

REVOLUTIONS
D. REPUBL.
ROMAINE.

POM. III.



35
HISTOIRE
DES REVOLUTIONS

A R R I V É E S
DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
REPUBLIQUE ROMAINE;

Par Mr. l'Abbé DE VERTOT.

*Cinquieme Edition, augmentée de la Vie de
l'Auteur.*

TOME TROISIEME.

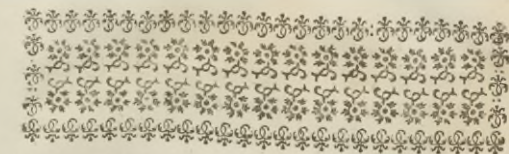


A LA HAYE,
Chez ANTOINE VAN DOLE.
M. DCC. XXXVII.

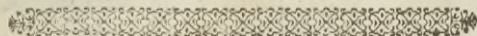
Chab
J. 1697
L. 200

Wyższa Szkoła Pedagogiczna
w Bydgoszczy
Biblioteka Główna

51920



HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES
DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
REPUBLIQUE ROMAINE.



LIVRE DIXIEME.

MARIUS délivre les Gaules & l'Italie
de trois-cens-mille Barbares, connus
sous le nom de Teutons & de Cim-
bres, qui avoient déjà ravagé une
grande étendue de país, & défait plu-
sieurs Généraux Romains. Jaloux de
la réputation & du crédit de Metel-
lus, il songe à le perdre. Il s'unit
Tome III. A avec

avec Saturninus & Glaucia, & vient à bout de le faire exiler. Ces deux hommes, les plus scélérats de la République, sont assommés à coups de pierre & de bâton. Metellus est rappelé. Habileté de SYLLA dans le métier de la Guerre. La jalousie qu'en conçoit MARIUS, lui fait regarder SYLLA comme son ennemi. Rome se partage entre ces deux Guerriers. Prête à se déchirer par une Guerre civile, elle se réunit contre des Peuples d'Italie, liguez ensemble pour se faire accorder par la force des armes, la qualité & les privilèges de Citoyens Romains. SYLLA préféré à MARIUS pour aller faire la Guerre à Mithridate. Suites funestes de cette préférence. Détail de la Guerre civile dont elle fut cause. Mort de MARIUS.

Orgueil
de Marius
& du Peuple.

LE jour du Triomphe de MARIUS, le Peuple fit éclater sa joie, non seulement par rapport à l'intérêt public, mais encore par la raison que le Consulat de ce Plébéien étant son ouvrage, il se regardoit comme auteur de sa victoire, & associé à son Triomphe. Les Tribuns

buns dans leurs harangues continuelles, en prenoient lieu d'insulter aux Patriciens & à tous les Nobles: ils leur demandoient fierement, quel Capitaine & quel Général de leur Corps étoit comparable à ce Plébéien, & s'ils prétendoient encore que la valeur, le courage, & la capacité dans le commandement des Armées, ne se dussent trouver que dans la noblesse d'origine. Les Patriciens au contraire, pour diminuer la gloire de MARIUS, publioient que tout l'honneur de cette guerre étoit dû à Metellus, qui après deux grandes victoires, avoit poussé Jugurtha jusqu'à l'extrémité de ses Etats; & que MARIUS seroit encore en Afrique, si SYLLA, autre Patricien, ne s'étoit pas rendu maître de la personne du Roi de Numidie. SYLLA même, encore plus jaloux de la gloire de MARIUS que celui-ci ne l'avoit été des conquêtes de Metellus, fit graver sur une pierre l'histoire de cet événement pour en perpétuer la mémoire. On y voioit de quelle manière Bocchus lui livroit Jugurtha: & pour chagriner MARIUS, il se servit toujours depuis de cette pierre pour cachet: circonstance peu considérable dans l'Histoire, si elle n'avoit pas don-

Cachet de
Sylla.

Histoire des Révolutions

né lieu aux dissensions qui éclatèrent depuis entre ces deux grands hommes; & auxquelles le Sénat & le Peuple prirent tant de part.

Irruption
des Teu-
tons & des
Cimbres.

Mais cette concurrence, & cet esprit de parti, furent suspendus au bruit de l'approche de ces barbares, dont nous venons de parler. Plus de trois-cens-mille hommes, connus sous le nom de *Teutons* & de *Cimbres*, & sortis de la Chersonese Cimbrique *, s'étoient unis pour chercher de nouvelles terres, & un climat plus doux & plus tempéré. Ces barbares suivis d'une foule innombrable de vieillards, de femmes & d'enfans, se jetterent dans les Gaules, où ils firent de grands ravages. Les *Cimbres* taillèrent en pieces l'armée commandée par *M. Junius Silanus*, & un autre Corps qui étoit aux ordres de *M. Aurelius Scaurus*, Lieutenant de *CN. MALLIUS*, alors Consul: & ce Consul & *Q. Servilius Cepion*, peu de jours après, eurent un pareil sort, & perdirent dans deux grandes batailles plus de quatre-vingt-mille hommes. Ces barbares se séparèrent ensuite; les *Teutons* restèrent dans les Gaules, d'où ils se dispoient à passer en Italie, & les *Cimbres* prirent la route de l'Allemagne pour s'y rendre

* Le Jut-
land.

de la Républiq. Romaine. LIV. X. 5

rendre de leur côté. Tant de pertes, le nombre & la férocité de ces barbares, épouvantèrent les Romains. L'en-
vie disparût; les deux partis qui parta-
geoient Rome se réunirent, tout le
monde comme de concert, chargea
MARIUS du soin de cette Guerre. On
lui décerna de suite un second & un
troisième Consulat, qu'il employa à le-
ver de grandes Armées, & à fortifier
les détroits & les passages de l'Italie. Il
revint à Rome pour présider à l'élection
des nouveaux Consuls: il déclara qu'après
trois Consulats, il ne concourroit
plus pour cette Dignité, & qu'il la réfu-
seroit même quand on la lui offriroit.
Mais ceux qui connoissoient à quel
point il étoit dévoré d'ambition, se
moquoient de cette fausse modestie,
& on régarda comme une comédie, le
rôle qu'il fit jouer en même tems à un
certain *Saturninus*, sa créature, & Tri-
bun du Peuple, qui l'appelloit publique-
ment traître & méchant, de refuser de
servir sa Patrie, & qui exhortoit le Peuple
à le forcer de prendre le commande-
ment de l'Armée.

Marius en-
voyé con-
tre les Teu-
tons.

An de Ro-
me 650.

Plut in
Mario.

L'artifice étoit trop grossier pour
échapper à la pénétration de gens aussi
éclairés que les Romains. Mais com-
me

me on n'avoit point alors de Capitaine plus habile, & que *Metellus* étoit trop âgé pour se charger de la conduite d'une guerre où il ne faisoit pas moins d'activité que de valeur; *MARIUS* fût élu Consul pour la quatrième fois, & on lui donna pour Collegue, *CATULUS LUCTATIUS*, personnage qui ne lui étoit pas égal à la vérité dans la science militaire, mais qui le surpassoit par sa modestie, sa probité, & la douceur de ses mœurs.

Les deux Consuls partagerent les Légions. *MARIUS* avec une partie fût au-devant des *Teutons* qu'il rencontra en Provence, & qu'il défit proche la ville d'Aix. On prétend que le combat dura deux jours entiers, que cent-quarante-mille *Teutons* y périrent, & que par une défaite si générale, cette nation barbare fût presque éteinte. Les *Cimbres* plus heureux d'abord, avoient franchi les Alpes, & pénétré jusques dans la Gaule Cis-Alpine. *CATULUS* les attendoit aux bords de * *l'Adige*: mais comme il n'avoit que vingt-mille hommes à opposer à une armée innombrable, la consternation s'empara de l'esprit de ses soldats; plusieurs s'enfuirent avant que d'avoir vû l'ennemi, & le

An de Rome 651.

Les Teutons défaits.

Plut. in Mario
Oros. l. 5.
c. 16.
Flor. l. 3.
c. 3. Liv
epit. l. 68.

* Adige

de la Républiq. Romaine. LIV. X. 7.
le Général Romain fût obligé, pour sauver le reste, d'abandonner les bords de la riviere, & de se camper dans des défilés où il ne pût être forcé. *MARIUS* à l'entrée de son cinquième Consulat, vint à son secours avec son Armée victorieuse. Les deux Généraux aiant joint leurs forces, donnerent bataille aux *Cimbres* dans les plaines de Verceil. Ces barbares furent défaits, & les Romains remporterent une victoire si complete, que si on en croit leurs Historiens, il y eût cent-vingt-mille *Cimbres* qui demeurèrent sur le champ de bataille, sans compter soixante-mille prisonniers.

MARIUS & *CATULUS* triompherent conjointement de la défaite de ces barbares, & *MARIUS* infatiable d'honneurs, brigua un sixième Consulat avec autant d'ardeur qu'il avoit fait le premier. On prétend même qu'il l'acheta par de l'argent que ses émissaires répandirent secrettement parmi ceux qui avoient le plus de crédit dans les Tribus; & qu'il se servit en même tems de cet indigne moïen pour faire donner l'exclusion à *Metellus*, que ses vertus, son expérience, & les vœux de tous les gens de bien, appelloient au

Les Cimbres défaits.

Plut. in Mario & Sylla,
Oros. l. 5.
c. 16.
Vell. l. 2.

Sixième Consulat de *Marius*.

Plut. in Mario.

8 *Histoire des Révolutions*
gouvernement de la République. On lui préféra VALERIUS FLACCUS, qui fût moins le Collegue que l'esclave de MARIUS.

Marius
persecute
Metellus.

Cet homme si grand par sa valeur, & qui avoit été si utile à sa Patrie pendant la guerre, en devint le tyran durant la paix. Dans ce haut point de gloire où ses victoires l'avoient élevé, la présence seule de *Metellus*, plus estimé que lui par ses vertus, lui étoit insupportable. Non content de l'avoir exclu du Consulat, il employa les plus bas & les plus indignes artifices pour le faire bannir de Rome. Il s'allia pour cela avec deux Sénateurs, appelez l'un *Glaucia*, & l'autre *Saturninus*, tous deux ennemis déclarez de *Metellus*, les plus méchans hommes qu'il y eût dans la République, & que ce grave Sénateur auroit chassé du Sénat pendant sa Censure, sans l'opposition de son Collegue, auprès duquel ils avoient trouvé du crédit.

App. Alex.
l. 1.

Union de
Marius
avec Glaucia & Saturninus.

Ces trois hommes unirent leurs ressentimens & leurs cabales. MARIUS étoit Consul, *Glaucia* Préteur, & *Saturninus* qui avoit déjà été Tribun du Peuple, briguoit une seconde fois cette Dignité, afin de pouvoir tourner contre

de la Républiq. Romaine. Liv. X. 9
tre *Metellus*, le pouvoir qui y étoit attaché. Mais le jour de l'élection étant arrivé, *Nonius*, un des compétiteurs de *Saturninus*, représenta au Peuple avec des couleurs si vives, les différens crimes dont il étoit noirci, que ce Peuple, en qui il se trouvoit encore quelque reste de l'ancienne probité de ses ancêtres, eût honte de mettre un si méchant homme à sa tête. On lui réfusa toutes les voix, & *Nonius* fût élu en sa place. Cette préférence lui coûta la vie: *Saturninus* le fit poignarder à l'issuë de l'Assemblée, & *Glaucia*, avec lequel il avoit concerté cet assassinat, aiant convoqué le lendemain de grand matin une nouvelle Assemblée, ses partisans nommerent tumultuairement *Saturninus* pour Tribun, avant que la plus grande partie du Peuple eût pû se rendre sur la place.

Nonius
poignardé.

App. Alex.
de bello
civ. l. 2.

Ces trois hommes, maîtres alors du Gouvernement, travaillèrent à perdre *Metellus*. Pour y parvenir, *Saturninus* en qualité de Tribun du Peuple, renouvela l'ancienne querelle du partage des terres: mais afin de ranimer une faction qui paroissoit éteinte, il en changea l'objet. Comme MARIUS & CATULUS, par la défaite des *Cimbres*, avoient

Fourberies
de Marius
contre Metellus.

avoient repris des terres dont ces barbares s'étoient emparez dans la Gaule Cis-Alpine, il proposa de les partager entre les plus pauvres Citoïens qui habitoient la campagne, la plupart gens sans aveu, dont *MARIUS* s'étoit servi à la guerre, & qui lui étoient entiere-ment dévouez. Il ajoûta à cette proposition, que si le Peuple l'avoit agréable, le Sénat seroit obligé de l'approuver dans cinq jours; que chaque Sénateur en feroit un serment solennel dans le Temple de Saturne, & que ceux qui refuseroient de le prêter, seroient exclus du Sénat, & condamnez à une amende de vingt talens. On indiqua ensuite le jour de l'Assemblée: *MARIUS* fit avertir secretement les partisans qu'il avoit à la campagne, de s'y trouver en plus grand nombre qu'ils pourroient, & il y en accourut de différens endroits de l'Italie. *Saturninus* se flattoit à la faveur de leur nombre, de faire passer sa Loi. Mais les habitans de la Ville, jaloux de la préférence que l'on vouloit donner à ceux de la campagne, s'y opposerent hautement. Cette Assemblée tumultueuse se partagea en deux partis: les bourgeois se trouvant les plus foibles, crièrent pour faire

re

re rompre l'Assemblée, qu'on avoit entendu tonner: ce qui selon les Loix & les principes de la Religion, obligeoit de suspendre ce jour-là toutes délibérations. Mais ces païsans, mêlez d'anciens soldats, la plupart gens de main, sans s'arrêter à cette observation superstitieuse, chargerent les bourgeois à coups de pierres & de bâtons, les chasserent de la place, & firent ensuite recevoir la Loi.

MARIUS qui conduisoit secretement tous les ressorts de cette cabale, convoqua le Sénat en qualité de Consul, pour délibérer sur le serment prescrit par la Loi, & qu'on vouloit exiger impérieusement de tous les Sénateurs. Comme il connoissoit *Metellus* pour un homme droit & ferme dans ses résolutions, il feignit, pour le faire donner dans le piège, de détester une Loi si injuste, qui n'avoit pour but, disoit-il, que de renouveler les anciennes séditions. Il ajoûta que pour lui, il ne prêteroit jamais un pareil serment si préjudiciable au repos de la République. *Metellus*, comme il l'avoit bien prévu, ne manqua pas de se déclarer de son sentiment; & son avis fût suivi par tout le Sénat.

A 6

MA-

MARIUS aiant tiré une pareille déclaration d'un homme incapable de varier, convoqua le Sénat le cinquième jour, prescrit par la Loi, pour prêter serment, & alors il se montra plus à découvert. Il dit qu'il avoit fait de sérieuses réflexions sur cette grande affaire; qu'inailliblement on exciteroit une dangereuse sédition si on persistoit absolument à réjetter le serment proposé; qu'on avoit tout à craindre de la fureur & du ressentiment de cette foule de gens grossiers & emportez. Mais que pour les ébloüir & les renvoyer hors de Rome, il croioit qu'on pouvoit se tirer d'embaras à la faveur d'un serment conçu en termes équivoques; qu'il étoit d'avis qu'on jurât d'observer la Loi, mais avec cette restriction, *s'il y avoit Loi*. Il ajoûta qu'après que ces habitans de la campagne seroient retirez, il seroit aisé dans une autre Assemblée moins tumultueuse, de faire voir au Peuple de la Ville, qu'on ne pouvoit regarder comme Loi, la proposition d'un Tribun qui n'avoit été reçûe que par des séditieux, & dans des circonstances qui rendoient nuls tous les actes de ce jour.

Le

Le fourbe aiant ainsi déguisé son manque de parole, sort du Sénat, suivi de sa cabale, court au Temple de Saturne, & prête un serment pur & simple. Ses partisans en firent autant, & la plupart des autres Sénateurs, les uns gagnez & les autres par la crainte de l'exil, suivirent son exemple: *Metellus* seul persista courageusement dans son premier avis. C'étoit aussi sur sa fermeté que ses ennemis avoient principalement compté, pour exécuter le dessein qu'ils avoient de le perdre. *Saturninus* voiant qu'il n'avoit point prêté le serment dans le tems prescrit par la Loi, envoya un Huissier pour le faire sortir du Sénat. Mais les autres Tribuns du Peuple qui n'étoient point de cette cabale, & qui révéroient la vertu de *Metellus*, s'opposèrent unanimement à l'insulte qu'on vouloit faire à ce grand homme.

Saturninus irrité de l'obstacle qu'il trouvoit à ses desseins, fait revenir à Rome ces habitans de la campagne, dont nous avons parlé. Il convoque l'Assemblée, monte à la Tribune aux harangues, & après s'être déchaîné contre *Metellus*, il déclare à cette populace qu'ils ne doivent

Metellus
exilé.

A 7

point

point s'attendre au partage des terres, ni à l'exécution de la Loi, tant que *Metellus* seroit dans Rome. Sur les remontrances de ce séditieux Tribun, l'Assemblée condamna *Metellus* à un exil, si dans le jour même il ne pretoit le serment porté par la Loi. Les Grands de Rome, tout le Sénat, & même les plus honnêtes gens parmi le Peuple, vouloient s'opposer à un *Plébiscite* si injuste. Plusieurs même, par attachement pour la personne de *Metellus*, s'armèrent secretement sous leurs longues robes, & sous leurs habits de ville. Mais ce sage Sénateur qui aimoit véritablement sa Patrie, après les avoir remerciez tendrement de l'affection qu'ils lui faisoient paroître, leur déclara qu'il ne souffriroit jamais qu'à son occasion il y eût une goutte de sang répandu. Et on prétend qu'après s'être résolu de subir son exil, il dit à ses amis particuliers, pour justifier le parti qu'il prenoit, qu'ou bien le calme se rétablirait dans la République, & qu'alors il ne doutoit point qu'on ne le rappellât; ou que si le Gouvernement demeurait entre les mains de gens comme *Saturninus*, rien ne pouvoit lui être plus avantageux que de demeurer éloigné de Rome.

de la Républiq. Romaine. Liv. X. 15
me. Il partit ensuite pour son exil: sa vertu & sa haute réputation lui firent des Concitoïens dans tous les lieux où il passa: il ne se trouva étranger en aucun endroit: & aiant fixé son séjour dans l'isle de Rhodes, il y jouit dans un doux repos, de cet empire naturel que la vertu donne sans le secours des Dignitez.

La République par la retraite de *Metellus*, demeura en proie à *Saturninus*. *Marius* pour reconnoître les services qu'il lui avoit rendus dans cette affaire, souffroit qu'il exerçât dans Rome une tyrannie déclarée. Il n'y avoit plus de liberté dans les élections; & la violence decidoit de tout. Ce Tribun furieux, toujours escorté d'une troupe d'assassins qui lui servoient de fatellites, se fit continuer dans le Tribunat pour la troisieme fois, & fit nommer pour un de ses Collegues, un esclave fugitif, appelé *L. Equilius Firmanus*, qui se disoit fils de *Tiberius Gracchus*. Enfin il en vint à ce point de violence, que voulant élever au Consulat *Glaucia*, le complice de tous ses crimes, il fit tuer à coups de bâton par *P. Mettius*, un de ses fatellites, *Memmius*, illustre Patricien, qui se trouva compétiteur de *Glaucia*.

Tyrannie de Saturninus.

An de R. me 654.

Memmius assassiné.

Cet

Cet assassinat fit prendre les armes aux plus honnêtes gens ; le Peuple même se joignit au Sénat ; la place publique étoit comme un champ de bataille où l'on répandoit impunément le sang des Citoïens. *Saturninus*, *Glaucia*, *C. Saufeius*, alors Quêsteur, & leurs partisans ne se trouvant pas les plus forts, se saisirent du Capitole. Le Sénat par un Décret public les déclara ennemis de la Patrie, & ordonna à *MARIUS* de les poursuivre. Il fût obligé d'armer ; mais ce fût avec une lenteur qui fit bien voir que ce n'étoit pas sans répugnance qu'il exécutoit les ordres du Sénat.

Le Peuple qui n'ignoroit ni son penchant, ni ses liaisons secrètes, ennuié des longueurs qu'il affectoit, & souffrant impatiemment ces scélérats dans l'endroit le plus fort de la Ville, coupa les tuïaux qui portoient de l'eau dans le Capitole, & réduisit bientôt ces féditieux à mourir de soif. La plupart plutôt que de se rendre, vouloient mettre le feu au Capitole, dans l'espérance de s'échaper à la faveur de la confusion & du tumulte que produisent ordinairement ces fortes d'accidens. Mais *Saturninus* & *Glaucia* qui comptoient sur

Saturninus
& *Glaucia*
déclarez en-
nemis.

sur leurs liaisons avec *MARIUS*, se remirent entre ses mains. Il les fit enfermer dans le Palais, comme s'il eût voulu leur faire faire leur procès dans les formes. Mais cette maison leur servoit plutôt d'azile que de prison, & il y avoit mis des gardes, moins pour les empêcher de s'enfuir, que pour les défendre contre les entreprises de leurs ennemis.

Ces précautions n'empêcherent point le Peuple en fureur, de se faire justice lui-même. Une partie chasse les gardes, & entoure la maison où ils étoient enfermés ; d'autres montent sur le toit, le découvrent, & à coups de tuiles & de pierres, ils assomment *Saturninus*, *Glaucia*, *Saufeius* & cette troupe de scélérats qui y avoient été renfermez avec eux. Leur mort fût comme le signal du rappel de *Metellus*. Ses pa-
rens, ses amis, ou pour mieux dire, le Sénat entier, le demanderent au Peuple dans une Assemblée publique. Tous les suffrages lui furent favorables, & il n'y eût qu'un seul Tribun du Peuple, appelé *Furius*, qui osât s'opposer aux vœux de tous ses Concitoyens.

Ce Tribun n'étoit que le fils d'un Affranchi : mais comme il étoit revêtu d'une

Saturninus
& *Glaucia*
massacrez.

Metellus
rappelé.

An de Ro-
me 654.
App. Alex.
civil. pri-
mo.

d'une Dignité qui donnoit droit d'opposition, les amis de *Metellus* firent tout ce qu'ils purent pour l'obliger à lever celle qu'il avoit formée. Le fils même de *Metellus* se jeta à ses pieds au milieu de l'Assemblée, & le conjura les larmes aux yeux, de lui rendre son pere. Ce qui lui fit donner depuis le nom de *Metellus le pieux*. Mais le Tribun inexorable, réjeta sa priere avec dureté. Heureusement *C. Canuleius* fût élu Tribun du Peuple l'année suivante. Ce Magistrat Plébéien qui révéroit le grand mérite de *Metellus*, ne se contenta pas de lever l'opposition, mais il attaqua lui-même *Furius*, & se rendit sur le champ son accusateur. Il représenta au Peuple avec beaucoup d'éloquence, son inhumanité & l'abus qu'il avoit fait des privileges de sa Charge. Il disoit que pour satisfaire sa passion particuliere, il avoit privé la Ville & la Patrie d'un des meilleurs Citoyens de la République. Enfin il fût rendre son Collegue si odieux, que le Peuple, sans vouloir entendre l'accusé dans ses défenses, le mit en pieces sur le champ. Et le Tribunat, cette Magistrature sacrée qui n'avoit été établie que pour la défense & la conservation

App. Alex.
ibid. l. 1.
Le Tribun
Furius as-
sommé.

App. Alex.
ibid. l. 1.

de la Républiq. Romaine. LIV. X. 19
tion des Citoyens, fût violé dans la personne d'un Tribun, pour avoir voulu porter trop loin son autorité pendant son Tribunat.

Le rappel de *Metellus* ne trouvant plus d'obstacle, il revint à Rome. Toute la Ville sortit au-devant de lui, & son retour fût un véritable Triomphe. La journée entiere ne suffit pas pour recevoir les complimens du Sénat, & les applaudissemens du Peuple: tout le monde crut voir rentrer avec lui la justice, la paix, & la Liberté. Il n'y eût que le seul *MARIUS*, qui toujours jaloux de sa gloire, & ne pouvant empêcher ni souffrir son retour, sortit de Rome, & s'embarqua, sous prétexte d'aller en Asie faire certains sacrifices qu'il avoit votiez, à ce qu'il disoit, à la Mere des Dieux, pendant la Guerre des *Teutens* & des *Cimbres*. Outre la présence de *Metellus* qu'il fuïoit, & qui sembloit lui faire un reproche continuel de son ingratitude, il y avoit encore un motif secret qui l'avoit obligé de s'éloigner de Rome, & de passer en Asie. *MARIUS* grand Capitaine, mais d'une humeur farouche, & accoutumé à cette autorité absoluë que donne le

Marius
passé en
Asie, pour
quoi.

com-

commandement des Armées, languissoit au milieu de la paix, & il n'avoit pas même les talens nécessaires pour se faire valoir dans une République où l'éloquence donnoit tant de part au Gouvernement.

La Guerre lui étoit nécessaire pour renouveler son crédit. Si on en croit Plutarque, le dessein secret de son voiage étoit de l'allumer dans l'Asie, & surtout d'engager les Romains à la déclarer à MITHRIDATE, le plus puissant Roi de l'Orient, qu'on soupçonnoit de faire des ligues, & d'armer contre les Romains. MARIUS auroit été ravi qu'il eût fait éclater ses desseins, dans la vûe d'avoir le commandement de cette guerre, d'obtenir de nouveaux Triomphes, & de remplir sa maison des richesses de l'Orient.

Marius à la Cour de Mithridate.

Plutar. in Mario.

On prétend qu'étant passé à la Cour de ce Prince, & lui aiant fait différentes propositions pour tâcher de pénétrer ses desseins; comme MITHRIDATE ne lui rendoit pas une réponse assez précise: „ Il faut MITHRIDATE, lui dit „ il, ou que tu fasses en sorte de te rendre plus puissant que les Romains, „ ou que tu subisses la Loi du plus fort. Le Roi de Pont, le plus fier de tous les Prin-

Princes de son tems, & accoutumé à ce langage servile qu'on parle dans les Palais des Rois, parût surpris du discours hardi de ce Républicain. Mais comme il n'étoit pas moins bon Politique que grand Capitaine, & que toutes ses forces n'étoient pas encore sur pied, il dissimula son mécontentement, & renvoia MARIUS comblé de présens.

Ce Romain après avoir parcouru une partie de l'Asie, revint à Rome, où il trouva peu d'amis, & encore moins de considération. Ses manières dures & impérieuses ne convenoient pas dans un Etat libre, où tous les Citoyens se croioient égaux, & où les plus grands ne faisoient des créatures & ne les conservoient que par des caresses & des bienfaits. Il eût le sort des plus grands Capitaines qui vieillissent dans une longue paix. On oublia jusques à ses victoires, & on ne le regardoit au plus, dit Plutarque, que comme ces vieilles armes couvertes de rouille, dont on ne croit pas avoir jamais besoin. D'ailleurs il s'étoit élevé d'autres Capitaines plus jeunes, & qui s'étoient emparez de la faveur du public: & parmi ceux du parti de la Noblesse qui étoient les plus

Marius dé-
crédité.

plus distinguez, SYLLA dont nous avons déjà parlé, tenoit le premier rang.

Eloge de
Sylla.

On a vû par quelle adresse ce Patrien avoit mis fin tout d'un coup à la Guerre de Numidie, en obligeant *Bocchus* de lui livrer *Jugurtha*. Ce fût avec la même habileté, pendant que les Romains étoient aux prises avec les *Cimbres* & les *Teutons*, qu'il engagea les *Marses* *, l'une des plus puissantes Nations de l'Italie, à se déclarer en faveur des Romains. Personne, après *Marius*, n'eût tant de part à la défaite des *Cimbres*, & il fit même prisonnier un de ces Rois barbares.

Haine de
Marius
contre
Sylla.

Marius jaloux de toute espece de mérite; mais encore plus de la réputation que donnent les armes, obligea SYLLA à force de mauvais traitemens de se retirer. *Catulus* qui connoissoit sa capacité & sa valeur, lui offrit dans son Armée l'emploi qu'il avoit dans celle de *Marius*. Il y ajoûta une confiance parfaite. SYLLA vif, actif

* Peuples de l'Italie voisins des Samnites, & qui occupoient cette partie du Roïaume de Naples, qu'on appelle l'*Abbruze intérieure*.

actif & plein de courage, le soulageoit dans toutes les fonctions de Général: & comme *Catulus* étoit âgé & pésant, tout rouloit sur SYLLA. Marches, campemens, la conduite des partis, & jusques au soin des vivres, il se mêloit de tout. Et pendant que les troupes de *Marius* manquoient de provisions, il y en avoit en si grande abondance dans le camp de *Catulus*, que ses soldats en donnoient libéralement à ceux de son Collegue. On dit que *Marius* en conçût une furieuse jalousie contre SYLLA; qu'il régarda cette libéralité comme une manière indirecte de séduire ses soldats, & que ce fût un des motifs qui firent naître entre eux cette haine dont les suites furent si funestes à la République. Elle commença à éclater au sujet de quelques figures de la victoire, & de certaines Images d'or que *Bocchus* consacra dans le Capitole. Ces Images représentoient la manière dont il avoit remis *Jugurtha* entre les mains de SYLLA. *Marius* voulut faire enlever ces monumens, qui sembloient rapporter à son Quêteur, qui n'étoit qu'un Officier subalterne, toute la gloire d'un événement qui s'étoit passé sous son Consulat. SYLLA.
de

de son côté s'y opposa avec une fermeté invincible: on fût prêt d'en venir aux armes, dans un tems où tout se déci- doit à Rome par la force & la violence. Chacun prit parti selon ses inté- rêts & ses engagements. Rome entiere se partagea, & un si petit sujet, soutenu de part & d'autre, par deux hommes fiers, hautains, & qui se haïssoient, fit renaître cette antipathie entre la Noblesse & le Peuple, presque aussi ancienne que la fondation de la Républi- que. On cabale; il se forme des fac- tions; chacun s'assûre de ses amis & de ses créatures. Enfin la Ville étoit dans cette agitation qui précède ordinaire- ment les Guerres civiles, lorsque la mort de LIVIUS DRUSUS donna lieu à la *Guerre sociale* qui suspendit ces divi- sions domestiques.

Peut-être qu'il ne sera pas inutile de démêler ici, de quelle manière cette guerre étrangere prit son origine dans Rome même, & se répandit ensuite dans toute l'Italie. La Républi- que Romaine observoit différentes formes de Gouvernement à l'égard des différens Peuples qui lui étoient soumis. Les Citoyens Romains, soit qu'ils habitassent dans Rome, ou qu'ils

Origine de
la Guerre
sociale.

Citoyens
Romains,
ce que c'é-
toit.

de la Républiq. Romaine. Liv. X. 25
qu'ils demeurassent à la campagne, in- scrits dans le Rôle des Tribus, don- noient leur nom aux Censeurs, celui de leurs enfans, de leurs esclaves, & le dénombrement de leurs biens: sur quoi on régloit le tribut qu'ils devoient païer. C'étoient les Citoyens seuls qui composoient ces Légions invincibles qui rendirent Rome la maîtresse du monde. Ils éliisoient leurs Capitaines & leurs Magistrats. Ils décidoient eux- mêmes de la Guerre & de la Paix; & le droit de suffrage les rendoit partici- pans de la Souveraineté de l'Etat. Les Peuples du *Latium*, ou du païs Latin, s'étoient donnez à la République, ou avoient été subjugez par la force des armes. Ils païoient les tributs qui leur étoient imposez, & fournissoient dans des tems de guerre le nombre de Ca- valerie & d'Infanterie qui leur étoit prescrit. Du reste, quoiqu'ils fissent en quelque manière partie de la Répu- blique, & qu'ils en supportassent les charges, ils n'étoient point admis aux Dignitez, & ils n'avoient pas même le droit de suffrage. Il est vrai que dans des tems difficiles, pour les attacher plus étroitement aux intérêts de la Ré- publique, on s'étoit quelquefois relâ-
Tome III. B ché

ché là-dessus, comme on en usa dans la seconde Guerre Punique; de peur que ces différens Peuples, qui tous unis ensemble faisoient la principale force de la République, ne se laissent séduire par *Annibal*, aussi adroit à ménager ces sortes de defections & de révoltes, que redoutable les armes à la main. Quand le péril fût passé, les Romains n'oublièrent rien pour faire régarder ces concessions comme des graces passageres, & qui ne fondoient point de droit. Du reste, chaque Peuple du *Latium* étoit gouverné par un de ses Citoyens élu à la pluralité des voix, qui, sous le titre de Préteur, leur administroit la Justice: & ce Préteur, après être sorti de Charge, étoit censé Citoyen Romain. Cette fonction lui seroit de titre de Noblesse, & ce privilege distinguoit ce canton des autres pais, qu'on appelloit les Provinces de la République, où l'on envoioit de Rome un Préteur pour rendre la Justice, & un Quêteur pour lever les tributs.

Il y avoit longtems, comme nous l'avons déjà dit, que ces Peuples voisins de Rome demandoient la qualité de Citoyens Romains. Ils représen-
toient

Privileges
du Latium.

toient qu'ils païoient des tributs considérables; que dans la guerre, leur pais seul fournissoit une fois plus de troupes que Rome & son territoire; que la République devoit en partie à leur valeur ce haut degré de puissance où elle étoit parvenue, & qu'il étoit juste qu'ils eussent part aux honneurs d'un Etat dont ils avoient étendu l'empire par leurs armes. Nous venons de voir de quelle manière *Caius Gracchus* périt pour avoir voulu procurer aux Latins ce droit de Citoyens Romains. Le Sénat & les Grands s'y opposerent, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste qu'on leur donnât pour égaux & pour Concitoyens, des sujets de la République. Mais le véritable motif de leur opposition venoit de ce qu'ils ne pouvoient souffrir qu'on rendît le parti du Peuple plus fort, en le rendant plus nombreux par cette association. La mort de *Caius* n'épouvanta point *Drusus*, parce qu'il se flatta de réussir en prenant une autre route, & en cherchant de se rendre médiateur entre ces différens partis: dessein loüable à la vérité, mais également au-dessus de son habileté & de son crédit. Ce fût pour se rendre agréable aux uns & aux autres, qu'il

Projet de
Drusus.

Ande Ro-
me 662.

qu'il proposa pendant son second Tribunal, de rendre au Sénat la connoissance des crimes de concussions, attribuée au Corps des Chevaliers, de dédommager ce second Ordre, en donnant entrée dans le Sénat à trois-cens Chevaliers; & à la faveur de ces deux Loix qu'il proposoit, il tâcha en même tems de faire passer celles de *Caius Gracchus*, touchant le partage des terres, & le droit de Cité, en faveur des Latins.

Tit. Liv.
l. 71.
App. l. 1.
Orat. l. 5.
c. 18.
Auteur de
viris illust.
c. 66.

Gic. in
Cluentia-
na.

Les Grands
opposés à
Drusus.

Mais il trouva les Sénateurs & les Chevaliers également opposés à ces propositions. Le Sénat parût offensé qu'un Tribun entreprit de faire entrer dans une Compagnie aussi auguste que le Sénat, trois-cens Chevaliers, qui se rendroient maîtres de toutes les délibérations: & ceux de l'Ordre des Chevaliers qui pouvoient appréhender de n'être pas élevés à la Dignité de Sénateurs, ne vouloient point consentir qu'on privât leur Corps d'une Juridiction & d'un Tribunal qui leur donnoit une grande considération dans Rome: de sorte que ces deux Ordres, quoique dans des intérêts opposés, s'accorderent à rejeter les Loix de *DRUSUS*. Il trouva encore plus d'opposition dans celles de *Caius*, qu'il vouloit renouveler: le nom seul des

de la Républiq. Romaine. Liv. X. 29
des Loix Agraires souleva tous ceux qui possédoient les terres de conquête: & les Grands de Rome accoutumés à cet empire qu'ils exerçoient sur les Peuples soumis à la République, ne purent pardonner à *DRUSUS*, de vouloir leur donner pour Concitoiens des gens qu'ils regardoient comme leurs sujets. Des intérêts aussi opposés firent naître des contestations continuelles dans toutes les Assemblées; & comme tout s'y décidait alors moins par les règles de l'équité que par la force & la puissance de chaque parti, une foule de Latins étoient accourus à Rome pour soutenir leur protecteur, mais il ne pût échapper à la fureur de ses ennemis. Pressé d'une multitude de Peuple qui entourait son Tribunal, qu'il avoit fait placer dans sa maison & dans une galerie obscure, il fût blessé au côté d'un coup de couteau que le meurtrier laissa dans la plaie, & dont il mourut. Il ne fût pas possible de démêler l'auteur du meurtre, parce qu'il se perdit dans la foule: mais *Quintius Valerius*, Tribun du Peuple, s'en rendit suspect, par une Loi qu'il proposa depuis la mort de *DRUSUS*. Cette Loi déclaroit criminels & ennemis de l'Etat tous ceux

Mort de
Drusus.

App. l. 2.

qui renouvelleroient la proposition d'accorder le privilege de Citoyens aux étrangers & aux Peuples d'Italie Sujets de la République.

An de Rome 663.
Guerre Sociale.

App. l. 1.
Velleius
l. 2.
Plin. l. 2.
n. 83.

La mort de DRUSUS, assassiné dans son Tribunal, pour avoir voulu procurer à ces Peuples le droit de Bourgeoisie, fit naître la guerre qu'on appella *Sociale* ou des *Alliez*. Ces Peuples outre de se voir exclus de leurs prétentions par la mort de leur protecteur, résolurent d'en obtenir l'effet les armes à la main. Les villes principales s'envoierent d'abord des députations secretes pour se communiquer leur ressentiment commun. Elles signerent ensuite une ligue, & se donnerent réciproquement des otages. Chaque canton fit provision d'armes & de chevaux; on enrôla des soldats: on en nomma les Chefs. *T. Afranius*, *P. Ventidius*, *M. Egnatius*, & *Vetius Cato*, tous Capitaines de réputation, devoient commander différens corps. Mais avant que de faire aucun acte d'hostilité, ils envoierent des Députez à Rome pour demander de la part de tous les Peuples d'Italie, alliez ou dépendans de la République, d'être reçus au nombre des Citoyens Romains.

Le

Le Sénat également instruit de leurs prétentions & de leurs forces, refusa avec hauteur d'entendre leurs Députez; & on leur fit dire qu'ils n'auroient point d'audience jusqu'à ce que ceux qui les avoient envoiez eussent renoncé à la confédération qu'ils venoient de signer: & on les congédia avec cette réponse.

Les Alliez, au retour de leurs Ambassadeurs, prirent en même tems les armes de tous côtez. On vit tout d'un coup au milieu de l'Italie une Armée de cent-mille hommes tous conjurez contre Rome: & ce qui rendoit ces troupes redoutables, c'est qu'elles étoient commandées, par d'excellens Chefs, & qui avoient été élévez dans les Armées & dans la discipline des Romains.

Le Sénat arma de son côté avec une extrême diligence, & mit sur pied un plus grand nombre de Légions qu'à l'ordinaire. *SEXTUS JULIUS CESAR*, & *P. RUTILIUS LUPUS*, tous deux Consuls cette année, marcherent en campagne, & commanderent chacun une Armée. On leur donna pour Lieutenans, *C. Marius*, *Cn. Pompeius*, *Cornelius Sylla*, & *Licinius Crassus*, qui passioient pour les plus grands Capitaines de la République, & dont la plupart avoient com-

An de Rome 663.

B 4

mandé

mandé des Armées en qualité de Consuls & de Généraux. Mais l'amour de la Patrie, faisoit que ceux-même qui avoient commandé en Chefs une année, ne dédaignoient point de servir la suivante dans la même Armée en qualité de Lieutenans. On donna à ceux-ci le titre de *Pro Consuls*: & quoique toujours soumis aux ordres des deux Consuls, ils commandoient séparément, à cause des différens endroits où l'on fût obligé de faire la guerre.

Le Sénat
favorable
aux Alliez.

Jamais la République n'avoit eu tant d'Armées différentes en même tems dans l'Italie. De peur de surprise, on mit des gardes aux portes de Rome, pendant une guerre, dans laquelle les soldats des deux partis étoient habillez de la même manière, parloient la même langue, & se connoissoient les uns les autres; ensorte qu'il étoit difficile de distinguer le Citoyen de l'Ennemi. Il y eût des combats sanglans, des batailles, & des prises de villes. La fortune passa plus d'une fois dans l'un & l'autre parti, qui s'affoiblirent réciproquement, sans rien relâcher de leur animosité & de leur fureur. Enfin le Sénat s'appercevant que la République ne remportoit pas même de victoires qui

ne

de la Républiq. Romaine. LIV. X. 33
ne lui fussent funestes, & qu'en faisant périr des Alliez, elle perdoit autant de soldats qui composoient auparavant ses Armées; ce Corps si sage se relâcha de sa première fermeté, mais il ne céda que peu-à-peu. Pour conserver toujours la dignité du nom Romain, & même pour jetter de la division entre les Alliez, on n'accorda d'abord ce droit & ce privilege de Citoyens, qui faisoit le sujet de la Guerre, qu'aux Peuples voisins de Rome, ou qui n'avoient point pris les armes, ou qui offrirent les premiers de les quitter. Cette conduite ralentit l'ardeur des ennemis; les Alliez dans une défiance réciproque, se presserent de faire chacun leur Traité en particulier; & les Romains de leur côté trouverent plus de grandeur à se relâcher en faveur d'ennemis divisez & affoiblis, que de céder au corps entier de la Ligue, lors même qu'elle étoit en sa plus grande vigueur. Enfin tous ces Peuples obtinrent successivement le droit de Bourgeoisie Romaine, à l'exception des *Lucaniens*, & des *Samnites*, leurs voisins, Peuples féroces & courageux, jaloux & ennemis de la grandeur de Rome, & qui soutinrent encore quelque tems

App. Alex.
1. 1.
Vell. Pater.
1. 2.

B 5

la

la guerre, mais plus par leur animosité que par leurs forces.

Huit nouvelles Tribus.

Quoique le Sénat eût accordé ce droit de Bourgeoisie aux voisins de Rome, il le réduisit presque à rien par la forme qu'il donna au Traité: & au lieu de distribuer cette foule de Peuples dont on faisoit de nouveaux Citoïens, dans les trente-cinq Tribus anciennes, où ils auroient été maîtres de la plûpart des délibérations par leur grand nombre, le Sénat eût l'adresse de les ranger de leur consentement sous huit Tribus nouvelles. Comme elles se trouverent par leur institution les dernières à opiner, il étoit inutile de compter leurs suffrages quand les anciennes étoient de concert; & le droit de Bourgeoisie qui avoit coûté tant de sang aux Alliés, ne devint presque à leur égard qu'un vain titre, sans fonction & sans autorité.

Ils ne furent pas longtems sans appercevoir qu'on ne les avoit placez tous ensemble dans les huit dernières Tribus, que pour rendre leurs suffrages inutiles.

Cependant le Sénat par cette Politique, se flattoit d'avoir rétabli le calme dans l'Italie, & il songeoit à porter

ter ses armes en Orient, lorsque la jalousie entre les Grands fit succéder la Guerre civile à la Guerre sociale. MARIUS, âgé de plus de soixante & dix ans, n'avoit pas soutenu dans cette dernière Guerre cette haute réputation qu'il avoit acquise dans celle des Teutons & des Cimbres, soit par la pesanteur qu'amènent les années, soit que la fortune ne lui eût pas fourni d'occasions de se signaler: il s'étoit même presque toujours tenu sur la défensive.

SYLLA au contraire vif, actif, impétueux, avoit gagné de grandes batailles, pris des villes considérables; & il s'étoit distingué dans toute cette

Sylla envoie contre Mithridate.

Guerre par de si glorieux succez, que le Consulat fût la première récompense de ses services. On lui décerna ensuite le gouvernement de l'Asie Mineure, avec la commission de faire la guerre à MITHRIDATE, le plus puissant Prince de l'Orient, grand Capitaine, mais injuste, cruel, sanguinaire, comme la plûpart des conquérans, & dont l'Empire n'étoit presque composé que des Etats qu'il avoit usurpez sur ses voisins. Ses forces étoient proportionnées à ses desseins & à son ambition. On comptoit dans ses armées jusqu'à deux-cens-

An de Rome 665.

cinquante-mille hommes d'Infanterie , cinquante-mille chevaux , un nombre infini de chariots armez , & ses ports renfermoient plus de quatre-cens vaisseaux de guerre. D'habiles Généraux étoient à la tête de ces corps différens ; mais il en étoit toujours le premier Général : & quand il ne les commandoit pas en personne , lui seul en régloit les opérations. Il s'étoit emparé de la Cappadoce & de la Bithynie , qu'il avoit conquises sur *Ariobarzane* , & sur *Nicomede* , qui en étoient les Souverains , & Alliez du Peuple Romain. La Thrace , la Macédoine , la Grece , Athènes , la plûpart des Isles Cyclades avoient subi le même sort : & le Sénat lui aiant fait dire qu'il eût à retirer ses armes de toutes ces Provinces qui étoient sous la protection de la République , ce Prince , pour faire voir qu'il n'en redoutoit ni la puissance ni le ressentiment , fit égorger en un jour marqué cent-cinquante-mille Romains , la plûpart Marchands , qui à la faveur de la paix négocioient , & s'étoient établis dans l'Orient & dans les principales villes de la Grece. Il menaçoit Rome même & toute l'Italie de l'effort de ses armes , quand le soin de cette Guerre

Usurpation
de Mithri-
date.

Romains
égorgez en
Asie.

Vell. Pa-
terc. l. 2.
c. 18.

échût

échût à SYLLA. MARIUS dont l'ambition étoit toujours vive , & qui comme nous avons vû , aspiroit à ce commandement , régarda cette préférence comme une injustice. Il sembloit que tous les emplois de la République lui apartinssent. Il résolut d'enlever à SYLLA celui de faire la guerre à MITHRIDATE. Il mit dans ses intérêts un Tribun du Peuple , appelé *P. Sulpitius* , grand ennemi de SYLLA , homme éloquent , vif , entreprenant , d'ailleurs considéré à Rome par des biens immenses , par un grand nombre de Cliens , & encore plus craint par le mal qu'il pouvoit faire , & par le crédit que lui donnoit sa Charge.

Concur-
rence de
Marius &
de Sylla.

Vell. Pa-
terc. l. 2.

Ces deux hommes unis par la haine commune qu'ils avoient l'un & l'autre contre SYLLA , & contre le Corps de la Noblesse , convinrent avant que de se déclarer , de grossir leur faction. Pour y réussir , *Sulpitius* qui avoit reconnu combien les Alliez étoient mécontents de se voir placez dans les huit dernieres Tribus de la République , proposa en leur faveur de supprimer ces huit Tribus , & de distribuer ensuite tous ces Peuples de l'Italie dont elles étoient composées , dans les trente-cinq

Union de
Marius
avec Sulpi-
tius.

B 7

an-

anciennes Tribus. Il se flattoit par leur grand nombre de se rendre maître de toutes les délibérations publiques. Les anciens Citoïens éclairés par le Sénat, n'eurent pas de peine à s'appercevoir, que si on mêloit parmi eux les nouveaux, des étrangers qui venoient d'être admis par grace au rang de Citoïens, ruineroient insensiblement le crédit des auteurs même du bienfait. Ces considérations les déterminèrent à s'opposer à la publication de la Loi. Le Tribun de son côté, soutenu de ces nouveaux Citoïens qu'il avoit fait venir exprès à Rome, vouloit la faire recevoir par la force. Les deux partis en vinrent aux mains, il y eût dans ce tumulte un grand nombre de Citoïens tuez de part & d'autre; la nuit qui survint, dissipa l'Assemblée, sans qu'il y eût rien d'arrêté.

Insolence
de Sulpi-
cius.

Les Consuls, pour reculer le tems d'une nouvelle convocation, ordonnerent sous différens prétextes, des fêtes solennelles, pendant lesquelles il étoit défendu de vaquer à aucune affaire. *Sulpitius* sans avoir égard à ces fêtes, convoqua une nouvelle Assemblée. Il s'y rendit à la tête de six-cens hommes de son parti, qui avoient des armes sous
leur

leur robe: espece de satellites dont il se faisoit accompagner par-tout, & qu'il appelloit *l'Anti-Sénat*. Il fit sommer les deux Consuls de se rendre à l'Assemblée, & d'y révoquer sur le champ, les vacances qu'ils avoient ordonnées, afin que le Peuple pût donner ses suffrages au sujet de l'abrogation des huit dernieres Tribus, qu'il avoit proposée dans la dernière Assemblée.

L'Anti-
Sénat de
Sulpitius.

Ce discours excita un grand tumulte entre les anciens & les nouveaux Citoïens. Les partisans du Tribun mirent l'épée à la main, & chargerent la multitude; le Peuple s'enfuit, & le fils de *Q. Pompeius*, qui étoit gendre de *SYLLA*, fût tué en voulant secourir son pere: *Pompeius* se cacha dans la foule, *SYLLA* poursuivi par ses ennemis, se jeta dans la maison même de *MARIUS*, dont il trouva la porte ouverte. *MARIUS* quoique naturellement cruel & vindicatif, ne voulut point faire tuer un homme à qui sa maison venoit de servir d'azile: il lui sauva la vie. Mais il fût obligé pour la conserver, de revenir sur la place, & de déclarer qu'il révoquoit l'institution des fêtes. Il se retira ensuite
cette

Tumulte.

Plot. in
Sylla.

Sylla se
sauve chez
Marius.

Sylla fuit de Rome.

cette Assemblée, & ne trouvant plus pour lui de sûreté dans Rome, où le parti contraire prévaloit, il en sortit sur le champ, se rendit en diligence à la tête des troupes qu'il avoit commandées pendant la Guerre sociale, & qui devoient marcher sous ses ordres en Orient contre MITHRIDATE.

Sylla révoqué.

Les fêtes étant révoquées, & les deux Consuls en fuite, *Sulpitius*, maître de Rome, fit recevoir sans peine la Loi qui avoit été causé du tumulte: & par la même Loi, il ôta à SYLLA le commandement de l'Armée qui devoit marcher en Asie contre MITHRIDATE, dont il fit décerner la commission par le Peuple à MARIUS.

Idem App. ibid.

Guerre civile entre Marius & Sylla.

Ce Général envoia aussitôt des Officiers de son parti pour en prendre le commandement, en attendant qu'il y fût arrivé. Mais SYLLA les avoit prévenus, comme nous l'avons dit, il avoit mis tous les soldats dans ses intérêts, par l'espérance de les enrichir des dépouilles de l'Orient, en sorte qu'au lieu de recevoir les ordres de MARIUS, ils assommerent ses Officiers, & ils conjurèrent SYLLA de les mener contre les ennemis qu'il avoit à Rome, avant même que de passer en Asie.

Plut. in Sylla.

MA-

MARIUS irrité de la mort de ses Officiers, usa de représailles, fit tuer plusieurs amis de SYLLA, & piller leurs maisons: ce qui obligea les autres de sortir de la Ville avec précipitation, & de chercher un azile dans le camp de SYLLA. Ces massacres déterminèrent ce dernier à marcher droit à Rome. Il étoit à la tête de six Légions, dont les soldats animez de son esprit, ne respiroient que la vengeance & le pillage. Mais plusieurs Officiers ne pouvant se résoudre à tourner leurs armes contre leur Patrie, quitterent le service, en sorte qu'on ne voioit sur le chemin de Rome que gens qui fuïoient de la Ville au camp, pour échaper à la cruauté de MARIUS, & d'autres qui passoient du camp dans Rome, pour n'être pas obligez de prendre parti dans cette Guerre civile. Cependant SYLLA avançoit toujours, & il fût rencontré sur le chemin par *Q. Pompeius*, son Collegue au Consulat, qui se joignit à lui.

Sylla marche vers Rome.

MARIUS & *Sulpitius* qui n'avoient point d'Armée à lui opposer, interposèrent l'autorité des Magistrats, & lui envoierent *Brutus* & *Servilius*, tous deux Préteurs & leurs partisans, qui

défen-

défendirent à SYLLA avec hauteur, de continuer sa marche. Ses soldats irrités de la fierté avec laquelle ces deux Préteurs avoient parlé à leur Général, rompirent les faisceaux & les haches que les Licteurs portoit devant ces Magistrats. Ils se jetterent sur eux, déchirerent leurs robes de pourpre; & ils les auroient tuez, si SYLLA ne s'y fût opposé.

Le désordre dans lequel ces deux Magistrats rentrerent dans Rome, fit comprendre qu'on avoit perdu tout respect pour les Loix, & que la force & la violence alloient décider de tout. MARIUS & *Sulpitius* qui ne se trouvoient pas en état de résister à un ennemi puissant & irrité, lui dépêcherent sous le nom du Sénat, de nouveaux Députés pour tâcher de retarder sa marche. Ces Députés prièrent les deux Consuls de suspendre leur colere & leur ressentiment, & de ne point souffrir que leur Armée s'approchât de Rome plus près de cinq milles*, & ils leur représenterent, que pendant que leurs troupes s'y reposeroient, le Sénat espé-

* Cinq milles, ou quarante stades, ou deux lieues Françoises.

éspéroit de trouver les moïens de concilier leurs intérêts, & de leur donner une entiere satisfaction.

Les deux Consuls qui reconnurent App. Alex. l. 1. qu'on ne cherchoit qu'à les amuser, pour donner le tems à MARIUS de lever des troupes, feignirent, pour tromper les Députés, de se rendre à leurs propositions. SYLLA en leur présence, commanda à ses Officiers de marquer un camp, & de distribuer les logemens dans l'endroit où il se trouvoit. Mais ces Envoyés ne furent pas plutôt partis, qu'il les fit suivre par sa Cavalerie: il se mit ensuite en marche avec toute son Armée, & parût aux portes de Rome quand ses ennemis le croïoient encore dans son camp.

Ses troupes entrèrent dans la Ville Sylla entre dans Rome l'Épée à la main. l'épée à la main, & comme elles auroient fait dans une place ennemie & prise d'assaut. MARIUS & *Sulpitius*, quoique surpris, s'opposèrent à leur passage avec un gros de leurs partisans qui s'étoient réunis auprès d'eux, & le Peuple qui craignoit le pillage, se déclara en leur faveur, & lançoit des traits & des pierres du haut des maisons sur les soldats de SYLLA. Mais Plur. in Sylla. ce Général aiant menacé de les brû-

ler,

ler, & aiant parû un flambeau à la main, le Peuple cessa ce genre d'hostilité, & demeura spectateur du combat entre les deux partis. **MARIUS** & *Sulpitius* l'appellerent vainement à leur secours; ils promirent même inutilement la liberté aux esclaves qui prendroient les armes en leur faveur, personne ne branla: & les troupes de **SYLLA** avançant toujours, les poufferent jusqu'au Temple de la Déesse Tellus, d'où ils furent obligez de s'enfuir & de fortir de Rome. **SYLLA** s'en voiant maître, mit des corps de garde dans toutes les places de la Ville pour empêcher le désordre. Il fit même punir sévèrement quelques soldats qui s'étoient jettez dans des maisons pour les piller, & il passa toute la nuit à visiter lui-même les différens quartiers, pour contenir le soldat, toujours insolent dans la victoire, & pour empêcher que les Citoïens ne fussent outragez.

Les deux Consuls aiant employé toute la nuit à pourvoir à la sûreté publique, songerent le lendemain à faire autoriser une conduite si extraordinaire par de nouvelles Loix, & à se revêtir au moins des apparences de la
justi-

Marius en
fuite.

Sylla maître
de Rome.

justice, qui ne manquent guères à ceux qui ont la force de leur côté. Pour y parvenir, ils formerent le dessein de reléver l'autorité du Sénat, que les Tribuns du Peuple avoient fort affoiblie par ce nombre infini de Loix nouvelles, faites en faveur du Peuple, & dont la plûpart n'avoient été promulguées que par des séditeux, les armes à la main.

Ils convoquerent dans cette vûe une Assemblée du Peuple Romain. **SYLLA** App. l. 1. r. naturellement éloquent, déplora Loix de Sylla. en des termes également vifs & touchans les malheurs de la République. Il représenta à l'Assemblée que les dissensions qui agitoient depuis si longtems la Ville & l'Etat, ne provenoient que de l'esprit inquiet & séditeux des Tribuns, qui, pour se faire valoir, n'oublioient rien pour exciter la haine du Peuple contre le Sénat. Que ces Magistrats populaires, qui n'avoient été établis dans leur origine que pour empêcher qu'on ne fit violence à aucun Citoïen Romain, s'étoient emparez insensiblement, & sous différens prétextes, du Gouvernement entier de la République. Que par de nouvelles Loix, inconnuës à leurs ancêtres, ils
avoient

avoient trouvé le secret d'anéantir l'autorité des Consuls, & la Dignité du Sénat. Que pour faire tolérer ces usurpations, qu'ils revêtoient du nom respectable de Loix, ils avoient aboli dans les élections des Magistrats l'usage établi de tout tems, de recueillir les suffrages par *Centuries*, & qu'ils avoient substitué à cette ancienne forme, celle de faire donner les voix par *Tribus*, surtout dans l'élection des Tribuns du Peuple. Que par ce changement, dans lequel les suffrages des Nobles & des personnes riches étoient confondus avec ceux des pauvres, au lieu de les compter par *Centuries*, le petit Peuple se trouvoit maître des élections, & que son choix tomboit toujours plutôt sur les plus séditieux, que sur les gens de bien. Que pour détruire des abus si pernicious au repos de la République, il étoit d'avis que désormais personne, de quelque condition qu'il fût, ne pût proposer au Peuple aucune Loi, qui n'eût été auparavant approuvée par le Sénat; enfin que dans les élections on ne recueillît plus les suffrages que par *Classes*: espece de rôles, dans lesquels tous les Citoïens étoient divisez par *Centuries*, selon leurs facultez, mais dont

de la Républiq. Romaine. Liv. X. 47
dont la première Classe, composée des plus riches, renfermoit seule plus de Centuries que toutes les autres Classes ensemble, ce qui rendoit cette première Classe, quand toutes ses Centuries étoient d'accord, arbitre de toutes les délibérations. SYLLA ajoûta, qu'il falloit interdire aux Tribuns ces harangues continuelles qui étoient autant de trompettes de sédition; & que pour mettre des bornes à l'ambition effrénée de ces Magistrats Plébéïens, il étoit à propos de déclarer par une Loi solemnelle, que tout Citoïen qui auroit exercé le Tribunat, seroit incapable dans la suite de toute autre Magistrature.

Ces propositions de la part d'un homme qui étoit à la tête de six Légions, & maître de Rome, devinrent aussitôt des Loix. Personne n'osa s'y opposer: tout plia sous son autorité, & Rome sous son Consulat prit comme une nouvelle face.

Quand il eût établi solidement son autorité, il songea à venger ses injures particulières. Nous avons dit que MARIUS, de concert avec le Tribun *Sulpitius*, s'étoit fait décerner le commandement de l'Armée destinée contre

Marius &
ses amis
déclarez
ennemis.

tre MITHRIDATE. SYLLA fit casser ce Décret, & en même tems il fit annuler la dernière Loi promulguée par *Sulpitius*, qui admettoit les Alliez dans les trente-cinq Tribus anciennes. Tout ce qui s'étoit passé fût attribué à la force & à la violence, & celui même qui s'en plaignoit, tenoit, pour ainsi dire, actuellement le poignard sur la gorge à ses Concitoïens. On accusa ensuite C. MARIUS, le jeune *Marius*, son fils, douze Sénateurs des principaux de leur parti, & le Tribun *Sulpitius*, d'être les auteurs de la dernière sédition. Ils étoient absens, & ils avoient pour partie celui qui commandoit dans Rome avec une autorité absolue. Ainsi leur procès fût bientôt fait. Ils furent déclarés ennemis du Peuple Romain: on mit leurs têtes à prix: on leur interdit le feu & l'eau, c'est-à-dire, tous les secours de la société; & on publia à son de trompe à Rome & dans toutes les Provinces dépendantes de la République, le Décret du Sénat, qui ordonnoit qu'on eût à les poursuivre aux dépens du public, & qu'on les fit mourir si-tôt qu'ils auroient été arrêtez. SYLLA dépêcha en même tems des troupes de tous cô-

tez

App. Alex.
l. i. de bello
civ.

tez pour les faire périr. MARIUS échapa à leur poursuite: Mais le Tribun *Sulpitius* fût trouvé par des Cavaliers de SYLLA, caché dans les marais du Laurentium. On lui coupa la tête, qui fût apportée à Rome, & attachée aux *Rostres*, ou à la Tribune aux Harangues. Ce spectacle affreux fût un présage de tout le sang que l'ambition & la haine de MARIUS & de SYLLA firent répandre dans la suite à Rome, & dans tout l'Empire Romain.

Le Peuple ne vit qu'avec une secrète indignation la tête d'un de ses Magistrats attachée sur son propre Tribunal. Et le Sénat même, quoique ravi de voir le parti du Peuple abaissé, ne laissa pas de murmurer de la proscription de C. MARIUS & de ses partisans. La plus grande partie des Sénateurs, jaloux de l'honneur & de la Dignité de leur Compagnie, ne pouvoient souffrir qu'on eût proscrit leurs Collegues, comme on auroit fait des brigands & des scélérats. Quelques-uns reprochoient secrètement à SYLLA qu'il vouloit faire périr un homme plus généreux que lui, & que si MARIUS, quand il se réfugia dans sa maison, l'eût livré à ceux qui le pour-

Murmures
contre
Sylla.

C

fui-

Tome III.

fuivoient, il se ferait vû par sa mort maître absolu du Gouvernement. Ces discours répétez depuis en différentes manières dans les compagnies, donnoient de l'éloignement à tout le monde pour la personne de SYLLA. Il en fit l'expérience dans l'élection de quelques Magistrats, où la qualité de ses créatures * fût à l'égard du Peuple un titre d'exclusion. SYLLA, au lieu de s'en fâcher, affecta de s'en faire un nouveau mérite. Il dit à ses amis, que le peu d'égard que le Peuple avoit eu pour sa recommandation, étoit une preuve que sous son Consulat, Rome jouissoit d'une entière Liberté: & pour soutenir toujours le même caractère aux yeux du public, il laissa élire pour l'un des Consuls de l'année suivante, CINNA, de la même maison que lui, mais d'un parti contraire, & qui le fit repentir dans la suite de cette feinte modération, aussi opposée à son humeur qu'à ses intérêts.

An de Rome 666.
Cinna
Consul.

Caractère
de Cinna.

Cornelius CINNA, quoique d'une maison Patricienne, s'étoit attaché au parti du Peuple, où il espéroit trouver plus de considération que dans celui

* Nonnius, neveu de Sylla, & Servius.

lui de la Noblesse, rempli de grands Capitaines & d'habiles Magistrats. C'étoit un homme sans mœurs & sans réflexion: précipité dans ses desseins: cependant tout téméraire & inconfidéré qu'il étoit dans ses engagements, il les soutenoit avec un courage & une grandeur d'ame digne d'un meilleur Citoyen. Il ne fût pas plutôt entré dans l'exercice de sa Magistrature, qu'il se vanta insolemment de faire abolir toutes les Loix de SYLLA. Il l'attaqua même indirectement: & pour essayer ses forces & la disposition du Peuple, il hazarda une de ses créatures * qui osa se déclarer accusateur de SYLLA. Mais ce grand homme, méprisant également & la bassesse de l'accusateur, & la légereté de celui qui le faisoit agir, sans daigner seulement répondre à l'accusation, laissa là le procès & les Juges, & partit pour aller faire la guerre à MITHRIDATE.

Il se flattoit que son parti seroit toujours assez puissant pour tenir en respect le nouveau Consul, homme peu estimé, & d'ailleurs haï pour son humeur hautaine & violente. Mais la suite lui fit voir que dans les dissensions domestiques & les Guerres civiles: il

Projets de
Cinna
contre
Sylla.

ne faut jamais ni se trop fier à ses meilleurs amis, ni mépriser le moindre de ses ennemis. CINNA n'avoit pas à la vérité un assez puissant parti pour introduire un nouveau changement dans le gouvernement de l'Etat; mais il eût des amis plus habiles que lui, qui lui firent comprendre, que pour se soutenir contre SYLLA, il devoit faire rappeler MARIUS, & opposer à SYLLA ce grand Capitaine, si fameux par ses victoires. Il falloit pour cela faire casser l'Arrêt de sa proscription: mais cette cassation d'un Arrêt si solennel paroïssoit presque impossible, par rapport au puissant parti que SYLLA avoit laissé dans Rome. CINNA pour en balancer le crédit, & pour s'assurer du plus grand nombre des suffrages, entreprit de gagner les Alliez.

Nous avons dit avec quelle adresse le Sénat les avoit comme relégués dans les huit dernières Tribus, afin que leurs suffrages ne fussent jamais comptez: & on a vû que par un dessein contraire, MARIUS & *Sulpitius* les avoient incorporez dans les trente-cinq premières Tribus, mais que SYLLA avoit depuis fait abroger cette Loi: CINNA résolut de la faire revivre.

Pour

Pour y réussir, il leur fit dire secrètement de se rendre à Rome le premier jour d'Assemblée, d'y venir en plus grand nombre qu'ils pourroient, & d'apporter des épées sous leurs robes. Tout cela fût exécuté selon son projet: & le jour d'Assemblée, la place publique fût remplie d'un si grand nombre de ces Alliez, que les habitans même de Rome eurent bien de la peine à en approcher. CINNA monta lui-même à la Tribune, & par un discours étudié, il représenta à l'Assemblée que les Latins & les Italiens étant de même nation que les Romains, que parlant le même langage, vivant sous des Loix à-peu-près semblables, & exposant tous les jours leur vie pour soutenir la gloire & les intérêts de la République; il étoit juste de ne former qu'un Corps & qu'une seule République des différens Peuples de l'Italie. Que pour rendre cette union parfaite, il falloit supprimer les huit dernières Tribus, & placer dans les anciennes les nouveaux Citoïens, selon que le sort en décideroit. Que c'étoit le seul moyen d'entretenir la paix & l'union entre les différens Ordres de l'Etat, d'en augmenter les forces, & de les rendre

Vell. Pa-
terc. l. 2.
c. 20.

C 3

App Alex.
l. 2. c. 15.

Conflic
entre les
Consuls.

dre redoutables aux ennemis du nom Romain.

Ce discours du Consul fût reçu avec de grands applaudissemens de la part des Alliez. Ils demanderent à haute voix, & avec de grands cris, qu'on prît les suffrages pour faire recevoir cette Loi. Mais les anciens Citoïens indignez de voir un Patricien & un Consul faire le personnage séditieux d'un Tribun du Peuple, s'opposèrent hautement à la reception de cette nouvelle Loi. „ Qu'il „ fuffise à ces étrangers, disoient-ils, „ d'être associez au nom Romain, „ d'en avoir les droits & les privileges, „ & de se voir aujourd'hui de sujets, „ devenus Citoïens de Rome, sans „ prétendre encore se mêler malgré „ nous dans nos Tribus, pour y donner „ la Loi par le nombre de leurs suffrages.

L'opposition de sentimens & de partis fit naître des disputes qui dégénèrent bientôt en investives & en injures. Pour lors les Alliez tirant les épées qu'ils portoient sous leurs robes, chargerent les anciens Citoïens, & les obligerent de quitter la place & de s'enfuir. La plupart coururent en porter leurs plaintes au Sénat, & ils s'adresserent

rent à OCTAVIUS, Colleague de CINNA au Consulat, ami & partisan déclaré de SYLLA. Ce Consul qui avoit prévu les desseins de son Colleague, sous prétexte de maintenir la paix dans la Ville, tenoit auprès de lui un nombre considérable de ses partisans tous bien armez. Il n'eût pas plutôt appris ce qui se passoit dans la place, qu'il y courut à la tête des créatures de SYLLA. Il écarte le Peuple qui lui fait place, tant par respect pour sa Dignité, que par la crainte de ce grand nombre de gens armez dont il étoit accompagné. OCTAVIUS sans égard pour personne, charge les Latins, les pousse, écarte la multitude & la met en fuite. Les habitans de Rome prennent les armes, attaquent les Alliez dispersez dans les rues, les poursuivent l'épée dans les reins, & les forcent enfin de sortir de Rome.

CINNA s'en voyant abandonné, court par toute la Ville pour rallier ses partisans, & il invite même jusques aux esclaves de se joindre à lui, par l'espérance de la liberté qu'il promet à ceux qui prendront les armes en sa faveur. Le premier Magistrat de la République, & celui qui étoit préposé pour y

Fuite de
Cinna.

entretenir la paix, n'oublie rien pour exciter une sédition. Mais personne ne branla: & après des efforts impuissans, il fût obligé de céder au parti contraire. Il sortit de Rome, & fût réjoindre cette foule d'Italiens qu'il y avoit fait venir. Il parcourut successivement la plûpart de leurs villes. Il fût à Tibur, à Préneste, à Nole: & dans tous les lieux où il passa, il exhortoit le Peuple à prendre les armes pour se venger des Romains. Il étoit secondé par *C. Milonius*, par *C. Marius Gratidianus*, & surtout par *Quintus Sertorius*, excellent Capitaine, qui s'étoit joint à ce parti, pour se venger de celui de *SYLLA*, qui lui avoit donné l'exclusion dans une élection pour le Tribunat. Ces Sénateurs par leurs intrigues exciterent le ressentiment des Alliez: la Guerre fût résoluë dans la plûpart de ces villes: l'embrasement devint bientôt général; & *CINNA* à la tête de ce nouveau parti, commença à faire des levées de troupes & d'argent. Le Sénat instruit de ses mauvais desseins, lui fit son procès. Il fût déclaré déchû du titre de Citoïen, & de la Dignité de Consul, & on substitua en sa place *LUCIUS MERULA*, Prêtre de

Cinna déclaré Ennemi.

An de Rome 666.

de Jupiter, & un des plus hommes de bien de la République.

CINNA n'apprit sa condamnation qu'avec une nouvelle fureur. Son esprit naturellement fier & emporté, ne formoit que des projets funestes contre ses ennemis. Mais comme il avoit besoin de forces pour se soutenir, il résolut de faire entrer dans son parti un corps de troupes Romaines qui campoit alors proche de Capouë.

Il se rendit en diligence au camp, & avant qu'on y eût appris les nouvelles de sa déposition, il s'adressa d'abord à quelques Tribuns militaires, qu'il eût l'adresse de gagner & de mettre dans ses intérêts. Ces Officiers de concert avec lui, convoquent l'Assemblée: les soldats furent d'abord surpris d'y voir paroître le Consul sans Licteurs, sans faisceaux, & sans aucune marque de sa dignité. *CINNA* prenant alors la parole: „ Vous voyez en ma
„ personne, leur dit-il, un exemple
„ bien extraordinaire de la tyrannie du
„ Sénat. Vous m'aviez fait Consul:
„ le Peuple Romain m'avoit conféré
„ cette dignité par ses suffrages, & le
„ Sénat vient de m'en priver sans
„ m'entendre, & sans même avoir con-
„ sulté

Guerre de
Cinna.

„ fulté le Peuple. Après un pareil at-
 „ tentat, que pouvez-vous espérer de
 „ votre Liberté, de vos droits & de
 „ vos suffrages ? Ce sont cependant ces
 „ mêmes suffrages dont j'avois voulu
 „ augmenter le nombre pour soutenir
 „ votre autorité, qui m'ont attiré une
 „ si cruelle injure. Si j'avois été moins
 „ attaché aux intérêts du Peuple, je
 „ serois encore à la tête du Sénat, &
 „ vous me verriez dans votre Tribu-
 „ nal avec toutes les marques de ma
 „ Dignité ; au lieu que je ne m'y pré-
 „ sente qu'en suppliant, & comme un
 „ malheureux proscrit, sans patrie,
 „ sans maison, sans Dieux Pénates,
 „ forcé d'errer à l'aventure, ou de me
 „ cacher dans un païs où j'ai droit de
 „ commander.

En même tems il déchire sa robe,
 comme un homme pénétré de la plus
 vive douleur ; il atteste les Dieux ven-
 geurs de l'injustice, & se jette à terre
 prêt à se percer de son épée, & com-
 me s'il n'eût pas voulu survivre à sa
 disgrâce. Les soldats émûs d'un spec-
 tacle si touchant, le rélevent & le
 rapportent sur son Tribunal. Chacun
 l'exhorte à prendre courage ; on lui
 rend les faisceaux, on lui donne des
 Lic-

Licteurs ; & l'Armée gagnée par ses App. Alex.
idem. ibid.
c. 2.
 principaux Officiers, le reconnoît pour
 Consul & pour son Général, & lui
 prête serment de fidélité.

CINNA qu'on avoit jusqu'alors mé-
 prisé à Rome, devint redoutable : &
 on régarda cette désertion de toute
 l'Armée, comme le commencement d'u-
 ne Guerre civile. Les deux Consuls
 OCTAVIUS & MERULA, firent aussitôt de
 nouvelles levées par ordre du Sénat :
 on tira des troupes des Alliez qui n'é-
 toient point entrez dans le parti de
 CINNA, on rappella en même tems
 Cn. Pompeius, pere du grand POMPEE.
 Il commandoit alors un corps de trou-
 pes sur les côtes de la Mer Ionienne,
 & il vint camper devant la porte Col-
 latine, pour couvrir Rome. Mais la
 République tira peu de secours de ce
 Général, qui se ménagea toujours avec
 tant d'adresse entre les deux partis,
 depuis l'éloignement de SYLLA,
 qu'on ne sçût jamais lequel il favori-
 soit. Peut-être même qu'il cherchoit
 à s'élever sur les ruines de l'un & de
 l'autre : ce qui par la suite le rendit
 également odieux aux deux factions.

Cependant le parti de CINNA se for- Marius
joint Cî-
na-
 tisoit tous les jours, plusieurs Séna-
 teurs

teurs accoururent dans son camp : & on apprit en même tems que *Caius MARIUS* avec son fils étoit en chemin pour s'y rendre. Ce fameux Chef de parti étoit alors comme relégué dans l'Isle de Cercinne sur les côtes d'Afrique, où il s'étoit réfugié avec son fils & quelques Sénateurs Romains qui s'étoient attachez à sa fortune.

Relation
de la pré-
mière fuite
de Marius.

Nous avons vû que *SYLLA* l'avoit poussé hors de Rome, & qu'après sa fuite, il avoit été pros crit, & sa tête mise à prix. *Caius MARIUS*, âgé de plus de soixante & dix ans, après six Consulats qu'il avoit exercez avec autant d'autorité que de gloire, se vit réduit à se sauver de Rome à pied, & sans avoir ni ami, ni domestique qui l'accompagnât dans sa fuite. Après avoir fait quelque chemin dans un état si déplorable, il fût obligé, pour éviter les gens de *SYLLA* qui le poursuivoient, de se jeter dans un marais, où il passa toute la nuit enséveli & enfoncé dans la bourbe jusqu'au col. Il en fortit au point du jour pour tâcher de gagner les bords de la mer, dans l'espérance de trouver quelque vaisseau qui lui faciliteroit sa sortie de l'Italie. Mais aiant été reconnu par des

de la Républîq. Romaine. Liv. X. 61
des gens de Minturne, on l'arrêta: il fût conduit dans cette ville la corde au col, tout nud & couvert de bouë. Le Magistrat pour obéir aux ordres du Sénat, lui envoia aussitôt un esclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

MARIUS voiant entrer cet esclave dans sa prison, & jugeant de son dessein par une épée nuë, qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte: *Barbare, as-tu bien la hardiesse d'assassiner Caius MARIUS!* L'esclave épouvanté du nom seul d'un homme si redoutable aux Cimbres, jette son épée, & fort de la prison tout émû, & en criant: *Il m'est impossible de tuer MARIUS.* Les Magistrats de Minturne regardèrent la peur & le trouble de cet esclave comme un mouvement du Ciel qui veilloit à la conservation de ce grand homme; & touchés d'un sentiment de religion, ils lui rendirent la liberté. „ Qu'il aille, dirent-ils, „ errant où ses destinées le conduisent, „ & que par tout ailleurs il subisse le „ Décret du Sénat. Nous supplions „ seulement les Dieux qu'ils nous par- „ donnent, si une autorité supérieure „ nous contraint de chasser de notre „ ville.

„ ville, celui qui a sauvé autrefois toute
 „ l'Italie de l'incurfion des barbares.
 Ceux de Minturne lui fournirent même un vaisseau, qui le porta d'abord dans l'Isle d'Ænaria, où il trouva un Sénateur de ses partisans, appelé *Granius*, & quelques autres proscrits de ses amis, qui lui apprirent que son fils s'étoit réfugié à la Cour de *Mandreftal* *, Roi de Numidie: ce qui déterminâ MARIUS à passer en Afrique. Il fût obligé par la tempête, d'autres disent pour faire de l'eau, de relâcher sur les côtes de Sicile, & il y trouva de nouveaux périls. A peine étoit-il débarqué, qu'un Quêteur Romain qui commandoit dans le païs, & qui par hazard se trouva au même endroit, voulut l'arrêter. On en vint aux mains, & MARIUS n'échapa de ce péril qu'après avoir perdu seize hommes de ceux qui l'accompagnoient, & qui firent ferme sur le bord de la mer pendant qu'il se rembarquoit. Il arriva ensuite en Afrique après quelques jours de navigation, & mit pied à terre proche de Carthage. *Sextilius* commandoit dans cette Province en qua-

* Plutarque le nomme *Hyempsal*.

qualité de Préteur; & comme MARIUS ne l'avoit jamais défobligé, il se flatta qu'il voudroit bien ignorer l'endroit de sa retraite, & qu'il trouveroit enfin un azile où il pourroit se rétablir tranquillement des fatigues de la mer.

Mais à peine avoit-il passé quelques jours sur ce rivage, qu'il vit arriver un Licteur, qui lui signifia un ordre du Préteur de sortir de son Gouvernement, avec menace de le poursuivre comme un ennemi du Peuple Romain, s'il y restoit plus longtems. MARIUS pénétré de douleur & de colere de ne pouvoir pas trouver un coin de terre où il pût être en sûreté, après s'être vû, pour ainsi dire, maître du monde entier, gardoit un morne silence en regardant fierement ce Licteur. Mais en étant pressé de lui donner réponse: *Rapporte à ton Maître*, lui dit-il, *que tu as vû C. MARIUS banni de son païs, assis sur les ruines de Carthage*; comme si par la comparaison de ses disgraces avec la chute du puissant Empire des Carthaginois, il eût voulu instruire le Préteur de l'instabilité des plus grandes fortunes.

Il se rembarqua ensuite malgré la rigueur

64 *Histoire des Révolutions*
rigueur de la saison, & il passa une partie de l'hyver dans son vaisseau à errer dans ces mers, en attendant le retour d'un de ses gens qu'il avoit envoié en Numidie au jeune *Marius*, son fils, afin qu'il lui procurât une retraite dans le païs de *Mandrestal*. Mais il fût bien surpris lorsqu'il le vit arriver lui-même, & qu'il apprit qu'il s'étoit heureusement échappé d'un azile qui étoit devenu sa prison. Ce Prince barbare l'avoit reçu d'abord avec les égards que tous les Rois avoient pour les Romains, & qui étoient dûs surtout au grand nom de *MARIUS*, si fameux dans la Numidie. Mais aiant appris sa disgrâce, il résolut de retenir son fils, comme un otage que la fortune lui avoit envoié, & de s'en faire un mérite en faveur du parti qui prévaudroit. Et quoiqu'il gardât toujours en apparence les mêmes égards & les mêmes mesures d'honnêteté, le jeune *Marius* n'avoit pas été longtems sans s'appercevoir qu'il n'étoit plus libre, & que c'étoit moins pour lui faire honneur, que pour l'observer, que *Mandrestal* le faisoit accompagner par-tout où il portoit ses pas, d'un grand nombre de Seigneurs
Nu-

de la Républiq. Romaine. Liv. X. 65
Numides qui ne le perdoient jamais de vûë.

Heureusement le jeune Romain a-^{Plut. in}voit sçû plaire à une des femmes du ^{Mario-}Roi. L'amour déguisé en pitié, rendit cette Princesse sensible à ses malheurs, & malgré son inclination secrète, elle fût assez généreuse pour lui faciliter les moïens de s'échaper. Il vint joindre son pere, comme nous l'avons dit; & *MARIUS* aiant appris les mouvemens de Rome par un Envoïé de *CINNA*, résolut de se rendre dans son Armée, pour tâcher de relever son parti. Il s'embarqua de nouveau, & après quelques jours de navigation, il aborda sur les côtes d'E-^{App. Alex.}trurie, d'où il envoïa offrir ses services à *CINNA*, comme un simple Ci-^{l. 2. c. 16.}toïen à son Consul.

CINNA apprenant cette grande nouvelle, en fit part à *Quintus Sertorius*, un de ses Lieutenans, & lui demanda son avis. *Sertorius*, grand Capitaine, mais sage & modéré, & qui redoutoit l'humeur farouche & vindicative de *MARIUS*, ne fût point d'avis qu'on le reçût dans l'Armée. Il représenta à *CINNA*, qu'il étoit assez puissant pour triompher seul de tous
ses

ses ennemis ; que MARIUS ne seroit pas plutôt à la tête de l'Armée, qu'il rappelleroit à lui toute l'autorité. Qu'il lui enlèveroit la gloire des heureux succez ; & d'ailleurs que c'étoit un homme sur la foi duquel il n'étoit pas toujours sûr de se reposer. CINNA convint de la solidité de toutes ces raisons : *Mais le moïen, dit-il, de renvoyer un homme que j'ai invité moi-même à se rendre dans mon Armée, & à unir ses ressentimens aux miens contre nos ennemis communs ? Puisque c'est vous qui l'avez appelé, lui répondit Sertorius, la délibération est inutile, & il ne vous reste d'autre parti à prendre, après vous être joints, que de veiller autant sur sa conduite, que sur les entreprises & les desseins de vos ennemis déclarez.*

Marius
dans l'Ar-
mée de
Cinna.

CINNA après cette conférence secrete, écrivit à MARIUS pour l'inviter de nouveau à se rendre dans son Armée. Il le traitoit de *Pro-Consul* dans sa Lettre, & il lui envoïa des Licteurs & tous les ornemens de cette Dignité. MARIUS se rendit au camp de CINNA ; mais il renvoïa les Licteurs & les autres marques de distinction, comme peu convenables à sa

for-

de la Républiq. Romaine. Liv. X. 67
fortune. Il affectoit au contraire de ne porter qu'une méchante robe ; ses cheveux & sa barbe étoient négligés ; il marchoit lentement, & comme un homme abattu par tant de disgraces. Mais au travers de cette triste contenance qu'il affectoit, on démêloit quelque chose de si fier sur son visage, qu'il excitoit plutôt de la fraïeur que de la compassion.

On ne scût pas plutôt à Rome que MARIUS étoit revenu en Italie dans le dessein d'y faire la guerre, qu'il fortit de cette Ville plus de cinq-cens Citoïens qui se rendirent auprès de lui. Il parcourut ensuite toute l'Italie, & alla de ville en ville, publiant qu'il ne prenoit les armes que pour faire recevoir leurs Citoïens dans le Corps de la République, & dans les anciennes Tribus. Les Peuples flattez de cette espérance, lui donnerent des troupes & de l'argent. Un grand nombre de Soldats Romains qui avoient servi autrefois sous lui, vinrent lui offrir leurs services. Pour grossir ses troupes encore davantage, il fit publier à son de trompe qu'il accorderoit la liberté à tous les esclaves qui le viendroient trouver. Il y en accourut un grand nombre à qui il fit donner des

Avantages
du parti de
Marius.

armes :

68 *Histoire des Révolutions*
armes: & il choisit les mieux faits pour lui servir de gardes.

* CINNA & MARIUS se trouvant un assez grand nombre de troupes pour pouvoir assiéger Rome, en approchèrent sans trouver aucun obstacle. CINNA & Carbon, un de ses Lieutenans, se camperent sur les bords du Tibre, *Sertorius* au-dessus, & MARIUS du côté de la mer: leur dessein étoit d'empêcher qu'on ne fît entrer des vivres dans la place. *Cn. Pompeius* avoit à la vérité un corps considérable de troupes qui pouvoit en faciliter l'entrée; mais la conduite de ce Général étoit si équivoque, ses démarches si concertées, & ses desseins si cachez, qu'on ne pouvoit pas compter sur son secours. Il fût tué quelque tems après, dans un orage, par un coup de tonnerre; & on remarqua que la joie de sa mort avoit été égale dans la Ville & dans le camp ennemi. Le Consul OCTAVIUS fût obligé de prendre sa place. Personne ne doutoit de ses intentions; mais c'étoit un mauvais soldat qui succédoit à un grand Capitaine. C'étoit même plutôt un bon Citoïen, qu'un homme capable du gouvernement, attaché jusqu'au scrupule à une timide observation des Loix, &

Cn. Pompeius tué d'un coup de tonnerre.

de la Républiq. Romaine. Liv. X. 69
& ignorant cette grande maxime: Qu'il faut se mettre au-dessus des Loix mêmes, quand il s'agit du salut de la Patrie. On le vit refuser le secours des esclaves qui étoient en grand nombre dans Rome, & il répondit séchement à ses Officiers qui le pressoient de les armer pour la défense de la Ville, qu'il n'accorderoit jamais à des esclaves le droit de Bourgeoisie, dont il avoit été d'avis qu'on privât *Caïus MARIUS*, & que ce seroit violer les Loix, pour la défense desquelles il avoit pris les armes.

Plutar. in Marlo.

Cependant CINNA & MARIUS seroient de près la Ville de Rome, & l'armée même d'OCTAVIUS se trouvoit comme assiégée. On ne pouvoit point rappeler SYLLA trop éloigné, & occupé dans le fond de l'Asie contre MITHRIDATE. Ainsi il ne restoit de ressource au Sénat que dans un corps de troupes commandé par *Cecilius Metellus*, fils du *Numidique*, qui faisoit actuellement la guerre aux Samnites, Peuples courageux, ennemis de tout tems du nom Romain, & qui soutenoient opiniâtrément les restes de la *Ligue sociale* dont nous venons de parler.

Le Sénat qui connoissoit la valeur &

& la capacité de ce Général, lui en-voïa ordre de terminer cette guerre aux conditions les plus honorables qu'il pourroit, de ramener incessamment son Armée au secours de sa Patrie, & même en cas qu'il ne pût faire la paix, de laisser ses troupes sous les ordres de ses Lieutenans, & de venir servir auprès du Consul. *Metellus*, en conséquence de cet ordre, fit faire quelques propositions aux Généraux ennemis. Mais comme dans le Traité il voulut toujours soutenir la dignité du nom Romain, *MARIUS* intervint pendant que la négociation traînoit, & il fit offrir aux Samnites des conditions si avantageuses qu'ils se déclarèrent en sa faveur; en sorte que *Metellus* perdant l'espérance de la paix, laissa ses troupes sous le commandement de ses Lieutenans, & se rendit au camp d'*OCTAVIUS*.

Les soldats de ce Consul qui le méprisoient autant qu'ils estimoient *Metellus*, demandèrent ce dernier avec de grand cris pour leur Général; & ils déclarèrent hautement que quand ils auroient un si brave homme à leur tête, ils sçauroient bien repousser tous les efforts des ennemis, & sauver Rome & la République. Mais *Metellus*,
aussi

App. Alex
l. 1. c. 16.

Plutar in
Matio.

Mauvaise
Politique
de Metel-
lus.

aussi modeste que brave, réjetta avec indignation ces loüanges séditeuses. Il reprocha aux soldats leur peu de discipline, & il leur parla avec tant de hauteur, que la plupart piquez de ses reproches, se jetterent dans l'Armée de *MARIUS*. Ce qui fait voir que dans les Guerres civiles, les chefs de parti ne peuvent trop ménager des soldats que leur exemple rend mutins, & qui ne croient pas combattre contre leur patrie, quand ils ne servent que dans des troupes de leur Nation.

MARIUS pour augmenter le désordre, fit crier proche des murailles de Rome, qu'il donneroit la liberté à tous les esclaves qui viendroient prendre parti dans ses troupes: ce qui en attiroit tous les jours un grand nombre. Le Peuple d'ailleurs qui veut toujours avoir du pain, de quelque côté qu'il vienne, se plaignoit hautement que le Sénat, pour ses intérêts particuliers, entretenoit une guerre qui exposoit leurs femmes & leurs enfans à mourir de faim. La plupart même des Sénateurs qui avoient parû d'abord les plus zélez, ne conservoient plus qu'une froide bienfiance pour le parti. Et comme la fidélité est rare dans les
Guer-

Désordre
dans Ro-
me.

Guerres civiles, par les mutuelles liaisons qui se trouvent entre les gens des différens partis, on ne voïoit que transfuges & que négociateurs secrets qui passoient de la Ville dans le camp pour y faire des Traitez particuliers.

D'putez
vers Cinna.

Le Sénat voïant que son parti & son autorité diminuoient tous les jours, & craignant un soulèvement général, crut devoir entrer en négociation. On envoya des Députez à CINNA pour lui faire quelques propositions de paix. CINNA avant que de leur donner audience, leur fit demander, s'ils avoient ordre de le reconnoître pour un des Consuls de la République, ou s'ils ne prétendoient traiter avec lui que comme avec une personne privée. Les Députez n'ayant rien dans leurs instructions touchant une proposition si délicate, retournerent dans la Ville prendre de nouveaux ordres. Le Sénat embarrassé de la question de CINNA, ne sçavoit quel parti prendre. Il n'y avoit pas d'apparence de déposer un aussi homme de bien que MERULA, qui d'ailleurs avoit été élevé à cette Dignité sans l'avoir recherchée. D'un autre côté, le Peuple pressé de la faim, demandoit du pain avec de grands cris; & il étoit à

Merula
abdique le
Consulat.

à craindre qu'il n'introduisît l'ennemi dans la Ville. MERULA sçût par sa générosité tirer le Sénat d'embarras: il renonça au Consulat, & par sa démission, le Sénat libre de ses derniers engagements, envoya de nouveaux Députez à CINNA, comme au Consul du Peuple Romain. CINNA les reçût dans son Tribunal avec tout l'appareil du premier Magistrat de la République. Les Envoiez l'inviterent de la part du Sénat à rentrer dans Rome & dans les fonctions de sa Dignité; & ils ne lui demanderent pour toutes conditions que de vouloir bien épargner le sang de ses Concitoyens, & de faire serment qu'il n'en feroit mourir aucun, que suivant les Loix, & conformément aux règles ordinaires de la Justice. CINNA refusa de faire ce serment; mais il protesta qu'il ne donneroit jamais son consentement à la mort d'aucun Citoyen. Il fit même dire au Consul OCTAVIUS, qu'il ne feroit par mal de s'abstenir de paroître en public, jusqu'à ce que le calme fût rétabli dans la Ville. MARIUS étoit debout à côté du Tribunal de CINNA. Il ne parla point aux Envoiez;

Cinna re-
connu
Consul.

mais son silence, une mine farouche, & des yeux étincelans de colere, leur firent comprendre que cet homme furieux dans ses vengeances ne respiroit que le sang & le carnage.

Metellus voiant les affaires de Rome désespérées, ne voulut pas y entrer. Il aima mieux se bannir de sa Patrie, que de reconnoître l'autorité de *CINNA*; & il se retira sur les côtes de la Ligurie. *OCTAVIUS* au contraire protesta qu'étant Consul, il ne fortiroit point de la Ville: il se plaça dans son Tribunal avec ses habits Consulaires, environné de ses Licteurs, & là il résolut d'attendre ce qu'il plairoit aux ennemis d'ordonner de son fort.

Cinna & Marius rentrent dans Rome.

CINNA & *MARIUS* se présentèrent aux portes de Rome à la tête de leurs Troupes. *CINNA* entra le premier, accompagné de ses gardes; mais *MARIUS* s'arrêta à la porte; & comme ses amis l'invitoient d'entrer, il leur dit qu'ayant été banni par un Décret public, il en faloit un autre qui autorisât son retour. Cet homme cruel & farouche feignoit de respecter encore les Loix: il faut, pour le contenter, assembler le Peuple

ple dans la place. Mais à peine deux ou trois des premières Tribus eurent-elles donné leurs suffrages, que trouvant la cérémonie trop longue, & impatient de satisfaire son humeur cruelle, il laissa tomber le masque, & se jetta dans la Ville avec une Troupe de satellites qui massacrerent sur le champ ceux qu'il leur avoit prescrits. *Caius*, & *Lucius Julius*, *Serranus*, *P. Lentulus*, *C. Numitorius*, *M. Bibius Crassus* tous Sénateurs illustres, furent égorgés dans les ruës, & immolés les premiers à la vengeance de *MARIUS*. Il fit porter leurs têtes sur la Tribune aux Harangues; & comme s'il eût voulu étendre sa vengeance au-delà même de la mort, il ordonna qu'on laissât ces cadavres mutilés dans les ruës pour être dévorés par les chiens.

Cruauté de *Marius*.

Des deux Consuls, *OCTAVIUS* fût tué dans son Tribunal contre la parole de *CINNA*: & *Merula* sachant qu'il étoit proscriit, se fit couper les veines pour ne pas laisser à son ennemi le cruel plaisir d'ordonner du genre de son supplice. Mais comme il étoit Prêtre de Jupiter, & que par les Loix de la Religion il étoit défendu

Proscription de *Cinna* & de *Marius*.

fendu aux personnes revêtues de ce caractère, de mourir avec la mitre sur la tête, on trouva après sa mort un écrit, dans lequel il témoignoit qu'avant que de se donner la mort, il avoit eu la précaution de déposer cet ornement sacré, pour ne le pas profaner, disoit-il, par l'effusion de son sang. On égorgea ensuite *Marc-Antoine*, dont la retraite avoit été découverte par les satellites de *MARIUS*. C'étoit un Sénateur d'une illustre maison Plébéienne, & qui se prétendoit descendue d'un *Anthon*, fils d'*Hercule*; mais plus illustrée par ce Sénateur, qui avoit été Consul & Censeur, & qui passoit pour le plus célèbre Orateur de son tems. *Quintus Catulus*, autre Consulaire, & illustre par la victoire des *Cimbres*, qui lui étoit commune avec ce tyran, aiant appris qu'il l'avoit proscriit, s'enferma dans une chambre où il se fit étouffer par la vapeur du charbon qu'il y avoit fait allumer. Rome voïoit périr tous les jours ses plus illustres Citoyens que les satellites de *MARIUS* massacroient impitoyablement. Cette troupe furieuse d'esclaves qu'il avoit fait les ministres de ses vengeances, égorgoient les

les chefs de famille, pilloient les maisons, violoient les femmes, & enlévoient les enfans. Au moindre signe que leur faisoit *MARIUS*, ils poignardoient ceux qui se présentoient devant lui: ils avoient même ordre de tuer sur le champ tous ceux à qui il ne rendoit pas le salut; de sorte que ses propres Officiers & ses amis même ne l'abordoient jamais qu'en tremblant, & toujours incertains de leur destinée.

Au milieu de tant de sang répandu, *MARIUS* se plaignoit que la principale victime lui étoit échappée, & qu'il manquoit à sa vengeance de n'en pouvoir étendre les effets sur la personne de *SYLLA*. Mais ce Général étoit trop éloigné, & même trop puissant, pour avoir rien à craindre de la cruauté de son ennemi. Le tyran pour soulager son ressentiment, tâcha de le frapper par les endroits les plus sensibles. Il fit chercher avec soin *Metella*, sa femme, fille de *Metellus* le Numidique, & ses enfans, pour les faire mourir. Ce ne fût que par un bonheur extraordinaire qu'ils échappèrent à la fureur de ce barbare. Les principaux amis de *SYLLA* les fi-

rent sortir de Rome, & les conduisirent jusques dans son camp. MARIUS outré de leur fuite, étendit sa vengeance jusques sur les choses les plus insensibles. Il fit raser la maison de son ennemi, confisquer ses biens: & pendant que SYLLA ajoûtoit de grandes Provinces, & des Roïaumes entiers à la domination des Romains, il n'eût point de honte de le faire déclarer ennemi de la République. Le Sénat qui sçavoit ajuster sa Jurisprudence & ses Arrêts à la volonté de ceux qui dominoient, n'eût point de peine à le trouver criminel. Il cassa toutes les Loix qu'il avoit fait recevoir pendant son Consulat, tout prêt d'en faire autant des Ordonnances de MARIUS, si le parti contraire pouvoit prévaloir. CINNA & MARIUS se firent désérer en même tems le Consulat pour l'année suivante, afin de se fortifier de l'autorité de cette souveraine Magistrature contre le ressentiment & les forces de SYLLA, dont ils redoutoient le retour en Italie.

En effet sa femme, ses enfans, ses amis & tout les proscrits qui s'étoient réfugiés dans son camp, le sollicitoient tous les jours de tourner ses armes contre

Foiblesse
du Senat.

An de Rome
667.

Plut. in
Sylla.

Sage conduite
de
Sylla.

tre ses propres ennemis, & de délivrer sa Patrie des tyrans qui l'opprimoient depuis si longtems. Mais SYLLA, supérieur à ses ressentimens particuliers, crut qu'il étoit plus honnête de combattre les ennemis de l'Etat, que de ruiner les affaires de la République par une vengeance précipitée; & il résolut d'achever de vaincre l'ennemi étranger avant que d'attaquer le domestique.

Cependant il écrivit une grande Lettre au Sénat, dans laquelle il représentoit vivement ses services, & les injures qu'il avoit reçues, & il la finissoit par des plaintes mêlées de menaces. „ Vous sçavez, *Peres con-* Il écrit au Sénat.
„ *scripts*, leur disoit-il, tous les travaux que nous avons efflués en différents climats pour le service de la République. *Questeur* en Numidie, „ *Tribun militaire* dans la Guerre des Cimbres, „ *Pro-Préteur* dans la Guerre des Alliez, & „ *Pro-Consul* contre MITHRIDATE, vos armes ont toujours été heureuses entre mes mains. J'ai vaincu en plusieurs batailles les Lieutenans de ce redoutable ennemi des Romains. J'ai chassé ses garnisons de la Grece, & j'é-

D 4 „ pere

App. l. 1
c. 18.

» père le réduire bientôt dans les an-
 » ciennes bornes de son Roïaume de
 » Pont. Il ajoûtoit que pour récom-
 » pense de ses services, le Sénat, à l'in-
 » stigation de ses ennemis, avoit mis sa
 tête à prix; qu'on avoit fait mourir ses
 amis; forcé sa femme & ses enfans de
 s'enfuir de Rome pour sauver leur vie;
 démoli sa maison; confisqué ses biens;
 & cassé les Loix qui avoient été pro-
 mulguées sous son Consulat. Mais qu'il
 espéroit se rendre dans peu de tems à
 Rome à la tête d'une Armée puissante
 & victorieuse, & qu'alors il se ven-
 geroit hautement des injures particu-
 lieres & publiques.

Crainte de
 Cinna &
 de Marius.

Cette Lettre & les nouvelles qui ve-
 noient tous les jours de l'Armée de
 SYLLA, que ce Général se disposoit
 à tourner ses armes contre les deux
 Consuls, leur donnoient beaucoup
 d'inquiétude. MARIUS accablé d'an-
 nées, & le corps épuisé par les fati-
 gues de la guerre, craignoit d'être
 obligé de se remettre en campagne,
 surtout quand il envisageoit qu'il au-
 roit à combattre contre un ennemi
 puissant, grand Capitaine, toujours
 heureux, encore dans la force de l'â-
 ge, vif, actif, diligent, & qui l'a-
 voit

de la Républiq. Romaine. LIV. X. 81
 voit déjà chassé une fois de Rome.

Il repassoit dans son esprit ses ancien-
 nes disgraces, sa fuite, son exil, les
 périls qu'il avoit courus tant sur terre
 que sur mer, & il craignoit de se voir
 exposé encore à son âge aux mêmes
 dangers. Ces tristes réflexions ne l'a-
 bandonnoient point, & il en perdit
 même le sommeil. Ce fût pour se le
 procurer, & pour se débarasser de
 ces idées funestes, qu'il se jeta dans la
 débauche de la table. Il cherchoit à
 noier ses inquiétudes dans le vin; &
 il ne trouvoit de repos que quand il
 n'avoit plus de raison. Ce nouveau
 genre de vie, & les excez qu'il fit,
 lui causerent une pleuresie dont il
 mourut le dix-septieme jour de son
 septieme Consulat. Un Historien sem-
 ble insinuer qu'il avança lui-même la
 fin de ses jours, quoiqu'il n'en marque
 point la manière. Il rapporte seule-
 ment que MARIUS, se promenant un
 soir après souper avec ses amis, il les
 entretint longtems des principaux é-
 venemens de sa vie, & qu'après avoir
 rapporté tout ce qu'il avoit éprouvé
 de l'une & l'autre fortune, il avoit
 ajoûté, qu'il ne croioit pas qu'il fût d'un
 homme de bon sens, à son âge, de se

Mort de
 Marius.

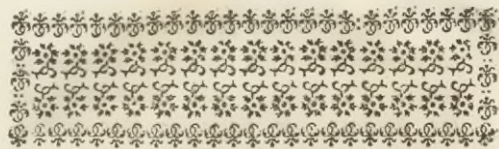
C. Pison
 in Plut.

82 *Histoire des Révolutions &c.*

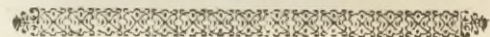
confier davantage à une Divinité si inconstante. Qu'en finissant ce discours, il embrassa tous ceux qui étoient présens avec un attendrissement qui ne lui étoit pas ordinaire; & qu'en suite il se mit au lit, où il mourut peu de jours après.



H I S.



HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES
DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.



LIVRE ONZIEME.

Après la mort de Marius, C. Marius, son fils, s'unit étroitement avec CINNA & Valerius Flaccus. Ce dernier aiant été créé Consul, passe en Asie à la tête d'une armée contre MITHRIDATE, sous prétexte que la Guerre que lui faisoit SYLLA, étoit sans l'aveu du Sénat. Fimbria, Lieutenant de Valerius Flaccus, tue son Général. SYLLA fait le
D 6 *paix*

paix avec MITHRIDATE, & marche contre Fimbria, qui abandonné de ses Soldats, se passe son épée au travers du corps. SYLLA retourne en Italie, où il trouve des forces très-supérieures aux siennes, commandées par d'habiles Officiers, à la tête desquels étoient L. Corn. Scipion, C. Junius Norbanus, les Consuls de cette année. La ruse & l'argent le rendent maître de l'armée de Scipion: & il triomphe de celle de Norbanus par sa valeur. Le jeune Marius est élu Consul. Il présente la bataille à SYLLA, & la perd. Il s'enferme dans Préneste où son ennemi l'assiège. Après la défaite de son parti, Préneste est enfin obligée d'ouvrir ses portes aux victorieux. Marius tâche de se sauver par des conduits souterrains, avec un jeune Samnite qui commandoit les troupes de sa Nation dans la place: mais aiant trouvé toutes les issues fermées, ces deux Chefs se donnent mutuellement la mort. SYLLA, Dictateur perpétuel, se défait de ses ennemis par de cruelles proscriptions. Il abdique le pouvoir souverain, & meurt simple particulier. M. Emilius Lepidus, qui pendant la vie de SYLLA, avoit été

de la Républiq. Romaine. LIV. XI. 85
attaché au parti de la Noblesse, devient le chef de celui du Peuple après la mort du Dictateur. Aiant eu le gouvernement de la Gaule Cis-Alpine au sortir de son Consulat, il y leve une armée, avec laquelle il vient camper aux portes de Rome, où il est défait par Catulus. Il se retire en Sardaigne, & y meurt. POMPE'E est envoyé en Espagne, où après quelques mauvais succès contre Sertorius, il a la gloire de mettre fin à la Guerre, en faisant couper la tête à Perpenna. Des esclaves commandez par Spartacus remportent plusieurs victoires contre les Légions Romaines. Ils sont défaites par Crassus, & leur chef est tué. Guerre des Pirates terminée par POMPE'E.

¶ A plûpart des habitans de Rome crurent recevoir la vie une seconde fois en apprenant la mort de Marius. Mais leur joie fût de peu de durée, & ils s'apperçurent bientôt qu'ils n'avoient fait que changer de tyran. Le jeune Marius hérita de sa cruauté comme de son pouvoir, & il célébra les obsèques de son pere par la mort de plusieurs Sénateurs qui avoient échapé aux

Le jeune
Marius
succede à
son Pere.

premières fureurs de la proscription. Ce jeune homme s'unit étroitement avec CINNA, & ils associerent dans leur faction VALERIUS FLACCUS, créature de Marius. Ils le firent même nommer pour lui succéder au Consulat, & ce nouveau Magistrat, pour gagner les bonnes grâces de la multitude, proposâ une Loi qui déclaroit les débiteurs quittes de leurs dettes en payant à leurs créanciers la quatrième partie du principal. Ils délibérèrent ensuite sur les moyens d'empêcher le retour de SYLLA, & ils convinrent pour cela d'envoier une armée en Asie contre MITHRIDATE, sous prétexte que la guerre que lui faisoit SYLLA étoit sans l'aveu de la République, & que l'autorité de ce Général, proscriit par Arrêt du Sénat, n'étoit pas légitime. CINNA fit comprendre à VALERIUS qu'il étoit de leur intérêt qu'il se chargeât de cette entreprise: & il le flatta que les soldats de leur ennemi, voiant un Consul dans la Province, passeroient bientôt sous ses enseignes: ou du moins que son armée tiendroit en respect celle de SYLLA, & retarderoit sa marche, si en sa présence il entreprenoit de passer en Italie.

An de Rome
667.

Valerius
Flaccus
passé en
Asie.

VALE

VALERIUS partit de Rome avec deux Légions. C'étoit un homme d'un caractère hautain & violent; fier de sa nouvelle dignité; cruel dans ses châtimens à l'égard du simple soldat, odieux aux Officiers qu'il traitoit avec trop de hauteur, & incapable de reconnaissance, parce qu'il attribuoit la complaisance qu'on avoit pour lui, à la seule crainte de sa puissance & de son ressentiment. Comme CINNA n'étoit pas persuadé de sa capacité, on lui avoit donné pour conseil & pour Lieutenant, un Sénateur, appelé *Fimbria*, aussi estimé dans les troupes par sa valeur, que VALERIUS en étoit haï par sa dureté. Ces deux Chefs ne furent pas longtems sans se broüiller: le Lieutenant persuadé de l'incapacité de son Général, ne faisoit pas assez d'attention à sa dignité; & le Consul, sans égards pour le mérite d'un Officier d'aussi grande considération que *Fimbria*, vouloit tourner la subordination militaire dans une obéissance servile. L'aigreur & l'animosité succéderent à ces dispositions; & à peine furent-ils arrivés en Asie que leur mécontentement éclata au sujet d'un logement que le Quêteur de l'armée & *Fimbria* se

Fimbria se
broüille
avec Vale-
rius Flac-
cus.

dis-

App. Alex.
de bell.
contra Mi-
thrid. c. 15.

disputerent. Le Consul faisoit avec plaisir cette occasion de mortifier son Lieutenant, & décida en faveur du Quêteur. *Fimbria* outré de cette préférence, le menaça publiquement de quitter le service. *VALERIUS* pour lui faire sentir qu'il pouvoit se passer de lui, donna sur le champ son emploi à un autre. Ce second affront porta le ressentiment de *Fimbria* jusqu'à la fureur; les soldats, qui l'aimoient, s'intéresserent dans son injure: tout le camp se souleva. *VALERIUS* au lieu d'opposer sa présence & son autorité aux mutins, s'enfuit lâchement, & ce Général déserteur de sa propre armée, se jetta dans une ville voisine, & se cacha au fond d'un puits. *Fimbria* emporté par sa passion, le poursuit, entre dans la place, découvre le lieu de sa retraite, l'en fait tirer, & tué de sa main son Consul & son Général. Pour se faire un rempart contre le ressentiment de *CINNA*, il se fait prêter serment par toute l'armée, persuadé qu'il seroit toujours innocent tant qu'il seroit à la tête des Légions, & que la crainte seule qu'il ne se jettât dans le parti de *SYLLA*, seroit dissimuler sa faute.

Le Consul
Valerius
Flaccus tué
par *Fim-*
bria.

Com-

Comme il étoit Soldat & Capitaine, il remporta de grands * avantages sur *MITHRIDATE* & sur ses Lieutenans. Il s'attacha particulièrement à ce Prince qu'il força après une victoire, d'abandonner *Pergame*, ville de la Troade, & de se retirer dans *Pitane*, Place forte, où il pouvoit recevoir du secours par mer. *Fimbria* ne laissa pas de l'y assiéger: mais comme il n'avoit point de Flotte pour en fermer le Port, il écrivit à *Lucillus*, qui commandoit celle de *SYLLA*, de s'avancer, & de vouloir contribuer, non obstant la différence des partis, à la prise du plus grand ennemi des Romains. Sa perte étoit infaillible, si ce Lieutenant de *SYLLA* eût voulu agir de concert avec *Fimbria*: mais quelque honneur que lui eût fait la prise d'un si grand Roi, *Lucillus* ne crut pas devoir rien entreprendre sans la participation & les ordres de son Général. Peut-être même qu'il se fit un juste scrupule, d'entretenir la moindre rélation avec un homme qui venoit d'assassiner un Consul. Ainsi *MITHRIDATE* aiant la mer libre, se tira de cette place, & continua la guerre avec

Progrès de
Fimbria
contre *Mi-*
thridate.

Mithridate
assiégé
dans *Pi-*
thane.

* Idem. App. ibid. Vell. l. 2. c. 24.

90 *Histoire des Révolutions,*
avec différens succès contre *Fimbria*,
& contre SYLLA; quoiqu'il fût
déjà entré en quelque espece de né-
gociation avec le dernier au sujet de la
paix.

Vi-
toire de
Sylla sur
Mithridate.

Celui-ci en moins de trois ans avoit
repris toutes les Villes de la Grece,
défait en deux batailles rangées proche
de Cheronée & d'Orchomene, *Taxi-
les*, *Archelaus* & *Dorilas*, Généraux
de MITHRIDATE, qui comman-
doient dans la Béotie une Armée com-
posée de plus de cent-mille hommes:
& il avoit triomphé de ces forces ré-
doutables, sans avoir plus de quinze-
mille hommes, & sans pouvoir tirer
aucun secours de Rome, où le parti de
Marius dominoit. Mais comme la
guerre, quand on la fait heureuse-
ment, fournit aux besoins de la guer-
re, ses victoires amenerent dans son
camp les richesses & l'abondance. Son
Armée se grossit, on accouroit de tou-
tes parts pour combattre sous ses ensei-
gnes, & l'Asie lui fournit des sommes
immenses. SYLLA avec ces secours,
& à la tête d'une Armée victorieuse,
auroit poussé loin ses conquêtes, si
l'inquiétude de ce qui se passoit à Ro-
me, & le désir de relever son parti,
n'éût

de la Républiq. Romaine. LIV. XI. 91
n'eût balancé dans son esprit les avan-
tages qu'il se pouvoit promettre de la
continuation de la guerre. Il étoit
cependant bien résolu de ne point quit-
ter l'Asie, qu'il n'eût réduit son enne-
mi par la force des armes, ou par un
Traité, dans les anciennes bornes de ses
Etats. Pendant qu'il étoit dans cette
agitation, MITHRIDATE qui n'a-
voit pas de son côté des inquiétudes
moins violentes, & qui craignoit qu'un
aussi grand Capitaine & aussi heureux
dans toutes ses entreprises, ne le chas-
sât entierement de l'Asie, envôia des
ordres secrets à *Archelaus*, un de ses Gé-
néraux, de tâcher de faire la Paix à
quelque prix que ce fût.

Archelaus en fit jeter quelques pro-
pos à SYLLA par un Marchand, qui à
la faveur du commerce alloit librément
de l'un à l'autre camp. La négocia-
tion se noüa insensiblement, & les
deux Généraux, après quelques préli-
minaires, se trouverent dans un endroit
dont ils étoient convenus. *Archelaus*
qui n'ignoroit pas de quelle importan-
ce il étoit à SYLLA de pouvoir re-
passer en Italie, lui proposâ d'unir ses
intérêts avec ceux de MITHRIDATE,
& que son maître lui fourniroit de l'ar-
gent,

Plut. in
Sylla.
Négocia-
tion entre
Archelaus
& *Sylla*.

gent, des troupes, & des vaisseaux pour faire la guerre à CINNA & Marius.

SYLLA sans paroître d'abord offensé de pareilles propositions, l'exhorta de son côté à se retirer de la servitude où il vivoit sous un Prince impérieux & cruel. Il lui proposa de prendre le titre de Roi dans son Gouvernement, & il lui offrit de lui faire donner la qualité d'Allié & d'Ami du Peuple Romain, s'il vouloit lui livrer la Flotte de MITHRIDATE, dont il avoit le commandement. Archelaus rejeta avec indignation une pareille proposition, & témoigna même au Général des Romains, combien il se sentoît offensé qu'il l'eût cru capable d'une telle trahison.

Plut. in.
Sylla. App.
de bell.
contra Mi-
thrid. c. 16.

Alors SYLLA prenant cet air de grandeur & de dignité qui étoit si naturel aux Romains: „ Si n'étant qu'un es-
„ clave, lui dit-il, & tout au plus
„ l'Officier d'un Roi barbare, tu ré-
„ gardes comme une lâcheté de quit-
„ ter le service de ton Maître; com-
„ ment as-tu été assez hardi pour pro-
„ poser d'abandonner les intérêts de la
„ République, à un Romain tel que
„ SYLLA? Crois-tu que les choses
„ soient égales entre nous? As-tu ou-
„ blié mes victoires? Ne te souviens-

„ tu

„ tu plus que tu es ce même Arche-
„ laus que j'ai défait dans deux batail-
„ les, & que j'ai forcé dans la dernie-
„ re, d'aller se cacher dans les marais
„ d'Orchomene?

Archelaus déconcerté par une ré-
ponse si fiere, ne se soutint plus dans
la suite de la négociation: SYLLA Conditions
auxquelles
Sylla donne
la Paix à Mi-
thridate. s'en rendit le maître, & donna la loi
en victorieux. Il lui dit, que si MI-
THRIDATE vouloit obtenir la paix,
il falloit que ce Prince abandonnât l'A-
sie mineure & la Paphlagonie; qu'il
rendît la Bithinie à Nicomede, & la
Cappadoce à Ariobarzane; qu'il païât
aux Romains deux-mille talens pour
les fraix de la guerre, & leur remit
70. Galeres. SYLLA à ces conditions
s'obligea de son côté de faire confir-
mer à MITHRIDATE, par le Sénat,
la possession des Etats qui lui resteroient,
& de le faire déclarer Ami &
Allié du Peuple Romain. Le Traité
aïant été arrêté à ces conditions, les
articles en furent envoïez à MITHRI-
DATE. Ce Prince les renvoïa aussitôt
par des Ambassadeurs, qui dirent à
SYLLA que le Roi leur maître y
souscriroit volontiers, à l'exception de
la Paphlagonie qu'il vouloit retenir, &
de

Plut. in
Sylla.

de ses Galeres dont il ne pouvoit se défaire. SYLLA leur répondit fierement: „ MITHRIDATE, à ce que „ vous dites, veut retenir la Paphla- „ gonie, & refuse de me remettre ses „ Galeres, à moi, qui devois prétendre „ qu'il se jettât à mes pieds, si je lui „ laissois seulement la main dont il a „ tué tant de Citoïens Romains. „ Mais peut-être tiendra-t-il un autre „ langage, si je le puis joindre. Les Ambassadeurs consternez de cette réponse gardoient le silence. Mais *Archelaus* en lui prenant la main le pria d'adoucir son courroux. Il lui demanda seulement le tems de pouvoir se rendre auprès du Roi son maître, & il l'assûra qu'il en rapporteroit la ratification du Traité qu'il avoit signé avec lui, ou qu'il se tueroit lui-même en sa présence.

Archelaus sur la parole de SYLLA, fit une extrême diligence; & aiant joint MITHRIDATE, il sçût lui représenter si vivement les forces de son ennemi, & les périls auxquels il s'exposoit en continuant la guerre contre un si grand Capitaine, que son maître, quoique toujours ennemi mortel des Romains, comprit qu'il étoit de son inté-

intérêt de surseoir au moins pour quelque tems, l'exécution de ses desseins, d'attendre que quelque nouvelle conjoncture le débarassât de SYLLA, & le mît en état de reprendre les armes avec plus de succès. Dans cette vûë il renvoïa *Archelaus* à SYLLA pour l'assûrer qu'il lui porteroit lui-même la ratification entiere du Traité; & qu'il souhaitoit seulement de le pouvoir entretenir avant qu'il retournât en Italie. MITHRIDATE demandoit cette entrevûë, parce qu'en faisant la paix avec SYLLA, il ne se trouvoit pas délivré de la guerre que *Fimbria* lui faisoit, & qu'il vouloit concerter avec lui de quelle manière il en devoit user avec cet aventurier qui ne reconnoissoit pas les ordres de SYLLA.

SYLLA étant demeuré d'accord de l'entrevûë, elle se fit à Dardane, ville de la Troade. MITHRIDATE en abordant le Général Romain, lui présenta la main en signe d'amitié. SYLLA avant que de répondre à cette démarche d'honnéteté, lui demanda s'il acceptoit la paix aux conditions dont *Archelaus* étoit convenu? MITHRIDATE surpris de la hauteur & de la fierté du Général Romain, après avoir dit

Entrevûë
de Sylla &
de Mithri-
date.

dit quelque chose pour justifier sa prise d'armes, déclara qu'il ratifioit le Traité dans toutes ses parties. Alors SYLLA l'embrassa, & lui présenta *Ariobarzane* & *Nicomede*, dont il avoit ménagé le rétablissement par le Traité de paix. Il l'assûra en même tems, qu'il alloit mettre *Fimbria* hors d'état de lui donner aucune inquiétude. Ils se séparèrent ensuite après s'être donné réciproquement des marques extérieures d'estime & d'amitié, si peu solides entre les Grands, & surtout entre des ennemis nouvellement réconciliez.

Murmure
des soldats
de Sylla.

Quelque avantageux que fût ce Traité pour les Romains, & surtout pour SYLLA, on ne laissa pas d'en murmurer dans son camp. Les soldats qui n'avoient pas le même intérêt que leur Général de repasser en Italie, se plaignoient qu'il n'achevât pas de vaincre un ennemi qui n'étoit plus en état de lui résister. SYLLA pour justifier sa conduite, leur fit comprendre, que s'il eût rejeté les propositions de paix, MITHRIDATE à son refus n'auroit pas manqué de traiter avec *Fimbria*, & que si ces deux ennemis avoient joint leurs forces, ils l'auroient contraint, ou
d'a-

de la Républiq. Romaine. Liv. XI. 97
d'abandonner ses conquêtes, ou de hasarder une bataille contre des troupes supérieures en nombre, & commandées par deux grands Capitaines, qui auroient pû en un seul jour lui faire perdre le fruit de toutes ses victoires.

SYLLA marcha ensuite droit à *Fimbria*, & fit marquer son camp fort près du sien. Il l'envoya aussitôt sommer de lui remettre comme à un *Pro-Consul* le commandement d'une armée dont il ne s'étoit emparé que par un crime, sans l'aveu du Sénat, & le consentement du Peuple Romain. *Fimbria* lui fit dire, que son autorité n'étoit pas plus légitime, & que personne n'ignoroit les Décrets rendus à Rome contre lui. Les deux Généraux se fortifierent ensuite chacun dans leur camp. Mais comme les Soldats des deux partis étoient de la même Nation, & la plûpart de la même Ville, au lieu de se charger quand ils se rencontroient au fourage, ils se saluoient humainement. Il y en eût même quelques-uns du camp de *Fimbria*, qui, à l'insçû de leurs Officiers, passèrent secretelement dans celui de SYLLA pour aller voir leurs parens & leurs amis. Ce commerce clandestin de-
Tome III. E vint

98 *Histoire des Révolutions*
vint à la fin pernicieux à *Fimbria*. Les soldats de SYLLA, instruits par leur Général, gagnèrent par des libéralitez secretes ceux de *Fimbria*. Ces soldats de retour, en corrompirent d'autres: plusieurs s'échaperent à la faveur de la nuit, & passerent dans le camp ennemi. La désertion devint presque générale: les traîtres ne craignant plus ni la honte, ni le châtement, leverent leurs enseignes, & s'allèrent rendre par troupes à SYLLA. *Fimbria* se voiant trahi & abandonné par la plus grande partie de son armée, fit demander une entrevûe à SYLLA. Mais ce Général, revêtu de la dignité de *Pro-Consul*, ne trouvant pas qu'il lui convînt de se mettre en quelque sorte d'égalité avec un aventurier, se contenta d'y envoyer en sa place un Officier, appelé *Rutilius*. *Fimbria* se plaignit d'abord amerement que SYLLA eût refusé à un de ses Concitoïens la conférence qu'il venoit d'accorder à un Roi barbare: & après avoir dit quelque chose pour se justifier au sujet de la mort du Consul *Valerius*, il demanda à *Rutilius*, ce qu'il pouvoit espérer de SYLLA. L'Officier lui répondit, que SYLLA lui ordonnoit en qualité de *Pro-Consul*,
de

de la Républiq. Romaine. LIV. XI. 99
de fortir à l'instant d'une Province dont il avoit le gouvernement. Il ajoûta avec une froideur mêlée de mépris, qu'on lui permettroit de gagner le bord de la mer pour s'embarquer. *Fimbria* jugeant bien par une réponse si dure, que sa perte étoit résoluë, lui répartit brusquement, qu'il sçavoit un chemin plus court: & en même tems ^{*Fimbria se*} revint à Pergame, où étant entré dans le Temple d'Esculape, il se passa son épée au travers du corps. Mais le coup ne s'étant pas trouvé mortel, il se fit achever par un de ses esclaves, qui se tua ensuite sur le corps de son maître. Le reste de ses troupes prit parti dans l'armée de SYLLA, & ce Général, après avoir laissé le soin à *Lucullus* de lever de l'argent, & le commandement des troupes à *Murena*, fit prendre le chemin de l'Italie à son armée. ^{*Sylla retourne en Italie.*}
Au bruit de sa marche, CINNA & ^{*An de Rome 679.*} CARBON, tous deux Consuls, le jeune *Marius*, & les autres chefs de ce parti, levent des troupes & enrôlent les Légions, appellent à leur secours les Samnites, & forment différens corps d'armée pour s'opposer à leur ennemi commun. CINNA avoit résolu de le prévenir, d'aller au-devant de son ^{*Cinna tue par ses soldats.*} armée,
E 2

armée, & de porter la guerre en Dalmatie. Il fit passer d'abord quelques troupes; mais le reste aiant refusé de s'embarquer, il s'éleva une sédition dans le camp. Dans ce tumulte un soldat des plus mutins, & qu'il vouloit faire arrêter, lui passa son épée au travers du corps & le tua. CARBON se voiant privé de son Colleague, pour demeurer seul maître du Gouvernement, différa sous différens prétextes l'élection de son successeur. Ainsi il resta seul dans cette dignité jusqu'à la fin de l'année, que LUCIUS SCIPION & NORBANUS lui succéderent.

Cependant SYLLA continuoit son chemin, & après de longues marches & différens embarquemens, il se rendit à Durazzo, d'autres disent à Patras, où il trouva une Flotte qui devoit porter ses troupes en Italie: mais avant que de s'y embarquer, il assëmbra son armée. Après avoir loüé le courage & la valeur que les soldats avoient fait paroître pendant toute la guerre, il leur laissa entrevoir quelque légère appréhension qu'ils ne se débandassent si-tôt qu'ils se verroient dans leur Patrie. Ses soldats touchés d'une crainte qui sembloit blesser l'affection

de la Républiq. Romaine. LIV. XI. 101
 féction qu'ils avoient pour leur Général, firent un nouveau serment de demeurer sous leurs enseignes tant que la Guerre civile dureroit. Ils l'assürerent même qu'ils ne violeroient jamais la discipline militaire, & chacun lui offrit pour gage de sa foi ce qu'il avoit gagné d'argent dans la Guerre de *Mithridate*.

SYLLA ne voulut point recevoir leur argent: il les remercia, & leur fit espérer de magnifiques récompenses. Il débarqua ensuite à *Brundisium* *, * *Brindes*, sans trouver aucun obstacle de la part de ses ennemis. L'Armée s'y reposa quelques jours pour se rétablir des fatigues de la mer, & reprit sa marche pour aller chercher les ennemis. *Metellus le Pieux*, qui, sous le Consulat d'*Octavius*, s'étoit retiré dans la Ligurie pendant la tyrannie du vieux *Marius*, vint joindre SYLLA à la tête d'un gros corps de troupes qu'il leva facilement par l'estime générale qu'il avoit acquise dans les armées. Il les commandoit en qualité de *Pro-Consul*, suivant l'usage de ce tems-là, qui laissoit ce titre à ceux qui n'étoient point rentrez dans Rome, depuis qu'ils en avoient été revêtus.

Sylla arrive à Brindes.

* Brindes.

App. de
bell. civ.
l. 1. c. 19.

SYLLA qui n'avoit pas une dignité supérieure, le reçût comme son Colleague, quoique par la supériorité de ses forces & l'éclat de ses victoires, il retînt toujours la principale autorité. *Marcus Crassus*, de la Maison *Licina*, proscrit par *Marius* & *Cinna*, s'étoit déjà rendu auprès de lui. SYLLA en entrant en Italie lui donna commission d'aller dans le país des *Marses*, pour y faire de nouvelles levées. Mais comme il falloit passer au travers de différens quartiers de l'armée ennemie, il demanda une escorte. Ce Général qui vouloit accoutumer ses Officiers à des entreprises hardies, lui répondit fierement: „ Je te donne pour „ gardes ton pere, ton frere, tes parens & tes amis qui ont été massacrés par nos Tyrans, & dont je veux „ venger la mort. *Crassus* touché de ce discours, partit sur le champ; passa au travers de différens corps de l'armée ennemie; leva un grand nombre de troupes par son crédit & ses amis; vint rejoindre SYLLA, & partagea depuis avec lui tous les périls & toute la gloire de cette Guerre.

Réponse de
Sylla à
Crassus.

Plutar. in
M. Crassus.

Pompée
joint Sylla.

Mais de tous les secours que reçût SYLLA en entrant en Italie, aucun ne lui

de la Républiq. Romaine. Liv. XI. 103
lui fit tant de plaisir que celui que lui amena *Cn. Pompeius*, connu sous le nom du GRAND POMPEE. Il n'avoit pas encore vingt-trois ans: cependant sans aucune autorité publique, il leva une armée dans le * *Picenum*, où son pere avoit un grand nombre de Cliens & d'amis, & fit déclarer la plupart des villes de ce canton en faveur de SYLLA. Son armée étoit composée de trois Légions; *Brutus*, un des Chefs du parti contraire, se trouva à son passage, les deux armées en vinrent aux mains: la Cavalerie de *Brutus*, composée de Gaulois, chargea la première. POMPEE lui opposa la sienne, & s'avancant lui-même à la tête de son escadron, il tua d'un coup de javelot le Gaulois qui commandoit cette Cavalerie étrangere. Il se jeta ensuite l'épée à la main dans ces escadrons étonnez de la mort de leur Chef, & qui se renverserent sur leur Infanterie. Ils y porterent leur propre crainte & le désordre; ce fût moins dans la fuite un combat qu'une déroute: il fût impossible à *Brutus*, quelqu'effort qu'il fit, de les rallier; & POMPEE, après en avoir taillé en pieces une partie, & dissipé l'autre, s'ouvrit un passage, & joignit enfin

Vell. Pa-
terc. 62. c.
18.

* Marche
d'Ancone.

Combat
de Pompée
& de Brutus.
Plut. in
Pompeio.

SYLLA, malgré deux autres corps qui prétendoient s'y opposer.

Pompe
nommé
Imperator.

Ce Général voyant arriver ce jeune Romain à la tête d'une armée victorieuse, descendit de cheval pour lui faire plus d'honneur, & l'embrassa tendrement. On fût surpris que SYLLA, le plus fier des Romains, donnât à ce jeune homme qui n'avoit point encore d'entrée dans le Sénat, le titre d'*Imperator*, dont on honoroit en ces tems-là les Généraux de la République, après qu'ils avoient remporté une victoire. Mais SYLLA, sans s'embarasser ni des Loix, ni des règles de la discipline militaire, crut que dans la conjoncture où il se trouvoit, c'étoit acheter encore à bon marché un homme de cette importance, & qui ne lui coûtoit, pour ainsi dire, qu'un vain titre d'honneur; en effet jamais secours ne lui avoit été plus nécessaire. Il n'avoit pas ramené de l'Asie plus de trente-mille hommes, & ses ennemis avoient * 450. enseignes de gens de pied, distribués en différens corps d'armée, sans compter la Cavalerie; tout cela commandé par quinze Officiers Généraux, à la tête desquels étoient L. CORNELIUS SCIPION, & C. JUNIUS NORBANUS, qui avoient

Forces de
Sylla & de
ses ennemis.
* 100000.
hommes.

de la Républ. Romaine. Liv. XI. 105
avoient la principale autorité en qualité de Consuls de cette année. Ces armées même grossissoient à tous momens par la crainte qu'on avoit du ressentiment de SYLLA. On ne doutoit point qu'il ne se vengeât cruellement, & qu'il ne repandît beaucoup de sang, s'il pouvoit se rendre maître de Rome. Quoiqu'il y eût toujours deux partis dans la Ville, celui du Sénat & le parti du Peuple, la crainte du dehors, & un intérêt commun, qui est le plus sûr lien de la concorde, les unissoit alors tous contre une puissance redoutable. Il en faut excepter les amis & les partisans de SYLLA, qui pour éviter la cruauté du jeune *Marius*, cherchoient un azile dans le camp de son ennemi.

SYLLA aussi habile dans l'intrigue & dans les négociations secretes, que grand Capitaine, se voyant environné de tant de corps différens, joignit la ruse à la valeur. L. SCIPION, l'un des Consuls, étoit campé assez près de lui, il lui fit parler d'accommodement, & pour l'y déterminer, ses Agens lui représenterent avec beaucoup d'art, que SYLLA étoit sensiblement touché des malheurs auxquels la République alloit être exposée par une Guerre civile,

An de Rome
670.

Négociations
entre Sylla
& Scipion.

quel qu'en fût le succès pour l'un ou pour l'autre parti, & qu'il demandoit seulement pour pouvoir mettre les armes bas avec honneur, qu'on lui rendit ses biens & le titre des dignitez dont on l'avoit injustement dépoüillé.

Trêve.

SCIPION qui désiroit la paix de bonne foi, séduit par des propositions si spécieuses, en parût content, & ne demanda que le tems nécessaire pour en faire part à NORBANUS, son collègue, qui commandoit un autre corps d'armée. Il se fit pendant ce tems-là une suspension d'armes entre les deux camps. Les soldats de SYLLA à la faveur de cette trêve, se glissèrent dans celui de SCIPION. Sous prétexte de visiter leurs amis, ils en corrompirent plusieurs à prix d'argent. SYLLA les avoit dressés à ce manège, comme nous venons de le voir au sujet de *Fimbria*: ce qui faisoit dire à *Carbon*, qu'il avoit à combattre en SYLLA, un Renard & un Lion; mais que le Lion lui donnoit bien moins de peine que le Renard.

Scipion abandonné de son Armée.

SYLLA étant assuré d'un grand nombre des soldats de *Scipion*, se présenta devant le camp ennemi à la tête de vingt Cohortes. Les soldats de garde,

de, au lieu de le charger, le saluerent comme leur Général, & l'introduisirent dans le camp. Il s'en rendit maître sans tirer l'épée: & tout cela fût exécuté si promptement, que SCIPION n'en apprit la nouvelle que par les soldats même de SYLLA, qui l'arrê-
App. Al. de bell. civ. l. 1. c. 20.
 rent dans sa tente avec son fils, & qui les amenèrent à leur Général. SYLLA ne souffrit point qu'on leur fit aucun outrage. Il employa au contraire tous ses soins pour gagner le Consul, & l'obliger à prendre son parti; mais l'aïant trouvé inébranlable, il lui rendit généreusement la liberté, & lui permit de se retirer, à condition qu'il ne commanderoit plus les armées contre lui.

L'adresse lui aïant si bien réüssi, il crut qu'il auroit le même succès contre NORBANUS, l'autre Consul. Il lui envoya des Députez pour demander une conférence; mais NORBANUS instruit par la disgrâce de son Collègue, retint ces Députez & marcha droit au camp de SYLLA, dans le dessein de le surprendre. SYLLA à l'approche des ennemis, n'eût pas le tems de ranger ses troupes en bataille. Ses soldats néanmoins ne s'épouvanterent point, &

Norbanius défait.

Idem. App.
ibid.

quoiqu'ils ne prissent, pour ainsi dire, l'ordre que de leur courage, ils se battirent avec tant de résolution, que **NORBANUS**, après avoir perdu plus de sept-mille hommes, fût obligé de faire une retraite précipitée & peu différente d'une fuite. Il se jeta dans Capouë avec les débris du corps qu'il commandoit, dans la vûe de défendre cette Place, si **SYLLA** entreprenoit d'en former le siège.

Sertorius va
en Espagne.

Le reste de la campagne fût employé de part & d'autre en des négociations secretes. Chaque parti tâchoit de débaucher les Alliez de l'autre. **SYLLA** grand maître dans cet art, fit passer des sommes considérables jusqu'au pied des Alpes, pour y gagner les Gaulois Cis-Alpins, & ses Agens lui en amenèrent un puissant secours. Ses ennemis de leur côté porterent la Guerre en Espagne. **Sertorius**, par sa valeur, se rendit maître d'une partie de ces grandes Provinces qui servirent depuis d'azile & de retraite à ceux de son parti: le jeune **Marius** renouvella en même tems son alliance avec les Samnites, qui se déclarerent tout de nouveau en sa faveur. Ces Peuples mirent quarante-mille hommes sur pied, & ils en don-

nerent

nerent le commandement à **Pontius-Telesinus**, le premier Capitaine de leur nation, & qui avoit acquis beaucoup de gloire dans la *Guerre sociale*. Un si puissant secours étoit moins l'effet de leur attachement au parti de **Marius**, qu'une fuite de leur ancienne jalousie de l'agrandissement de la République: trop foibles contre toutes les forces réunies des Romains, ils ne se déclarerent pour un parti, que pour pouvoir les perdre tous les deux plus facilement, ou du moins pour affoiblir un Etat voisin, devenu trop puissant & trop redoutable.

On procéda ensuite dans Rome à l'élection des Consuls. **PAPIRIUS CARBON** fût élu pour la troisieme fois, & on lui donna pour Collegue le jeune **MARIUS**, neveu, d'autres disent fils adoptif du grand **Marius**; & quoiqu'il n'eût alors que vingt-six ans, on crut le devoir élever à cette suprême dignité, malgré l'usage & les loix, pour mettre un grand nom à la tête du parti, & pour maintenir toujours, par le souvenir de son pere, le Peuple dans ses intérêts. Les armées se mirent en campagne si-tôt que le Printems fût venu. **MARIUS** à la tête de 85. Cohortes, présen-

An de Rome 67..

Carbon & Marius le jeune, Consuls.

Combat entre Sylla & Marius qui est défait.

ta la bataille à SYLLA. Ce Général qui avoit de secretes intelligences dans l'armée ennemie, accepta le défi: on se battit de part & d'autre avec beaucoup de courage. Le soldat dans l'une & l'autre armée vouloit vaincre ou périr, & la fortune ne s'étoit point encore déclarée pour aucun parti, lorsque quelques escadrons de l'armée de MARIUS, & cinq Cohortes de son aîle gauche, qui avoient été gagnez par l'argent de SYLLA, y mirent du désordre par une fuite concertée avec le Général. Leur exemple en entraîna beaucoup d'autres: la terreur se répandit dans toute l'armée; ce fût moins dans la fuite un combat qu'une déroute. Il y eût plusieurs Cohortes taillées en pieces. Le grand nom de *C. Marius*, le pere, n'obscurcit point la gloire de son fils. Ce jeune homme fit voir dans la bataille toute la capacité d'un vieil Général, & le courage déterminé d'un jeune Officier. Il rallia plusieurs fois ses troupes; revint à la charge, & ne se retira que des derniers du combat. Enfin après avoir vû que tout étoit péri par les armes, ou dissipé par la fuite, il se jetta dans *Préneste*, place forte qui s'étoit déclarée pour son parti.

App. *ibid.*

C'é-

C'étoit la plus grande faute qu'il pouvoit faire, surtout aiant encore plusieurs armées à ses ordres, & qui tenoient la campagne. SYLLA qui se flattoit de mettre fin à la Guerre par la prise du Général, investit aussitôt cette ville: on y fit des lignes, fortifiées de redoutes, & la circonvallation étant achevée, il laissa le soin de ce blocus à *Lucretius-Ofella*, un de ses Lieutenans, qu'il avoit eu l'adresse de détacher du parti de MARIUS. SYLLA mit des corps avancez dans tous les défilez par où on pouvoit arriver à *Préneste*, & il fit camper son armée d'une manière qu'elle couvroit également le blocus & ces différens postes.

Il marcha ensuite avec un détachement vers Rome. Les Partisans de MARIUS, consternez de sa défaite, avoient abandonné la Ville. SYLLA y entra sans résistance; les Habitans désolés par la famine & par tous les maux qui suivent la Guerre civile, lui ouvrirent leurs portes. SYLLA s'étant rendu maître de la place, assembla le Peuple, se plaignit qu'il se fût laissé séduire à la malice de ses ennemis; & après avoir fait vendre les biens des Partisans de MARIUS, il retourna à son

Le jeune
Marius
allié.Sylla dans
Rome.

son armée pour tâcher par la prise de ce Chef, de mettre fin à la Guerre civile. **MARIUS** au désespoir de s'être enfermé dans *Préneste*, & livré, pour ainsi dire, entre les mains de son ennemi, attribua la cause de ses disgrâces à une intelligence secrète, que **SYLLA** entretenoit dans son parti. Il envoya un ordre à *Brutus*, Préteur de Rome, de se défaire de ceux qui lui étoient suspects, & le Préteur en conséquence de cette cruelle proscription, fit poignarder à l'issuë du Sénat, *L. Domitius*, *Mutius Scevola*, grand Pontife & Jurisconsulte excellent, & *P. Antistius*. On fût surpris de voir *C. Carbon*, frere ou cousin du Consul, enveloppé dans cette proscription. Il y a de l'apparence que **MARIUS** n'auroit point donné cet ordre, & que *Brutus* n'auroit osé l'exécuter sans la participation du Consul même. Du moins n'en fit-il paroître aucun ressentiment; tant il est vrai que dans la fureur des Guerres civiles, les nœuds que forme la nature, sont des liens trop foibles pour réunir ceux que l'ambition & l'intérêt ont séparés.

En effet, la mort de *C. Carbon*, consacré par ordre de **MARIUS**, & pour ainsi dire aux yeux de son frere, n'empêcha

Proscription
du jeune
Marius.

A. p. Alex.
L. 1.

Parti du
jeune **Marius**
défait.

pêcha point ce Consul d'emploier tous ses soins pour faire lever le siège de *Préneste*. Ce blocus devint alors le principal objet de la Guerre. **CARBON** voulant jeter du secours dans la place, se battit un jour entier contre l'armée de **SYLLA**. sans pouvoir venir à bout de son dessein. Pendant qu'ils étoient aux mains, *Marcus*, autre Général du parti de **MARIUS**, à la tête de huit Légions, entreprit d'un autre côté de forcer les défilez. Mais il trouva en son chemin *POMPE'E* qui le repoussa, & tailla en pièces une partie de ses troupes; *Metellus* eût le même avantage peu après contre **CARBON** & *Norbanus*. Ces deux Généraux aiant joint leurs forces & fait une marche forcée pour le surprendre, arriverent le soir proche de son camp, qu'ils attaquèrent brusquement. Mais *Metellus* qui passoit avec justice pour un des plus grands Capitaines de ce siècle, leur fit voir qu'on ne surprend jamais un habile Général. Il avoit placé son camp dans un endroit environné de vignes fort épaisses, & qui lui servoient comme de palissades. **CARBON** & *Norbanus* attaquèrent ce camp avec plus d'impétuosité que d'ordre. Leurs soldats embarrassés dans ces vignes,

vignes, ne pouvoient former leurs bataillons, qui arrivoient en désordre au pied du retranchement. Les soldats de *Metellus* du haut de ces retranchemens en tuerent un grand nombre à coups de traits, & les voiant ébranlez, ils firent une fortie où il en périt encore beaucoup. La nuit qui survint, couvrit la honte de ceux qui fuïoient, & il y en eût jusqu'à six-mille, qui ne pouvant se débarrasser de ces vignes, se rendirent à *Metellus*.

Trahison
d'Albinova-
nus.

Sur le bruit de cette défaite, une autre Légion qui étoit proche du camp de *Metellus*, prit le même parti, malgré *Albinovanus* qui la commandoit, & qui revint seul joindre *Norbanus*. Mais il ne persista pas longtems dans cette fidélité. Comme s'il ne fût revenu que pour trahir son Général d'une manière encore plus infame, il pria quelque tems après *Norbanus* à manger chez lui, avec ses Lieutenans *C. Apustius* & *Flavius Fimbria*, frere de celui qui s'étoit tué en Asie. Il invita à ce festin les principaux Officiers du même parti; & au milieu du repas, il les fit égorger tous, à l'exception du Général, que quelques affaires avoient empêché de s'y trouver. Après une action si

noire,

App. ibid.

de la Républiq. Romaine. LIV. XI. 115
noire, l'assassin fût se rendre à SYLLA avec les complices de son crime. *Norbanus* désespéré de tant de mauvais succès, & ne sçachant plus à qui se fier, se jetta dans une barque qui le porta à Rhodes. SYLLA l'envoïa redemander aussitôt aux Rhodiens: & pendant que les Magistrats délibéroient sur une affaire si délicate, *Norbanus* dans la crainte d'être livré à son ennemi, se tua au milieu de la place.

App. ibid.

CARBON n'eût pas un sort plus heureux, il tenta encore plusieurs fois de dégager *MARIUS* de *Préneste*, & il l'entreprit toujours inutilement. *Lucullus*, un des Lieutenans de SYLLA, & qui étoit revenu de l'Asie, défit proche de Plaisance une partie de son armée, & *POMPE'E* tailla en pieces, proche de *Clussum*, vingt-mille hommes qui lui restoient des débris de tant de combats. Le Consul ne se trouvant plus assez de forces pour tenir la campagne, abandonna l'Italie, & s'embarqua pour passer en Afrique. Mais après avoir erré longtems sur la mer, il tomba depuis entre les mains de *POMPE'E*, qui pour couper les racines de la Guerre civile, le fit mourir. Il ne restoit de ce grand nombre de Chefs qui avoient embrassé

le

Carbon
passé en
Afrique.

Mort de
Carbon.

Adresse &
valeur de
Telefinus.

le parti de **MARIUS**, que *Carinas*, *Marcus*, & *Damasippus*, qui étoient encore à la tête de quatre Légions. Ces Romains obstinez à continuer la Guerre, se joignirent à *Telefinus*, Général des Samnites. Ils résolurent de concert de faire un dernier effort, & de périr ou de faire lever le siège de *Préneste*. *Telefinus* s'avança fierement pour tâcher d'enfoncer les lignes. Il avoit dans son armée plus de soixante-mille hommes, tous Samnites & ennemis jurez du nom Romain, ou soldats Romains, & qui ne pouvoient espérer de salut que par la défaite du parti contraire. **SYLLA** à la tête d'une armée victorieuse s'avança pour les rencontrer, & il envoya ordre à **POMPEË**, qui commandoit un autre corps d'armée, de suivre *Telefinus*, & de le prendre en queue pendant qu'il l'attaqueroit de front. Mais dans les mouvemens que faisoient ces deux Généraux, *Telefinus* plus habile que l'un & l'autre, leur donna le change, & par une contre-marche qu'il fit toute la nuit, il s'avança du côté de Rome qu'il sçavoit être sans défense. Son armée dans l'espérance du pillage de cette grande Ville, fit ce chemin avec tant d'ardeur; qu'on

qu'on en vit paroître la tête le lendemain sur les montagnes voisines de Rome.

Jamais surprise ne fût égale à celle de ses habitans. Ils se voioient à la veille d'être la proie d'une Armée étrangère, qui sous prétexte qu'on avoit reçu **SYLLA** dans la place, ne manqueroit pas de venger le changement de parti, quoiqu'également forcé des deux côtes par le meurtre & le pillage des malheureux Citoïens. On ferma aussitôt les portes de la Ville; les hommes prennent les armes, & bordent les murailles de machines & de gens de trait, pendant que les femmes toutes en pleurs courent dans les Temples pour invoquer le secours des Dieux. La peur & le tumulte augmentent à mesure que *Telefinus* approche de la Ville. C'étoit un autre *Annibal* aux portes de Rome, & il s'en croïoit déjà maître. Pour lors il leve le masque; il ne dissimule plus cette haine implacable qu'il portoit aux Romains: aussi ennemi de **MARIUS** que de **SYLLA**, son dessein étoit de détruire Rome, & d'enfouir sous ses ruines le dernier de ses habitans. Il alloit de rang en rang pour encourager ses soldats: „ Il faut abatre, „ tre,

Telefinus
prêt à fac-
cager Ro-
me.

Plut. in-
Sylla.

118 *Histoire des Révolutions*
,, tre, leur crioit-il, la forêt où se re-
,, tirent ces loups ravissans. Portez
,, le fer & le feu de tous côtez; n'é-
,,pargnez rien: jamais les hommes ne
,, seront libres, tant qu'il y aura des
,, Romains en vie. Ses troupes ani-
mées par ces discours, s'avancent avec
fureur. Ce qu'il y avoit de jeunesse
dans Rome fit une fortie sous les ordres
d'*Appius Claudius*, moins pour empê-
cher les approches à une armée si re-
doutable, que pour différer la perte de
la Ville, & donner le tems à SYLLA
de venir à son secours. Les Romains
se battirent comme des gens qui com-
battoient pour la défense de leur Patrie,
à la vûe de leurs Concitoïens, de leurs
femmes, & de leurs enfans. *Appius*
fût tué dans ce combat: & il n'y avoit
pas d'apparence, vû l'inégalité des for-
ces, que ceux qu'il commandoit puf-
sent espérer un autre fort, lorsqu'on
vit entrer dans Rome sept-cens che-
vaux, auxquels SYLLA avoit ordonné
d'aller à toute bride se jeter dans la
Ville. Ils n'y furent pas plutôt arrivez
qu'ils fortirent par une autre porte, &
qu'ils se joignirent à ceux qui combat-
toient contre les premières troupes de
l'armée des Samnites.

Combat.

SYL-

de la Républiq. Romaine. Liv. XI. 119

SYLLA s'avançoit avec toute la di-
gence que lui pouvoit permettre son
Infanterie, & il étoit au désespoir
quand il pensoit que Rome, qu'il envi-
sageoit comme le prix de ses victoires,
étoit en péril de tomber en des mains
étrangeres. Enfin il arriva sur le mi-
di, & campa proche le Temple de
Venus. A peine eût-il donné le tems
à ses foldats de se reposer un moment,
qu'il leur fit reprendre les armes, &
régla l'ordre de la bataille. Il donna
le commandement de l'aîle droite à *M.*
Craffus: pour lui, il se mit à la tête de
la gauche. La plûpart de ses princi-
paux Officiers vouloient l'obliger à re-
mettre la bataille au jour suivant. Ils
lui représenterent qu'il y alloit de toute
sa fortune dans cette occasion; que ses
troupes fatiguées par une marche pré-
cipitée, avoient besoin de repos, sur
tout aiant à combattre contre les Sam-
nites, & les Lucaniens, Peuples belli-
queux, contre lesquels les Romains
n'avoient jamais eu d'avantage qui
ne leur eût coûté beaucoup de sang.
Mais SYLLA emporté par son coura-
ge fit sonner la charge, & marcha aux
ennemis. On se battit de part & d'au-
tre avec une égale fureur: le combat
fût

Sylla se
court Re-
me.

App. l. 11

Plur. in
Sylla.

Telephus
bat Syllas

fût longtems opiniâtre, surtout à l'aîle gauche, où il commandoit. Les Samnites ne se démentirent point de leur ancienne valeur; ils poussèrent ses troupes & les mirent en désordre. Plusieurs Cohortes, & des Légions entières ne pouvant soutenir leurs efforts, prennent ouvertement la fuite. SYLLA y accourt pour les rallier, il se jette l'épée à la main au-devant des fuyards pour les arrêter. Mais le soldat effraïé ne connoît plus de commandement; chacun pour mettre sa vie à couvert, tâche de se jeter dans Rome. Les habitans craignant que les vainqueurs n'entraffent avec les vaincus, fermerent la porte de ce côté-là, & laisserent tomber la herse, qui par sa chute écrasa plusieurs Sénateurs de l'Armée de SYLLA. On dit que ce Général dans un si grand péril, tira de son sein une médaille ou une petite statuë d'Apollon qu'il y portoit; & comme le péril & la crainte réveillent les sentimens de religion, on prétend qu'il lui adressa ces paroles comme à sa Divinité tutélaire: „ O toi, qui as fait
 „ sortir CORNELIUS SYLLA victo-
 „ rieux de tant de batailles, ne l'as-tu
 „ conduit par des victoires continuel-
 „ les

„ les jusques aux portes de sa Patrie,
 „ que pour l'y faire périr plus honteu-
 „ sement? Il rallia ensuite ceux de ses
 soldats qui n'avoient pû se jeter dans
 la Ville. Ces troupes quoiqu'effraïées,
 mais forcées par la nécessité, firent face
 aux ennemis. Le combat recommença
 avec une nouvelle fureur: il n'y eût
 que la nuit qui le fit cesser. SYLLA
 désespéré de ce mauvais succès, &
 sans sçavoir ce qui s'étoit passé à son
 aîle droite, se retira dans son camp.

La nuit étoit fort avancée lorsque
Craffus lui envoïa dire qu'il avoit vaincu
 les ennemis, & qu'il les avoit pour-
 suivis jusqu'à Antenne, où la nuit l'a-
 voit forcé de camper. SYLLA s'y
 rendit à la pointe du jour: & après
 avoir donné à son Lieutenant & à ses
 troupes toutes les loüanges que méritoit
 un si grand service, il fût visiter
 le champ de bataille qu'il trouva cou-
 vert de plus de cinquante-mille morts.
 On démêla parmi les autres le corps de
Telefinus, qui conservoit encore les traits
 de ce grand courage & de l'animosité
 qu'il avoit fait paroître dans la bataille.
 On prit huit-mille prisonniers que SYLLA
 fit tuer sur le champ à coups de
 traits. *Marcus* & *Carinas* aiant été
 Tome III. F arrê-

Telefinus
 défait par
Craffus.

Cruauté
 de Sylla.
 App. *ibid.*

Préneste
pris.Marius se
tue.Vell. l. 2.
c. 27.Sac de Nor-
be.

arrêtez dans la fuite, eurent la tête coupée, & SYLLA les envoya à *Lucretius* comme des preuves de sa victoire, & avec ordre de les faire porter autour des murailles de *Préneste*. Les habitans & la garnison aiant appris cette défaite, la fuite de *Norbanus* & de *CARBON*, & se voyant sans vivres & sans ressource, ouvrirent leurs portes. *MARIUS* tâcha de s'échaper par des conduits avec un jeune Samnite, frere de *Telesinus*. Mais aiant trouvé toutes les issues qui se rendoient dans la campagne, occupées par les foldats de SYLLA, ces deux Chefs se donnerent mutuellement la mort, pour ne point tomber vivans entre les mains de leur ennemi. SYLLA fit égorger les habitans, & ne pardonna qu'aux femmes & aux enfans. Ceux de la ville de *Norbe*, qui après un long siège, & une défense opiniâtre se voioient à la veille d'éprouver un pareil sort, mirent le feu à leurs maisons, & se tuerent ensuite les uns les autres, tant pour priver le soldat du butin, que pour ne pas laisser à SYLLA le pouvoir de disposer de leurs vies. La prise de cette Place mit fin à la Guerre civile, & SYLLA victorieux de tant d'ennemis différens entra dans Rome à la

la tête de ses troupes: heureux s'il eût conservé dans la paix, la gloire qu'il venoit d'acquérir dans la guerre, ou qu'il eût cessé de vivre, en même tems qu'il d'acheva de vaincre.

Les Lieutenans de SYLLA se rendirent maîtres de toutes les villes de l'Italie, & mirent de puissantes garnisons dans les places qui s'étoient déclarées pour le parti de *MARIUS*. Ce qui restoit de troupes du débris de tant d'armées qu'on avoit opposées à SYLLA, lui envoierent des Députez pour en obtenir quartier. Il leur fit dire qu'il donneroit la vie à ceux qui s'en rendroient dignes par la mort de leurs compagnons: espece toute nouvelle de proscription, qui obligea ces malheureux à tourner leurs armes les uns contre les autres. Il en périt un grand nombre: six-mille qui échaperent à ce massacre, se rendirent à Rome. SYLLA les fit enfermer dans l'*Hippodrome*, & convoqua en même-tems le Sénat dans le Temple de *Bellone* qui étoit voisin. Comme il étoit naturellement éloquent, il ne parla qu'en termes magnifiques de la grandeur de ses exploits. Pendant que tout le Sénat étoit attentif à sa harangue, ses

Cruauté
barbare de
Sylla.Plut. in
Sylla.

troupes par son ordre se jetterent dans l'Hippodrome, & égorgerent ces 6000. hommes dont nous venons de parler. Le Sénat qui n'étoit pas instruit de ses ordres, étonné des cris de ces malheureux qu'on massacroit, parût consterné, & crut qu'il avoit abandonné la Ville entiere au pillage de ses soldats. Mais SYLLA sans s'émouvoir & sans changer de couleur, leur dit froidement, de ne pas s'inquiéter de ce qui se passoit au-déhors, & que ce n'étoit que quelques misérables qu'on punissoit par son ordre. C'est ainsi qu'il parloit des troupes du parti contraire, & on rapporte que dans l'Assemblée suivante du Peuple il déclara d'un ton fier & superbe, qu'il traiteroit de la même manière tous ses ennemis, & qu'il ne pardonneroit à aucun de quelque condition qu'il fût : & peu après, il fit afficher dans la place publique les noms de quarante Sénateurs, & de seize-cens Chevaliers qu'il proscrivoit.

Deux jours après, il proscrivoit encore quarante autres Sénateurs, & un nombre infini des plus riches Citoïens de Rome. Il déclara infames & déchus du droit de Bourgeoisie les fils & les petits-fils des proscrits. Il ordonna par

un

Proscrip-
tion de
Sylla.

de la Républiq. Romaine. Liv. XI. 125
un Edit public que ceux qui auroient sauvé un proscrit, ou qui l'auroient retiré dans leur maison, seroient proscrits en sa place. Il mit à prix la tête des proscrits; & il fixa chaque meurtre à deux talens*. Les esclaves qui avoient* 35000.
assassiné leurs maîtres recevoient cette livres.
récompense de leur trahison, & à la honte de l'humanité on vit des enfans dénaturés, les mains encore sanglantes, la demander pour la mort de leurs propres peres qu'ils avoient massacrez. *Lucius Catilina*, qui pour s'emparer du bien de son frere, l'avoit fait mourir, pria SYLLA, auquel il étoit attaché, de mettre ce frere qu'il avoit tué depuis longtems, au nombre des proscrits, afin de couvrir par-là l'énormité de son crime. SYLLA lui aiant accordé sa demande, *Catilina* pour lui en marquer sa reconnoissance, alla tuer au même moment *Marcus Marius*, parent du grand *Marius*, & lui en apporta la tête dans la place publique. Comme il avoit encore les mains souillées du sang de ce malheureux, il entra dans le Temple d'Apollon, qui étoit proche de la place, & les lava dans l'eau lustrale de ce Temple, comme pour

Plut. in
Sylla.

Cruauté de
Catilina

F 3

ajou-

ajouter l'impiété & le sacrilège au meurtre & à l'assassinat.

Cette cruelle proscription n'enveloppa pas seulement ceux du parti contraire. SYLLA, à qui la mort d'un homme ne coûtoit rien, permit à ses amis & à ses Officiers de se venger impunément de leurs ennemis particuliers. Les grands biens devinrent un crime, & quiconque passoit pour riche n'étoit point innocent. *Quintus Aurelius*, Citoyen paisible, qui avoit toujours vécu dans une heureuse obscurité, sans être connu ni de *MARIUS* ni de SYLLA appercevant avec étonnement son nom dans ces tables fatales où l'on écrivoit ceux des pros crits, s'écria avec douleur: *Malheureux que je suis! c'est ma belle maison d'Albe qui me fait mourir,* & à deux pas de là il fût assassiné par un meurtrier qui s'étoit chargé de le tuer. C'étoient tous les jours de nouvelles proscriptions & de nouveaux meurtres, & personne ne pouvoit compter sur un jour de vie.

Fermeté de Metellus.

Dans cette désolation générale, il n'y eût que *C. Metellus* qui fût assez hardi pour oser demander à SYLLA en plein Sénat, quel terme il mettoit à la

la misere de ses Concitoyens: „ Nous Plur. ibid.
 „ ne te demandons pas, lui dit-il, que
 „ tu pardonnes à ceux que tu as résolu
 „ de faire mourir: mais délivre-nous
 „ d'une incertitude pire que la mort,
 „ & du moins apprens-nous ceux que tu
 „ veux sauver. SYLLA sans paroître
 „ offenser d'un discours si hardi, lui ré- Orgueil;
 Cruauté &
 Avarice de
 Sylla.
 pondit froidement, qu'il ne s'étoit pas
 encore déterminé sur le nombre de
 ceux à qui il vouloit laisser la vie. Mais
 qu'à l'égard des autres, il avoit prof-
 crit d'abord les premiers dont il s'étoit
 souvenu, qu'il se réservoir la liberté
 d'en user de la même manière à l'ave-
 nir, à mesure que sa mémoire lui four-
 niroit les noms de ses ennemis. Il éten-
 dit ensuite sur des Villes & sur des Na-
 tions entieres, cette proscription qui
 n'étoit tombée d'abord que sur des par-
 ticuliers. Il s'empara par une manière
 de confiscation, des biens, des maisons
 & du territoire de toutes les villes d'I-
 talie qui pendant la Guerre civile s'é-
 toient déclarées pour *Marius*. Il en
 fit la récompense de ses soldats qu'il
 attacha de nouveau à sa fortune & à
 ses intérêts. Mais comme ces usurpa-
 tions & beaucoup d'autres, dont nous
 aurons lieu de parler dans la suite,

pouvoient n'être pas durables, ceux qui en profitoient lui firent insinuer qu'il devoit se revêtir de la dignité de *Dictateur*, afin de donner force de Loi, & une apparence de droit à tant de dispositions différentes qu'il faisoit dans la République.

Prérogatives du Dictateur.

Nous avons déjà dit que les Romains, après avoir aboli la Roïauté, en avoient cependant conservé comme la représentation dans la dignité de Dictateur. La puissance de ce souverain Magistrat étoit sans bornes: l'autorité des Consuls & des autres Magistrats subalternes, si on excepte celle des Tribuns, cessoit absolument par son élection. Il avoit pouvoir de vie & de mort sur ses Concitoyens, & il pouvoit lever des troupes ou congédier les armées quand il le jugeoit à propos, sans que personne fût en droit de lui demander raison de sa conduite. Vingt-quatre Licteurs qui portoient les faisceaux & les haches, le précédoient quand il sortoit en public, & le Général de la Cavalerie le suivoit partout. Le Dictateur avoit seul le droit de le nommer; c'étoit comme son Lieutenant. En un mot, le Dictateur avoit toute la puissance & l'appareil de

de la Républiq. Romaine. LIV. XI. 129
de la Roïauté. Mais comme il auroit pu abuser d'un pouvoir si absolu, & peut-être plus grand que ne l'avoient jamais eu les anciens Rois de Rome, on n'avoit recours à cette suprême dignité, que dans les périls extrêmes de la République, comme lorsqu'on étoit attaqué par des ennemis redoutables, ou que la République étoit agitée par de dangereuses séditions: & on prenoit toujours la précaution de ne déferer cette puissance suspecte à des Républicains, tout au plus que pour six mois. SYLLA, maître absolu dans Rome, la voulut avoir pour un tems indéfini. C'est ainsi que les Romains, qui avoient passé de la domination des Rois, sous le gouvernement Républicain des Consuls, & des Tribuns militaires, retomberent après plusieurs siècles sous la puissance absolue d'un seul: quoique SYLLA, pour diminuer l'horreur qu'en avoient des Républicains, eût masqué une véritable Roïauté sous le titre de la dignité de Dictateur.

Mais les Romains étoient trop habiles, pour ne pas s'appercevoir que sous des noms anciens & connus, il s'élevoit une puissance toute nouvelle &

Cicer. in
Rulliana
tertia.
id. l. 1. de
legibus.

Sylla Dic-
tateur pecc-
petuel.

130 *Histoire des Révolutions*
incompatible avec la liberté. SYLLA, Dictateur perpétuel, ou pour mieux dire, le Roi & le Souverain absolu de Rome, changea à son gré la forme du gouvernement. Il abolit d'anciennes Loix, en établit de nouvelles, se rendit maître du Trésor public, & disposa souverainement des biens de ses Concitoyens, qu'il regardoit comme faisant partie de ses conquêtes. *Crassus* lui seul en eût la meilleure partie. Cet homme qu'on a appelé le plus riche des Romains, n'avoit point de honte de lui demander la confiscation des proscrits, ou d'acheter leurs biens à vil prix quand on les vendoit publiquement dans la place. SYLLA aussi libéral envers ses amis, que dur & inexorable envers ses ennemis, se faisoit un plaisir de répandre à pleines mains les trésors de la République sur ceux qui s'étoient attachez à sa fortune. Mais aussi il en exigeoit une dépendance entiere. POMPE'E, par son ordre, répudia sa femme, appelée *Antistia*, fille du Sénateur *Antistius*, que le jeune *Marius* avoit fait mourir, & fut obligé d'épouser *Emilie*, belle-fille de SYLLA, issue du premier mariage de sa femme *Metella* avec

Plur. in
Crassô.

Scav-

de la Républiq. Romaine. Liv. XI. 131

Scavrus. Ce fût par ce même pouvoir souverain qu'il exerçoit indifféremment sur tous les Romains, qu'il voulut contraindre JULES CE'SAR, neveu de la femme de *Marius*, de répudier pareillement *Cornelie*, sa femme, & fille de *Cinna*. Mais CE'SAR à peine sorti de l'enfance, osa lui résister. Il se présenta même avec une hardiesse surprenante devant une Assemblée du Peuple pour demander la Prétrise de Jupiter. SYLLA non seulement lui fit donner l'exclusion, mais il résolut encore de le proscrire. Ce ne fût qu'avec des peines infinies que ses amis obtinrent sa grace: & sur ce qu'ils représenterent qu'il n'y avoit rien à craindre d'un homme si jeune, on prétend qu'il leur répondit, que dans cet homme si jeune il découvroit plusieurs *Marius*. Les parens & les amis de CE'SAR instruits de ce discours, & sçachant combien tous ceux qui avoient appartenu à *Marius* étoient odieux au Dictateur, l'engagerent à sortir de Rome, où il ne revint qu'après la mort de SYLLA.

De cette attention sur la conduite des particuliers, le Dictateur passa au gouvernement civil, & au règlement du Sénat. Il y fit entrer trois-

Sylla règle le gouvernement.

F 6

cens

cens Chevaliers, pour remplacer ce grand nombre de Sénateurs qui étoient périés dans la guerre civile, ou par les proscriptions. Mais pour diminuer en même tems l'autorité des Chevaliers, il ôta à cet Ordre le droit de connoître du crime de concussion & de péculat, que *Caius Gracchus* leur avoit attribué. Il augmenta en même tems le nombre des Plébéïens, de dix-mille esclaves des pros crits, auxquels il donna le nom de *Cornéliens*, pour les faire souvenir de l'auteur de leur liberté. Il publia ensuite différentes Loix, dont les unes étoient nouvelles, & les autres les mêmes qu'il avoit fait recevoir pendant son Consulat, mais que *Marius* & *Cinna* avoient abrogées. Son principal objet étoit de réprimer l'ambition de ceux qui vouloient tout d'un coup parvenir aux premières dignitez de l'Etat, & d'abaisser en même tems l'autorité des Tribuns du Peuple, auxquels il avoit toujours été très-oppo sé. Il ordonna par la première de ces Loix, que personne ne seroit reçu à la Charge de Préteur, qu'il n'eût passé par celle de Questeur; & qu'aucun Citoïen ne pourroit parvenir au Consulat qu'après avoir

avoir exercé la Préture, ni obtenir la même dignité une seconde fois, que dix ans après l'avoir exercée. Par une seconde Loi, il exclut ceux qui auroient été Tribuns du Peuple, de toute autre Magistrature: ce qui avilit entierement cette dignité, la plus puissante après la Dictature, & la plus redoutable de la République.

Il fit recevoir ces Loix dans des Assemblées du Peuple Romain. Tous les suffrages furent pour la publication: personne n'osa être d'un avis contraire à celui du Dictateur; & l'exemple de *Lucretius Ofella* fit voir combien il étoit dangereux de s'y opposer, ou de ne s'y pas soumettre. *Lucretius* étoit un des Lieutenans de SYLLA, qui lui avoit rendu des services les plus importants. C'est lui qui avoit assiégé & pris Préneste, & réduit de jeune *Marius* à la funeste nécessité de se tuer. Cet Officier aspirait au Consulat, quoiqu'il n'eût pas passé par la Préture. SYLLA lui fit dire de se désister de ses prétentions, comme étant contraires aux Loix nouvelles qu'il venoit d'établir. *Lucretius* se fiant sur ses services, ne crut pas que les Loix fussent faites pour un Lieutenant de SYLLA: &

Ingratitu-
de de Sylla
envers Lu-
cretius
Ofella.

comme il avoit une puissante brigade parmi le Peuple, il ne laissa pas de paroître le jour de l'Assemblée au nombre des Candidats. SYLLA offensé de sa poursuite, le fit poignarder sur le camp par un Centenier. Le Peuple qui ignoroit la cause de ce meurtre, se jeta sur l'Officier, & le traîna devant le Dictateur pour le faire punir. SYLLA ordonna qu'on le mit en liberté, & adressant la parole au Peuple: „ Sachez, Romains, leur

App. Alex.
l. 2. c. 2.
Pluc. in
Sylla.

„ dit-il, que c'est par mon ordre qu'on
„ a tué cet homme qui ne vouloit pas
„ m'obéir, & qu'on fera le même trai-
„ tement à ceux qui entreprendront de
„ violer mes Loix & mes Ordonnan-
„ ces. Le Peuple se retira, consterné
de se voir sous une domination si ty-
rannique.

Abdication
de Sylla.

Cependant cet homme qui avoit usurpé un Empire si absolu, & qui, pour y parvenir, avoit essué tant de périls, & donné tant de batailles, s'avisa tout d'un coup d'y renoncer. SYLLA après avoir fait périr dans les Guerres civiles plus de cent-mille de ses Concitoyens; après avoir fait massacrer quatre-vingt-dix Sénateurs, dont il y en avoit quinze Consulai-
res,

de la Républiq. Romaine. Liv. XI. 135
res, & plus de deux-mille-fix-cens Chevaliers; cet homme dis-je, dont la vengeance avoit été la première passion, rassasié de tant de sang qu'il avoit fait répandre, fût assez hardi pour se dépouiller de la souveraine puissance. Il se démit de la Dictature, & se réduisit de lui-même au rang d'un simple Citoyen, sans craindre le ressentiment de tant d'illustres familles dont il avoit fait périr les chefs par ses cruelles proscriptions. On dit au contraire qu'après s'être déposé de la Dictature, il cria tout haut au milieu de la place, qu'il étoit prêt de rendre compte de sa conduite. Il renvoia en même tems ses Licteurs, licentia ses gardes, & se promena encore quelque tems sur la place avec quelques-uns de ses amis, & devant la multitude du Peuple, qui frappée d'étonnement, regardoit un changement si peu attendu, comme un prodige. Il retourna le soir à sa maison, seul, & comme un simple particulier, & sans que personne parmi un si grand nombre d'ennemis qu'il s'étoit faits, osât lui manquer de respect. Il n'y eût dans une si grande Ville qu'un jeune étourdi qui l'insulta publiquement; il le
sui.

App. l. 34
c. 24.

suivit en lui disant des injures jusqu'à la porte de sa maison. SYLLA ne daigna pas lui répondre; & il dit seulement par une espèce de prédiction, que l'insolence de ce jeune homme feroit cause que si quelqu'un après lui parvenoit au même degré de puissance, il ne s'en démettroit pas aussi facilement qu'il venoit de le faire. La plupart des Romains régardèrent une abdication si surprenante comme le dernier effort de la magnanimité. On oublia ses proscriptions; on lui passa tant de meurtres qu'il avoit fait faire, en faveur de la Liberté qu'il avoit renduë à sa Patrie.

Mort tranquille de Sylla.

Ses ennemis au contraire attribuerent un si grand changement à l'inquiétude naturelle de son esprit, & à la crainte continuelle où il étoit, qu'il ne se trouvât quelque Romain assez généreux pour lui ôter d'un seul coup l'Empire & la vie. Quoi qu'il en soit de ces différens motifs, SYLLA après tant de sang répandu, mourut tranquillement dans son lit, comme l'auroit pu espérer le plus paisible Citoyen de la République. Il composa lui-même son Epitaphe, peu de jours avant sa mort, & on y trouve

Son Epitaphe.

trouve son véritable caractère: elle contient, *Que jamais personne ne l'avoit surpassé ni à faire du bien à ses amis, ni à faire du mal à ses ennemis.* Son abdication de la Dictature fit voir que l'ambition & l'envie de régner n'avoit pas été sa passion dominante, & qu'il ne s'étoit emparé de la souveraine puissance que pour pouvoir se venger plus sûrement de ses ennemis. Mais l'exemple dangereux d'un simple Citoyen qui avoit scû s'élever à l'Empire, & s'y maintenir, laissa appercevoir à ceux qui lui succéderent, que le Peuple Romain pouvoit souffrir un maître, ce qui causa de nouvelles révolutions.

A peine Sylla avoit les yeux fermés, que *M. Emilius LEPIDUS*, premier Consul, entreprit à son exemple de se rendre maître du gouvernement. Mais pour un si haut dessein, il avoit plus d'ambition que de crédit & de forces. C'étoit un homme sans considération dans les armées, plus adroit Politique que Soldat, d'une profonde dissimulation, & qui ne s'étoit élevé qu'à force de bassesses. Quoiqu'il se fût déclaré pour le parti de la Noblesse qui lui paroissoit le plus puissant, ou pour mieux dire, qu'il eût plié sous l'autorité

Vains projets de Lepidus. Son Caractère.

torité absoluë de *Sylla*, le Dictateur qui avoit démêlé son caractère, & qui s'en déffoit, ne voulut jamais consentir qu'il parvint au Consulat. Mais depuis qu'il eût abdiqué la Dictature, *POMPE'E* qui avoit la principale autorité dans les affaires, séduit par le feint attachement de *LEPIDUS*, favorisa ouvertement son élection; & le jour des Comices il le fit nommer premier Consul, par préférence à *Q. CATULUS*, son Colleague, & fils de ce Consulaire que *Marius* avoit fait mourir.

An de Rome 677.

On rapporte que *Sylla* voiant revenir *POMPE'E* de la place, transporté de joie de l'élection de *LEPIDUS*, qu'il régardoit comme sa créature, & surtout de la préférence qu'il lui avoit fait remporter sur *CATULUS*, lui cria tout haut:

„ N'as-tu point de honte, jeune homme, de t'applaudir d'avoir fait déclarer pour premier Consul, un homme tel que *LEPIDUS*, au préjudice de *CATULUS*, un de nos meilleurs Citoyens? Il l'avertit ensuite qu'il se préparât à ne trouver dans *LEPIDUS* qu'un ami foible, & même équivoque, & qui pourroit bien devenir un dangereux ennemi dans la fuite, s'il y rencontroit quelque avantage.

Plut. in Sylla.

La

La conduite que tint *LEPIDUS*, fit voir que son véritable caractère n'avoit pas échapé à *Sylla*, malgré toute la dissimulation dont il avoit tâché de le couvrir. Et à peine étoit-il entré en possession du Consulat, qu'on s'apperçut qu'il cherchoit, par de nouvelles divisions, à s'emparer, à son exemple de la souveraine puissance, & à usurper la même autorité.

Nous avons vû plus d'une fois dans la fuite de cette Histoire, que tantôt les intérêts du Peuple, tantôt ceux du Sénat avoient servi de prétexte aux Grands de Rome, pour satisfaire leur ambition. L'une & l'autre route étoient ouvertes à *LEPIDUS*. Il est vrai que pour s'accommoder à l'état présent de la République, il s'étoit déclaré pour le parti de la Noblesse, comme nous le venons de dire; mais de pareils engagements n'étoient pas pour arrêter un homme ambitieux: & comme d'ailleurs il voïoit à la tête de ce parti *POMPE'E*, *Metellus*, *Crassus*, & même *CATULUS* son Colleague, qui le surpassoient en crédit & considération, il crut qu'il acquerroit un plus grand nombre de partisans s'il passoit dans le parti de *Marius*, dont la plûpart des chefs avoient péri

Lepidus se déclare contre les Grands.

péri dans la Guerre civile, & qui ne subsistoit plus, que par l'ancienne animosité du Peuple contre la Noblesse.

Ce fût pour réléver ce dernier parti qu'il proposa d'abolir une partie des Loix de *Sylla*. *CATULUS*, son Colleague au Consulat, s'y opposa avec beaucoup de fermeté. Les deux partis se déclarerent pour l'un ou l'autre Consul. *LEPIDUS* pour fortifier le sien, & pour mettre les Peuples d'Italie dans ses intérêts, leur fit dire qu'il étoit dans le dessein de les rétablir dans les trente-cinq anciennes Tribus, & de leur faire rendre les terres dont le Dictateur les avoit privez pour en faire la récompense de ses soldats. Cette déclaration ne manqua pas de grossir considérablement le nombre de ses partisans. Rome se voïoit à la veille de servir encore de théâtre à une nouvelle Guerre civile; mais le Sénat interposa son autorité, & tira parole avec serment des deux Consuls, que pendant leur Consulat ils ne prendroient point les armes l'un contre l'autre.

Lepidus se joint à Brutus & Perenna.

App. l. 1 c. 25.

LEPIDUS en sortant de Charge, se crut dégagé de son serment. On lui avoit décerné à l'issuë du Consulat, le gouvernement de la Gaule Cis-Alpine:

il

il y leva aussitôt une armée, & il fit entrer dans son parti *Brutus* & *Perenna*, tous deux Prétoriens, qui avoient à leurs ordres l'un & l'autre un corps de troupes considérable, & qui campoient près de Modene. *LEPIDUS* fortifié de ce secours, & ne voïant aucune armée en Italie qu'on pût lui opposer, marcha droit à Rome, dans l'espérance de devenir un autre *Sylla*, s'il pouvoit se rendre maître de la Ville. Le Sénat averti de sa marche & de ses desseins, se mit en état de lui en défendre l'entrée. On eût bientôt enrôlé les Légions. *CATULUS* qui en eût le commandement, campa hors des portes de la Ville. *LEPIDUS* pour grossir son parti, fit semer des billets dans Rome, dans lesquels il invitoit le Peuple & les partisans de *Marius* de le venir joindre. Mais comme on n'étoit pas prévenu en faveur de son habileté & de son courage, & que d'ailleurs le Peuple ne pouvoit souffrir qu'on parlât d'incorporer les Peuples d'Italie dans les anciennes Tribus, personne ne branla en sa faveur. Cependant comme il étoit trop avancé pour reculer, on en vint bientôt aux mains; & *CATULUS* à la tête des Légions & de tout ce qu'il

Plur. in Pomp.

Combat de Lepidus & de Catulus.

y

App. l. 1.
c. 15.Mort de
Lepidus.Plut. in
Pomp.

y avoit de Noblesse dans Rome, le chargea si brusquement, qu'après une légère résistance, il tailla en pieces une partie de son armée, & obligea le reste à prendre la fuite. *LEPIDUS* désespéré de ce mauvais succès, après avoir erré quelque tems, inconnu & caché en différens endroits de l'Italie, passa enfin dans l'Isle de Sardaigne où il avoit quelques partisans. *Perpenna*, un de ses Officiers, l'y vint joindre avec les débris de son armée. Plusieurs partisans de *Marius* se rendirent auprès de lui. Il fit de nouvelles levées: son parti grossit insensiblement; & il se vit bientôt une nouvelle armée. Son dessein étoit de porter la guerre en Sicile, où il avoit des intelligences secretes. Mais on apprit quelque tems après, qu'il étoit mort de chagrin, aiant intercepté une Lettre qui ne lui permettoit pas de douter de l'infidélité de sa femme. Sa mort dissipa son parti. *Brutus* n'avoit pas eu un sort plus heureux. Ce Capitaine n'aïant pû passer en Sicile & joindre *Lepidus*, s'étoit jetté dans Modene avec quelques troupes qu'il commandoit, moins à la vérité pour continuer la guerre, que pour avoir le tems de capituler, & de

de la Républiq. Romaine. Liv. XI. 143
de faire sa condition meilleure. En effet, *POMPE'E* aiant eu ordre de l'y assiéger, il ne parût pas plutôt devant la place, que *Brutus* lui fit ouvrir les portes, & il ne demanda pour toute condition que de pouvoir se retirer en sûreté sur les rives du Pô. *POMPE'E* en convint: il écrivit même au Sénat, que la prompte soumission de *Brutus* avoit mis fin à la guerre. Cependant au préjudice du traité & de sa parole, peu de jours après, il l'envoia poignarder dans cette bourgade qu'il avoit choisie pour retraite; soit qu'il eût découvert qu'il entretenoit encore de secretes intelligences avec *Lepidus*, soit que ce jeune Général, élevé dans la cruelle politique de *Sylla*, ne crût pas qu'on dût laisser vivre aucun Chef du parti ennemi. *Perpenna*, après la mort de ces deux Chefs, rassembla les débris de leurs troupes; & se trouvant à la tête de cinquante-trois * Cohortes, il les conduisit en Espagne. Son dessein étoit de s'y cantonner, d'y faire la guerre en son nom, & sans dépendre d'aucun Chef, à l'exemple de *Sertorius*, Capitaine d'une grande réputation,

Pompée
prend Modene.

Plut. ibid.

Vell. l. 2.

Perpenna
passé en
Espagne.* 32000.
hommes.

tion, qui soutenoit encore le parti de *Marius* dans la Lusitanie.

Pompeé
prend la
place de
Sylla.

Plut. ibid.

Sylla avoit fait déférer le gouvernement de ces grandes Provinces à *Metellus*, un de ses Lieutenans. Le Sénat craignant qu'il ne pût résister à ces deux Chefs, s'ils joignoient leurs forces, envoya à son secours POMPE'E avec de nouvelles troupes. POMPE'E, l'homme de confiance du Sénat, & qui, depuis la mort de *Sylla*, passoit pour le premier Général de la République, se mit aussitôt en chemin, & il menoit avec lui ces mêmes troupes qui avoient défait plus d'une fois celles du parti de *Marius*. Les soldats de *Perpenna* qui n'étoient pas prévenus en faveur de la capacité de leur Commandant, apprenant que POMPE'E marchoit à eux, prirent les armes, leverent leurs enseignes, & sans consulter *Perpenna*, lui crièrent qu'il falloit aller joindre *Sertorius*. Qu'ils avoient besoin d'un Capitaine aussi plein d'expérience pour les commander, & que s'il refusoit de les conduire dans son camp, ils en trouveroient bien le chemin, & qu'ils lui porteroient leurs enseignes.

Poursuit
Perpenna
& *Sertorius*.

Plut. in
Sert.

Perpenna fût outré de cette désertion
géné-

de la Républiq. Romaine. LIV. XI. 145
générale: mais ne pouvant trouver de sûreté pour lui-même que parmi les complices de sa révolte, il fût obligé de les suivre. Il se rendit au camp de *Sertorius*, & de Général absolu & indépendant, il se vit réduit par ses propres soldats à la fonction d'Officier subalterne.

La jonction de POMPE'E avec *Metellus*, & celle de *Perpenna* avec *Sertorius*, donnerent une nouvelle chaleur aux armes. *Sertorius*, Capitaine expérimenté & entreprenant, eût presque toujours l'avantage, surtout contre POMPE'E, que l'envie de se distinguer, & la crainte de partager sa gloire, tenoit ordinairement séparé de *Metellus*. Ce jeune Général dont la réputation étoit si grande à Rome, eût même le chagrin de voir prendre & brûler à ses yeux la ville de Lauron, que *Sertorius* assiégeoit, & qu'il tenta inutilement de secourir.

On dit que s'étant trop avancé, & ne considérant que l'armée ennemie qui formoit le siège, & qu'il avoit devant lui, il vit sur les hauteurs voisines des troupes de montagnards qui y parurent tout d'un coup, & qui, en faisant des courses dans la plaine, l'empêchoient.

Avantages
de *Sertorius*
sur Pom-
pée.

146 *Histoire des Révolutions*
de s'y étendre & de pouvoir fourager : enforte qu'étant venu pour faire lever un siège , il se trouvoit lui-même comme assiégé & investi par ces différens partis , qui ne lui permettoient pas de s'écarter. *Sertorius* aiant fait observer à ses principaux Capitaines la disposition de son camp , & les différens endroits qu'occupoient ses troupes , ajouta , en parlant avec mépris de POMPE'E , que cet écolier de *Sylla* ne sçavoit pas encore son métier , & qu'il lui apprendroit dans peu , qu'un Général d'armée doit plutôt regarder derrière lui que devant.

En effet , POMPE'E craignant que les troupes de *Sertorius* qui occupoient les hauteurs , ne devinsent assez fortes & assez nombreuses pour lui fermer le chemin de la retraite , prit le parti de se retirer de bonne heure : il falut qu'il renonçât à l'espérance de jeter du secours dans la place assiégée. *Sertorius* l'emporta l'épée à la main ; & quoiqu'il ne fût pas cruel , il crut être obligé d'y faire mettre le feu , pour intimider les autres villes d'Espagne , & leur faire sentir que la protection de POMPE'E étoit d'un foible secours contre ses armes & son ressentiment.

POM-

de la Républiq Romaine. Liv. XI. 147

POMPE'E au désespoir d'avoir vû brûler une ville pour s'être déclaré en sa faveur , cherchoit toutes les occasions d'avoir sa revanche. Il crut l'avoir trouvée proche de Suçrone : & quoique *Metellus* ne fût pas loin , il s'imagina être assez fort pour défaire l'ennemi sans son secours. Il l'attaqua dans une plaine ; mais *Sertorius* , dont la Cavalerie Espagnole étoit supérieure à celle des Romains , le poussa si vivement , que ces Italiens rompus , jetterent le désordre & la confusion dans l'Infanterie. POMPE'E pensa être pris : & son armée auroit été entièrement défaite , si *Metellus* ne s'étoit avancé à son secours. *Sertorius* voiant approcher les Légions de ce vieux Général , se retira dans son camp , & dit à ses Officiers en plaisantant : *Que si cette vieille* , en parlant de *Metellus* , *n'eût retiré ce jeune enfant de ses mains , il alloit le renvoyer à Rome à ses parens , après l'avoir corrigé comme il le méritoit.*

POMPE'E moins présomptueux , & devenu sage par un peu d'adversité , jugea bien qu'il ne pouvoit pas sans péril s'éloigner de *Metellus*. Ils joignirent leurs troupes : mais malgré cette jonction qui les rendoit supérieurs en

G 2 forces ,

forces, ils ne laissoient pas d'éprouver de nouveaux périls dans tous les lieux où ils campoient. Ils avoient à faire à un ennemi qui les venoit surprendre tantôt de jour, tantôt de nuit. Ses troupes, la plûpart composées d'Espagnols & de Montagnards, vifs & agiles, faisoient de continuelles attaques, & des retraites aussi promptes, sans que les Soldats Romains, péfamment armez, & accoûtumés à combattre de pied ferme, les pussent joindre. Lui seul conduisoit toutes les entreprises: il sembloit qu'il se multipliât: les deux Généraux de Rome le trouvoient à la tête de toutes les attaques. S'il avoit de l'avantage, il pouffoit ses ennemis sans leur donner le tems de se reconnoître; & s'il trouvoit trop de résistance, & qu'il craignît d'être enveloppé, il avoit accoûtumé ses soldats à se disperser. Ils gagnoient les montagnes & les rochers; & au moindre signal sçavoient se rallier auprès de leur Général: on le voïoit revenir à la charge par un autre endroit. Il sembloit que ce fût de nouvelles troupes & une autre armée qu'il eût trouvée toute prête à entrer en action: par cette manière de faire la guerre, favorisée de la

Valeur & adresse de Sertorius.

Plut. in Sertor.

situ-

de la Républiq. Romaine Liv. XI. 149
situation des lieux, il ne laissoit jamais en repos ni ses ennemis ni ses propres troupes.

Sa réputation & les nouvelles des avantages qu'il remportoit tous les jours sur les deux Généraux les plus estimés à Rome, passa jusques en Asie. Nous avons vû que MITHRIDATE pressé par *Sylla*, avoit été obligé, pour obtenir la paix, de prendre la Loi du vainqueur, & de souscrire à toutes les conditions qu'il lui avoit voulu imposer; & que le Général Romain n'avoit arrêté le progrès de ses armes, que pour les pouvoir tourner contre *Marius* & ses autres ennemis particuliers.

Sertorius refuse l'Alliance de Mithridate.

MITHRIDATE crut après la mort de *Sylla*, & pendant les Guerres civiles qui agitoient la République, que la conjoncture étoit favorable pour renouveler la guerre. Il leva une puissante armée; & afin de fomenter la Guerre civile, & d'entretenir une diversion utile à ses desseins, il fit proposer à *Sertorius* d'unir leurs intérêts. Ses Envoyés lui offrirent des sommes considérables pour fournir aux fraix de la guerre, avec une flotte qui seroit à ses ordres, à condition qu'il souffriroit que ce Prince recouvrât les

Plut. in Sertor.

Provinces de l'Asie, que la nécessité de ses affaires l'avoit forcé d'abandonner par le Traité qu'il avoit fait avec *Sylla*.

Sertorius assembla son conseil : tous ceux qu'il y appella ne trouverent pas qu'il y eût matière à délibérer : & ils lui représentèrent que pour un secours aussi présent & aussi effectif que l'argent & la flotte qu'on lui offroit, il ne lui en coûteroit qu'un vain consentement qu'on lui demandoit pour une entreprise qui ne dépendoit pas même de lui. Mais *Sertorius* avec une grandeur d'ame digne d'un véritable Romain, protesta qu'il n'entendroit jamais à aucun Traité qui blefferoit la gloire ou les intérêts de sa Patrie, & qu'il ne voudroit pas même d'une victoire sur ses propres ennemis, qui ne seroit pas acquise par des voies légitimes. Et aiant fait entrer les Ambassadeurs de *MITHRIDATE*, il leur déclara, qu'il souffriroit que le Roi leur maître reprît la Bithinie & la Cappadoce, Provinces sur lesquelles le Peuple Romain n'avoit aucun droit ; mais qu'il ne consentiroit jamais qu'il mît le pied dans l'Asie mineure qui apartenoit à la République, & à laquelle il avoit rénon-

de la Républiq. Romaine. Liv. XI. 151
 rénoncé par un Traité solemnel. Il renvoia ces Ministres avec cette réponse ; & on dit que *MITHRIDATE* l'aïant apprise, se tourna, rempli d'étonnement, vers quelques-uns de ses courtisans, & leur dit : „ Qu'est-ce que ce
 „ Romain ne prétendroit pas nous pré-
 „ crire, s'il étoit à Rome, puisque
 „ des bords de la Mer Atlantique où
 „ il est rélégué, il entreprend de donner
 „ des bornes à notre Empire ?

Cependant ce Prince reconnoissant combien il avoit d'intérêt d'entretenir la Guerre civile, conclut depuis le Traité aux conditions même que *Sertorius* avoit prescrites. Le Roi de Pont lui fournit trois-cens talens & quarante vaisseaux : & *Sertorius* donna au Roi de Pont un corps de troupes sous le commandement de *Marius Varius*, un de ces Sénateurs proscrits par *Sylla*, & qui s'étoit réfugié auprès de lui.

Ce Sénateur étant arrivé en Asie, fit respecter le nom & la puissance de son Général dans tous les lieux où il porta ses armes. Comme s'il eût été autorisé par le Sénat & le Peuple Romain, il déchargea en son nom la plupart des villes des taxes exorbitantes dont *Sylla* les avoit accablées. Une

Plutar. in
Sert.

Alliance de
Sertorius
avec Mi-
thridate.

conduite si modérée & si habile, lui en fit ouvrir les portes sans le secours de ses armes, & le nom seul de *Sertorius* faisoit plus de conquêtes que toutes les forces de *MITHRIDATE*.

Sertorius
assassiné.

Vell. Pa-
terc. l. 1.
App. l. 1.
de Bello
civili.

Plut. in
Sert.
App. de
Bello Ci-
vili.

Pompée
défait les
Sertoriens.

Mais ce grand Capitaine qui avoit échappé à tous les périls de la guerre, périt par la perfidie des Romains même de son parti. *Perpenna* qui ne pouvoit lui pardonner l'autorité qu'il avoit prise sur ses propres troupes, & qui se flattoit d'occuper sa place, s'il pouvoit s'en défaire, conjura sa perte; & il fit entrer dans ce complot plusieurs Officiers, sous prétexte que *Sertorius* méprisoit les Romains, & donnoit toute sa confiance aux Espagnols. Les conjurez l'assassinèrent dans un festin. *Perpenna* prit ensuite le commandement de l'armée; mais il n'avoit ni la capacité de son prédécesseur, ni la confiance des soldats, qui détestoient sa perfidie. *Metellus* & *POMPE'E* avoient été obligés alors de se séparer, pour faire subsister plus facilement leur Cavalerie. *POMPE'E* fut instruit le premier de la mort de *Sertorius*, & de la disposition des esprits. Il s'approcha aussitôt du camp de *Perpenna*: une partie des soldats de ce nouveau Général l'abandonnerent;

nerent; les autres, quand on les attaqua, ne firent qu'une foible résistance. Chacun se dispersa; *Perpenna* dans cette déroute ne sçût où s'enfuir & se cacher. Il fut trouvé dans un buisson: *POMPE'E* lui fit couper la tête sur le champ, & par sa mort la Guerre d'Espagne fut terminée.

POMPE'E ramena son armée victorieuse en Italie. *SPARTACUS*, Gladiateur, y avoit excité une Guerre dangereuse. Ce Gladiateur, homme de courage, s'échapa de Capoue, où il étoit gardé avec soixante & dix de ses camarades. Il les exhorta ensuite de sacrifier leur vie plutôt pour la défense de leur Liberté, que pour servir de spectacle à l'inhumanité de leurs Patrons. Un grand nombre d'esclaves fugitifs se joignirent à lui: la licence & l'espérance du butin lui attirèrent une foule de petit Peuple de la campagne; ensorte qu'il se vit bientôt à la tête d'une armée considérable. Le Sénat qui méprisoit *SPARTACUS*, se contenta d'abord d'envoier contre lui *Varinius Glaber*, & *P. Valerius*, tous deux Préteurs. On ne leur donna même que peu de troupes, parce qu'on auroit eu honte de faire marcher les Légions contre des esclaves & des brigands,

Guerre de
Spartacus.

An de Ro-
me 630.

César Com-
ment. l. 1.
Cic. in Ma-
niliانا.

Flor. l. 3.
c. 20.

Val. Max.
l. 8. c. 6.

App. de
Bell. Civ.
l. 1.

Spartacus
défait les
Romains.

An de Ro-
me 681.

* L. Gel-
lius, Cor-
nelius
Lentulus.

gands, que la présence seule du Magiftrat devoit diffiper. SPARTACUS tailla en pieces les troupes qu'on lui avoit opposées. Cette défaite, malgré l'inégalité du nombre, causa autant de surprise que d'indignation au Sénat. L'affaire paroissant plus sérieuse qu'on ne l'avoit cruë d'abord, les Consuls* eurent ordre de se mettre en campagne, chacun à la tête d'un corps considérable. Ces Magistrats ne pouvant se persuader que des esclaves & des fugitifs osassent soutenir la présence des Légions, marcherent avec négligence contre des ennemis qu'ils méprisoient. SPARTACUS en profita: il choisit son camp & le champ de bataille comme auroit pû faire un grand Général; & il fit combattre ses compagnons avec un courage si déterminé, que les Soldats Romains, qui croioient marcher à une victoire certaine, trouvant une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas, se débanderent & prirent la fuite. Les Consuls les rallierent, & il y eût un second combat près de Picene, mais qui ne leur fût pas plus heureux. Les Romains prirent encore la fuite; & il n'y avoit qu'une intelligence criminelle avec les ennemis, qui pût en quelque manière justifier une lâcheté si extraordinaire.

De

De si grands avantages attirerent une foule innombrable de peuple sous les enseignes de SPARTACUS: & ce Gladiateur se vit jusqu'à six-vingt-mille hommes à ses ordres, pastres, bandits, esclaves, transfuges, tous gens féroces & cruels, qui portoient le fer & le feu de tous côtez, & qui n'envifageoient dans cette révolte qu'une licence effrénée, & l'impunité de leurs crimes. Il y avoit près de trois ans que cette Guerre domestique duroit en Italie, avec autant de honte que de désavantage pour la République, lorsque le Sénat en donna la conduite à *Licinius Crassus*, un des premiers Capitaines du parti de *Sylla*, & qui avoit eu beaucoup de part à ses victoires. La fortune changea sous un si habile Général. *Crassus* sçavoit faire la guerre, & la fit heureusement. Il commença par rétablir la discipline militaire dans les troupes. On décima par son ordre celles qui avoient fui lâchement dans les derniers combats. Cette utile sévérité le fit autant craindre de ses propres soldats, que des ennemis. Les Romains virent bien que sous ce Général il falloit vaincre ou mourir: & un corps de dix-mille hommes de ces Rébelles, s'étant éloi-

An de Ro-
me 682.

Crassus
contre
Spartacus.

156 *Histoire des Révolutions*
gné du gros de l'armée pour fourager,
il les surprit, tomba dessus, & les
tailla en pieces.

Spartacus
defait, &
tue.

Il défit ensuite dans une bataille rangée leur armée entière, & en remporta une victoire complète. SPARTACUS traînant les restes de sa déroute, vouloit gagner les bords de la mer, pour passer en Sicile, où un grand nombre d'esclaves lui faisoient espérer de pouvoir se rétablir. Mais *Crassus* le prévint, lui coupa le chemin de la mer, & l'investit dans son propre camp. SPARTACUS désespérant de pouvoir échapper, se résolut de tenter encore une fois le fort des armes. Il rangea son armée en bataille avec toute l'habileté d'un grand Capitaine: il ne lui manquoit qu'une meilleure cause. On dit que comme on lui eût amené un cheval un peu avant que le combat commençât, il tira son épée, le tua, & se tournant vers ses soldats: „ Si je suis victorieux, leur dit-il, je n'en manquerai pas; & si nous sommes défaits, je n'ai pas envie de m'en servir. Il se mit ensuite à la tête de son Infanterie. Ces gens animés par l'exemple de leur Général, se battirent en désespérés. La victoire fut longtems en balance: enfin la valeur
des

Plur. in
Crasso.

de la Républiq. Romaine. LIV. XI. 157
des Légions en décida. On fit une
cruelle boucherie de ces brigands:
SPARTACUS blessé à la cuisse d'un coup
de javeline, se défendit encore long-
tems en combattant à genoux, & te-
nant son bouclier d'une main & son
épée de l'autre. Enfin percé de coups,
il tomba sur un monceau, ou de Ro-
mains qu'il avoit immolez à sa fureur,
ou de ses propres soldats qui s'étoient
fait tuer aux pieds de leur Général en
le défendant. Ceux qui purent échapper
à l'épée des victorieux, gagnèrent les
montagnes, & se rallierent ensuite.
POMPEE en revenant d'Espagne les ren-
contra, & défit sans peine des troupes
fugitives, sans chef & sans retraite. Ce-
pendant pour diminuer la gloire de
Crassus & augmenter la sienne, il n'eût
point de honte d'écrire au Sénat que
Crassus avoit défait SPARTACUS: „ Mais
„ moi, dit-il dans sa Lettre, j'ai coupé
„ la racine de cette Guerre, & je viens
„ d'exterminer le dernier de ces bri-
„ gands. *Crassus* se sentit cruellement
offensé d'une Lettre qui en lui ôtant
l'honneur d'avoir fini cette Guerre, sem-
bloit écrite pour préparer les esprits à
lui refuser le Triomphe. Mais comme il
aspiroit en même tems au Consulat, &
que

Liv. Epit. l.
97. Athen.
l. 2. Eutrop.
l. 6. Cic. in
Pisonem.

Plur. in
Crasso.
Cic. pro le-
ge Manil.

Crassus &
Pompee
amis.

que POMPE'E pouvoit tout alors dans Rome, il dissimula cette injure publique avec un silence profond, & qui cachoit tout son ressentiment. POMPE'E étoit appellé lui-même au Consulat par les vœux de tout le Peuple Romain. *Crassus* qui craignoit qu'il ne lui fit donner l'exclusion, le fit prier par des amis communs qu'ils pussent agir de concert, & qu'il voulut bien le recevoir pour son Collegue dans cette suprême dignité. POMPE'E ravi de l'avoir réduit à recourir à son crédit, témoigna publiquement qu'il seroit aussi obligé à ses amis, de l'élection de *Crassus*, que de la sienne propre. Les deux factions réunies, emporterent tous les suffrages. CRASSUS qui selon les Loix de *Sylla*, avoit passé par la Charge de Préteur, fût élu Consul: & on déféra la même dignité à POMPE'E, quoiqu'il ne fût que simple Chevalier, qu'il n'eût pas été seulement Quésteur, & qu'à peine il eût trente-quatre ans. Mais sa haute réputation, & l'éclat de ses victoires, couvrirent ces irrégularitez: on ne crut pas qu'un Citoïen qui avoit été honoré du Triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans, & avant que d'avoir entrée au Sénat, dût être assujetti aux règles ordinaires. Ce

An de Rome 683.

Pompe'e & Crassus Consuls.

Ce ne fût pas la seule occasion dans laquelle l'estime ou la complaisance de ses Concitoïens, & quelquefois sa propre ambition, le mirent au-dessus des Loix. C'étoit un usage dans la République, qu'un Général victorieux, & qui demandoit l'honneur du Triomphe, ne devoit point entrer dans la Ville avant que de l'avoir obtenu. Par la même Loi, tout Citoïen qui aspireroit au Consulat, devoit être dans la Ville, pour solliciter en personne la dignité qu'il briguoit. Il sembloit que POMPE'E & CRASSUS eussent renoncé au Triomphe, étant entrez dans Rome pour demander le Consulat. Mais après leur élection, on fût surpris qu'ils prétendissent encore au Triomphe, comme s'ils étoient restez chacun à la tête de leurs armées. Jusqu'alors ils avoient agi de concert: mais comme l'affaire du Triomphe souffroit des difficultez, & qu'on les pressoit de licentier les armées qu'ils tenoient l'un & l'autre aux portes de Rome, CRASSUS qui ménageoit moins POMPE'E depuis qu'il étoit parvenu au Consulat, représenta, que son Collegue aiant terminé la Guerre d'Espagne, devoit être le premier à congédier ses troupes. POMPE'E de son

Haine de Crassus & de Pompée.

son côté, irrité de ce que CRASSUS vouloit l'obliger de désarmer avant lui, s'en défendoit, sur ce qu'il attendoit, disoit-il, *Metellus* qui devoit triompher avec lui. Ces prétentions opposées firent éclater leur animosité. POMPE'E ne pouvoit souffrir que CRASSUS, qu'il regardoit comme lui étant fort inférieur dans le commandement des armées, & qui n'avoit même acquis le Consulat que par son crédit, osât entrer en concurrence avec lui; & CRASSUS, le plus riche particulier de la République, comptoit ses trésors pour des victoires, & ne pouvoit se résoudre à plier sous un homme qui n'avoit pas tant d'argent que lui. Au travers de ces contestations, le Public n'avoit pas peine à démêler que ces deux hommes également ambitieux & puissans, vouloient retenir leurs troupes, moins pour la cérémonie du Triomphe, que pour se conserver plus de forces & d'autorité l'un contre l'autre. Le Sénat & le Peuple épouvantés par la crainte de retomber dans les malheurs d'une Guerre civile, les conjurèrent de sacrifier leurs ressentimens particuliers à la tranquillité publique. Le Peuple même dans un jour d'Assemblée se jettant à leurs

ge-

Réconciliation de
Pompée &
de Crassus.

de la Républiq. Romaine. Liv. XI. 161
genoux, les supplia de vouloir bien se réconcilier. POMPE'E affecta une fierté inflexible, & parût toujours inexorable: CRASSUS de son côté ne montra pas moins de hauteur. Mais les Aruspices aiant déclaré que l'Etat étoit menacé des dernières calamitez si les Consuls ne se réunissoient, CRASSUS touché d'un sentiment de religion, se leva le premier, & présenta la main à POMPE'E, qui l'embrassa ensuite: & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licentierent de concert leurs armées.

Cette réconciliation n'étoit pas si sincere que l'un & l'autre ne cherchât à se fortifier par un plus grand nombre de partisans: il étoit surtout question de gagner l'affection du Peuple. CRASSUS pour le mettre dans ses intérêts, fit dresser mille tables, où il traita toute la Ville. Il fit distribuer en même tems aux familles de la populace & du petit Peuple, du bled pour les nourrir pendant trois mois. On fera moins surpris d'une libéralité si prodigieuse, si on considère que CRASSUS possédoit la valeur de plus de sept-mille talens * de bien: & c'étoit par ces sortes de dépenses publiques que les Grands

Plut. in
Crasso.

Sumptuosité de
Crassus.

* 122.
millions
50000. li.
vres.

Grands de Rome achetoient les suffrages de la multitude.

Plut in
Pomp.

Politique
de Pompée.

POMPE'E de son côté, pour rencherir sur les bienfaits de CRASSUS, & pour mettre dans ses intérêts les Tribuns du Peuple, fit recevoir des Loix, qui rendoient à ces Magistrats toute l'autorité dont ils avoient été privez par celles de *Sylla*. Sans égards pour la mémoire de son Général & de son bienfaiteur, il fit revivre les Ordonnances de *C. Gracchus*, qui attribuoient à l'Ordre des Chevaliers la connoissance des causes criminelles, que *Sylla* avoit renvoïées au Sénat. C'est ainsi que ces hommes ambitieux se joüoient tour à tour des Loix, & augmentoient tantôt l'autorité du Sénat, tantôt celle du Peuple, selon qu'il convenoit à leurs intérêts. On ne peut exprimer les transports de joie que les Tribuns firent éclater au sujet du rétablissement de leur autorité: ils en avoient la principale obligation à POMPE'E: ils ne tarderent guères à lui en marquer leur reconnoissance. La Guerre avoit été résolue contre les *Pirates* qui infestoient les côtes de la République. Ils en firent décerner le commandement à POMPE'E; & ils lui

lui attribuerent une autorité absoluë par terre & par mer, soit pour lever des troupes, soit pour armer des vaisseaux.

Les *Pirates* dont il est question, for-
toient des côtes de la Cilicie. Ils ne Les Pirates de Cilicie. montoient d'abord qu'un petit nombre de barques armées, & de brigantins, qui couroient les mers pour enlever quelques Marchands ou des passagers qu'ils faisoient esclaves. Leur nombre & leur audace s'accrurent par la protection de MITHRIDATE, qui les prit à son service pendant qu'il faisoit la Guerre contre les Romains. Ils armerent de grands vaisseaux, formerent des flottes redoutables, & étendirent leurs courses jusques sur les côtes d'Italie. Ils faisoient même des descentes; pilloient les Temples les plus fameux; ruinoient les petites villes, & enlevoient les habitans. Enfin leur puissance augmenta à un point, qu'ils avoient plus de mille vaisseaux, partagez en différentes escadres, qui tenoient bloquez tous les ports de la République: enforte qu'il n'en pouvoit presque sortir aucun vaisseau qui ne fût pris: ce qui avoit ruiné absolument le commerce.

C'est

An de Rome 686.

Pompée
contre les
Pirates.
Plut. in
Pomp.

C'est contre ces *Pirates* que POMPE'E fût envoyé. Pour le mettre en état de faire un puissant armement, le Peuple, qui l'idolâtroit, lui décerna une autorité sans bornes. Le Décret de sa commission portoit expressément, que sa puissance s'étendrait dans toute la Méditerranée depuis les colonnes d'Hercule, & jusqu'à quatre-cens stades dans la terre ferme: Qu'il leveroit autant de Soldats & de Matelots qu'il jugeroit à propos: Qu'il pourroit prendre dans le Trésor public tout l'argent qu'il croiroit nécessaire, sans être obligé d'en rendre compte: & qu'il pourroit choisir dans le Corps du Sénat quinze personnes, pour lui servir de Lieutenans, & pour exécuter ses ordres dans les lieux où il ne pourroit pas commander en personne. Un pouvoir si étendu, & cette autorité absoluë confiée à un seul Citoïen, donna beaucoup d'inquiétude & même de jalousie au Sénat. Plusieurs de ce Corps accuserent hautement POMPE'E de vouloir s'emparer de la souveraineté de l'Etat; & l'un des Consuls, irrité qu'on lui eût décerné cette commission à son préjudice, lui dit avec une espece de menace: *Qu'en affectant, comme il faisoit, d'imiter les manières*

Jalousie du
Sénat.

de la Républiq. Romaine. Liv. XI. 165
nières hautaines de Romulus, il pourroit bien avoir le même sort.

Catulus plus modéré, prit un tour plus adroit, & pour dissuader le Peuple de donner un pouvoir si étendu à un seul Citoïen, il commença dans une Assemblée par faire l'éloge de POMPE'E; & il fit mention en des termes magnifiques des actions les plus éclatantes de ce Général. Mais comme s'il se fût intéressé à sa conservation, il se plaignit que le Peuple exposât le plus grand Capitaine de la République à tous les périls qui se présentoiënt. „ Et si vous le perdez, „ dit-il au Peuple, quel autre pourrez-vous mettre en sa place? Alors la multitude s'écria tout d'une voix & avec de grands cris: Nous t'y mettrons toi-même. *Catulus* ne pouvant résister ni à la volonté déterminée de tout le Peuple, ni au témoignage si honorable qu'on rendoit à sa valeur, se retira.

Cic. pro
lege Mani-
lia. Plut. in
Pomp.
Vell. l. 2.
c. 31.


Un autre Sénateur, appelé *Roscius*, aiant voulu prendre la parole, fût interrompu par les cris confus du Peuple, qui souffroit impatiemment qu'on lui fit des rémontrances à ce sujet. *Roscius* fût réduit à s'expliquer par signes,

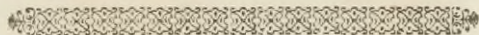
gnes, & en élevant deux doigts de la main, il vouloit faire comprendre qu'on devoit au moins donner un Colleague à POMPE'E: mais toutes ces démonstrations furent inutiles. Le Peuple même irrité de la jalousie & de la résistance du Sénat, augmenta encore le pouvoir de POMPE'E, & on ajoûta au Décret de sa commission; qu'il pourroit armer cinq-cens vaisseaux, les charger de six-vingt-mille hommes de débarquement, & qu'il auroit vingt-quatre Sénateurs & deux Quêteurs à ses ordres.

C'est ainsi que ce Peuple si jaloux de sa Liberté, séduit par les Tribuns, se précipitoit dans la servitude: & il ne tenoit qu'à POMPE'E de se rendre le Souverain de la République. Mais ceux qui le connoissoient bien, jugerent qu'il n'y avoit rien à craindre d'un homme qui avoit plus de vanité que d'ambition, & qui étoit plus sensible à l'éclat que lui donnoit un si grand emploi, qu'aux moïens de le rendre perpétuel & indépendant. Cette Guerre ne dura qu'une campagne. POMPE'E aiant mis en mer une puissante Flotte, défit celle des *Pirates*. Il prit un grand nombre de ces brigans: & au lieu de
les

de la Républiq. Romaine Liv. XI. 167
les faire mourir, il les relégua dans le fond des terres, & dans des lieux éloignez des bords de la mer. Par-là en leur donnant moïen de vivre sans piraterie, il les empêcha de pirater.




HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
 A R R I V É E S
 DANS LE GOUVERNEMENT
 D E L A
 RÉPUBLIQUE ROMAINE.


 LIVRE DOUZIEME.

POMPE'E passe en *Asie* pour se mettre à la tête des troupes que commandoit Lucullus. Entrevûë de ces deux Romains. Les reproches qu'ils se font l'un à l'autre. Ils se séparent ennemis déclarez. Détail de la conjuration de CATILINA; desseins ambitieux du Tribun P. Servilius Rullus. CICERON par son habileté & son éloquen-

Hist. des Rév. de la Rép. Rom. Liv. XII. 169
 ce vient à bout de faire rejeter la Loi que proposoit Rullus au sujet des terres de conquête, & de ruiner entièrement le parti de CATILINA.

POMPE'E n'eût pas plutôt appris à Rome la défaite des *Pirates*, que Manilius, Tribun du Peuple, mais créature de POMPE'E, pour perpétuer son autorité, proposa un nouveau Décret qui lui donnoit le commandement de la Guerre contre MITHRIDATE, quoique L. Lucullus, excellent Capitaine, fût revêtu actuellement de cet emploi, & qu'il y eût acquis beaucoup de gloire. Ce Décret portoit, non seulement que POMPE'E prendroit le commandement de son armée & le gouvernement de l'*Asie*; mais qu'il retiendroit encore la surintendance qu'il avoit sur l'armée navale, dont il venoit de se servir contre les *Pirates*.

C'étoit livrer entre ses mains toutes les forces de terre & de mer: & il ne lui manquoit plus que le titre de Roi. Manilius & les partisans de POMPE'E pressoient la publication de ce Décret. Le Peuple toujours aveugle & toujours la dupe des Grands, s'y intéressoit com-

170 *Histoire des Révolutions*
 me s'il se fût agi de son salut. Le Sénat plus éclairé, regardoit ce Décret comme l'établissement de la tyrannie. Cependant quand le jour de l'Assemblée fût arrivé, & que *Manilius* proposa de révoquer *Lucullus*, & de lui substituer POMPE'E, personne ne branla; la crainte du ressentiment d'un homme si puissant, contint presque tous les Sénateurs. CICERON même, reconnu pour bon Citoyen, mais d'une conduite toujours timide & incertaine, se déclara pour le parti le plus puissant, & fit en faveur du Décret le discours qui nous est resté sous le titre de *Pro lege Maniliâ*. Il n'y eût dans une compagnie aussi nombreuse, que *Hortensius* & *Catulus* qui s'y opposèrent. *Catulus* reprocha au Peuple avec beaucoup de courage l'injustice qu'il vouloit faire à *Lucullus*: il représenta ses services & les grandes actions qu'il avoit faites dans le cours de cette Guerre. Il disoit que par une glorieuse victoire, il avoit délivré la ville de Cizique d'un siège par terre & par mer; qu'il avoit battu MITHRIDATE en différentes occasions, & vaincu *Tygrane*, le plus puissant Roi de l'Asie. Mais s'apercevant que le Peuple n'écoutoit son discours qu'avec im-

de la Républiq. Romaine. Liv. XII. 171
 patience, il se retourna vers le Sénat, & élevant sa voix avec un air plein d'indignation: „ Sortons, leur dit-il, *Pe-* Plac. in Pomp.
 „ *res conscripts*, d'une Ville où l'on
 „ veut établir la tyrannie, & allons
 „ chercher quelque désert, où nous
 „ puissions conserver la Liberté que
 „ nous avons reçue de nos peres.

Ce discours généreux ne fit aucune Pompée nommé Général contre Mithridate.
 impression sur des gens, ou qui avoient vendu leur foi à POMPE'E, ou qui redoutoient sa puissance & son ressentiment. L'intérêt public fût ainsi sacrifié, comme il arrive toujours, à l'intérêt particulier. Le Décret fût confirmé par toutes les Tribus, & le Peuple donna à POMPE'E une autorité aussi étendue que celle que *Sylla* avoit usurpée les armes à la main, & pendant sa Dictature.

POMPE'E partit aussitôt pour l'Asie: & *Lucullus* sur les nouvelles du Décret, quitta son armée, pour n'être pas obligé de la remettre lui-même à son ennemi. Ces deux Généraux se rencontrèrent dans la Galatie. Leurs Officiers, & des amis communs les obligèrent de se voir. Tout se passa d'a- Entrevue de Pompée & de Lucullus.
 bord avec une politesse réciproque; mais à la fin *Lucullus*, outré contre

Vell. Pa-
terc. l. 2. c.
33. Plur. in
Lucullo.

POMPE'E qui lui enlévoit son emploi, ne pût s'empêcher de faire éclater son ressentiment. Il lui reprocha qu'il n'avoit jamais recherché le commandement des armées que contre des ennemis vaincus, & que, semblable à ces lâches oiseaux qui ne se jettent que sur des charognes & des corps morts, c'étoit sa coutume de survenir à la fin des guerres, & de profiter des combats & des victoires des autres Généraux. Que personne n'ignoroit qu'il avoit voulu enlever à *Metellus*, à *Crassus*, & à *Catulus* la gloire de la défaite des Espagnols, des Gladiateurs, & des séditieux qui suivoient le parti de *Lepidus*; & qu'il sçavoit, sans s'exposer à aucun péril, s'approprier les heureux succès des autres. „ Et faut-il aujourd'hui, „ ajoûta *Lucullus*, que je n'aie vaincu „ MITHRIDATE, conquis le Roïaume de Pont, défait *Tygrane*, remporté des victoires considérables, & pris *Tigranocerte*, *Nisibe* & tant de villes de l'Arménie, que pour vous préparer de nouveaux Triomphes? POMPE'E irrité d'un discours si outrageant, lui reprocha de son côté, qu'il avoit moins conquis que ravagé l'Asie, dont il s'étoit approprié les richesses.

de la Républiq. Romaine. LIV. XII. 173
ses. Qu'il ne faisoit la guerre que pour piller, & comme un brigand; qu'à la vérité il avoit eu quelques avantages; mais qu'il n'avoit jamais voulu achever de vaincre, & qu'il laissoit toujours des ressources à l'ennemi vaincu, pour se perpétuer dans le commandement, & pour pouvoir continuer un pillage odieux à ses propres soldats.

Ces reproches mutuels n'étoient pas sans fondement: & s'il est vrai que *Lucullus* avoit terni l'éclat de ses victoires par cette avidité insatiable d'accumuler richesses sur richesses, cette jalousie que POMPE'E faisoit paroître contre tous les Capitaines de la République, & les ressorts qu'il faisoit jouer pour les priver de leurs emplois dans le cours même de leurs victoires, le rendoient suspect aux véritables Républicains. Il sembloit qu'il voulut être le seul Capitaine de l'Etat, & que les autres devinssent ses ennemis, à proportion qu'ils acqueroient de gloire & de considération. Ces deux Généraux se séparèrent ennemis déclarés: POMPE'E alla prendre le commandement de l'armée, & *Lucullus* retourna à Rome, où malgré la cabale & les mauvais offices de POMPE'E, il fût honoré d'un Triomphe

Velleius
Paterc. l.
2. c. 33.

phe folemnel. Il trouva cette Ville, la capitale du monde, dans un calme apparent. Mais cette tranquillité extérieure cachoit une agitation secrète, & il se formoit sourdement de nouveaux partis, qui tous, quoique par des routes différentes, ne cherchoient qu'à se supplanter les uns les autres, & à s'emparer du gouvernement.

Salust. in
Cacil. Plut.
in Cic.

Caractère
de Catilina.

Lucius Sergius CATILINA dont nous avons déjà parlé, étoit à la tête d'un de ces partis. Il étoit né d'une illustre maison Patricienne, & si ancienne qu'il se vançoit de fortir de *Sergeste*, l'un des compagnons d'*Enée*: manie de la plupart des Grands, qui, à la faveur de la ressemblance des noms, vont chercher dans les ruines de l'antiquité, & souvent jusques dans la fable, l'origine de leurs maisons. CATILINA élevé dans le tumulte & le desordre des guerres civiles, avoit été le ministre des cruautés de *Sylla*, auquel il s'étoit attaché. La protection de ce Dictateur, sa naissance & son courage, l'avoient fait parvenir aux principales dignitez de la République. Il avoit été Questeur, Lieutenant-Général des armées, & il avoit commandé depuis en Afrique en qualité de Préteur. Mais dans

dans ces différens emplois, il s'étoit également deshonoré par ses débauches & par des crimes affreux. On l'avoit déjà accusé publiquement d'inceste avec une Véstale, d'assassinat & de concussion, & il n'avoit échapé à la rigueur des Loix que par l'adresse qu'il avoit eu de corrompre ses propres accusateurs, qui, à prix d'argent, s'étoient défistez de leur action. C'étoit un homme sans mœurs, sans probité, sans aucun respect pour les Dieux; dont l'ambition étoit la seule divinité; mécontent du présent, toujours agité pour l'avenir, hardi, téméraire, audacieux, capable de tout entreprendre; mais peu habile, allant à la tyrannie trop à découvert, & incapable de cette profonde dissimulation qui lui eût été si nécessaire pour couvrir ses pernicieux desseins. Tel étoit *Lucius* CATILINA, qui après la mort de *Sylla*, forma le projet de s'emparer, à son exemple, de la souveraine puissance. Pour y parvenir, il commença à s'associer tout ce qu'il y avoit alors à Rome de jeunes gens ruinez par le jeu, ou perdus par la débauche du vin & des femmes.

Rome, dans son origine, n'avoit point
Luxe, ni
de Rome
H 4 trou-

trouvé de garde & de défense plus sûres de la Liberté publique, qu'une pauvreté presque égale entre ses Citoyens. La tempérance & la frugalité qui en étoient une suite, régnoient dans toutes les conditions, peut-être autant par nécessité, que par choix. Le luxe y fût longtems inconnu: on faisoit plus de cas du fer que de l'or; & le Citoyen, content d'un petit héritage qu'il cultivoit de ses mains, n'aspiroit à se distinguer que par son courage. Comme on n'attendoit rien des autres, & que chacun fondoit sa subsistance sur son travail, on ne voïoit ni lâche complaisance, ni attachement servile. L'amour seul de la Liberté formoit un sentiment commun; & tant que Rome régarda la pauvreté particuliere comme une vertu, ses Citoyens furent libres, soumis aux Loix seules, & indépendans les uns des autres.

Mais après que les Romains eurent détruit Carthage, la rivale de Rome, assujetti l'Italie & les Isles voisines, conquis l'Espagne & les côtes d'Afrique, réduit en Provinces une partie des Gaules, & toute la Syrie; après qu'ils eurent forcé la plupart des Souverains de l'Asie à païer tribut; l'ambition, le
luxe,

luxe, la mollesse & tous ces vices qui semblent inséparables des richesses, entrèrent dans Rome à la suite de ces Conquérens. Ceux qui avoient vécu avec gloire dans une pauvreté honorable, succomberent sous l'opulence. On commença à regarder avec admiration un tableau d'une excellente main, une statue, un vase ciselé: on envia bientôt le bonheur des Généraux & des Officiers qui en avoient rapporté de l'Asie; & ce fût pour en posséder, & pour acquérir des richesses, qu'on trafiqua de sa Liberté, & qu'on la vendit aux Grands & aux Chefs de parti, dont on pouvoit espérer des emplois & de l'argent.

Ces mœurs austères, & cette frugalité des anciens tems se changerent insensiblement en une volupté recherchée. La plupart des jeunes gens consumoient le patrimoine de leurs ancêtres dans des festins, où régnoient la délicatesse & la somptuosité. Les femmes eurent part à cette corruption presque générale: la plupart ne comptoient plus la chasteté au nombre des vertus. Des hommes, indignes de ce nom, se prostituoient comme les femmes: & ceux qui s'étoient ruinez pour fournir à une dépense extraordinaire,

ou qui pouvoient être recherchés pour des crimes, souhaitoient une Guerre civile qui les mît à couvert de la rigueur des Loix, ou de la poursuite de leurs Créanciers. Cette disposition des esprits commença à éclater sur la fin du Consulat de L. VOLCATIUS TULLUS. & de M. EMILIUS LEPIDUS. On avoit désigné pour leurs successeurs, *Publ. Autronius*, & *P. Sylla*. Mais aiant été depuis convaincus d'avoir acheté les suffrages, ils furent exclus de cette dignité; & par une nouvelle élection, on substitua en leur place LUCIUS COTTA, & L. TORQUATUS. La honte de cette exclusion, & un esprit de vengeance, les porterent à conjurer contre le repos de l'Etat. Ils résolurent d'assassiner les deux nouveaux Consuls, de se défaire de la plus grande partie du Sénat, & de s'emparer du gouvernement. CATILINA toujours prêt à entreprendre les plus grands crimes, & avide des nouveautez qui lui pouvoient faire espérer quelque changement dans sa fortune, entra dans cette conspiration. Ils y engagerent encore un grand nombre de ces jeunes gens perdus de débauches, dont nous venons de parler, & entr'autres *Pison*, jeune homme d'une maison illustre, mais

An de Rome
687.

Conjuration
de Catilina.

An de Rome
688.

mais téméraire, factieux, abîmé de dettes, & qui n'envisageoit de ressource à ses affaires, que dans la ruine de l'Etat.

Leur dessein étoit, comme nous l'avons dit, de tuer les Consuls, & de faire périr la plus grande partie des Sénateurs. Ils devoient exécuter cet attentat dans le Capitole, le premier jour de Janvier, auquel les Consuls entroient en Charge. Mais n'aïant pas trouvé la conjoncture favorable, ils en remirent l'exécution au cinquieme de Février. On devoit voir ce jour là, le plus horrible attentat qui fût arrivé dans la République depuis la fondation de Rome. Une troupe de scélerats devoient, au signal que leur donneroit CATILINA, se jeter sur les Consuls & sur les Sénateurs, & les poignarder. Mais CATILINA, impatient de répandre le sang de ses Concitoyens, aiant donné ce signal plutôt qu'il ne faloit, & avant que tous les Conjurez eussent occupé les postes qui leur étoient assignez, personne ne branla: on remit encore une fois cette cruelle entreprise. CATILINA s'en rendit le chef par son audace, & fortifia son parti d'un grand nombre de Sénateurs & de Chevaliers,

qui tous, par différens motifs, se joignirent aux Conjurez.

On comptoit au nombre de ses partisans, de l'Ordre des Sénateurs, *Lentulus Sura*, *P. Autronius* dont nous venons de parler, *Cassius Longinus*, *Caius Cethegus*, les deux fils de *Servius Sylla*, *Lucius Vargunteius*, *Quintus Annius*, *Porcius Lecca*, *Lucius Curius*, *L. Bestia*, *Q. Curius*; & de l'Ordre des Chevaliers, *M. Fulvius Nobilior*, *Lucius Statilius*, *P. Gabinius Capito*, & *C. Cornelius*. On prétend que *Craffus* eût quelque connoissance d'une partie de leurs desseins, & que cet homme toujours jaloux & ennemi de la gloire de *POMPE'E*, n'étoit pas fâché qu'il s'élevât dans la République un nouveau parti qui balançât son autorité. Quelques-uns même soupçonnerent *CESAR* de favoriser secretement la conjuration; & on a dit que ces deux hommes ambitieux, mais habiles, en attendoient le succès pour se déclarer.

Caractère de
Lentulus.

Lentulus, un des Chefs de ce parti, étoit fils de *Manius Aquillius*, qui avoit été Consul avec *Marius*; son fils, dont nous parlons, portoit le nom de *Lentulus*, pour avoir été adopté par un autre *Lentulus* de l'illustre maison des *Cornéliens*.

de la Républiq. Romaine. LIV. XII. 181
neliens. C'étoit un homme perdu de débauche, naturellement effronté, & qui faisoit gloire de ses vices. On lui avoit donné le surnom de *Sura*, c'est-à-dire *gras de jambe*, parce que le Dictateur *Sylla* lui aiant un jour demandé compte, en plein Sénat, des déniers qu'il avoit administrez peu fidèlement pendant qu'il étoit Quêteur, *Lentulus* qui les avoit dissipés dans les débauches, lui répondit: Qu'il n'avoit point d'autre livre de compte que le gras de sa jambe, qu'il présentoit pour y être frappé: faisant allusion à une manière usitée en ce tems-là entre les enfans qui jouoient à la paume, où celui qui avoit manqué de frapper la balle, recevoit un coup sur la jambe.

L'Histoire nous a conservé encore un autre trait de son effronterie, qui marque encore mieux sa corruption & son caractère. Il avoit été cité devant les Magistrats au sujet de différens crimes dont on l'accusoit. Il corrompit les Juges à prix d'argent, & le jour du jugement, aiant eu une voix plus qu'il n'en faloit pour être absous, il n'eût point de honte de s'écrier tout haut; *Que ce Juge devoit lui rendre l'argent qu'il avoit reçu pour un suffrage inutile.*

Tel étoit *P. Lentulus*, que la débauche, l'impunité des crimes, & même l'ambition, firent entrer dans cette conjuration. Il s'étoit laissé entêter de je ne sçais quelles prédictions qu'on attribuoit aux Sybilles, & qui promettoient, disoit-on, l'Empire de Rome à trois *Cornéliens*. *Cinna*, & *Sylla*, tous deux de cette illustre maison, quoique dans des partis oppozés, avoient joui successivement de la souveraine puissance: & *Lentulus* n'étoit pas fâché que ses flatteurs lui fissent l'application de la Sybille, & qu'on le regardât comme le troisieme du même nom qui devoit régner à Rome.

Caractère de *Cethegus*. *Cethegus*, du même parti, étoit un homme hardi, audacieux & redoutable, par le crédit qu'il avoit sur l'esprit de la multitude. Il avoit été auparavant Tribun du Peuple, qu'il gouvernoit à son gré: mais il étoit gouverné lui-même par une Courtisane, appelée *Præcia*, qui, pendant son Tribunat, dispoit souverainement de toutes les affaires de la République.

Outre les Sénateurs dont nous venons de parler, il y avoit un grand nombre de Chevaliers qui s'étoient engagés dans la même conspiration. CA-

TILINA

TILINA sçût encore y attirer des soldats vétérans, & d'anciens Officiers de *Sylla*, qui, après avoir consumé dans le jeu & la débauche, le prix & la récompense de leurs services, soupiroient après une nouvelle Guerre civile, qu'ils régardoient comme l'unique ressource dans leur misere.

Des femmes des premières maisons de Rome, aussi connues par leurs désordres, que par leur beauté, entrèrent dans la conjuration par complaisance pour leurs Amans: telle étoit la fameuse *Sempronia*. Elle avoit reçu de la nature une naissance illustre, un esprit brillant & agréable, un courage ferme & résolu, & ce que les femmes estiment encore plus que tout cela, une beauté incomparable.

Caractère de *Sempronia*.

Ces graces naturelles étoient rehauffées par des apparences de pudeur qu'elle affectoit quelquefois, selon le caractère des personnes à qui elle vouloit plaire. Mais ses regards qui sembloient alors échaper à des yeux modestes, étoient toujours conduits par des passions emportées, & elle recherchoit encore plus les hommes qu'elle n'en étoit recherchée. Le désordre de ses mœurs la fit tomber insensiblement dans les plus grands

grands crimes. On la soupçonnoit d'être complice de plusieurs assassinats, & on l'avoit vûë nier des dépôts en justice, avec plus de hardiesse & de confiance, que n'en avoient ceux qui en demandoient la restitution.

D'autres Femmes, d'aussi bonne maison, & aussi déréglées que *Sempronia*, mais moins jeunes, & moins aimables, prirent part à la conjuration, dans l'espérance de voir abolir des dettes qu'elles avoient contractées dans un âge avancé, pour fournir à la dépense de leurs jeunes Amans. *CATILINA* les attira dans son parti par le moïen des hommes qui leur plaisoient le plus, dans la vûë de s'en servir dans la suite pour gagner leurs maris, ou pour s'en défaire.

Enfin tout ce qu'il y avoit de jeunesse à Rome élevée dans le luxe, & amolie par les délices; ceux qui étoient ruinés, & qui ne pouvoient plus fournir à leur dépense ordinaire; les ambitieux qui aspireroient aux premières dignitez de la République; d'autres qui ne pouvoient se venger par eux-mêmes d'ennemis trop puissans: tous ces gens, animés de différentes passions, se joignirent & s'attachèrent à *CATILINA*.

Ce

Ce Chef de parti, pour les engager plus étroitement, promet aux uns de les décharger de toutes leurs dettes; il donne de l'argent aux autres; il procure à quelques-uns la possession des femmes dont ils étoient amoureux; aux vindicatifs il fait espérer la proscription de leurs ennemis; & il leur fait envisager à tous, des biens & des honneurs dans une nouvelle révolution. Mais il leur représente en même tems que, pour en assurer le succès, il faut qu'ils emploient d'abord tous leurs soins pour lui faire obtenir le Consulat; qu'il n'est pas moins utile au parti, de lui donner pour Collegue *Caius Antonius*, un des prétendans, & avec lequel il avoit d'anciennes liaisons. Qu'il pourroit dans la suite le faire entrer dans ses sentimens, & que si une fois l'un & l'autre se trouvoient revêtus de la souveraine Magistrature, & à la tête des Légions, il n'y auroit point de puissance qui pût s'opposer à l'exécution de leurs desseins.

Il est vrai que la conjoncture ne pouvoit être plus favorable. *POMPEE* faisoit alors la Guerre aux extrêmités de l'Orient. Ce Général emporté par le désir de remplir la terre entière de la

la gloire de son nom, poursuivoit des Arabes qu'il étoit plus aisé de vaincre que de trouver. Il n'y avoit point d'armée en Italie. Le Peuple toujours avide de la nouveauté, voyoit avec plaisir s'élever un parti qui sembloit n'en vouloir qu'à l'autorité du Sénat : & ce Sénat si éclairé, s'endormoit dans une fausse sécurité, fondée sur le mépris qu'il faisoit des Chefs de ce parti.

La Conjuration découverte.

Cependant comme il étoit bien difficile que les desseins des Conjurez, formez dans la débauche, pussent demeurer longtems secrets, la connoissance en vint à CICERON, par le moien de *Fulvia*, femme d'une illustre maison, mais qu'elle déshonoroit par un commerce criminel qu'elle entretenoit avec *Quintus Curius*, un des Chefs de la conjuration.

Curius s'étoit ruiné auprès d'elle, & il lui avoit été agréable tant qu'il lui avoit été utile. Mais quand il ne pût plus faire la même dépense, l'indifférence & la froideur succéderent à cette tendresse intéressée : & *Fulvia* le méprisa, dès qu'elle n'en espéra plus rien.

Curius voulant jouir des privileges dont il étoit en possession, est rebuté.
Croiant

Croiant d'abord avoir un rival, il crie, il menace : il passe ensuite aux plus basses soumissions, enfin il démêle avec confusion, que ce n'est qu'à son argent qu'il doit la complaisance criminelle de *Fulvia*. Comme il ne pouvoit ni lui en fournir, ni rompre ses chaînes, il tâche au moins de lui donner de belles espérances. Il lui découvre le secret de la conjuration, & lui fait envisager de nouvelles richesses dans le succès de ses desseins.

Mais soit que *Fulvia*, comme toutes les femmes de ce caractère, fût peu de cas des promesses d'un Amant ruiné; soit qu'elle n'augurât rien d'heureux d'une entreprise conduite par de jeunes gens; elle découvrit ce qu'elle en avoit appris à des personnes de considération, sans cependant nommer son auteur : & elle fit cette démarche pour ne se pas trouver embarrassée dans une affaire criminelle. Le bruit s'en répandit aussitôt dans Rome. CICERON, attentif à tout ce qui se passoit, remonta jusqu'à la source de ces bruits. Il vit *Fulvia*, la gagna; & elle lui vendit le secret d'un homme qu'elle n'avoit jamais aimé, & qu'elle ne ménagea dans la fuite que de concert avec CICERON, pour en pouvoir tirer de nouveaux secrets. Ou-

Cicéron
Consul.

Outre l'intérêt général de la Patrie, CICERON avoit encore dans cette recherche un intérêt particulier. On devoit procéder incessamment à l'élection des Consuls : il aspiroit à cette dignité : CATILINA étoit du nombre des prétendans. Cet homme d'une naissance illustre, ne parloit de celle de CICERON qu'avec le dernier mépris. Il le traitoit d'inconnu & d'homme nouveau, c'est-à-dire, dont le pere & les ancêtres n'avoient jamais été revêtus d'aucune de ces Magistratures qui conféroient la Noblesse. CICERON de son côté, n'oublloit rien pour rendre CATILINA odieux, & même suspect de vouloir attenter à la Liberté publique. Rien n'étoit plus propre à prévenir les esprits contre ce Patricien, que la découverte de ses mauvais desseins. CICERON y réussit, & CATILINA y contribua lui-même par la férocité de ses manières, & en laissant échaper des menaces dans le tems qu'il eût dû rechercher l'estime & l'amitié de ses Concitoyens. Tous ceux qui aimoient véritablement leur Patrie, s'unirent pour lui donner l'exclusion. CATILINA fût rejeté avec indignation, & cette grande dignité fût déferée à CICERON.

An de Rome
690.

On

On lui donna pour Colleague CAÏUS ANTONIUS, d'une maison Plébéienne, mais illustrée, & qui se vanloit de tirer son origine d'un fils d'Hercule. ANTONIUS étoit un homme naturellement paresseux, aimant la vie tranquille & les plaisirs, & qui ne s'étoit mêlé jusqu'alors des affaires, que pour n'en paroître pas incapable. On ne le donna pour Colleague à CICERON, que parce qu'on étoit persuadé qu'un homme de ce caractère suivroit sans résistance l'impresion des conseils de CICERON, & concourroit à tout ce que ce grand homme entreprendroit pour dissiper la faction de CATILINA. Les amis & les créatures de ce Chef de parti, qui avoient compté sur son élection, furent consternés de celle de CICERON. Il leur étoit redoutable par cette souveraine éloquence qui le faisoit dominer dans toutes les Assemblées; & ils sçavoient qu'il n'étoit pas moins estimé pour sa probité & son attachement inviolable aux Loix. La crainte d'en éprouver la rigueur sous un Magistrat aussi éclairé que sévère, fit que plusieurs de ces factieux se détachèrent du parti & des intérêts de CATILINA. Mais leur changement n'ébranla point un furieux, déterminé

Conduite de
Catilina.

né à périr s'il ne pouvoit régner. Il se fit de nouveaux partisans ; il emprunta de tous côtez. On fit par son ordre des amas d'armes & de vivres en différens endroits, & il envoïa *C. Manlius* en Toscane, *Septimius* dans la Marche d'Ancone, & *C. Julius* dans la Pouille, pour lever secrettement des troupes, & pour tâcher de s'assurer des Officiers & des vieux Soldats qui étoient établis dans ces Provinces, & qui avoient servi avec lui sous *Sylla*. Pendant qu'un homme si dangereux travailloit avec une application infatigable à grossir le nombre de ses créatures, & qu'il faisoit amas d'armes & de troupes, pour s'emparer, la force à la main, du Gouvernement, un Tribun du Peuple, appelé *Publius Servilius Rullus*, formoit le même dessein, mais sous un prétexte plus plausible. Ce Tribun étoit d'autant plus redoutable, qu'il n'emploïoit que la voie de persuasion, & qu'il sembloit n'avoir d'autre objet dans son entreprise, que de rendre la condition du petit Peuple plus heureuse.

Projets
agaires du
Tribun
Rullus.

Cic. in Rul-
lo. Plin. l.
7. c. 30.

On a déjà pû voir en plus d'un endroit de cet Ouvrage, que les Romains, quand ils avoient vaincu leurs ennemis, avoient

avoient coûtume de leur ôter une partie de leur territoire ; qu'on affermoit quelquefois ces terres au profit de l'Etat, & que souvent aussi on les partageoit entre les plus pauvres Citoïens, qui n'en païoient à la République qu'un léger tribut. Ce domaine public s'accrut avec la fortune de la République, & des dépouilles de tant d'Etats que les Romains avoient conquis dans les trois parties du monde. Rome possédoit des terres dans les différens cantons de l'Italie, en Sicile, & dans les Isles voisines, en Espagne, en Afrique, dans la Grece, la Macédoine, & dans toute l'Asie. En un mot, on avoit incorporé dans le domaine public, le domaine particulier de tant de villes libres, de Royaumes & de Républiques, dont les Romains avoient fait leurs conquêtes. On en portoit le produit & le revenu dans l'Épargne. C'étoit le fond dont on tiroit la solde des troupes, & avec lequel on subvenoït à toutes les dépenses & les nécessitez publiques.

RULLUS étant parvenu au Tribunat, entreprit de s'attribuer la disposition de ces terres. Il associa dans ce dessein la plupart de ses Collegues, & plu-

plusieurs Sénateurs des premiers de la République, auxquels il fit espérer par le succès de son projet, des richesses immenses, & une autorité absoluë: deux motifs qui ont tant de part aux entreprises & à la conduite des hommes.

RULLUS ayant formé son parti, dressa le plan d'une nouvelle Loi, qui portoit, que pour le soulagement du petit Peuple, il seroit créé incessamment des *Decemvirs*, qui seroient autorisez à vendre tous ces domaines particuliers qui avoient été incorporez dans le domaine de la République, depuis le Consulat de *L. Sylla* & de *Q. Pompéius*. Qu'on vendroit pareillement les forêts qui se trouvoient en Italie; que les Généraux d'armée, & les autres Officiers de la République, qui auroient entre leurs mains des déniers qu'ils n'auroient point encore portez à l'Épargne, en seroient valablement déchargez, en les remettant aux *Decemvirs*; & que ces Commissaires emploieroient toutes ces sommes à l'acquisition de différens fonds situez en Italie, qui seroient ensuite partagez entre le petit Peuple: en sorte que sans déposséder la Noblesse de ses anciennes usurpations, chaque pauvre Citoïen se trouvât dans son

Plutar. in
Crasso.

son propre païs un héritage suffisant pour sa subsistance.

RULLUS pour intéresser encore davantage la multitude dans la publication de sa Loi, ajoûta que les *Decemvirs* pourroient établir de nouvelles Colonies dans telles villes d'Italie qu'ils jugeroient à propos. Qu'il leur seroit permis de repeupler Capouë, d'y conduire cinq-mille habitans de Rome, dont chaque *Decemvir* nommeroit cinquens à son choix, & qu'on partageroit entre eux le territoire de cette ville & celui de Stelle, qui jusq' alors avoient été affermez au profit du public.

Il étoit porté par la même Loi, que celui qui proposoit la Loi, présideroit de droit à l'Assemblée qui se tiendroit pour l'élection des *Decemvirs*: par cet article RULLUS se réservoit la principale autorité dans cette affaire. Il avoit ajoûté, que le pouvoir de ces Commissaires seroit absolu, & leurs Ordonnances sans appel; & qu'ils jouiroient de ce droit à Rome, & dans toute l'étenduë de l'Empire Romain, pendant l'espace de cinq ans. Qu'ils auroient droit de prendre les Auspices; qu'ils seroient accompagnez de Licteurs

& de tous les Officiers qui étoient ordinairement à la fuite des premiers Magistrats de la République. Qu'ils pourroient choisir dans l'Ordre des Chevaliers deux-cens personnes pour faire exécuter leurs Ordonnances dans les Provinces. RULLUS, sous prétexte de vouloir éviter le tumulte & la confusion qui arrivoit dans les Assemblées générales de tout le Peuple Romain, mais en effet pour se rendre maître de l'élection des *Decemvirs*, proposa qu'ils ne fussent élus que par dix-sept Tribus, qui seroient tirées au fort, & qu'il suffit d'avoir les suffrages de neuf Tribus pour être déclaré *Decemvir*. Il ajouta, pour exclure de cette dignité POMPE'E, qui lui étoit redoutable par son crédit, & qui se trouvoit actuellement à la tête des armées dans le fond de l'Asie, qu'aucun Citoïen absent de Rome ne pourroit prétendre au *Decemvirat*.

Succès de
Rullus.

Quelque suspect que dût être dans une République un pouvoir si étendu, RULLUS ne laissa pas de voir un grand nombre de Sénateurs, & tout le Peuple se déclarer pour sa Loi. Les premiers excitez par leur ambition, espé-
roient

de la Républq. Romaine. LIV. XII. 195
roient d'être compris au nombre des *Decemvirs*, & le petit Peuple comptoit d'avoir part à ces terres qu'on devoit acheter dans l'Italie. RULLUS se vit bientôt à la tête d'un parti considérable, & le Consul ANTONIUS, Collegue de CICERON, ne désapprouvoit pas lui-même ces nouveautez.

On disoit, qu'étant accablé de dettes, il régardoit la dignité de *Decemvir*, & le pouvoir extraordinaire qu'on prétendoit y attacher, comme un moïen infailible de rétablir sa fortune, à la faveur des sommes immenses dont il auroit la disposition: plusieurs même le soupçonnoient de favoriser secretement la faction de CATILINA.

Comme l'autorité que lui donnoit le Consulat étoit d'un grand poids, CICERON entreprit de le gagner. L'intérêt étoit la seule route pour y parvenir: ce fût ce qui l'engagea à céder à ANTOINE le Gouvernement de la Macédoine, avec le commandement de l'armée qui lui étoit échû par le fort. Il prit pour lui le Gouvernement de la Gaule Cis-Alpine, qui étoit d'un moindre re-
venu.

On sçait que les Consuls après leur
I 2 De quelle élec-

Plutarch. in
Cicer.
D. H. l. 37
Cic. in Sex-
tiana, Mu-
reniana &
Pisoniana.
Salust.

manière
les Consuls
gouver-
noient.

196 *Histoire des Révolutions*
élection, partageoient entr'eux le gou-
vernement entier de la République ;
que l'un de ces souverains Magistrats
réstoit ordinairement à Rome, & à la
tête du Sénat, pour y présider, &
qu'il n'en sortoit point, à moins qu'une
Guerre importante n'obligeât les deux
Consuls de se mettre l'un & l'autre en
campagne. Celui qui prenoit le com-
mandement des troupes, avoit le gou-
vernement des Provinces limitrophes
où se trouvoient les armées, & le sort
seul décidoit entre les deux Consuls
de ces différens emplois.

Le Consul en entrant dans les Pro-
vinces de l'Empire, y recevoit les mê-
mes honneurs qu'on ne rendoit ailleurs
qu'aux Souverains du pais. Il jouissoit
pendant son Consulat d'une autorité
absoluë, & à moins qu'il ne fût d'u-
ne probité extraordinaire, il n'en re-
venoient ordinairement qu'avec des ri-
chesses immenses. ANTOINE, dont le
mauvais état des affaires avoit besoin
de ce secours, accepta avec joie la pro-
position de son Colleague: & par recon-
noissance, il se détacha du parti qu'il
sembloit favoriser auparavant, pour sui-
vre l'impression des conseils de CICE-
RON,

de la Républiq. Romaine. LIV. XII. 197
RON, & concourir avec lui au bien de
la Patrie.

CICERON assuré de son Colleague, tour-
na tous ses soins contre RULLUS. Com-
me il ne connoissoit pas encore le fond
des intentions du Tribun, pour s'en
éclaircir, il lui fit représenter par des a-
mis communs, qu'étant revêtus l'un &
l'autre de différentes Magistratures dans
la même année, il étoit de l'intérêt de
la République qu'ils pussent agir de con-
cert; qu'il le trouveroit toujours dispo-
sé de son côté à favoriser tout ce qui
seroit utile au Peuple, & qu'il le prioit
de lui communiquer le projet d'une
Loi qu'il devoit, disoit-on, proposer;
afin que si elle lui paroïssoit juste, il
pût la soutenir lui-même de toutes ses
forces. Mais RULLUS, qui se doutoit
bien qu'un homme aussi attaché à l'ob-
servation des anciennes Loix, & aussi
jaloux de la Liberté publique que CICE-
RON, n'approuveroit jamais les nouveau-
tez qu'il vouloit introduire dans le gou-
vernement, ne répondit à ces avances
de civilité, que par des discours vagues
& généraux qui augmentèrent les soup-
çons du Consul. Il évitoit même sa
présence, pour n'être pas obligé de s'ex-
pliquer avec lui: & CICERON vit bien
qu'il

Cic. in
Rulliana 1.

Cicéron
traverse
Rullus.

qu'il n'apprendroit rien de positif au sujet de la Loi, que par la publication de la Loi même. Cependant pour n'être pas surpris, il eût la précaution d'envoier des Secretaires à toutes les Assemblées du Peuple, pour observer ce qui s'y passeroit, & pour écrire le plus exactement qu'ils pourroient tous les articles de la Loi, & ce qui se diroit à ce sujet, supposé qu'on traitât cette matière.

Ce fût par le ministère de ces Ecrivains, qu'il apprit que RULLUS avoit proposé sa Loi en pleine Assemblée. Ils lui en rapportèrent une copie exacte, aussi bien que des discours qui avoient été tenus à ce sujet par RULLUS & ses partisans.

CICERON étant muni de cette pièce, convoqua aussitôt le Sénat. Après avoir fait la lecture de la Loi, qui contenoit plus de quarante articles, il représenta à cette auguste Compagnie, combien les propositions du Tribun devoient être suspectes & odieuses à tous ceux qui aimoient sincèrement la Liberté & le repos de la République. Comme il avoit affaire à un Corps infiniment jaloux de son autorité, il leur fit sentir, combien la création des *Decem-*
virs

de la Républiq. Romaine. Liv. XII. 199
virs avec un pouvoir si absolu dans toute l'étendue de l'Empire, & pour un tems aussi considérable que celui de cinq ans, étoit préjudiciable à l'autorité du Sénat: qu'il s'alloit élever une nouvelle Magistrature qui anéantiroit les anciennes, & que la vente des terres qui appartenoient au domaine, détruiroit infailliblement les principales forces de l'Etat.

„ Sçachez, *Peres conscripts*, leur
„ dit-il, que nos Tribuns veulent ven- Cicéron harangue contre Rullus dans le Sénat.
„ dre aujourd'hui les terres des Atta-
„ liens & des Glimpeniens, que *Servi-*
„ *lius*, par ses conquêtes, avoit ajou-
„ tées au domaine de l'Etat. De là
„ ces marchands, qui veulent vendre la
„ République entiere, doivent passer
„ en Macédoine, & y mettre à l'encan
„ les terres roïales de *Philippe* & de
„ *Persee*, acquises par la valeur & le
„ courage de *Paul Emile*. Les terres
„ si fertiles de Corinthe, qui par la
„ bonne conduite de *Mummius*, font
„ partie du revenu de la République,
„ ne leur échapperont pas. Ils s'embar-
„ queront ensuite pour passer en Espa-
„ gne: après avoir vendu les terres que
„ nous possédons proche de la nouvel-
„ le Carthage, ils sortiront de l'Euro-

„ pe; ils se rendront en Afrique, &
 „ vendront le territoire de l'ancienne
 „ Carthage. L'Asie leur présente de
 „ nouvelles terres, & un nouveau sujet
 „ de brigandage. Le Pont, la Cappa-
 „ doce, la Bithinie & la Paphlagonie,
 „ toutes les terres qui faisoient le do-
 „ maine particulier des Princes qui ont
 „ régné dans ces grandes Provinces,
 „ vont être mises à l'encherer: par ces
 „ ventes du domaine de la Républi-
 „ que, on va tarir tout d'un coup la
 „ source qui portoit l'argent dans le
 „ Trésor public; divertir les fonds les
 „ plus assurés pour la paie des Légions,
 „ & priver Rome & l'Italie des secours
 „ qu'elles tiroient des Provinces dans
 „ des tems de stérilité & de famine.

CICERON passa ensuite à l'article des
 Colonies, que les *Decemvirs* devoient
 établir dans telles villes de l'Italie qu'ils
 jugeroient à propos, & auxquelles ils af-
 signeroient les terres les plus fertiles. Il
 fit voir que RULLUS & les autres Tri-
 buns, n'avoient en vûe par ce projet que
 d'occuper par leurs créatures les villes
 les plus voisines de Rome, pour pouvoir
 ensuite se rendre maîtres plus facile-
 ment de Rome même & du gouverne-
 ment.

„ Ce

de la Républiq. Romaine. LIV. XII. 201

„ Ce n'est pas seulement, continua
 „ CICERON, de la grandeur de nos per-
 „ tes, & de la diminution des revenus
 „ publics que je me plains; c'est con-
 „ tre cette puissance absoluë qu'on
 „ veut attribuer aux *Decemvirs* que je
 „ m'éleve aujourd'hui: ma crainte &
 „ mon inquiétude n'est que pour le sa-
 „ lut de la Patrie & la conservation
 „ de la Liberté. Car comment resiste-
 „ rez-vous à des gens, qui, après avoir
 „ rempli l'Italie de leurs satellites, au-
 „ ront seuls entre leurs mains tous les
 „ trésors de la République? N'en aiez
 „ point d'inquiétude, me dira-t-on, ils
 „ en acheteront incessamment des ter-
 „ res en Italie même, selon le projet
 „ de la Loi. A la bonne heure: mais
 „ est-il bien assuré que dans ces con-
 „ trées si fertiles & si agréables, il se
 „ trouve tant de gens qui veillent se
 „ défaire de leur patrimoine? Et s'il
 „ ne se présente point de vendeurs; s'il
 „ ne se trouve point d'acquisitions pour
 „ employer les fonds qui seront entre
 „ leurs mains, que deviendra notre
 „ argent? Ne vous en embarrassez pas,
 „ *Peres conscripts*: en leur donnant pour
 „ cinq ans cette autorité absoluë que
 „ leur attribué la Loi, vous les avez

I 5

„ mis

Loi de
Rullus re-
jettée dans
le S.nat.

„ mis en état de ne vous en rendre
„ jamais compte : & si la Loi est re-
„ çûë, la République perd en un mé-
„ me jour ses Domaines, ses Finances,
„ & sa Liberté. Enfin CICERON, aussi
grand homme d'Etat, qu'excellent O-
rateur, parla avec tant de force &
d'éloquence ; il fit voir si clairement
que RULLUS, ses Collegues, & ses par-
tisans, n'avoient en vûë que de s'en-
richir aux dépens du Public, & de ré-
tablir la tyrannie des anciens *Decem-*
virs, que la Loi fût rejetée par le Sé-
nat presque tout d'une voix.

Quoique RULLUS & ses partisans pa-
russent confonduz par la force des rai-
sons de CICERON, & l'éloquence invin-
cible de cet Orateur, ils ne laisserent
pas de porter cette affaire devant l'As-
semblée du Peuple, qui seul avoit droit
d'en décider souverainement, & où ils
espéroient trouver d'autant plus de fa-
cilité à faire recevoir la Loi, qu'elle
sembloit n'avoir pour objet que l'inté-
rêt du petit Peuple. En effet toute
la multitude, séduite par l'appas des ter-
res qu'on lui promettoit en Italie, ré-
gardoit RULLUS comme un autre *Grac-*
que, comme son patron & son bienfai-
teur.

Mais

Mais CICERON, quoiqu'instruit de
cette disposition, ne relâcha rien de
son zèle & de sa fermeté : & le jour
désigné pour l'Assemblée étant arrivé,
il ordonna à tout le Sénat de le suivre.
Il se rendit sur la place, accompagné de
cette auguste Compagnie, précédé de
ses Licteurs, & avec toute la majesté
d'un souverain Magistrat de la Répu-
blique. Il monta à la Tribune aux Ha-
rangues ; & sans s'embarasser ni des in-
vectives des Tribuns, ni des clameurs
du Peuple, il prit la parole, & se mit
en état de faire voir au Peuple même,
combien cette Loi nouvelle étoit pré-
judiciable à ses véritables intérêts, & à
la Liberté publique.

Mais comme il avoit affaire à une
multitude, prévenuë par ses Tribuns
contre tout ce qui venoit de la part
du Sénat, il prit, en habile Orateur,
un détour adroit pour s'insinuer dans
sa confiance. Il commença son dis-
cours par représenter au Peuple, qu'il
étoit Plébéien d'origine, né dans l'Or-
dre des Chevaliers, & qu'il ne devoit
qu'au Peuple même la dignité du Con-
sulat.

„ Je suis, dit-il, le premier hom-
„ me nouveau que vous aïez fait Con-

I 6

„ sul

Cicéron
harangue
contre
Rullus de-
vant le
Peuple.

Cic. in
Rull. l. 2.

„ ful de notre tems : & par mon élec-
 „ tion, vous avez emporté une place
 „ dont la Noblesse étoit en possession,
 „ & qu'elle défendoit de toutes ses
 „ forces : vous m'y avez élevé avec un
 „ concours si unanime de vos suffra-
 „ ges, que jamais aucun Patricien n'y
 „ a monté avec tant d'éclat, & qu'au-
 „ cun Plébéien n'y est parvenu avec
 „ tant de gloire. Et ce qui doit aug-
 „ menter mon attachement & ma re-
 „ connoissance pour le Peuple, c'est
 „ que dans l'Assemblée faite pour mon
 „ élection, vous ne vous êtes point fer-
 „ vis de ces billets, qui ne sont que des
 „ témoignages d'une Liberté secrète :
 „ mais vous m'avez porté à cette hau-
 „ te dignité par des acclamations & des
 „ vœux publics, qui me sont peut-ê-
 „ tre plus glorieux que la dignité mê-
 „ me dont vous m'avez honoré. Ainsi,
 „ puisque je suis un homme nouveau &
 „ un Plébéien, que je dois unique-
 „ ment au Peuple la dignité dont je
 „ suis revêtu, je déclare hautement de-
 „ vant le Corps entier du Sénat, & de-
 „ vant tous les Patriciens, que je serai
 „ un Consul populaire, que rien ne me
 „ fera si cher pendant mon Consulat,
 „ que les intérêts de ce Peuple, auquel
 „ j'ai

„ j'ai de si grandes obligations. Et
 „ j'empêcherai, si je puis, qu'on ne
 „ ruine l'Epargne, dont il tire ses prin-
 „ cipales forces & sa subsistance, en
 „ tems de guerre.
 „ Ce n'est pas que je désapprouve tou-
 „ tes les Loix qui concernent le parta-
 „ ge des terres. Il y en a que je réve-
 „ re : je conserve chèrement la mémoi-
 „ re des deux *Gracques*, de ces illustres
 „ freres, qui sacrifierent leur vie, pour
 „ procurer au Peuple des terres, dont
 „ des particuliers s'étoient emparez in-
 „ justement. La Loi *Sempronia* sera
 „ toujours respectable aux gens de
 „ bien : mais je ne puis souscrire à
 „ celle que propose *RULLUS*, qui pour
 „ vous ébloûir, fait une vaine montre
 „ des terres qu'il n'est pas en son pou-
 „ voir de vous donner. Sous un prétex-
 „ te si plausible, il veut ruiner la Liber-
 „ té, & s'ériger en tyran de la Répu-
 „ blique. C'est ce que je prétens
 „ vous faire voir à découvert : & si,
 „ après m'avoir entendu, vous n'êtes
 „ pas satisfaits de la solidité de mes
 „ preuves, je me désisterai de mon
 „ premier sentiment. Je recevrai de
 „ vous la Loi ; j'y souscrirai, & je me
 „ conformerai, comme Consul popu-
 „ laire.

„ laire, au plus grand nombre des
 „ vœux du Peuple. Pour lors prenant
 la Loi, il la lût toute entiere: & comme, en la combattant dans le Sénat, il s'étoit principalement attaché à lui faire sentir, que la création de ces nouveaux Magistrats ruinerait entierement l'autorité des anciens, il s'étendit surtout, en parlant au Peuple, sur les articles qui pouvoient bleffer sa Liberté, & le droit que chaque Citoyen avoit, de concourir par son suffrage dans toutes les élections, & de décider par sa voix des Loix qu'on devoit recevoir ou rejeter.

„ Le premier article de la Loi, dit-
 „ il, ordonne que celui qui l'aura pro-
 „ posée, établisse des *Decemvirs* par
 „ les suffrages de dix-sept Tribus ti-
 „ rées au sort, & que celui-là soit dé-
 „ claré *Decemvir*, auquel neuf Tribus
 „ auront déferé cette dignité? Je de-
 „ mande d'abord, pourquoi ce Tribun
 „ audacieux ôse priver dix-huit Tribus
 „ du droit de suffrage? Y a-t-il un seul
 „ exemple dans la République, qu'on
 „ ait créé des *Triumvirs* ou des *Decem-*
 „ *virs* sans le concours des trente-cinq
 „ Tribus? Quel est le dessein de ce
 „ Tribun en voulant introduire une
 „ nou-

„ nouveauté si surprenante dans notre
 „ gouvernement? Vous l'allez voir
 „ tout à l'heure. Il n'a pas manqué de
 „ projets: il a manqué seulement de
 „ fidélité envers le Peuple Romain. Il
 „ a manqué de justice; & vos droits
 „ & vos intérêts ne lui ont pas été res-
 „ pectables.

„ RULLUS veut ensuite que l'Auteur
 „ de la Loi préside à l'Assemblée du
 „ Peuple Romain, c'est-à-dire, que RUL-
 „ LUS ordonne que RULLUS tiendra l'As-
 „ semblée. Le même RULLUS, qui ne
 „ veut rien abandonner à tout le Corps
 „ du Peuple Romain, ordonne qu'on ti-
 „ rera au sort les Tribus: Or comme il
 „ y doit présider, & qu'il est très-heu-
 „ reux, il ne sortira de l'urne que les
 „ noms des Tribus qui lui seront les
 „ plus agréables; & par une suite de
 „ collusion, ceux que ces neuf Tribus
 „ choisies par RULLUS auront nommez
 „ pour *Decemvirs*, seront, sous l'au-
 „ torité de RULLUS, nos Seigneurs &
 „ nos maîtres, & les maîtres absolus
 „ de nos biens. Vit-on jamais un pro-
 „ jet plus injuste, plus audacieux, &
 „ plus opposé à toutes nos Loix? Quel
 „ est l'auteur de cette Loi nouvelle?
 „ RULLUS. Qui est celui qui prétend
 „ pri-

„ priver du droit de suffrage la plus
 „ grande partie du Peuple? RULLUS.
 „ Qui est-ce qui a un secret tout prêt
 „ pour ne faire sortir de l'urne que les
 „ noms des Tribus, où il croit avoir le
 „ plus de crédit? RULLUS. Qui nom-
 „ mera les *Decemvirs* selon ses vûës &
 „ ses intérêts? RULLUS. Qui sera le
 „ premier de ces *Decemvirs*? Faut-il le
 „ demander? RULLUS. Enfin qui sera
 „ maître absolu de tous les biens de
 „ l'Etat? Le seul RULLUS. Voilà,
 „ Messieurs, comment on vous traite,
 „ vous qui êtes les Maîtres, & les Rois
 „ des Nations: à peine une si honteuse
 „ prévarication seroit-elle soufferte
 „ sous l'Empire d'un Tyran, & dans
 „ une société d'esclaves.

CICERON aiant tâché d'exciter l'in-
 dignation du Peuple contre cette en-
 treprise sur ses droits les plus légitimes,
 passa aux différens articles de la
 Loi. Il en examina successivement
 l'injustice & les inconveniens. Il ré-
 péta dans ce second discours une par-
 tie de ce qu'il avoit déjà dit à ce su-
 jet en plein Sénat. Il ajoûta, qu'un
 homme sans autorité légitime, &
 après s'être fait élire pour *Decem-
 vir* contre les formes ordinaires, se-
 croi-

de la Républiq. Romaine. Liv. XII. 209
 croiroit en droit de vendre le domai-
 ne de la République au prix qu'il vou-
 droit, & à qui il lui plairoit. „ Quel
 „ brigandage s'écrie le Consul? Qui
 „ doute que le vendeur & l'acquéreur
 „ ne soient souvent qu'une même per-
 „ sonne, quoique le véritable acq-
 „ reur ne paroisse sur la scene que sous
 „ un nom supposé? Mais où se passera
 „ cette scene? Sera-ce dans la place,
 „ à la vûë de nos Citoyens, comme les
 „ Censeurs en usent quand ils donnent
 „ à ferme les revenus de la Républi-
 „ que? Non, Messieurs, RULLUS & ses
 „ Collegues n'ont pas besoin d'un si
 „ grand jour. Ils cherchent des lieux
 „ obscurs qui favorisent leurs fraudes
 „ & leur brigandage; l'Auteur de la
 „ Loi, qui a pourvû à tout, ordonne
 „ qu'ils auront la liberté de faire cette
 „ vente en tel endroit qu'il leur plaira.

Il faudroit traduire entierement les ^{Le Peuple}
 trois Oraisons que CICERON prononça à ^{rejette la}
 ce sujet, si on vouloit rapporter dans un ^{Loi.}
 détail exact toutes les raisons que cet
 excellent Orateur opposa à l'établisse-
 ment d'une Loi si dangereuse. Enfin
 il parla avec tant de force, qu'il con-
 vainquit le Peuple qu'il ne la pouvoit
 recevoir sans détruire sa Liberté, & rui-
 ner

ner la République. Tous les projets de RULLUS & de ses Collegues furent rejettez d'un commun consentement.

„ Je délivrai, dit CICERON dans son

„ Oraison contre *Pison*, dès le premier

„ jour de Janvier, le Sénat & tous les

„ gens de bien, de la crainte de cette

„ Loi. Mais il n'eût pas tant de facilité à dissiper l'apprehension que caufoient les mauvais desseins de CATILINA & de ses partisans. Ce n'est pas que tout le monde fût également informé de ses vûës. On en parloit différemment dans Rome: ceux qui étoient les plus favorables à ce Chef de parti, prétendoient qu'il n'en vouloit qu'à CICERON, qui lui étoit odieux, disoient-ils, par la préférence qu'il avoit remportée sur lui dans la dernière élection pour le Consulat. D'autres publioient que ce Patricien ambitieux, & élevé sous la domination absoluë de *Sylla*, aspireroit pendant l'absence & l'éloignement de POMPEË, à faire revivre, à son exemple, une Dictature perpétuelle: & des bruits sans auteurs mêloient des choses fausses avec les vraies, & augmentoient l'inquiétude du Sénat, & la crainte des gens de bien.

CICERON étoit mieux instruit. *Fulvia*, dont

Cic. in Pison. Plin. l. 7 c. 30.

Suite de la conjuration de Catilina.

dont nous avons parlé, ne lui cachoit rien de ce qu'elle apprenoit de *Curius*, son amant, un de Chefs de la conjuration. Mais la déposition seule d'une femme perduë de réputation, ne suffisoit pas pour procéder par la rigueur des Loix contre un homme de la naissance de CATILINA, qui avoit pour parens & pour amis les premiers de Rome & du Sénat. Le Consul vit bien qu'il lui falloit d'autres preuves, & des témoins qu'on ne pût récuser. Il répandit secrètement des espions dans toutes les cabales. Il gagna même quelques-uns des Conjurez, qui, de concert avec lui, paroissoient les plus ardens à faire réussir la conjuration. Ce fût par leur secours qu'il découvrit les desseins de CATILINA, les sentimens différens de ceux qui étoient entrez dans son parti, le nombre & la qualité de leurs partisans, & les vûës générales & particulieres de tous les Conjurez.

Comme il tenoit toujours parmi ces furieux des oreilles fidèles, il étoit en quelque manière présent à leurs discours, à leurs conseils, & pour ainsi dire, à leurs pensées. Il apprit avec autant de surprise que de douleur, que cette troupe de scélérats avoit formé le

dessein

dessein de mettre le feu en différens endroits de la Ville; que pendant la confusion & le tumulte que causeroit un incendie presque général, ils étoient convenus d'aller poignarder les principaux du Sénat jusques dans leurs maisons, & qu'en même tems on feroit avancer les troupes commandées par *Manlius*, pour s'emparer de Rome & du gouvernement. Pendant que les Conjurez se flattoient de trouver dans le succès de leurs funestes desseins des richesses immenses, & une autorité sans bornes, la nouvelle se répandit à Rome, que *POMPEË*, après avoir subjugué la plus grande partie de l'Orient, revenoit en Italie à la tête d'une armée victorieuse. *CATILINA* épouvanté d'un contre-tems qui ruinoit tous ses desseins, résolut d'en précipiter l'exécution. Il confere avec les principaux de son parti; il parle à chacun en particulier; il renouvelle ses promesses, & les espérances qu'il leur avoit données, de leur faire trouver dans le changement du gouvernement la satisfaction de leurs desirs. Enfin il les assemble tous la nuit dans un endroit écarté de la maison de *M. Lecca*, & leur représente que le retour de *POMPEË* dé-

concer-

de la Républiq. Romaine. Liv. XII. 213
concertoit tous leurs desseins, s'ils n'avoient le courage de le prévenir. Que leur entreprise étoit d'autant plus facile, qu'il n'y avoit point de troupes dans Rome ni dans l'Italie, & que leurs ennemis feroient accablez avant que d'avoir pû prévoir les coups qu'on leur porteroit.

„ Il ne tient qu'à vous, leur dit-il, Salust.
 „ d'être demain maîtres de Rome. Discours de
 „ *POMPEË* est encore éloigné, la Catilina.
 „ Ville sans défense, & le Sénat n'est
 „ composé que de gens sans vigueur,
 „ accablez d'années, ou amolis par les
 „ délices. Pour nous, nous ne man-
 „ quons ni de courage, ni de forces.
 „ Nous sommes en grand nombre, &
 „ la plupart des premières maisons de
 „ la République. Le Peuple, ennemi
 „ du Sénat, se déclarera pour notre
 „ parti; & nous avons hors de Rome
 „ tous ces braves soldats de *Sylla*, qui
 „ réunis sous le commandement de
 „ *Manlius*, n'attendent que vos ordres.
 „ Il n'est question que d'entreprendre:
 „ tout dépend de la diligence que nous
 „ apporterons dans l'exécution, & vous
 „ trouverez les dignitez, les honneurs
 „ & les richesses dans le succès de vos
 „ desseins.

Ce

Ce discours fût reçu avec de grands applaudiffemens. On ouvrit ensuite différens avis, & les plus violens furent les mieux reçûs. Comme on redoutoit la prévoiance & la fermeté de CICERON, on convint qu'il falloit commencer par fe défaire d'un homme, qui, par l'autorité que lui donnoit la dignité de Consul, pouvoit traverser l'exécution de leurs projets. On résolut en même tems de mettre le feu en cent quartiers différens de la Ville, de couper les canaux qui portoient l'eau, de peur qu'on ne s'en servît pour éteindre l'embrasement, d'égorger tout le Sénat, & de n'épargner que les seuls enfans de POMPEË, qu'on retiendrait pour servir d'otages contre la puissance & le ressentiment de ce redoutable Guerrier. Que CATILINA se mettroit ensuite à la tête des troupes que *Manlius* avoit levées, qu'il établiroit son autorité dans l'Etat, comme avoit fait auparavant *Sylla*: & qu'il changeroit même la forme du gouvernement, selon qu'il conviendrait à ses intérêts. *Cethegus*, & un Chevalier Romain, appelé *Cornelius*, offrirent d'aller poignarder CICERON dans sa maison; & la nuit qui précédoit les Saturnales fût marquée

de la Républiq. Romaine. Liv. XII. 215
quée pour l'embrasement de Rome.

Ce conseil finit par un grand repas, qui fût suivi d'affreuses débauches, & de ces crimes honteux que la nature même ne souffre qu'avec horreur. On prétend que de jeunes hommes n'eurent point de honte de se prostituer aux Chefs de la conjuration, & que CATILINA, pour lier tous les Conjurez par la complicité d'une action pleine de fureur, leur avoit présenté un vase rempli de sang humain, mêlé avec du vin, dont ils avoient tous goûté. Mais quelques-uns de ces faits ne sont pas bien avérez dans l'Histoire, & peut-être qu'ils n'avoient point d'autre fondement, que la prévention générale où l'on étoit contre un si méchant homme; prévention qui portoit à croire, que le fond d'où sortoit un aussi grand crime que la conjuration, portoit en foi comme la semence & la racine des plus affreux désordres.

Les Conjurez ne furent pas plutôt séparés, que CICERON fût averti par *Fulvia* du péril que couroit la République, & des desseins qu'on faisoit en particulier contre sa vie. Comme c'étoit un homme réglé dans ses mœurs, sage, tempérant, & d'ailleurs très-habile,

Cethegus
vient pour
tuer Cice-
ron.

Plut. in
Cic.

bile, il avoit un grand avantage sur des gens pleins de fureur & de passion, qui ne formoient des desseins que noiez dans le vin, & au milieu de la débauche. Il donna d'abord de bons ordres dans sa maison: & *Cethegus* s'y étant présenté le lendemain à la pointe du jour, sous prétexte qu'il avoit des affaires de conséquence à communiquer au Consul; on lui en refusa l'entrée. Il se retira en faisant des plaintes & des menaces, qui ne servirent qu'à le rendre plus suspect.

Cicéron
assemble le
Senat.

Cependant *CICÉRON* ne se trouvant pas assez autorisé pour dissiper une cabale si puissante, convoqua le Sénat; il s'y rendit accompagné d'un grand nombre de ses *Cliens* & de ses amis: & il avoit pris une cuirasse sous sa robe, qu'il laissoit voir exprès, afin de faire connoître le péril auquel il étoit exposé. Il fit son rapport au Sénat des desseins des Conjurez. Il représenta à l'Assemblée, que la République avoit des ennemis au-dedans & au-déhors de Rome, & que pendant que *CATILINA* formoit le dessein de mettre le feu à la Ville, & de faire périr le Sénat & tous ses *Concitoïens*, *Manlius* de son côté, travailloit à faire soulever l'*Etrurie*.

de la Républiq. Romaine. Liv. XII. 217
trurie. Qu'il s'étoit mis à la tête de tout ce qu'il y avoit de brigands en Italie, & que les habitans des Colonies de *Sylla*, & les soldats vétérans de ce Dictateur, à qui le luxe & la débauche n'avoient rien laissé de leurs anciens brigandages, s'étoient joints à ce Rebelle, & se dispoisoient à venir dans Rome renouveler les fureurs des proscriptions de *Marius* & de *Sylla*.

Comme il y avoit plusieurs des Conjurez du nombre même des Sénateurs; *CICÉRON* ne jugea pas à propos de nommer encore ceux dont il avoit tiré ces avis. Mais on avoit tant de confiance dans sa probité, que le Sénat, sans exiger qu'il fournît des preuves & des témoins de ce qu'il avançoit, ordonna par un Décret public, que les Consuls eussent à pourvoir qu'il n'arrivât point de dommage à la République: formule ancienne par laquelle ces Magistrats recevoient le pouvoir le plus étendu, mais qu'on ne leur confioit que dans les plus grands périls de l'Etat.

CICÉRON revêtu d'une aussi grande autorité, & que son Colleague lui laissoit toute entiere, envioie aussitôt des Sénateurs, & les plus gens de
Tome III. K bien

bien de la République, dans les principales villes de l'Italie pour contenir les Peuples dans leur devoir. Il établit en même tems dans les différens quartiers de Rome des corps de garde pour prévenir & arrêter les incendiaires. Le Sénat, par son conseil, pour avoir un entier éclaircissement de cette affaire, promet une amnistie, & même des sommes d'argent à ceux des Conjurez qui en donneroient quelque lumière. Mais ces scélérats étoient liez si étroitement ensemble, & si déterminés dans le mal, que parmi un si grand nombre de Conjurez qui étoient, ou à Rome, ou dans l'armée de *Manlius*, il n'y en eût pas un seul que la crainte des supplices, ou l'espérance des récompenses portât à découvrir les mauvais desseins de ses complices. Le petit Peuple toujours avide de la nouveauté, favorisoit même ce parti, & se flattoit, à son ordinaire, que sa condition seroit meilleure dans le changement de gouvernement, & dans les troubles de l'Etat. *CATILINA* par lui-même, ou par ses émissaires, avoit répandu dans tous les états un esprit de sédition & de révolte: & il entroit des Sénateurs, des Chevaliers, des Plé-

béiens,

de la Républiq. Romaine. LIV. XII. 219
béiens, & jusqu'à des esclaves dans cette conspiration.

On fût instruit plus particulièrement de leurs desseins par un paquet qu'un inconnu rendit au portier de *Crassus*. Il y avoit dans ce paquet des Lettres adressées à différens particuliers, toutes sans sousscription, & une autre sans adresse que *Crassus* ouvrit. Il y trouva tout le plan de la conjuration: on l'exhortoit, s'il vouloit conserver sa vie, de sortir au plutôt de Rome. Comme personne n'ignoroit qu'il y avoit toujours eu une liaison assez particulière entre *CATILINA* & lui, de peur de se rendre plus suspect, il porta ce paquet au Consul, qui en fit faire la lecture en plein Sénat. Pendant que l'Assemblée délibéroit là-dessus, *CATILINA* survint, comme s'il n'eût pas eu d'intérêt à l'affaire qu'on agitoit. Mais quand, en qualité de Sénateur, il voulut prendre sa place, tous ses confreres s'éloignerent de lui, personne ne voulut rester sur le banc où il s'étoit assis. *CICERON* qui présidoit dans l'Assemblée, ne pouvant retenir son indignation, lui adressa la parole avec cette éloquence foudroïante, & si propre à épouvanter les méchans: „ Jusques à quand,

Cicéron
harangue
dans le sé-
nat contre
Catilina.

K 2

„ 6

„ ô CATILINA, lui dit-il, abuseras-tu
 „ de notre patience ? Combien de
 „ tems ferons-nous encore l'objet de
 „ tes fureurs ? Jusqu'où prétens-tu
 „ pousser ton audace criminelle ? Ne
 „ reconnois-tu pas à la garde qu'on fait
 „ continuellement dans la Ville, à la
 „ crainte du Peuple, au visage irrité
 „ des Sénateurs, que tes pernicieux
 „ desseins sont découverts : Des yeux
 „ fidèles observent toutes tes démar-
 „ ches : tu ne tiens point de conseils si
 „ secrets que je n'en sois averti : j'y as-
 „ siste : je suis présent jusqu'à tes pen-
 „ sées. Crois-tu que j'ignore ce qui
 „ s'est passé la nuit dernière dans la
 „ maison de *M. Lecca* ? N'y as-tu pas
 „ distribué les emplois, & partagé tou-
 „ te l'Italie avec tes complices ? Les
 „ uns doivent marcher en campagne
 „ sous les ordres de *Manlius*, & les
 „ autres rester dans la Ville pour y
 „ mettre le feu en cent endroits diffé-
 „ rens. A la faveur du désordre & du
 „ tumulte causé par un incendie si géné-
 „ ral, on doit assassiner le Consul dans
 „ sa maison, & la plupart des Sénat-
 „ teurs. Le Sénat, cette Assemblée
 „ si auguste & si sainte, est instruit des
 „ moindres circonstances de la conju-
 „ ration

„ ration, & CATILINA respire enco-
 „ re. Il est même dans cette Compag-
 „ nie : il nous écoute : il nous régar-
 „ de comme ses victimes. Durant que
 „ nous parlons, il désigne ceux qu'il
 „ destine à la mort, & nous sommes
 „ si patiens, ou plutôt si foibles,
 „ que nous songeons moins à punir ses
 „ crimes, qu'à nous préserver de sa
 „ fureur.

CATILINA soutint un discours si vé-
 hément avec une profonde dissimula-
 tion, & n'y répondit d'abord qu'en
 conjurant le Sénat de ne pas ajouter
 foi aux invectives de son ennemi, *d'un*
homme nouveau, qui n'avoit pas même
 dans Rome une maison en propre, &
 qui avoit inventé le plan d'une conju-
 ration pour se faire un nom, & acqué-
 rir le titre de Défenseur de sa Patrie.
 Il ajoûta à cela d'autres injures contre
 CICERON; mais il fût interrompu par un
 murmure général qui l'empêcha de se
 faire entendre. Tout retentissoit dans
 le Sénat des noms d'Incendiaire, de Par-
 ricide, & d'Ennemi de la Patrie. CA-
 TILINA outré de ces reproches, pâle
 de colere, & les yeux égarés, s'écria
 plein de fureur, que puisqu'on le pouf-
 soit à bout, il ne périroit pas du moins

Cic. or. 1.
 contra L.
 Cat.

Catilina
quitte Ro-
me.

tout seul, & qu'il feroit tomber avec lui ceux qui le vouloient perdre. Il fortit sur le champ du Sénat, & fit venir chez lui *Lentulus*, *Cethegus*, & les principaux Chefs de la conjuration. Il leur rendit compte de ce qui venoit de se passer dans le Sénat, & il leur représenta en même-tems qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui dans Rome, qu'il alloit se mettre à la tête des troupes que *Manlius* tenoit en différens endroits de l'Etrurie, & qu'après les avoir réunies en corps d'armée, il les feroit marcher du côté de Rome. Que c'étoit à eux qui restoit dans la Ville, à employer tous leurs soins pour se défaire du Consul, le seul qui pouvoit faire obstacle au succès de leurs desseins. Qu'il les exhortoit surtout à gagner la jeunesse de Rome, & à grossir le nombre de leurs Partisans.

Il partit la nuit suivante accompagné de trois-cens hommes armés, & fût joindre *Manlius*. Il n'eût pas plutôt rassemblé les troupes dont il s'étoit assuré, qu'il prit toutes les marques d'une Magistrature publique, & qu'il se fit précéder par des Huissiers qui portoient devant lui des faisceaux de verges armées de haches. Le Sénat instruit

de la Républiq. Romaine. LIV. XII. 223
struit d'une révolte si déclarée, ordonna que le Consul ANTONIUS à la tête des Légions marcheroit incessamment contre les Rébelles, & que CICERON resteroit dans la Ville pour veiller à sa conservation.

Cependant *Lentulus* & les autres ^{Les Allobroges.} Chefs de la conjuration, s'appliquèrent, suivant les instructions de CATILINA, à acquérir de nouveaux partisans. Ils tâchèrent de faire entrer dans leur complot des Envoiez des Allobroges qui se trouvoient à Rome. Ils y étoient venus pour demander au Sénat quelque diminution des impôts dont ils étoient chargés, & dont les intérêts accumulés depuis plusieurs années par l'art funeste des usuriers, montoient plus haut que la valeur même des fonds de terre. Mais l'avarice insatiable des fermiers, & la dureté des Magistrats, empêchoient qu'on n'eût égard à leur misère. Le fond même & la propriété de leurs terres n'étoit pas suffisant pour acquitter ces dettes, & ils étoient à la veille de voir encore vendre comme esclaves leurs femmes & leurs enfans, pour satisfaire à des exactions si cruelles.

Lentulus aiant reconnu à quel point ^{Lentulus} ces

veut ga-
gner les
Allobro-
ges.

ces Envoiez étoient outrez contre le Corps du Sénat, résolut de profiter de cette disposition. Comme les Allobroges étoient des Peuples belliqueux, il se flatta d'en tirer un puissant secours s'il pouvoit les résoudre à prendre les armes & à se joindre à l'armée que commandoit CATILINA. *Umbrenus*, un des Conjurez, & qui avoit quelque liaison avec ces Envoiez, fût chargé de la négociation. Sous prétexte de s'informer de l'état de leurs affaires, il les aborde, & leur demande quelle issue ils en étoient : *Point d'autre que la mort*, lui dirent-ils, *puisque le Sénat est insensible à nos justes plaintes*. *Umbrenus* pour s'infinuer dans leur confiance les plaint, blâme la dureté du Sénat, offre ses services & le crédit de ses amis, se donne quelques mouvemens, & sollicite en apparence pour leur soulagement. Ces offices les engagent à se voir plus souvent ; la confiance s'établit insensiblement ; l'amitié & l'union deviennent à la fin très-étroites. Pour lors *Umbrenus* leur déclare comme en secret, qu'ils ne doivent rien attendre du Sénat, dont la politique veut toujours tenir les sujets de l'Etat dans la misère & l'abaissement.

It

Il ajoûte qu'il y avoit cependant un remède à leurs malheurs, & qu'il sçavoit un moien de les affranchir de leurs dettes. Mais que ce moien demandoit également du courage & du secret. Ces Envoiez protestent qu'il n'y a point d'entreprise si difficile où ils ne s'engagent pour délivrer leur Nation de la tyrannie des usuriers, & ils conjurent en même tems *Umbrenus* de leur découvrir le moien de rompre leurs chaînes. Mais ce Romain ne jugea pas à propos de s'ouvrir plus particulièrement sans en avoir conféré avec *Lentulus* & les autres Chefs des Conjurez. On approuva sa conduite, & pour donner plus de poids à la négociation, *Gabinus* en fût chargé avec lui. Ces deux hommes entrèrent en conférence avec les Allobroges dans la maison de *Sempronia*.

Gabinus après en avoir exigé les sermens les plus solennels, leur découvrit le plan de la conjuration ; le nombre & les forces des Conjurez, qu'il grossit encore pour les faire paroître plus redoutables. Il ajoûta, que si leur Nation vouloit prendre les armes & se joindre à CATILINA, on leur donneroit toutes les sûretés qu'ils pour-

K 5 roient

roient fouhaiter pour une abolition générale de toutes leurs dettes.

Les Allobroges trompent les Conjurés.

Après différentes propositions on se sépara, & on convint de se rassembler la nuit suivante pour donner quelque forme au traité qu'on minutoit. Mais ces Députés ne furent pas plutôt seuls, que la grandeur du péril où ils alloient engager leur Nation, & l'incertitude du succès commencerent à les inquiéter. Différentes réflexions affoiblirent leurs premières pensées. D'un côté ils voioient à la vérité une armée en campagne, & soutenuë dans Rome par un parti puissant & composé d'un grand nombre de personnes de condition & des premiers de la Ville. Mais ils trouvoient de l'autre côté l'autorité légitime, les Consuls, le Sénat, & les Légions. Ils pouvoient même se flatter qu'en rélévant le secret de la conjuration, ils pourroient obtenir pour récompense l'abolition, ou du moins une diminution considérable de leurs dettes.

Dans cette agitation ils résolurent de ne rien faire sans la participation de *Q. Fabius Sanga*, qui étoit chargé de la protection des Allobroges, suivant l'usage de ce tems-là, où tous les Peuples
fu-

de la Républiq. Romaine. Liv. XII. 227
sujets ou alliez de la République, avoient dans le Sénat un Protecteur qui prenoit soin de leurs intérêts.

Sanga, après leur avoir représenté l'horreur & les périls d'une pareille entreprise, de concert avec eux courut chez le Consul, lui donner avis des propositions qu'on avoit faites à ces Envoiez. *CICERON* les voulut voir; il les engagea par des espérances & des promesses plus solides que celles que leur donnoient les Conjurés. Ils se dévoüerent entierement à ses ordres, & de concert avec lui, ils demanderent à traiter avec les Chefs de la conjuration.

Lentulus, *Cethegus*, *Statilius*, & les principaux de cette entreprise, se rendent secrettement dans un endroit dont on étoit convenu. Les Députés s'y trouvent de leur côté: on agite de nouveau l'affaire qui les avoit obligez de s'assembler. Les Conjurés en représentent les avantages & les facilités; les Allobroges font leurs objections & demandent leurs sûretés. Enfin après bien des difficultés, ils feignent de se rendre. On met le Traité au net; ils le signent avec tous les Chefs de la conjuration: on en fait un

double également signé de toutes les parties, & que ces Envoiez exigent qu'on le leur confie pour le pouvoir communiquer aux Chefs de leur Nation, qui en voiant de si grands noms, s'engageroient, disoient-ils, plus facilement dans l'entreprise. On convient qu'ils partiroient de nuit pour se rendre dans leur païs, & qu'ils passeroient par le Camp de CATILINA pour lui faire ratifier le Traité. *Lentulus* leur donna des Lettres pour ce Chef de parti, qui contenoient le plan de la conjuration, & les mesures qu'il avoit prises avec ses complices pour faire périr le Consul & la plupart des Sénateurs. Et un des Conjurez, appelé *Volturnus*, de la ville de Crotona, se chargea de la conduite de ces Envoiez, & de rendre compte à CATILINA des engagements qu'on auroit pris pour faire soulever leur Nation.

Les Allobroges arrêtés.

CICERON averti par les Allobroges qu'ils devoient partir la nuit suivante, envoie secrettement sur le chemin deux Préteurs, avec des gardes, qui s'assurent du Pont Milvien par où il falloit passer. Les Allobroges arrivent; on les arrête aussitôt à leur passage avec toute leur suite. Ils se rendent aux Préteurs

teurs sans faire de résistance, comme des gens surpris & épouvantés. On prit avec eux *Volturnus*, & une cassette où étoient renfermées toutes les Lettres des Conjurez.

Le Consul aiant en main les preuves de la conjuration, convoqua le Sénat de grand matin dans le Temple de la Concorde, & il fit arrêter *Lentulus*, *Cethegus*, *Statilius*, *Cabinus* & *Ceparius* que des gardes amenèrent dans l'Assemblée. On fit entrer en même tems les Députés des Allobroges avec *Volturnus*, qui sous la promesse de sa grace, développa tout le secret des Conjurez. On lut publiquement leurs Lettres, & *Lentulus* se trouvant convaincu par sa propre signature, fût contraint de rénoncer sur le champ à la Préture. Il quita sa robe de pourpre; on lui en donna une autre convenable à sa mauvaise fortune, & on le conduisit avec ses complices en différentes maisons qui leur furent données pour prisons.

Cethegus trouva le moien de faire tenir un billet à ses amis & à ses amis franchis, par lequel il les exhortoit d'assembler ses Partisans, & de faire un effort la nuit pour le tirer de prison.

La Conjurati-
on prou-
vée; les
Chefs
arrê-
tés.

App. de
bell. civil.
l. 2. c. 2.

Salust in
Catil.

Plut. in
Cicer.

Déli-
beration
sur le
fort des
Chefs
arrê-
tés.

230 *Histoire des Révolutions*
fon. C I C E R O N craignant qu'il ne s'élevât quelque tumulte dangereux en leur faveur, convoqua de nouveau le Sénat pour prendre une dernière résolution au sujet des prisonniers. *Syllanus*, désigné Consul pour l'année prochaine, & auquel, selon l'usage, on demanda le premier son avis, déclara qu'ils méritoient le dernier supplice. Tous ceux qui opinèrent après lui furent du même avis, jusqu'à J U L E S C E S A R, qui fit un grand discours en faveur de la clémence, & conclut en disant, que dans une affaire où il s'agissoit de répandre le sang des Citoyens, & des premiers de Rome, il étoit d'avis qu'on ne précipitât point leur jugement; mais qu'on les retînt sous une sûre garde dans quelques villes d'Italie, jusqu'à ce que C A T I L I N A eût été vaincu. Comme il étoit excellent Orateur, il ramena la plupart des Sénateurs à son sentiment. *Syllanus* même qui avoit ouvert le premier l'avis de les faire punir sur le champ, se rétracta & dit: *Qu'en les condamnant, comme il avoit fait, au dernier supplice, il n'avoit entendu parler que de la prison, qui étoit, disoit-il, la plus grande punition qu'on pouvoit exercer contre un Citoyen Romain.*

Avis de
Syllanus.

De César.

Mais

de la Républiq. Romaine. Liv. XII. 231

Mais *Caton*, quand ce fût son tour ^{De *Caton*} d'opiner, peignit avec des couleurs si vives toute l'horreur des desseins des Conjurez; il sçût faire voir par des raisons si pressantes, combien leur vie étoit incompatible avec la sûreté de l'Etat, & que pour sauver quelques scélérats, on mettoit, pour ainsi dire, le poignard dans le sein des plus gens de bien, que toutes les voix revinrent à son avis. Leur supplice fût résolu, & C I C E R O N sur l'Arrêt seul du Sénat, & sans porter l'affaire devant l'Assemblée du Peuple, suivant l'usage ordinaire, les fit exécuter sur le champ dans la prison où il les fit conduire. On rapporte qu'après cette exécution il trouva sur la place un grand nombre de leurs parens & de leurs complices, qui ignoroient encore leur destinée, & qui n'attendoient que la nuit pour les enlever; & que se tournant de leur côté, il leur cria: *Ils ont vécu*; manière adoucie dont s'exprimoient les Romains pour éviter ce qu'ils trouvoient de trop dur dans ces termes: *Ils sont morts*; & que cette seule parole, comme un coup de foudre, dissipa en un instant cette foule de Conjurez, & déconcerta tous leurs desseins.

*Cicéron les
fit exécuter
en prison.*

On

Triomphe
de Cicéron.

On ne peut exprimer la joie que le Peuple fit paroître quand il vit une si dangereuse conspiration éteinte, & les Conjurez punis. On n'entendoit qu'imprécations contre CATILINA, & que louanges de CICÉRON: la plupart le reconduisirent jusqu'en sa maison. Les femmes même, pour exprimer leur reconnaissance, mirent des illuminations à leurs fenêtres comme pour l'éclairer. Cette nuit lui fût plus glorieuse que les plus beaux jours de triomphe ne l'avoient été à des Généraux victorieux. On disoit hautement, que les plus grands Capitaines avoient à la vérité acquis à la République des Provinces entières; mais que CICÉRON sans troupes, sans combats, & sans effusion de sang, l'avoit sauvée. On l'appelloit le second Fondateur de Rome, & le Pere de la Patrie. Tous les Ordres de l'Etat s'attachèrent à lui, & son autorité étoit d'autant plus solide qu'il ne la devoit qu'à sa propre vertu, à l'estime, & à la reconnaissance de ses Concitoyens.

App. Alex.
l. 2. c. 1.César
soupçonné.

CESAR, quoique considérable dans la République par sa naissance, par son éloquence, & par son crédit & celui de ses amis, fût traité bien différemment.

de la Républiq. Romaine. LIV. XII. 233
ment. Il y avoit déjà du tems qu'il étoit suspect de desseins cachez, & plus d'une fois CICÉRON avoit témoigné, qu'il remarquoit dans toute sa conduite un esprit qui aspiroit secrettement à la tyrannie. La vie qu'il avoit voulu sauver aux Conjurez, augmenta ces soupçons. Quand il sortit du Sénat, où il avoit parlé avec tant de chaleur pour les soustraire au supplice, les Chevaliers qui étoient de garde, lui pré-^{Plur. in} senterent d'un air menaçant la pointe ^{Cæsare.} de leurs épées. Ils l'auroient tué; mais CICÉRON sur lequel ils avoient la vûe attachée, comme pour lui demander ses ordres, leur fit signe de le laisser échapper.

Ce n'est pas qu'on ne dit en ce tems-là qu'il avoit été fort chargé par la déposition de quelques Conjurez; mais CICÉRON, qui n'ignoroit pas quel étoit déjà son crédit dans Rome, ne voulut pas exprès le comprendre dans l'instruction du procès, de peur qu'en échappant par l'appui de ses parens & de ses amis à la rigueur des Loix, il ne sauvât en même tems les autres criminels. On ne laissa pas d'être persuadé qu'il n'avoit rien ignoré de leurs mauvais desseins, & on com-
mença

mença à le regarder comme un homme capable de tout entreprendre pour s'élever.

Catilina
petitiste.

La nouvelle du supplice de *Lentulus* & de *Cethegus* ne fût pas plutôt passée au camp de CATILINA, que plusieurs des Conjurez, voiant le parti de la République le plus fort, se retirèrent secretement. Il y eût même un grand nombre de soldats que le désir de la nouveauté & l'espérance du butin avoient engagez à prendre les armes, qui désertèrent. Mais le Chef du parti ne relâcha rien de ses premiers desseins. Il résolut de périr ou de détruire la République. Il fit de nouvelles levées; il en remplit ses Cohortes, & en peu de tems il rendit ses Légions complètes; elles étoient toutes animées de sa fureur, & prêtes à tourner leurs armes contre leur Patrie.

Le premier dessein de CATILINA, comme nous l'avons dit, étoit de se présenter aux portes de Rome à la tête de son armée, au moment que la conjuration éclateroit par un incendie, que les Conjurez qui étoient restez dans la Ville devoient allumer en différens quartiers. Mais le Consul aiant déconcerté toutes ces mesures par sa vigilance

lance & par le supplice des principaux Conjurez, le Chef de la conjuration résolut de passer dans les Gaules, & d'y faire soulever les Provinces qui reconnoissoient l'Empire Romain. *Q. Metellus Celer* aiant pénétré son dessein, lui coupa le chemin, & se campa à son passage, en même tems que le Consul ANTONIUS le suivoit de près à la tête de son armée.

CATILINA se voiant environné d'ennemis, & n'aiant ni retraite en Italie, ni secours à espérer de Rome, fût réduit à tenter le hazard d'une bataille, quoique avec des forces inférieures à celles d'ANTONIUS. Ce Consul aiant été at-

Le Consul
Antoine
suspect.

taqué en ce tems-là de la goutte, laissa la conduite de son armée à *Petreius*, ancien Officier, qui avoit plus de trente années de service, & qui, de simple Soldat, s'étoit élevé par sa valeur jusqu'au commandement des armées. Mais cette maladie subite du Consul, plus foible que méchant, fit soupçonner qu'il ménageoit CATILINA, avec lequel il avoit eu auparavant des liaisons assez étroites, & il en fût même accusé depuis devant les Magistrats. On publia que cette goutte qui lui étoit venue à la veille de combattre contre l'ennemi de la République, n'étoit


n'étoit qu'un prétexte & une maladie feinte pour reculer la perte de CATILINA, ou du moins pour n'y point prendre de part. Mais les Rébelles ne purent tirer aucun avantage de ce retardement affecté.

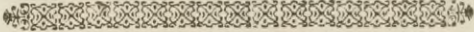
Combat entre
Petreius
& Catilina.

Petreius, de Lieutenant devenu Général, les pressa de si près qu'il les força d'en venir à une bataille; le combat fut rude & très-opiniâtre. Si les Légions de la République combattirent avec beaucoup de valeur, celles de CATILINA ne se battirent pas avec moins de courage: tous vouloient vaincre ou se faire tuer. Aucun ne recula; il n'y en eût point qui voulût donner ou recevoir quartier. Le soldat vivant prenoit aussitôt la place de celui qui venoit d'être tué: ce ne fût qu'après beaucoup de sang répandu & une longue résistance; que l'armée de la République défit enfin les troupes des Rébelles. Tout fût passé au fil de l'épée: CATILINA, qui ne voulut pas survivre à la ruine de son parti, se jeta avec les principaux Conjurez dans les plus épais bataillons; & après la victoire, on trouva sur un tas de corps morts ce fameux Chef de parti qui respiroit encore un peu.

peu. Au travers des traits de la mort répandus sur son visage, on voïoit encore les marques de l'audace & de la férocité qu'il avoit eüs pendant sa vie.

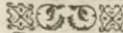
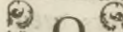
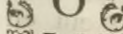
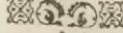



HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
 A R R I V É E S
 DANS LE GOUVERNEMENT
 D E L A
RÉPUBLIQUE ROMAINE.


 L I V R E T R E I Z I E M E .

*CE'SAR s'unit avec POMPE'E & Crassus ;
 & est élevé au Consulat. Exil de CI-
 CERON: son rappel. Le Gouvernement
 des Gaules & de l'Illyrie est décerné à
 CESAR, qui emploie les richesses de ces
 Provinces à s'attacher ses soldats, &
 à se faire des créatures à Rome. Le
 crédit que lui donnent ses victoires &
 son argent, fait ombre à POMPE'E,
 qui*

*Hist. des Rév. de la Rép. Rom. Liv. XII. 239
 qui en vient à une rupture ouverte
 avec CE'SAR. Rome & ses Provinces
 se partagent entre ces deux grands hom-
 mes qui décident leur querelle dans les
 plaines de Pharsale. CE'SAR devenu
 maître de l'Empire, est tué comme un
 Tyran, malgré sa clémence.*

 N vient de voir quel fût le Etat de la
 succès d'une conspiration que Republi-
 le peu de secret des Conjurez que.
 fit découvrir, & que la sage
 conduite de CICERON scût étouffer. La
 débauche, le luxe & la pauvreté qui
 en est toujours une suite, l'avoient fait
 naître; l'ambition extrême de quelques
 particuliers la fortifia, dans un tems où
 Rome n'avoit presque plus d'un Etat
 Républicain que le seul nom. Les
 Grands seuls régnoient avec un empire
 absolu. Toute l'autorité du gouver-
 nement étoit renfermée dans quelques
 maisons particulières, qui se remettoient
 le Consulat de main en main. Un pe-
 tit nombre de Citoïens dispoisoient tour
 à tour du commandement des armées,
 du gouvernement, & des revenus des
 Provinces. Arbitres souverains de la
 Paix & de la Guerre, & accoustumez
 aux respects & à la soumission qui sui-
 vent

vent le pouvoir absolu, il y en avoit peu, qui en sortant de ces grandes Charges, pussent se résoudre à l'égalité d'une vie privée. Les uns s'attachoient leurs soldats par un relâchement de la discipline militaire, ou par des largesses intéressées. D'autres achetoient à prix d'argent les suffrages du Peuple pour s'élever aux premières dignitez, ou pour substituer leurs créatures dans leurs places. Ceux qui en étoient exclus par des brigues supérieures à leur crédit, soulageoient leur envie en tâchant de rendre suspecte la puissance de leurs rivaux, & ils cherchoient dans les troubles de l'Etat la ruine de ceux qui leur avoient été préférés. Les gens de bien, comme *Caton*, *CICERON*, *Catulus* & plusieurs autres, tous zélés Républicains, regardoient cette puissance excessive de quelques Citoïens, leurs richesses immenses, & l'attachement particulier des armées pour leurs Généraux, comme la ruine de la Liberté. Ils ne pouvoient souffrir que, sous prétexte de servir leur Patrie, ces Grands se perpétuassent dans des Charges, dont l'autorité suprême les expoisoit à la tentation de se rendre les maîtres. Ce fût de l'opposition

de la Républiq. Romaine. LIV. XIII. 241
tion de ces vûes & de ces intérêts différens que nâquirent les derniers troubles de la République, & dans lesquels le monde entier se partagea entre *POMPE'E* & *CE'SAR*, Chefs de deux grands partis, & tous deux également suspects & redoutables par leur ambition & leur valeur.

POMPE'E attiroit sur lui, pour ainsi dire, les yeux de toute la terre. Il avoit été Général, comme nous l'avons déjà dit, avant que d'être Soldat, & sa vie n'avoit été qu'une suite continuelle de victoires. Il avoit fait la Guerre dans les trois parties du monde, & il en étoit toujours revenu victorieux. Il vainquit dans l'Italie *Carinas* & *Carbon*, du parti de *Marius*; *Domitius*, dans l'Afrique; *Sertorius*, ou pour mieux dire *Perpenna*, dans l'Espagne; les *Pirates* de Cilicie sur la Mer Méditerranée; & depuis la défaite de *Catiline*, il étoit revenu à Rome vainqueur de *Mithridate* & de *Tigrane*. Par tant de victoires & de conquêtes il étoit devenu plus grand que les Romains ne le fouhaitoient, & qu'il n'avoit osé lui-même l'espérer. Dans ce haut degré de gloire, où la fortune l'avoit conduit comme par la main, il crut qu'il étoit

Grandes actions de Pompee.

Tome III. L de

Sa grandeur, son ambition, son caractère.

de sa dignité de se familiariser moins avec ses Concitoyens. Il paroïsoit rarement en public; & s'il sortoit de sa maison, on le voïoit toujours accompagné d'une foule de ses créatures, dont le cortège nombreux représentoit mieux la Cour d'un grand Prince, que la suite d'un Citoyen de la République. Ce n'est pas qu'il abusât de son pouvoir; mais dans une Ville libre, on ne pouvoit souffrir qu'il affectât des manières de Souverain. Accoûtumé dès sa jeunesse au commandement des armées, il ne pouvoit se réduire à la simplicité d'une vie privée. Ses mœurs, à la vérité, étoient pures & sans tache: on le louoit même avec justice de sa tempérance: personne ne le soupçonna jamais d'avarice; & il recherchoit moins dans les dignitez qu'il briguoit, la puissance qui en est inséparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées. Mais plus sensible à la vanité qu'à l'ambition, il aspiroit à des honneurs qui le distinguassent de tous les Capitaines de son tems. Modéré en tout le reste, il ne pouvoit souffrir sur sa gloire aucune comparaison. Toute égalité le bleffoit, & il eût voulu, ce semble, être le seul Général de la

Répu-

de la Républiq. Romaine. Liv. XIII. 243
 République, quand il devoit se contenter d'être le premier. Cette jalousie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont *CE'SAR* dans la suite fût le plus dangereux & le plus redoutable. L'un ne vouloit point d'égal, comme nous venons de le dire, & l'autre ne pouvoit souffrir de supérieur. Cette concurrence ambitieuse dans les deux premiers hommes de l'Univers, causa de nouvelles révolutions, dont il est à propos de développer l'origine & le succès.

Caius Julius CE'SAR étoit né de l'illustre famille des *Jules*, qui, comme toutes les grandes maisons, avoit sa chimère, en se vantant de tirer son origine d'*Anchise* & de *Venus*. C'étoit l'homme de son tems le mieux fait; adroit à toute sorte d'exercices; infatigable au travail; plein de valeur; le courage élevé; vaste dans ses desseins; magnifique dans sa dépense, & libéral jusqu'à la profusion. La nature qui sembloit l'avoir fait naître pour commander au reste des hommes, lui avoit donné un air d'empire, & de la dignité dans ses manières. Mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ses mœurs. Son éloquence infi-

Caractère de César.

nuante & invincible, étoit encore plus attachée aux charmes de sa personne, qu'à la force de ses raisons. Ceux qui étoient assez durs pour résister à l'impression que faisoient tant d'aimables qualitez, n'échapoient point à ses bienfaits: & il commença par assujettir les cœurs, comme le fondement le plus solide de la domination à laquelle il aspirait.

Ses Projets. Né simple Citoïen d'une République, il forma dans une condition privée le projet d'assujettir sa Patrie. La grandeur & les périls d'une pareille entreprise ne l'épouvantèrent point. Il ne trouva rien au-dessus de son ambition que l'étenduë immense de ses vûës. Les exemples récents de *Marius* & de *Sylla* lui firent comprendre qu'il n'étoit pas impossible de s'élever à la souveraine puissance. Mais sage jusques dans ses desirs immodérez, il distribua en différens tems l'exécution de ses desseins: l'esprit toujours juste, malgré son étenduë, il n'alla que par degrés au projet de la domination: & quelques éclatantes qu'aient été depuis ses victoires, elles ne doivent passer pour de grandes actions, que parce qu'elles furent toujours la suite & l'effet de grands desseins.

A

A peine *Sylla* fût-il mort, qu'il se jeta dans les affaires: il y porta toute son ambition. Sa naissance, une des plus illustres de la République, devoit l'attacher au parti du Sénat & de la Noblesse. Mais neveu de *Marius*, & gendre de *Cinna*, il se déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme dissipée depuis la Dictature de *Sylla*. Il entreprit de relever ce parti, qui étoit celui du Peuple, & il se flatta d'en devenir bientôt le Chef; au lieu qu'il lui auroit falu plier sous l'autorité de *POMPE'E*, qui étoit à la tête du Sénat. *Sylla*, comme nous l'avons déjà dit, avoit fait abattre pendant sa Dictature les trophées de *Marius*. *CE'SAR* n'étoit encore qu'Edile, qu'il fit faire secretement par d'excellens ouvriers la Statuë de *Marius*, couronné par les mains de la Victoire. Il y ajoûta des inscriptions à son honneur, qui faisoient mention de la défaite des Cimbres; & il fit placer de nuit ces nouveaux trophées dans le Capitole. Tout le Peuple accourut en foule le matin pour voir ce spectacle. Les partisans de *Sylla* se récrièrent contre une entreprise si hardie: on ne douta point que *CE'SAR* n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aspirait à la ty-

Plut in
Césaire.An de Ro-
me 690.César érige
une Statuë
à Marius.

L 3

rannie,

rannie, & qu'on devoit punir un homme qui oſoit de ſon autorité privée réléver des trophées qu'un ſouverain Magiſtrat avoit fait abattre. Mais le Peuple dont *Marius* s'étoit déclaré le protecteur, donnoit de grandes louanges à CE'SAR. Le Sénat ſ'asſembla là-deſſus. CE'SAR y fût accuſé publiquement: *Catulus Lucretius*, un des principaux de l'Assemblée, s'écria, que ce n'étoit plus par des deſſeins qu'on alloit à la tyrannie, mais que CE'SAR attaquoit à force ouverte la Liberté. CE'SAR de ſon côté entreprit de juſtifier ſa conduite, & il ſe défendit avec tant de force & d'éloquence, que malgré la brigade de ſes ennemis, il fût renvoyé abſous, & ce fût par une action ſi hardie, qu'il fit appercevoir le Peuple de ſa puissance & de la foibleſſe du Sénat. Les exilés, à l'ombre de ſon autorité, revinrent depuis à Rome, & ils obtinrent leur rappel, ſous prétexte qu'ils avoient été condamnez par un Citoïen, qui s'étoit emparé les armes à la main, de la Dictature & de la ſouveraine puissance.

Le Peuple charmé de la chaleur qu'il faiſoit paroître pour ſon parti, le combloit de louanges. On diſoit tout haut dans Rome, qu'il étoit le ſeul qui

César accuſé & abſous.

Fait rappeler les Profcrits.

Aimé du Peuple.

de la Républiq. Romaine. Liv. XIII. 247
qui par ſon courage & par ſon intrépidité, méritoit de ſuccéder aux dignitez de *Marius*. Les principaux de chaque Tribu & les Chefs des factions, l'aſſurerent qu'il n'y avoit rien de ſi élevé dans la République où il ne pût prétendre, & qu'il pouvoit compter ſur tous les ſuffrages du Peuple: ils ne furent pas longtems ſans lui donner des preuves de leur zèle & de leur entier dévouement à ſes intérêts.

Le grand Pontife *Metellus* étant mort, *Catulus Lucretius*, ^{César Pontife.} perſonnage Conſulaire, & révééré de tous les Romains pour ſa vertu, demanda cette dignité. CE'SAR, quoique d'un rang inférieur, & ſans avoir encore été honoré du Conſulat, ne laiſſa pas de ſe préſenter au nombre des Candidats. *Lucretius* qui le regardoit comme un compétiteur redoutable, à cauſe de ſon crédit parmi le Peuple, lui envoïa offrir une ſomme conſidérable ſ'il vouloit ſe déſiſter de ſa poursuite. Mais CE'SAR avoit le courage trop haut pour ſe laiſſer ébloüir ^{Plur. in Cæsare.} par un vil intérêt. Il fit dire à *Lucretius*, que bien loin de ſe déſiſter pour de l'argent, il en emprunteroit plutôt de tous ſes amis pour ſoutenir ſes prétentions. Mais il n'en eût pas beſoin: le

Peuple lui étoit trop attaché, & les suffrages aiant été recüeillis, il emporta cette dignité sur *Luctatius* & sur tous ses compétiteurs.

An de Rome 691.

Gouverneur de l'Espagne.

Plur. in Casare.

Il passa ensuite avec la même facilité à la Préture; & en sortant de cette Charge, le Peuple lui défera le gouvernement de l'Espagne. On dit qu'en traversant les Alpes pour s'y rendre, il passa par une petite ville presque déserte, & dont les habitans paroissent fort misérables; & que ceux qui l'accompagnoient se demandant l'un à l'autre en raillant, s'il n'y auroit point dans cette bourgade des brigues & des cabales pour les Magistratures; **CÉSAR** prenant la parole, & se mêlant à la conversation, leur dit, *Qu'il aimeroit mieux être le premier dans cette bicoque, que le second dans Rome.*

CÉSAR employa tout le tems qu'il fût dans son gouvernement à en étendre les frontieres. Il porta la Guerre dans la Galice & dans la Lusitanie qu'il soumit à l'Empire Romain; mais dans une conquête aussi utile à l'Etat, il ne négligea pas ses intérêts particuliers. Il s'empara par des contributions violentes, de tout l'or & l'argent de ces Provinces; & il revint à Rome,

de la Républiq. Romaine. Liv. XIII. 249
Rome, où il fut reçu du Peuple avec de nouveaux applaudissemens.

Les richesses qu'il avoit apportées de son gouvernement étoient considérables, il les employa à se faire de nouvelles créatures qu'il attachoit à sa fortune par des libéralitez continuelles. Il leur abandonna ses biens comme en proie; sa maison leur étoit ouverte en tout tems. Rien ne leur étoit caché que son cœur, toujours impénétrable même à ses plus chers amis. Capable de tout entreprendre & de tout cacher; toujours attentif; toujours présent aux cabales dont il pouvoit tirer de l'avantage, mais sans se laisser jamais pénétrer. On ne doutoit point qu'il ne se fût mis à la tête de la conjuration de *Catilina*, si elle eût réussi: & ce fameux Rébelle, qui croioit ne travailler que pour sa propre grandeur, se fût vû enlever le fruit de son crime par un homme plus autorisé que lui dans son propre parti, & qui avoit eu l'adresse de ne lui laisser que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais succès de cette entreprise, & le souvenir de la mort des *Gracques* assassinez aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur seule

Ses brigues.

du Peuple ne suffisoit pas pour le succès de ses affaires: il jugea bien qu'il ne s'éleveroit jamais jusqu'à la souveraine puissance sans le commandement des armées, & sans avoir un grand nombre d'amis, & un parti même dans le Sénat.

Adresse de
C. sar à de-
venir Con-
sul.

Ce Corps si auguste étoit alors partagé entre POMPEE & *Crassus*, ennemis & rivaux dans le gouvernement, l'un le plus puissant, & l'autre le plus riche de Rome. La République tiroit au moins cet avantage de leur division, qu'en partageant le Sénat, elle tenoit leur puissance en équilibre, & maintenoit la Liberté. CESAR résolut de s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & d'emprunter, pour ainsi dire, leur crédit de tems en tems, dans la vûe de s'en servir pour parvenir plus aisément au Consulat & au commandement des armées. Mais comme il ne pouvoit ménager en même tems l'amitié de deux ennemis déclarez, il ne songea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réussit, & lui seul tira toute l'utilité d'une réconciliation si pernicieuse à la Liberté publique. Il scût persuader à POMPEE & à *Crassus* de lui confier comme en dépôt le Consulat, qu'ils n'au-

de la Républiq. Romaine. Liv. XIII. 251
n'auroient pas vû sans jalousie passer entre les mains de leurs partisans. Il fût élu Consul, avec CALPHURNIUS BIBULUS, par le concours des deux factions réunies. Il en gagna secrettement les principaux, dont il forma un troisième parti, qui opprima dans la suite ceux même qui avoient le plus contribué à son élévation.

Rome se vit alors en proie à l'ambition de trois hommes, qui, par le crédit de leurs factions réunies, disposerent souverainement des dignitez & des emplois de la République. *Crassus* toujours avare, & trop riche pour un particulier, songeoit moins à grossir son parti, qu'à amasser de nouvelles richesses. POMPEE content des marques extérieures de respect & de vénération que lui attiroit l'éclat de ses victoires, jouïssoit dans une oisiveté dangereuse de son crédit & de sa réputation. Mais CESAR plus habile & plus caché que tous les deux, jettoit sourdement les fondemens de sa propre grandeur sur le trop de sécurité de l'un & de l'autre. Il n'oublioit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de présens, il tâchoit de gagner les Sénateurs qui leur étoient le plus dévouëz. Les

amis de POMPE'E & de *Crassus* devinrent, sans s'en appercevoir, les créatures de CE'SAR: & pour être averti de tout ce qui se passoit dans leurs maisons, il séduisit jusques à leurs affranchis qui ne purent résister à ses libéralitez.

Politique
de César.

Mais comme ces nouvelles liaisons avec POMPE'E & *Crassus*, les Chefs du Sénat, pouvoient le rendre suspect au Peuple, il ne fût pas plutôt parvenu au Consulat, qu'il se déclara de nouveau pour un parti qu'il régardoit toujours comme le plus solide fondement de son élévation. La manière adroite dont il broüilla en même tems POMPE'E avec le Sénat, & le Sénat avec le Peuple, fût le chef-d'œuvre de sa politique & de son habileté. Il entreprit de faire revivre la Loi *Agraria*. Il prévint que le consentement de POMPE'E & de *Crassus*, dont il s'étoit assuré auparavant, & l'opposition de *Caton*, de CICERON, & de tous les Républicains zéléz, exciteroient entre eux des inimitiez réciproques; & que le Peuple toujours aveugle dans ses véritables intérêts, se déclareroit contre ces Sénateurs, sans faire attention qu'ils ne s'opposoient au parti de CE'SAR que par le motif de conserver la Liberté publique.

Ce

Ce fût en qualité de Consul qu'il proposa d'abord dans le Sénat une Loi, par laquelle on devoit distribuer les terres de la Campanie entre vingt-mille Citoïens, de ceux qui avoient au moins trois enfans. C'étoient des terres, dont le revenu, à cause de leur fertilité, avoit été réservé de tout tems pour les plus pressans besoins de la République. Les plus gens de bien du Sénat s'opposèrent hautement à la publication de cette Loi: CE'SAR qui avoit bien prévu cette opposition, s'écria aussi-tôt; & prit les Dieux à témoins, qu'on le contraignoit d'avoir recours à l'autorité du Peuple. Il en convoqua l'Assemblée, & il y parût accompagné de POMPE'E & de *Crassus*. Il adressa la parole à POMPE'E, & il lui demanda, s'il n'approuvoit pas une Loi si équitable dans une République, dont tous les membres devoient participer aux biens de l'Etat. En vain les Sénateurs qui se trouverent auprès de POMPE'E tâchèrent de lui rendre suspectes ces entreprises de CE'SAR; POMPE'E, sans vouloir les écouter, se déclara de son avis: soit qu'il crût qu'il y alloit de son honneur de soutenir ses premiers engagements, ou que présumant trop de

L 7

son

son pouvoir en comparaison de celui de CE'SAR, il méprisât les soupçons de ces Sénateurs. Il répondit même à CE'SAR avec plus de chaleur que de prudence, *Que si quelqu'un se présentoit l'épée à la main pour s'opposer à la publication de la Loi, il prendroit l'épée & le bouclier pour la faire recevoir.* C'étoit déclarer lui-même la guerre à son propre parti.

Plut. in
Caesar.

La Loi
Agraire de
César reçue
& exécutée.

POMPE'E par cette réponse si peu convenable à ses véritables intérêts, se rendit odieux au Sénat, & suspect à ses propres amis, sans qu'une démarche aussi imprudente lui acquît plus de considération dans le parti du Peuple, qui ne tenoit compte qu'à CE'SAR de la proposition de la Loi. Ce Consul soutenu de ses partisans, de ceux de POMPE'E, & de ceux de *Craffus*, la fit recevoir, pour ainsi dire, la force à la main, & malgré les rémontrances & l'opposition des Républicains les plus zélés. On nomma vingt Commissaires, qui partagerent les terres de la Campanie entre vingt-mille familles Romaines. Ce furent dans la suite autant de Cliens, que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'étoit fait pendant son Consulat. Pour prévenir ce
que

de la Républiq. Romaine. LIV. XIII. 255
que ses successeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la disposition de cette Loi, il en fit passer une seconde qui obligeoit le Sénat entier, & tous ceux qui parviendroient à quelque Magistrature, de faire serment, de ne jamais rien proposer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les Assemblées du Peuple pendant son Consulat. Ce fût par une précaution si habile qu'il scût rendre les fondemens de sa fortune si sûrs & si durables, que dix années d'absence, & tous les mauvais offices de ses envieux & de ses ennemis, ne la purent jamais ébranler.

Mais comme il craignoit toujours que POMPE'E ne lui échapât, & qu'il ne fût regagné par le parti des Républicains zélés, il lui donna sa fille *Julie* en mariage, comme un nouveau gage de leur union. POMPE'E donna la sienne à *Servilius*, & CE'SAR épousa *Calpurnie*, fille de *Pison*, qu'il fit désigner Consul pour l'année suivante. Il prit en même tems le gouvernement des Gaules avec celui de l'Illyrie, pour cinq ans. On décerna depuis celui de la Syrie à *Craffus*, qui le demandoit, dans l'espérance d'y acquérir de nouvelles

Alliance
entre Pom-
pe & Ce-
sar.

An de Ro-
me 694.

César Gouverneur
des
Gaules.

velles richesses : & POMPE'E obtint l'une & l'autre Espagne, qu'il gouverna toujours par ses Lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome. Ils firent comprendre ces différentes dispositions dans le même Décret qui autorisoit le partage des terres, afin d'en intéresser les propriétaires à la conservation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagèrent ainsi le monde entier entre eux, comme ils auroient fait leur patrimoine. En vain *Caton* crioit dans toutes les Assemblées, que c'étoit une chose honteuse que l'Empire fût ainsi profitué, & que les Grands de Rome, par cette espece de trafic de leurs filles, donnassent comme pour leur dot le commandement des armées, les gouvernemens des Provinces, & les premières dignitez de la République.

César fit arrêter *Caton* & chasser son Collègue.

CE'SAR doux & humain avec le petit Peuple ; mais fier à l'égard des Grands qui entreprenoient de lui résister, fit arrêter *Caton*, sous prétexte qu'il s'opposoit à la publication d'une Loi reçûe par tous les suffrages du Peuple. *BIBULUS*, Collègue de CE'SAR au Consulat, fût chassé de la place par le Peuple, que l'opposition de *BIBULUS* avoit mis

de la Républiq. Romaine. LIV. XIII. 257
mis en fureur. On rompit ses faisceaux, on blessa ses Licteurs. Lui-même pensa être tué ; & il fût contraint, pour sauver sa vie, de demeurer caché dans sa maison, sans ôser paroître en public. *Lucullus* & *CICERON* ne furent guères mieux traités. Le vainqueur de *Tigrane* & de *Mithridate*, menacé par CE'SAR de se voir recherché sur les richesses immenses qu'il avoit rapportées de l'Orient, fût contraint, pour l'adoucir, de venir en pleine Assemblée embrasser ses genoux, & de renoncer aux affaires. C'étoit le but secret de CE'SAR, qui, pour éloigner encore du gouvernement *CICERON*, dont il redoutoit l'habileté & la pénétration, n'eût point de honte, pour perdre ce grand homme, de s'unir avec *Pub. Clodius*, ennemi déclaré de *CICERON*, & même de le porter par son crédit à la dignité de Tribun du Peuple, quoique *Clodius* eût été accusé depuis peu d'entretenir un commerce criminel avec *Pompeia*, femme de CE'SAR.

Lucullus
humilié.

César contraire à *Cicéron*.

Ce fût cette accusation, & la part que *CICERON* y prit, qui avoient fait naître cette haine violente de *Clodius* contre lui, quoiqu'auparavant ils eussent

Clodius
amant de
Pompeia.

sent vécu dans une liaison étroite. *Publius Clodius* étoit un jeune homme bien fait, riche, éloquent, & favorisé du Peuple, dont il portoit les intérêts; mais présomptueux, fier & insolent de sa haute naissance, & du crédit qu'il avoit dans Rome. Il étoit devenu éperduëment amoureux de *Pompeia*, femme de *CÉSAR*, & il avoit sçu plaire. Il ne manquoit à leurs désirs réciproques qu'une entrevûë, que l'attention & la sévérité d'*Aurelia*, mere de *CÉSAR*, rendoit presque impossible. *Clodius* emporté par sa passion, crut pouvoir s'introduire dans sa maison à la faveur d'une Fête particuliere qui devoit s'y célébrer la nuit en l'honneur de la mere de *Bacchus*. Les hommes étoient exclus de ces cérémonies nocturnes. Il falloit même que le maître de la maison où elles se célébroient, en sortît; & il n'y avoit que des femmes & des filles qui fussent admises dans ces mystères, sur lesquels on ne peut laisser tomber des voiles trop épais. C'étoit ordinairement la femme d'un Consul ou d'un Préteur qui faisoit la fonction de Prêtresse de cette Divinité, qu'on n'osoit nommer, & qu'on révéroit sous le titre de *la bonne Déesse*.

Clo-

Clodius se déguisa en fille, & fût introduit la nuit dans la maison d'*Aurelia*, par une servante de *Pompeia*, qui, de concert avec sa maîtresse, conduisoit cette intrigue. Le rendez-vous étoit dans la chambre même de cette servante, qui y avoit fait cacher *Clodius*, pendant qu'elle courut avertir *Pompeia* de l'arrivée de son Amant. Mais comme elle tarδοit trop longtems, soit impatience, ou peut-être curiosité de découvrir ce qui se passoit entre ces femmes, il sortit de sa retraite. Malheureusement il s'égara, & le hazard fit qu'il fût rencontré par une autre servante de la maison, qui le prenant pour une fille, lui proposa, dit *Plutarque*, de jouer avec elle. *Clodius* voulut s'en défendre; mais la servante qui dans cette bacchanale étoit éprise d'une espece de fureur, voulut le tirer du côté où elle voïoit de la lumiere, pour reconnoître celle de qui elle venoit de recevoir un refus si défobligeant. *Clodius* pour échaper de ses mains, lui dit qu'il étoit une des chanteuses qu'on avoit appellées pour la fête, & qu'il cherchoit *Abra*, servante de *Pompeia*. Le son de sa voix le trahit, & décou-

Clodius
surpris
chez *César*.

vrit

vrit son sexe. La servante effraïée, court avertir *Aurelia* qu'elle a trouvé dans la maison un homme déguisé en femme. Les cérémonies cessent aussitôt; on couvre les mystères avec précipitation; *Aurelia* fait fermer les portes; on cherche, & on trouve le criminel. Et la mere de *CE'SAR*, après lui avoir reproché son insolence & son impiété, le fit sortir, & le lendemain de grand matin elle donna avis au Sénat de ce qui s'étoit passé la nuit dans sa maison. Toute la Ville en fût scandalisée. Les femmes surtout se déchainerent avec fureur contre *Clodius*, & un Tribun le cita devant l'Assemblée du Peuple, & se déclara son accusateur. Ce Magistrat se flattoit d'être soutenu par le crédit de *CE'SAR*. Il croïoit qu'un mari ne refuseroit pas de joindre son ressentiment contre un jeune insolent, convaincu d'une intelligence criminelle avec sa femme. Il est certain que dans les règles ordinaires *CE'SAR* ne pouvoit pas se dispenser de se déclarer contre le coupable; mais il n'étoit pas moins intéressé dans la situation des affaires, à ne se pas broüiller avec *Clodius*, qui avoit un grand crédit parmi

Clodius
cité.

parmi le Peuple. Pour se tirer d'un pas si délicat, sans blesser ni son honneur ni ses intérêts, il se contenta de répudier sa femme. Le Tribun, après cette demarche, l'ayant sommé dans une Assemblée du Peuple, de déclarer s'il n'avoit pas connoissance que *Clodius* avoit profané les mystères de la *bonne Déesse*; *CE'SAR* lui répondit froidement qu'il n'en sçavoit rien. „ Pour „ quoi donc, reprit le Tribun, as-tu „ répudié ta femme? C'est, répliqua „ t-il, qu'il ne faut pas que la femme „ de *CE'SAR* soit seulement soupçon- „ née. Par cette réponse adroite, il se dispensa de déposer contre *Clodius*; & il voulut faire croire en même-tems, qu'il étoit persuadé que dans cette affaire sa femme avoit été plus imprudente que criminelle.

Clodius n'ayant rien à craindre du ressentiment de *CE'SAR*, parmi les différens moïens qu'il employa pour sa défense, soutint qu'*Aurelia* l'avoit pris pour un autre; & il offrit de justifier que la nuit même qu'on célébroit la fête, il étoit hors de Rome, & trop éloigné pour s'y être pû trouver, quelque diligence qu'il eût pû faire. Mais *CICERON* se présenta, qui déclara en pleine

Pompeia
répudiée.

Cicéron
dépose
contre
Clodius.

ne

ne Assemblée, que peu avant la nuit, il l'étoit venu trouver dans sa maison, & qu'ils s'y étoient entretenus de différentes affaires.

On prétend que CICERON se porta à rendre ce témoignage, moins par zèle pour la Religion, que par complaisance pour *Terentia*, sa femme, qui faisoit cette occasion de le broüiller avec *Clodius*, dont elle craignoit, qu'à la faveur d'un divorce, il n'épousât la sœur, qui passoit pour ne lui être pas indifférente. Quoi qu'il en soit des motifs qui le déterminèrent à prendre ce parti, son témoignage ne prévalut point au crédit de *Clodius*, ni à l'argent qu'il répandit parmi ses Juges. Le criminel fût absous; & il ne fût pas plutôt sorti d'une affaire si délicate, qu'il songea à un moien de se venger de CICERON.

Tribunat
de *Clodius*.

La Charge de Tribun du Peuple lui parût une Magistrature qui pouvoit le mettre en état de signaler sa haine impunément. Mais il étoit Patricien de naissance, & par les Loix cette dignité ne pouvoit être remplie que par des Plébéïens. Pour lever cet obstacle, il se fit adopter dans une famille Plébéïenne par *M. Fonteius*. A la faveur

de la Républiq. Romaine. Liv. XIII. 263
faveur de cette adoption, & par le crédit qu'il avoit dans Rome, il obtint sans peine une place dans le Tribunat.

Pour se rendre encore plus agréable à la multitude, il commença l'exercice de sa Charge par la proposition de nouvelles Loix, toutes favorables aux Plébéïens. Il eût l'adresse en même-tems de mettre dans ses intérêts *PISON*, & *GABINIUS*, tous deux Consuls cette année. Pour n'en être point traversé dans le projet de la vengeance qu'il méditoit contre CICERON, il fit décerner à l'un & à l'autre le gouvernement des deux plus riches Provinces de la République. Après avoir pris ces différentes mesures, tant du côté du Peuple, que par rapport au Sénat, il s'appliqua à gagner *Crassus*, *CE'SAR* & *POMPE'E*, qui par un crédit alors supérieur à toutes ses cabales, auroient pû lui enlever sa victime. Mais il trouva ces Grands, qu'on pouvoit regarder comme les Souverains de Rome, disposés à entrer dans son ressentiment. *Crassus* étoit broüillé actuellement avec CICERON; *CE'SAR*, depuis l'affaire de *Catilina*, ne lui étoit pas plus favorable; & *POMPE'E* alors uni

Crassus
César &
Pompée
favorisent
Clodius.

An de Rome
695.

d'in-

térêt avec CE'SAR, & d'ailleurs toujours foible ami, n'étoit pas capable de prendre la défense d'un homme contre lequel CE'SAR confervoit un ressentiment secret.

Cicéron
accusé &
exilé.

* Plut. in
Cæsare &
Cicer. App.
l. 2. de bell.
civ. c. 4.

Clodius après avoir * pris ces précautions, accusa CICERON devant l'Assemblée du Peuple, d'avoir fait mourir *Lentulus*, *Cethegus* & les autres complices de *Catilina*, contre toutes les Loix, & sans que le Peuple, le Juge naturel des Citoïens en matière de crime, en eût été informé. Quoique CICERON n'eût rien fait que de concert avec le Sénat, il s'aperçût bien que sans une puissante protection il n'échapperoit pas à la fureur de *Clodius* pendant l'année de son Tribunat. Il s'adressa d'abord à CE'SAR, & le conjura de souffrir qu'il pût le suivre dans les Gaules en qualité d'un de ses Lieutenans. CE'SAR qui ne cherchoit qu'à le tirer du Sénat, & du gouvernement de l'Etat, y consentit. *Clodius* qui s'aperçût que cet emploi & l'absence de CICERON l'obligeroient de suspendre ses poursuites, feignit de vouloir se réconcilier avec lui. Il lui fit dire par des amis communs, qu'il n'avoit pas d'é.

de la Républiq. Romaine. LIV. XIII. 265
d'éloignement de lui rendre son amitié, & qu'il n'ignoroit pas que *Terentia*, sa femme, avoit eu plus de part que lui, au témoignage qu'il avoit rendu dans l'affaire de *Pompeia*.

CICERON séduit par ces vaines espérances d'une réconciliation prochaine, remercia CE'SAR de son emploi, retourna au Sénat, & se rejetta dans les affaires. Mais CE'SAR qui l'en vouloit tirer à quelque prix que ce fût, irrité de son changement, s'unit avec *Clodius* pour le perdre; & il tira parole de POMPE'E qu'il n'interviendrait point dans cette affaire en faveur de CICERON. *Clodius* reprit ensuite son accusation. CICERON se voyant en un grand péril, changea d'habit, & laissant croître sa barbe & ses cheveux, il alloit, suivi d'un grand nombre de Chevaliers, solliciter le secours de ses amis, & demander la protection des premiers de Rome. Le Sénat touché de la persécution qu'on faisoit à un homme de bien, qu'il regardoit comme un des principaux ornemens de sa Compagnie, voulut prendre le deuil, comme dans une calamité publique: Mais les Consuls, gagnés par *Clodius*, s'y opposèrent: lui-même escorté d'une troupe insolente d'escla-

ves armez, tenoit le Sénat comme assiégé, enforte qu'on n'y pût prendre aucune résolution en faveur de CICERON.

Ce grand homme, pour suivi par un furieux & par un ennemi implacable, eut recours à POMPE'E, auquel il avoit rendu des services essentiels dans toutes les affaires du gouvernement, & qui lui étoit redevable de la plûpart des emplois qu'il avoit obtenus par les suffrages du Peuple.

POMPE'E qui n'ignoroit rien des desseins de *Clodius*, s'étoit retiré à la campagne, pour ne pas s'exposer au reproche qu'on auroit pû lui faire, s'il étoit resté dans Rome, de ne faire aucune démarche en faveur de son ami. CICERON lui envoïa d'abord *Pison*, son gendre, qui n'en rapporta que de ces réponses équivoques & ambiguës, que les Grands seuls sçavent si bien faire, pour se dispenser d'accorder ce qu'ils ne peuvent refuser sans se déshonorer. CICERON se flatta qu'il le détermineroit plus facilement lui-même: il se rendit à sa maison. POMPE'E ne pouvant se résoudre à soutenir sa présence, & ne voulant point manquer de parole à CESAR, sortit par une porte secrète, & lui fit dire qu'il étoit retourné à Rome.

me. CICERON ne pouvant plus douter qu'il n'en fût abandonné, s'abandonna pour ainsi dire lui-même: & cet homme si éloquent, si redoutable par le talent de la parole, & par la force de ses raisons, quand il s'étoit agi de défendre les autres, désespéra de se sauver lui-même, & ne trouva point de paroles pour justifier une action qui lui avoit attiré les applaudissemens du Sénat, & les loüanges de tout le Peuple. Il se bannit lui-même; sortit la nuit de Rome, & se retira en Grece. *Clodius* l'aïant réduit à cette extrémité, fit passer le Décret de son exil. Par le même Arrêt, ce furieux Tribun qui l'avoit dicté, fit ordonner que ses maisons de la Ville & des champs seroient rasées, & qu'on en vendroit les meubles à l'encan, par le ministère des Officiers de Justice: ce qu'il fit ensuite exécuter, pour laisser des monumens de sa vengeance & de son pouvoir.

Clodius, après avoir mis CICERON en fuite, se crut maître absolu du gouvernement. Il ôsa attaquer POMPE'E même, & porter devant l'Assemblée du Peuple l'examen de la conduite que ce grand Capitaine avoit tenuë

Plut. in Cic.

Clodius
attaque
Pompée.

dans les Guerres d'Orient. Mais il reconnut bientôt que son pouvoir n'étoit fondé, pour ainsi dire, que sur un crédit emprunté, & qu'il ne feroit pas venu à bout par lui-même de perdre CICERON, si de puissantes cabales, dont il se croïoit le Chef, mais dont il n'étoit que l'instrument & le ministre, n'y avoient concouru.

Honneurs
rendus à Ci-
ceron rap-
pellé.

POMPE'E attaqué par un endroit si sensible, oublia les engagements qu'il avoit pris secretement avec CE'SAR, & il résolut de faire rappeler CICERON pour l'opposer à *Clodius*. Ce fût le sujet de nouvelles disputes: on en vint même aux voies de fait. Mais le parti de POMPE'E étoit si puissant, qu'il falut que celui de *Clodius* cédât: & le Sénat, par une action de vigueur, mit fin à ces disputes. Il suspendit l'exercice de la Justice, & il fit un Décret qui défendoit aux Magistrats de prendre connoissance d'aucune affaire, qu'au préalable le rappel de CICERON n'eût été arrêté. Ce grand homme, après seize mois d'exil, revint dans sa Patrie. Les villes par où il passa lui rendirent des honneurs extraordinaires; & il dit lui-même, *Qu'il fût rapporté à Rome, comme dans les bras des habitans de toute l'Italie.*

An de Ro-
me 669.
Veil. Pa-
terc. l. 2.
c. 45.

Plut. in
Cic. App.
l. 2. c. 45.

de la Républiq. Romaine. LIV. XIII. 269
lie. Ce fût un triomphe continuel. Quand il approcha de Rome, les Grands, les Chevaliers, le Peuple, tout sortit au-devant de lui, & le Sénat par un Décret public, ordonna que ses maisons, que *Clodius* avoit fait abattre, seroient rebâties des deniers publics.

CE'SAR qui ne se montroit guères à decouvert dans ces cabales, apprit le rétablissement de CICERON, sans s'y opposer; & il ne parût occupé alors que des affaires de son gouvernement.

L'usage donnoit un gouvernement aux Consuls à l'issuë du Consulat; & CE'SAR, comme nous venons de le dire, de concert avec POMPE'E & *Craffus*, s'étoit fait déférer celui de la Gaule Cis-Alpine, qui n'étoit pas éloigné de Rome. *Vatinius*, Tribun du Peuple, & créature de CE'SAR, y fit ajoûter celui de l'Illyrie, avec la Gaule Trans-Alpine; c'est-à-dire, la Provence, une partie du Dauphiné & du Languedoc; que CE'SAR souhaitoit avec passion, pour pouvoir porter ses armes plus loin, & que le Sénat même lui accorda, parce qu'il ne se sentoît pas assez puissant pour les lui refuser.

CE'SAR avoit choisi le gouvernement de ces Provinces, comme un champ

L'autorité
de César
augmente.

Ses actions
dans les
Gaules.

de bataille, propre à lui faire un grand nom. Il envisagea la conquête entière des Gaules comme un objet digne de son grand courage & de sa valeur, & il se flatta en même tems d'y amasser de grandes richesses, encore plus nécessaires pour soutenir son crédit à Rome, que pour fournir aux fraix de la Guerre. Il partit pour la conquête des Gaules à la tête de quatre Légions, & POMPE'E lui en prêta depuis une autre, qu'il détacha de l'armée qui étoit sous ses ordres en qualité de Gouverneur de l'Espagne & de la Lybie. Les Guerres que fit CÉSAR, ses combats, ses victoires, ne sont ignorés de personne. On sçait qu'en moins de dix ans il triompha des Helvetiens, qu'il força de se renfermer dans leurs montagnes: qu'il attaqua & qu'il défit *Arioviste*, Roi des Allemans, auquel il fit la guerre, quoique ce Prince eût été reçu au nombre des Alliez du Peuple Romain; qu'il soumit depuis les Belges à ses Loix; qu'il conquit toutes les Gaules, & que les Romains, sous sa conduite, passèrent la mer, & arborerent pour la première fois les Aigles dans la Grande-Bretagne. On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduisit par la terreur de

de la Républiq. Romaine. LIV. XIII. 271
de ses armes, huit-cens villes; qu'il subjuga trois-cens Peuples ou Nations; qu'il défit, en différens combats, trois-millions d'hommes, dont il y en eût un million qui furent tuez dans les batailles, & un autre million faits prisonniers; détail qui nous paroîtroit exagéré, s'il n'étoit rapporté sur la foi de Plutarque & des autres Historiens Romains.

Il est certain que la République n'avoit point encore eu un plus grand Capitaine, si on examine sa conduite dans le commandement des armées, sa rare valeur dans les combats, & sa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obscurcies par une ambition démesurée, & par une avidité insatiable d'amasser de l'argent, qu'il regardoit comme l'instrument le plus sûr pour faire réussir ses grands desseins. Depuis qu'il fût arrivé dans les Gaules, tout fût vénal dans son camp: Charges, Gouvernemens, Guerres, Alliances, il trafiquoit de tout. Il pilla les Temples des Dieux, & les terres des Alliez. Tout ce qui servoit à augmenter sa puissance lui paroissoit juste & honnête. Et CICERON rapporte, qu'il avoit souvent dans la bouche ces mots d'Euripide: *S'il faut violer le droit, il ne*

Son ambition & son avarice.

le faut violer que pour régner. Mais dans des affaires de moindre conséquence, on ne peut avoir trop d'égards pour la justice. Le Sénat attentif sur sa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoïa des Commissaires jusques dans les Gaules pour informer des plaintes des Alliez. *Caton*, au retour de ces Commissaires, proposâ de le livrer à *Arioviste*, comme un désaveu que la République faisoit de l'injustice de ses armes, & pour détourner sur sa tête seule la vengeance céleste de la foi violée. Mais l'éclat de ses victoires, l'affection du Peuple, & l'argent qu'il sçavoit répandre dans le Sénat, tournerent insensiblement les plaintes en éloges. On attribua ses brigandages à des vûës politiques; on décerna des actions de grâces aux Dieux pour ses sacrileges; & de grands vices, par le succès, passerent pour de grandes vertus.

S'attache
les gens de
guerre.

CE'SAR devoit ces succès à sa rare valeur, & à la passion que ses soldats avoient pour lui. Il en étoit adoré, ils le suivoient dans les plus grands périls avec une confiance bien honorable pour un Général. Et ceux qui sous d'autres Capitaines n'auroient combat-

tu

tu que foiblement, montroient sous ses ordres un courage invincible, & devenoient, par son exemple, d'autres *Césars*. Il les avoit attachez à sa personne & à sa fortune par le soin infini qu'il prenoit de leur subsistance, & par des récompenses magnifiques. Il doubla leur solde, & le bled qu'on ne leur distribuoit que par rations réglées, leur fût donné sans mesure. Il assigna aux Vétérans des terres & des possessions. Il sembloit qu'il ne fût que le dépositaire des richesses immenses qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les conservât que pour en faire le prix de la valeur, & la récompense du mérite. Il païoit même les dettes de ses principaux Officiers, & il laissoit entrevoir à ceux qui étoient engagez pour des sommes excessives, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de la poursuite de leurs Créanciers, tant qu'ils combattroient sous ses enseignes. Soldats & Officiers, chacun fondoit l'espérance de sa fortune sur la libéralité & la protection du Général. Par là les soldats de la République devinrent insensiblement les soldats de CE'SAR.

Son attention n'étoit pas bornée à s'assurer seulement de son Armée. Du

son crédit
ses richesses.

M 5

fond

fond des Gaules, il portoit ses vûes sur la disposition des affaires, & jusques dans les *Comices* & les *Assemblée*s du Peuple. Il ne s'y passoit rien sans sa participation. Son crédit & son argent influoient jusques dans la plupart des délibérations du Sénat. Il avoit dans l'un & l'autre Corps des amis puissans, & des créatures dévoüées à ses intérêts. Il leur fournissoit de l'argent en abondance, soit pour paier leurs dettes, ou pour s'élever aux principales Charges de la République. C'étoit de cet argent qu'il achetoit leurs suffrages & leur propre Liberté. *EMILIUS PAULUS*, étant Consul, en tira neuf-cens-mille écus seulement pour ne s'opposer point à ses desseins pendant son Consulat. Il en donna encore davantage à *Curion*, Tribun du Peuple, homme violent & factieux, mais habile & éloquent, qui lui avoit vendu sa foi, mais qui, pour le servir plus utilement, dissimuloit ses engagemens secrets, & affectoit de n'agir que pour l'intérêt du Peuple.

Les amis de *POMPE'E* lui firent faire de grandes réflexions sur la conduite de *CE'SAR*, & lui représenterent le pé-

An de Rome
763.

Val. Max.
l. 9. c. 1.
Velleius. l.
2. c. 48.

Pompee
prend des
mesures
contre Cé-
sar.

ril

de la Républiq. Romaine. Liv. XIII. 275
ril qui menaçoit la République. *POMPE'E* ne s'apperçut qu'avec une surprise mêlée de honte, qu'il s'étoit laissé surprendre par un homme plus habile que lui; & qu'il s'étoit peut-être donné un maître, croiant favoriser son beau-pere & son ami. Il résolut de détruire ce qu'il régardoit comme son ouvrage, & de ruiner la fortune de *CE'SAR*: il se flatta qu'étant maître du Sénat, rien ne tiendrait contre lui. *CE'SAR* de son côté, fondeoit ses espérances sur une armée victorieuse, & sur l'affection du Peuple.

La jalousie du gouvernement & une émulation réciproque de gloire, les firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conservassent encore toutes les apparences de leur ancienne liaison. Mais *Craffus* qui, par son crédit & ses richesses immenses, balançoit l'autorité de l'un & de l'autre, ayant été tué dans la Guerre des Parthes, ils se virent en liberté de faire éclater leurs sentimens. Et la mort de *Julie*, fille de *CE'SAR*, & femme de *POMPE'E*, qui arriva peu de tems après, acheva de rompre ce qui restoit de correspondance entre le beau-pere & le gendre.

M 6

Rome

Etat de
Rome au
commence-
ment des
troubles.

Rome étoit alors dans un désordre affreux. La corruption & la vénalité des Charges étoient publiques. Ceux qui les briguoient expofoient leur argent dans la place. On le distribuoit impudemment aux Chefs des factions, & ceux qui l'avoient reçu, emploïoient la force & la violence, plutôt que le nombre des suffrages, pour faire élire ceux qui les avoient païez : enforte qu'il ne se donnoit point de Charge qui n'eût été disputée l'épée à la main, & qui n'eût coûté la vie à plusieurs Citoïens. Souvent les deux partis disputant à forces égales, se séparoient sans qu'il y eût eu d'élection : & ce désordre alla si loin, que Rome fût huit mois sans Magistrats. POMPE'E pour rappeler à lui seul toute l'autorité, étoit soupçonné d'entretenir la confusion qui se trouvoit dans le gouvernement. Ses créatures, pour favoriser ses projets ambitieux, détestoient dans leurs harangues cette liberté effrénée qui se trouvoit dans les élections de la République. Plusieurs disoient, pour sonder les esprits, que l'état Monarchique étoit préférable à une République qui étoit dégénérée en pure Anarchie ; qu'il falloit au moins avoir recours à un Dictateur,

&

& que dans un choix qui devenoit nécessaire, il falloit se mettre entre les mains du Médecin le plus doux : par ce tour adroit ils désignoient POMPE'E sans le nommer. L'affaire fût poussée avec tant de chaleur par ses partisans, que le Sénat paroïssoit disposé à lui déférer cette grande dignité, qui ne différoit de la Roïauté que par une durée courte & limitée. Mais *Caton* qui veilloit toujours à la conservation de la Liberté, aïant pénétré les desseins de POMPE'E, & craignant qu'avec un aussi grand pouvoir qu'il avoit, il ne se perpétuât dans la Dictature, insinua au Sénat, qu'il seroit plus à propos de lui déférer le Consulat sans lui donner de Collegue. Il fit cette proposition pour conserver encore quelque image de République, & parce que le Consulat n'exemptoit point, comme la Dictature, de l'obligation de rendre compte de sa conduite au Peuple & au Sénat.

Pompée
Consul
seul.

Le Sénat approuva l'expédient proposé par *Caton* : POMPE'E fût élu seul Consul. On lui continua en même tems ses gouvernemens avec le commandement des armées qui étoient sous ses ordres, & on lui permit de tirer

chaque année du trésor public mille talens pour leur solde. Il épousa peu de tems après, *Cornelie*, fille de *METELLUS PIUS*: & quoiqu'on lui eût déferé le Consulat sans Colleague, il associa son beau-pere dans la dignité de Consul, pour les cinq derniers mois qui restoient de son Consulat. Cette modération attacha encore plus étroitement le Sénat à ses intérêts.

César demande le Consulat, en est exclus.

CE'SAR prit occasion de tout ce qu'on venoit d'accorder à *POMPE'E*, pour demander à son tour le Consulat, avec la prolongation de ses gouvernemens. *POMPE'E* ne s'y opposa point; mais il fit agir *Marcellus* & *Lentulus*, ses créatures, qui, pour en exclure *CE'SAR*, alleguerent que les Loix ne permettoient pas d'admettre les absens au nombre des candidats.

La vûe de *POMPE'E* en faisant naître cet obstacle, étoit d'engager *CE'SAR* à abandonner le gouvernement des Gaules, & le commandement de son armée, pour venir en personne demander le Consulat. Mais *CE'SAR*, qui sentit l'artifice, aima mieux rester à la tête de ses troupes: & on rapporte, qu'ayant appris que la brigade de ses ennemis avoit fait rejeter sa requête, il

il dit en mettant la main sur la garde de son épée: *Celle-ci obtiendra ce qu'on me refuse si injustement.* D'autres attribuent cette réponse à un de ses principaux Officiers qu'il avoit envoyé de l'armée pour demander cette dignité en sa faveur.

Le Sénat qui n'agissoit plus que suivant les impressions des ennemis de *CE'SAR*, ordonna qu'on tireroit de ses troupes & de celles qui étoient aux ordres de *POMPE'E*, deux Légions, sous prétexte de les envoyer en Syrie, que les Parthes, à ce qu'on publioit, menaçoient d'une incursion depuis la défaite de *Crassus*. *POMPE'E*, pour affoiblir l'armée de *CE'SAR*, lui fit demander la Légion qu'il lui avoit prêtée. *Appius Claudius* fût chargé de cette commission. Quoique *CE'SAR* pénétrât bien le dessein de ses ennemis, il ne laissa pas de remettre ces deux Légions à l'Envoyé du Sénat. Il combla les Officiers de présens, & il fit donner à chaque soldat deux-cens-cinquante drachmes, * comme pour récompense de leurs services. Mais comme tout ce qu'on avoit affecté de publier du dessein des Parthes, n'étoit qu'un prétexte, dont on s'étoit servi pour affoiblir l'armée de *CE'*

Mesures pour affoiblir César.

* 62. livres 10. suls.

CE'SAR, & en tirer deux Légions, ces troupes ne furent pas plutôt arrivées en Italie, qu'on leur assigna des quartiers dans la Campanie, & proche de Capouë, au lieu de les faire passer en Orient.

Appius à son retour, rendit, contre son intention, un service considérable à CE'SAR. Cet homme, pour flatter l'ambition de POMPE'E, lui dit que toute l'armée des Gaules le souhaitoit pour son Général, & que les soldats soupçonant CE'SAR d'aspirer à la Monarchie, étoient résolus de l'abandonner, s'il les ramenoit en Italie.

POMPE'E trompé par ce discours, négligea les précautions nécessaires contre un ennemi qui étoit à la tête d'une puissante armée; & sur ce que les principaux de son parti, étonnez qu'il s'endormît dans une fausse sécurité, lui représentoient l'importance de se fortifier par de nouvelles levées, il leur répondit fierement; *Qu'il n'avoit qu'à frapper du pied contre terre, & qu'il en feroit sortir des Légions armées.* Il ne parloit avec tant de confiance, que parce qu'il se flattoit, si on en venoit aux armes, qu'une partie de l'armée de CE'SAR passeroit sous ses enseignes. Cependant comme il redou-
toit

de la Républiq. Romaine Liv. XIII. 281
toit la fortune & la valeur de ce grand Capitaine, il tâcha de le tirer du gouvernement des Gaules, sans en venir à une rupture ouverte. Il prit des mesures avec le Sénat pour lui nommer un successeur: l'affaire fût mise en délibération: tout le monde convint que le tems de sa commission étant prêt d'expirer, il étoit juste d'envoyer dans les Gaules un Sénateur, qui en prît le gouvernement & le commandement des armées. *Curion*, Tribun du Peuple, qui vouloit paroître n'être attaché à aucun parti, quoique dévoué secrètement à celui de CE'SAR, se déclara pour le sentiment général des Sénateurs, auxquels il donna de grandes loüanges. Mais il ajouta que, pour assurer la Liberté publique, il falloit que POMPE'E licenciât en même tems les armées qui étoient à ses ordres, & qu'il quittât les gouvernemens de l'Espagne & de la Lybie. Les amis de POMPE'E se récrierent que le tems de sa commission n'étoit pas expiré comme celui de CE'SAR. Mais POMPE'E prenant la parole, dit qu'il ne s'étoit chargé de ces emplois que par soumission pour les ordres du Sénat, & qu'il étoit prêt de les quitter,
sans

fans attendre que le terme prescrit par les Loix, fût échû. Il promit de se déposer lui-même, & pour déterminer le Sénat à donner sur le champ un successeur à CÉSAR, il ajoûta avec une candeur apparente, qu'il étoit bien instruit de ses intentions, & que comme son ami & son allié, il pouvoit assurer que ce grand Capitaine, après avoir soutenu dix ans de guerre continuelle contre les plus belliqueuses Nations du monde, n'aspiroit qu'à goûter un peu de repos dans le sein de sa Patrie.

Politique
de Curion
contre
Pompée.

Curion qui sentit tout l'artifice de ce discours, & qui vit bien que POMPE'E n'avoit parlé si affirmativement des sentimens de CÉSAR, que pour lui faire nommer un successeur, répondit que ce n'étoit pas assez qu'il promît de quitter lui-même ses gouvernemens, s'il n'effectuoit ses promesses sur le champ. Qu'ils étoient l'un & l'autre trop puissans, & qu'il étoit de l'intérêt de la République, qu'ils rentrassent en même tems dans une condition privée. Il conclut en disant qu'il étoit d'avis, s'ils ne quittoient pas en même tems l'un & l'autre le commandement des armées, de les déclarer tous deux ennemis de la République.

Curion

Curion n'insistoit si vivement sur cette abdication réciproque, que pour cacher l'inclination secrète qui l'attachoit aux intérêts de CÉSAR, & parce qu'il étoit bien instruit que POMPE'E ne se résoudroit jamais à se dépoüiller de ses gouvernemens. Et quand même il auroit pris ce parti, & que CÉSAR, à son exemple, auroit été obligé de quitter le commandement de son armée, Curion n'ignoroit pas par combien de liaisons CÉSAR avoit attaché à sa fortune ses Soldats & ses Officiers, & qu'il ne lui feroit pas difficile, de rappeler sous ses enseignes des troupes qui étoient secrètement à sa solde & à ses gages.

Ce Tribun n'ayant pû faire passer son avis, congédia le Sénat, suivant le pouvoir que lui donnoit sa charge. Les Consuls* le rassemblèrent peu de jours après. MARCELLUS, premier Consul, & partisan déclaré de POMPE'E, prit un détour pour le maintenir dans ses gouvernemens. Il fit opiner séparément sur ce qui régardoit POMPE'E & CÉSAR, & demanda d'abord, si les Sénateurs trouvoient à propos que POMPE'E renonçât à l'autorité dont on l'avoit revêtu : la plupart se déclarerent pour la négative. Il prit ensuite les voix au sujet

Subtilité
de Marcellus
contre
César.

* C. Claudius Marcellus. L. Cornelius Lentulus.

An de Rome 704.

de

de CÉSAR, & il leur demanda, s'ils étoient d'avis de lui donner un successeur, & ils en convinrent tous. Mais *Curion*, quoiqu'il ne fût plus alors *Tribun*, aiant demandé, si le Sénat ne trouvoit pas encore plus à propos qu'ils quittassent tous deux le commandement des armées, après qu'on eût recueilli les voix, il s'en trouva trois-cens-soixante & dix pour l'affirmative, contre vingt-deux seulement, qui persisterent opiniâtement à ce que POMPE'E seul retint le commandement de ses troupes.

Parole & action d'espérance de *Marcellus*.

MARCELLUS honteux & irrité de voir son parti réduit à un si petit nombre, s'écria avec emportement: *Hé bien, aïez CÉSAR pour maître, puisque vous le voulez.* Sur quoi quelqu'un de ses amis aiant ajouté, pour intimider le Sénat, que CÉSAR avoit passé les Alpes, qu'il marchoit à la tête de son armée entiere droit à Rome, & *Curion* aiant fait voir le ridicule de cette nouvelle, le Consul outré de ne pouvoir faire revenir le Sénat à son avis, sortit brusquement, en disant, que puisqu'on l'empêchoit de pourvoir au salut de la République, il y apporterait les remèdes qu'il trouveroit convenables, suivant le pouvoir que sa Charge lui donnoit. Il se

de la Républiq. Romaine. LIV. XIII. 285
se rendit de là avec LENTULUS, son Colleague, dans une maison hors de la Ville, où étoit POMPE'E, & lui présentant une épée: *Nous vous ordonnons*, lui dit-il, *mon Colleague & moi, de marcher contre CÉSAR, & de combattre pour la défense de la Patrie.* POMPE'E déclara qu'il leur obéiroit, & il ajoûta, avec une feinte modération: *Si cependant*, leur dit-il, *on ne trouve point quelque expédient plus heureux.*

CÉSAR instruit de ce qui se passoit à Rome, pour mettre toujours de son côté les apparences de la justice, écrivit plusieurs fois au Sénat avec beaucoup de modération, & comme pour rechercher la Paix. Il demandoit qu'on lui continuât son gouvernement, comme on avoit fait à POMPE'E, ou qu'il lui fût permis, sans être dans Rome, de poursuivre le Consulat. Il renouvela ensuite les propositions de *Curion*, & demanda que POMPE'E & lui quittassent en même tems leurs gouvernemens & le commandement des armées. Mais les Sénateurs, dont le grand nombre favorisoit POMPE'E, aiant rejeté toutes ces propositions, CÉSAR se réduisit à demander le gouvernement de l'Illyrie, avec deux Légions: ce qu'il n'auroit jamais

jamais proposé, s'il eût cru qu'on en fût convenu. Mais il n'ignoroit pas, que le parti opposé vouloit le désarmer entierement; en effet, on ne voulut entendre à aucune de ses propositions. MARCELLUS, premier Consul, tout dévoüé à POMPE'E, & naturellement fier & hautain, disoit qu'il étoit honteux à la République de traiter avec un de ses sujets qui avoit les armes à la main. Et LENTULUS, son Collegue, accablé de dettes, & qui ne pouvoit se soutenir que dans les troubles de l'Etat, n'étoit pas fâché d'une Guerre civile, où il pouvoit se faire valoir, & acquérir de grands biens, si son parti prévaloit.

César passe les Alpes, ses menaces.

CE'SAR qui avoit bien prévu le succès de cette négociation, passa les Alpes à la tête de la troisieme Légion, & s'arrêta à Ravenne. Il envoïa aussitôt *Fabius*, un de ses Lieutenans, pour rendre de sa part des Lettres au Sénat. Il y parloit au commencement en termes magnifiques de ses exploits, & il prioit qu'on eût égard à ses services. Il protestoit ensuite qu'il étoit prêt de quitter le commandement conjointement avec POMPE'E; mais que si ce Général prétendoit le retenir, il sçauroit bien se maintenir de son côté à la tête de

de son armée; qu'il feroit même dans peu de jours à Rome pour y venger ses propres injures, & celles qu'on faisoit à la Patrie.

Ces dernieres paroles, remplies de menaces, souleverent contre lui toute l'Assemblée. LENTULUS s'écria, qu'il étoit inutile de délibérer sur une Lettre qui renfermoit une Déclaration de Guerre, & il ajoûta par un emportement de colere, qu'on avoit plus besoin d'armes que de suffrages pour opiner contre un aussi grand voleur que CE'SAR. *Lucius Domitius* fût nommé sur le champ pour son successeur, & on lui donna quatre-mille hommes de nouvelles levées pour aller prendre possession de son gouvernement.

On forma ensuite le Décret du Sénat, que les ennemis de CE'SAR dictèrent eux-mêmes. Il étoit ordonné qu'il licenciéroit son armée dans un teins déterminé, & que s'il n'obéissoit, on le poursuivroit comme un ennemi de la République. En vain MARC-ANTOINE, alors Tribun, soutenu de *Curion* & de *Cassius*, voulut, en vertu du pouvoir que lui donnoit sa charge, s'opposer à ce Décret, les Consuls irrités de leur résistance, les chasserent par force du Sénat.

Décret contre César.

Plur. in Cæs.

Les Tribuns chassés vers César.

Sénat. POMPE'E même faisoit avancer secretement des soldats pour leur faire insulte. ANTOINE avant que de sortir s'écria, que la Dignité Tribunitienne, qui avoit été sacrée jusqu'alors, n'étoit plus en sûreté; mais que de pareilles violences n'étoient que les préludes des Guerres sanglantes, des proscriptions, & des meurtres qu'il prévoit. Il fit, en sortant, d'horribles imprécations contre ceux qui étoient cause de tous ces malheurs: & ces trois Sénateurs, après s'être déguisez en esclaves, de peur d'être reconnus, se rendirent en diligence auprès de CE'SAR.

La Guerre
commence.

Le Décret du Sénat fût comme la Déclaration de la Guerre. On vit deux puissans partis prendre les armes, tous deux prétextant la défense des Loix & de la Liberté, mais dont les Chefs n'avoient pour objet secret que l'établissement particulier de leur puissance, & la ruine de la Liberté & des Loix. Le parti de POMPE'E avoit quelque chose de plus précieux; il se couvroit du grand nom de la République, qui le reconnoissoit pour son Général: & le Sénat entier & les Consuls suivoient ses enseignes. CE'SAR avoit pour lui l'affection du Peuple, soutenuë d'une armée victo-

de la Républiq. Romaine. Liv. XIII. 289
victorieuse; & si le parti de POMPE'E paroissoit le plus juste en apparence, celui de son rival étoit le plus puissant & le plus sûr.

Le Sénat s'étoit flatté que ce Général ne pourroit pas tirer si-tôt ses troupes du fond des Gaules, où elles étoient repandues en différentes Provinces, & qu'avant qu'elles eussent passé les Alpes, POMPE'E auroit une puissante armée sur pied. Mais CE'SAR, dont les vûes & l'activité étoient incomparables, résolut de prévenir ses ennemis par la hardiesse & la promptitude de sa marche. Il étoit actuellement à Ravenne, comme nous l'avons dit. Il envoya sur le champ un ordre secret aux corps de ses troupes qui étoient les plus avancez, de s'approcher du *Rubicon*, petite riviere qui séparoit son gouvernement, c'est-à-dire, la Gaule Cis-Alpine, du reste de l'Italie.

Il partit le soir, marcha toute la nuit avec une extrême diligence, & arriva au rendez-vous à la pointe du jour, où il trouva environ cinq-mille hommes d'Infanterie, & trois-cens chevaux. Il s'arrêta quelque tems au bord de cette petite riviere. L'inquiétude du succès de son entreprise, & même tous les

malheurs d'une guerre civile, se présenterent alors à son esprit. CÉSAR élevé dans le sein d'une République, ne pût, en approchant de Rome, envisager de sang froid la ruine de sa Patrie. Il avoit compté auparavant sur une fermeté d'ame, ou pour mieux dire, sur une dureté, à laquelle il avoit peine à parvenir; & la Liberté prête à expirer sous l'effort de ses armes, lui coûta encore quelques remords. *Si je differe à passer cette riviere*, dit-il aux principaux Officiers dont il étoit environné, *je suis perdu; & si je passe, que je vais faire de malheureux!* Mais après avoir réfléchi sur la haine & l'animosité de ses ennemis, & sur ses propres forces, il se jette dans le fleuve, & le traverse en s'écriant, comme on fait dans les entreprises incertaines & hazardeuses: *C'en est fait; le sort est jetté.* Il continua aussitôt sa marche avec toute la diligence que lui pût permettre un corps d'Infanterie. Il arrive à Rimini, surprend cette place, & s'en rend le maître.

On ne peut exprimer la crainte & la terreur que la perte de cette place répandit dans toute l'Italie, & jusques dans Rome. Il sembloit que ce Capitaine si redoutable fût déjà aux portes

Plut. in
C. 1.
App. 1. 2.
Cesar prend
Rimini.

de la Républ. Romaine. LIV. XIII. 291
tes de la Ville, avec l'armée entiere des Gaules. Le Sénat s'assembla plusieurs fois, sans pouvoir prendre aucun parti; les esprits étoient trop divisez: plusieurs Sénateurs, sans ouvrir aucun avis, ne faisoient que contredire celui des autres; & dans ces Assemblées tumultueuses, on n'approuvoit que les conseils qu'on ne pouvoit exécuter.

POMPE'E dans ce désordre n'étoit pas sans inquiétude. Il n'avoit ni troupes ni place de retraite, & il étoit obligé d'essuier les reproches de la plus grande partie du Sénat, qui se plaignoit qu'il s'étoit laissé endormir par les lettres de CÉSAR, & les feintes démonstrations qu'il faisoit paroître de souhaiter la paix. *Caton* même lui représenta, qu'il ne pouvoit nier qu'il ne l'eût souvent averti que les desseins secrets de CÉSAR alloient à la tyrannie. *Favoie*, lui répartit POMPE'E, *que vous l'avez mieux connu que moi: vous aviez démêlé ses véritables sentimens tels qu'ils étoient, & moi, je n'en avois jugé que par ce qu'ils devoient être.* Chaque Sénateur se croïoit en droit de lui faire des reproches, & de lui donner des avis. Il trouvoit des oppositions de tous côtez, & on remploit son esprit de crainte & de soup-

Embarras
de Pompée.

Plut. in
Pomp.

çons. Le Peuple même, dans cette agitation, ne vouloit plus obéir à ses Magistrats, & chacun se faisoit l'arbitre de son devoir, sous prétexte de pourvoir à sa propre sûreté.

Dion. l. 41.

Pompée
quitte Ro-
me.

Dans ce désordre POMPE'E se voïant dans Rome sans troupes, & craignant, s'il faisoit prendre les armes au Peuple, qu'il ne les tournât contre lui, en faveur de CÉSAR, résolut de porter plus loin le siège de la guerre, & de se rendre dans la Pouille, où campoient les deux Légions que CÉSAR avoit remises à *Appius*. Il représenta au Sénat, que les soldats ne lui manqueroient pas si on vouloit le suivre, quitter Rome, & même l'Italie, en cas qu'on ne pût s'y maintenir. Que de véritables Romains devoient trouver leur Patrie par-tout où il leur étoit permis de conserver leur Liberté; que la République avoit deux Légions auprès de Capouë, deux autres dans la Thessalie, & que *Petereus* & *Afranius*, ses Lieutenans en Espagne, étoient à la tête d'une puissante armée, toute composée de vieux soldats, qui ne le cédoient ni en valeur ni en expérience à ceux de CÉSAR, sans compter les troupes répandues en différentes Provinces de l'Asie & de l'Afrique, & les secours

secours qu'on tireroit des Rois Alliez du Peuple Romain. Les Consuls, & un grand nombre de Sénateurs, tous amis ou créatures de POMPE'E, se résolurent généreusement de suivre sa fortune. Ils sortirent de Rome sur le soir, avec beaucoup de précipitation. Quelque triste que fût ce départ, qui les éloignoit de leur Patrie, & qui alloit les séparer de leurs femmes & de leurs enfans, ils ne régardèrent plus Rome, où ils ne se pouvoient maintenir, que comme le camp de CÉSAR.

En effet il s'en rendit bientôt le maître, & il y fût reçu par ses partisans & par tout le Peuple avec un applaudissement général. Comme dans les guerres civiles l'argent n'est pas moins nécessaire que les armes, il s'empara du trésor public, malgré *Metellus*, Tribun du Peuple, qui vouloit s'y opposer; il le menaça même de le tuer s'il ne se retiroit: & après avoir tiré du trésor quatre-mille-cent-trente livres d'or, & quatre-vingt-mille livres d'argent, somme qui revient à peu près à 2911200. liv. de notre monnoie, il se mit en état de poursuivre POMPE'E & ses partisans; mais ce Général du Sénat, qui vouloit tirer la guerre en longueur, pour avoir

D. H. id.
ibid.

César dans
Rome.

Pompée
passé en
Epire.
An de Ro-
me 706.

le tems d'amasser de plus grandes forces, passa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à *Brindēs*, il aborda dans le Port de * *Dyrrachium*. CÉ'SAR ne l'ayant pû joindre, se rendit maître de toute l'Italie en moins de soixante jours. † Le détail & le succès de la guerre civile n'est point de mon sujet. On sçait que l'Empire ne coûta, pour ainsi dire, à CÉ'SAR qu'une heure de tems; & que la bataille de *Pharsale* en décida. La perte de POMPÉE, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de son parti. L'activité de CÉ'SAR, & la rapidité de ses conquêtes, ne donnerent point le tems de les traverser. La guerre le porta dans des climats différens. La victoire le suivit presque par-tout, & la gloire ne l'abandonna jamais. Sa modération & sa clémence acheverent de défarmer ses ennemis; & quoique élevé par *Marius*, son oncle, il n'en eût ni cette haine opiniâtre, ni cette vengeance cruelle, qui firent répandre tant de sang à cet ancien Chef de parti.

CÉ'

* Durazzo, Port de l'Albanie.

† D. H. l. 41. App. l. 2. Plut. in Cæs. Pomp. Cic. Cæs. Civil. Bell. l. 1. & 2. Florus, Eutropius, Velleius, Sueton. Zonaras.

CÉ'SAR plus humain, ou plus habile, sacrifia toujours ses ressentimens particuliers à l'établissement de sa domination. Il pardonna à tous les partisans de *Pompée*. Il y en eût même plusieurs qu'il ne distingua point de ses meilleurs amis, quand il s'agit de la distribution des Charges & des Dignitez de l'Empire. Tout plia depuis sous sa puissance, & deux ans après le passage du *Rubicon*, on le vit rentrer dans Rome maître du monde entier, & triomphant de tous ses ennemis.

Clémen-
ce de César,
vainqueur.

An de Ro-
me 706.

Le Sénat, à son retour, lui décerna des honneurs extraordinaires, & une autorité sans bornes, qui ne laissoit plus à la République qu'une ombre de Liberté. On le nomma Consul pour dix ans, & Dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'*Empereur*, le titre auguste de *Pere de la Patrie*. On déclara sa personne sacrée & inviolable. C'étoit réunir & perpétuer en sa personne la puissance & les privileges annuels de toutes les dignitez de l'Etat. On ajoûta à cette profusion d'honneurs, le droit d'assister à tous les jeux dans une chaire dorée & une couronne d'or sur la tête, & il fût ordonné par ce Décret, que même après sa mort, on placeroit toujours

César Dic-
tateur per-
pétuel.

cette chaire & cette couronne dans tous les spectacles pour immortaliser sa mémoire.

Essaie le
Diademe
& le rejet.

Il ne lui manquoit que le titre de Roi. Il délibéra s'il le prendroit, & il essaia pour ainsi dire le Diademe. Mais aiant reconnu l'aversion des Romains pour le nom & l'appareil de la Roiauté, il n'osa tenter d'affermir la couronne sur sa tête, au milieu d'une République dont il venoit d'opprimer la Liberté: il ne vouloit paroître à découvert ni souverain, ni particulier. Il prit un troisieme parti moins décidé, & plus dangereux. Il se flatta vainement d'ébloüir encore ses Concitoïens par je ne sçais quel mélange bizarre & incompatible de la Liberté, jointe au pouvoir absolu, & il fût assez hardi, pour user même de clémence au commencement d'une nouvelle domination. Ce fût pour gagner la confiance du Sénat & du parti Républicain, qu'il cassa sa garde Espagnole, contre l'avis de ses meilleurs amis, qui lui représentoient continuellement, que la domination acquise par les armes, ne se conservoit que les armes à la main. Mais CESAR devenu le maître du monde, avoit trop légèrement cru les discours de ses flatteurs, qui

Sécurité.

de la Républiq. Romaine. LIV. XIII. 297
qui lui faisoient entendre, *Qu'après avoir éteint les Guerres civiles, la République avoit plus d'intérêt que lui-même à sa conservation.*

Ses ennemis profiterent de cet excès de sécurité, & tournerent contre lui de si fausses mesures. La plûpart des Sénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires, dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pouvoir le perdre plus sûrement. Les Grands surtout qui avoient suivi la fortune de *Pompée*, & qui ne pouvoient lui pardonner la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaines de *Pharsale*, se reprochoient secrettement ses bienfaits, comme le prix de la Liberté publique, & ceux qu'il croïoit ses meilleurs amis, ne recevoient ses graces, que pour approcher plus près de sa personne, & pour le faire périr.

D. H. I. 44.

Ses Ennemis.

Il avoit fait dessein de tourner ses armes contre les Parthes, pour venger la défaite & la mort de *Craffus*: & il devoit partir pour cette expédition dans peu de jours. Ses partisans & ses flatteurs, pour disposer les Romains à le voir avec moins de répugnance

revêtu du titre de Roi, affectoient de publier, qu'on trouvoit dans les Livres des Sybilles que les Parthes ne feroient jamais vaincus, si les Romains n'avoient un Roi pour Général. On prétend même qu'*Aurelius Cotta*, une de ses créatures, qui avoit en garde les Livres sacrez, en devoit faire son rapport au Sénat le jour des Ides de Mars, & que les amis de *CE'SAR* proposeroient le même jour, comme par une espece de ménagement pour la République; qu'on ne lui donneroit dans Rome & dans toute l'Italie que le titre de Dictateur; mais qu'il seroit reconnu pour Roi, & qu'il en prendroit la qualité à l'égard des Nations étrangères, sujettes de l'Empire Romain.

On conspire contre lui.

Les ennemis de *CE'SAR* profiterent de ces bruits pour avancer sa perte. Ils détestoient son ambition; & tout ce qu'il y avoit de Républicains zéléz, résolurent de périr, plutôt que de voir la ruine entiere de la Liberté. On convint dans des Assemblées secretes, qu'on ne pouvoit plus maintenir la République que par la mort du Dictateur, & plus de soixante Sénateurs conspirerent contre sa vie.

BRUTUS & *CASSIUS*, que *CE'SAR* avoit fait

de la Républiq. Romaine. Liv. XIII. 299
fait Préteurs cette année, se trouverent à la tête de ce parti. *BRUTUS* faisoit gloire de descendre de cet ancien *Brutus*, que la République reconnoissoit pour son Fondateur. L'amour de la Liberté avoit passé jusqu'à lui avec le sang de ses ancêtres. Mais quoiqu'il fût ennemi déclaré de la Monarchie, il ne pouvoit se résoudre à haïr le Monarque dont il avoit reçu beaucoup de graces; & ce ne fût que son amour pour la Patrie, supérieur à tout engagement, qui le fit entrer dans la conjuration. *CASSIUS* au contraire, naturellement fier & impérieux, & encore plus ennemi du Tyran que de la tyrannie, ne cherchoit dans la perte de *CE'SAR*, que la vengeance de quelques injures qu'il en avoit reçues, & il se devoïa moins pour l'intérêt public, que pour satisfaire sa passion particulière.

Les Conjurez pour justifier leurs desseins, en remirent l'exécution aux Ides de Mars, c'est-à-dire, au jour même qu'on devoit déclarer *CE'SAR* Roi. Des Dévins lui avoient prédit que ce jour lui devoit être funeste, & la nuit qui le précéda, il s'aperçut que *Calpurnio*, sa femme, en dormant, pouffoit

de profonds soupirs & comme des gémissemens. Elle lui avoia le matin, qu'elle avoit rêvé qu'elle le tenoit entre ses bras percé de coups. Elle le conjura de ne point sortir ce jour-là, & de remettre l'Assemblée du Sénat, ou du moins, s'il n'avoit point d'égard à ses prières, de ne lui pas refuser la satisfaction de consulter l'avenir par des sacrifices.

Vell. Pa-
terc. l. 2. c.
59.

CE'SAR, quoique peu superstitieux, ne pût pas refuser à une femme vertueuse & qu'il aimoit, cette complaisance, d'autant plus que les augures étoient d'un grand poids, & qu'il y avoit peu de personnes qui ne courussent, pour ainsi dire, au-devant des présages, qu'on régardoit en ce tems-là comme les interprètes du destin. On fit beaucoup de sacrifices : & comme il ne s'y trouva aucun signe favorable, CE'SAR résolut de congédier le Sénat, & il en donna l'ordre à MARC-ANTOINE, son plus cher confident, qu'il avoit fait Consul cette année.

Decimus-BRUTUS qui n'avoit pas moins de part à sa confiance, quoiqu'il fût du nombre des Conjurez, craignant que, si CE'SAR différoit d'al-

ler

de la Républ. Romaine. LIV. XIII. 301
ler au Sénat, la conjuration ne fût découverte, lui représenta que le Sénat, après s'être assemblé par son commandement, prendroit ce contre-ordre pour une injure; que toute la Compagnie étoit disposée à le déclarer Roi de toutes les Provinces de la République situées hors de l'Italie, & qu'il ne devoit pas différer à ses amis la joie de le voir revêtu de ce grand titre, qui alloit servir de monument & de récompense à ses victoires : & en lui disant d'autres choses aussi flatteuses, il le prit par la main, & le tira de sa maison. On prétend que pendant le chemin il reçût plusieurs billets, dans lesquels on lui donnoit avis de la conjuration; mais que la multitude dont il étoit entouré, ne lui permit pas de les lire, & qu'il les remit à ses Secretaires, comme il en usoit à l'égard des requêtes qu'on lui présentoit quand il paroissoit en public.

Plut. in
Cæs.

A peine fût-il descendu de sa litte-
re, que tous les Conjurez, comme
pour lui faire honneur, l'environne-
rent. *Attilius Cimber*, qui étoit du nom-
bre, se présenta, selon qu'ils en étoient convenus, pour lui demander la grace de son frere qui étoit exilé.

Il est assés
finé.

N 7

Sur

Sur le refus que CE'SAR lui en faisoit, *Cimber*, sous prétexte de l'en prier avec plus de soumission, prit le bas de sa robe, mais il le tira si fortement qu'il lui fit baïsser le col. Alors *Casca* tira son poignard, & lui porta un coup dans l'épaule, mais qui ne le blessa que légèrement. CE'SAR se jeta sur lui, & le terrassa; mais comme ils étoient aux prises, un autre des Conjurez vint par derrière, & lui enfonça son poignard dans le côté. *CASSIUS* lui porta en même tems un coup dans le visage, & *BRUTUS* lui perça la cuisse. Il se défendoit encore avec un grand courage; mais le sang qu'il perdoit par tant de plaies l'ayant affoibli, il alla tomber aux pieds d'une statue de *Pompée*, où il expira, après avoir reçu vingt-trois coups de poignard, des mains de ceux qu'il croïoit avoir désarmez par ses bienfaits.

App. l. 2.
c. 36.

Plur. in
Cic.

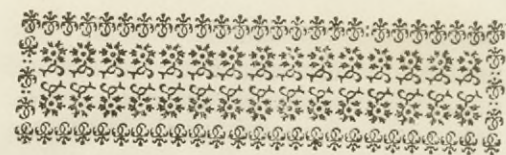
An de Ro-
me 709.

Effroi du
Sénat.

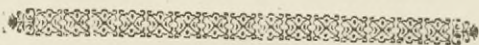
Les Conjurez le voiant mort, voulurent en même tems rendre compte au Sénat des motifs de leur entreprise, & l'exhorter à prendre part à une action qui rendoit la Liberté à la Patrie. Mais personne ne les voulut écouter; la plupart des Sénateurs épouvantez, remplis de crainte & d'éton-
ne-

de la Républiq. Romaine. LIV. XIII. 303
nement, s'enfuirent avec précipitation. Ils se retirèrent dans leurs maisons, où ils se renfermerent, sans savoir ce qu'ils avoient à espérer ou à craindre d'une action si hardie, & d'un événement si tragique.





HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES
DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.



LIVRE QUATORZIÈME.

Après la mort de César, il se forme deux partis dans la République. Les uns soutiennent les Conjurez; les autres demandent qu'on venge la mort du Dictateur. Le Consul MARC-ANTOINE se déclare pour l'un ou l'autre parti, selon qu'il convient à ses vûes particulières. Ses projets d'élevation traversent par le jeune OCTAVIUS, petit-neveu

Hist. des Rév. de la Rép. Rom. Liv. XIV. 305
neveu & fils adoptif du Dictateur. OCTAVIUS fait autoriser son adoption par le Préteur, & se déclare hautement héritier de son grand oncle, dont il prend le nom. Il vient à bout, par le crédit de CICERON, de mettre le Sénat dans ses intérêts. Triumvirat de CÉSAR, d'ANTOINE & de Lepidus: cruelles proscriptions. CÉSAR se sert des forces de Lepidus & d'ANTOINE pour faire périr les Conjurez & leurs partisans. Il se déclare ensuite contre Lepidus & ANTOINE même, & reste enfin maître de tout l'Empire Romain.

B RUTUS & CASSIUS n'aïant pu ^{Les Conjurez désavouez.} retenir le Sénat, se jetterent dans la Ville, suivis de leurs complices, les poignards encore sanglans à la main. Ils publioient dans les ruës, pour attirer le Peuple dans leur parti, qu'ils venoient de tuer le Roi de Rome, & le Tyran de la Patrie. Ils étoient précédés par un ^{App. l. 2. c. 37.} Héraut, qui portoit, au bout d'un javelot, un bonnet, qui étoit le signal de la Liberté, & ils exhortoient le Peuple à concourir au rétablissement de la République. Quelques Sénateurs qui n'a-

n'avoient point eu de part à la Conjuratation, se joignirent aux Conjurez pour s'en faire honneur, & leur donnerent publiquement de grandes loüanges. Mais il n'y eût personne parmi le Peuple qui se déclarât en leur faveur. Ce n'étoit plus ces anciens Romains qui préféroient la Liberté à la vie. La plupart amolis par les délices de Rome, accoustumez à vivre du prix de leurs suffrages, qu'ils vendoient au plus offrant, ou des libéralitez du Dictateur, le regrettoient comme le Pere de la Patrie. Les Conjurez surpris de la tristesse qu'ils faisoient paroître, se retirèrent au Capitole, où ils firent venir, pour leur sûreté, un grand nombre de Gladiateurs qui dépendoient de *Decimus Brutus*, un des Conjurez: & ils virent avec douleur, que la mort d'un usurpateur alloit causer de nouvelles calamitez dans la République.

Antoine & Lepidus veulent venger César.

En effet, ANTOINE & *Lepidus**, & les autres confidens plus particuliers de *César*, qui s'étoient d'abord cachez, de peur d'être enveloppez dans sa perte, voiant la disposition du Peuple, paru-

* *Vell. Patere*, l. 2. c. 58.

de la Républiq. Romaine. Liv. XIV. 307
parurent en public; rassemblèrent leurs créatures, & résolurent de venger la mort du Dictateur. *Lepidus*, par ordre d'ANTOINE, qui étoit Consul, fit avancer jusques dans le champ de Mars un corps de troupes qu'il commandoit en qualité de Général de la Cavalerie. ANTOINE de son côté, étant alors premier Consul, & chargé du gouvernement, fit porter dans sa maison l'argent & les papiers de *César*, & il convoqua l'Assemblée du Sénat. Jamais cet auguste Conseil ne s'étoit tenu pour une matière si importante & si délicate. Il étoit question de décider, si *César* avoit été un Tyran, ou un Magistrat légitime; & si ceux qui l'avoient tué, méritoient des peines ou des récompenses? ANTOINE, pour empêcher plusieurs des principaux du Sénat, qui ne tenoient des Charges & des Gouvernemens que de la libéralité de *César*, de se déclarer contre sa mémoire, demanda encore, si, supposé qu'il fût déclaré Tyran, on casseroit ses ordonnances: si on aboliroit les réglemens qu'il avoit faits dans tout l'Empire: & si les Magistrats de la République & les Gouverneurs des

An de Rome 709.

Idem App. Ibid.

Le Sénat délibère sur la mort de César.

App. l. 2. c. 39.

Pro-

Provinces qu'il avoit nommez, déposeroient leurs Dignitez ?

Il y avoit deux partis dans le Sénat, mais qui, sans se déclarer ouvertement, conduisoient des desseins opposez avec beaucoup d'artifice & de dissimulation. ANTOINE, à la tête des amis & des créatures de *César*, cherchoit dans la perte des assassins, le moïen de s'élever à la souveraine puissance. Les véritables Républicains, sans approuver ouvertement ce qui venoit de se passer, n'avoient pour objet que le rétablissement de la République : & la plûpart étant parens ou amis des Conjurez, ils n'auroient pas été fâchez de leur faire décerner quelques Gouvernemens éloignez ; moins pour leur faire honneur, que pour procurer leur sûreté. Mais comme dans ce nouveau tumulte, la plûpart des Sénateurs ne pénétoient point leurs vûes réciproques, ils se défioient tous mutuellement les uns des autres ; & ils ne se déclaroient qu'avec de grands ménagemens, ne connoissant point encore tous ceux qu'il leur faudroit dans la suite aimer ou haïr. Ainsi après plusieurs avis différens, on prit un

un tempérament, pour contenter les deux partis. On convint qu'on ne poursuivroit point la mort de *César* ; César déclaré innocent & coupable. mais on arrêta par le même Décret, que toutes ses ordonnances seroient ratifiées.

C'étoit en quelque manière le déclarer en même tems innocent & coupable, puisqu'on ne devoit pas confirmer ce qu'il avoit fait pendant sa Dictature, si le Sénat interdisoit toute poursuite contre ses assassins. ANTOINE sentoit cette contradiction, mais il n'osa s'opposer au Décret du Sénat, par la crainte de *Decimus BRUTUS*, un des Conjurez, Gouverneur de la Gaule Cis-Alpine, & qui étoit à la tête d'une puissante Armée. Il jugea à propos de dissimuler ses sentimens, jusqu'à ce qu'il vît de son côté des forces égales, ou que quelque conjoncture favorable lui fournît l'occasion de lui enlever son gouvernement, & de débaucher ses troupes, qui la plûpart avoient servi sous ses ordres dans les Armées de *César*. Ce furent ces raisons, qui l'obligerent à souscrire au Décret du Sénat. Les Provinces furent distribuées en même tems ; Provinces données aux Conjurez. BRUTUS eût le gouvernement de l'Isle de Cre-

Crete; CASSIUS celui de l'Afrique; *Trebonius* de l'Asie; *Cimber* de la Bithinie, & on confirma à *Decimus BRUTUS* celui de la Gaule Cis-Alpine que *César* lui avoit donné. ANTOINE consentit même à voir BRUTUS & CASSIUS: il se fit une espece de réconciliation entre ces Chefs de parti. Mais cette réunion apparente ne trompa personne. Les cœurs étoient trop ulcérés pour demeurer dans les termes de la modération, & ANTOINE ne tarda pas longtems à faire éclater les desseins de vengeance qu'il conservoit contre tous les Conjurez. *César* avoit confié son Testament à *Pison*, son beau-pere. Il étoit question de l'ouvrir, & de faire en même tems les funérailles du Dictateur. CASSIUS s'y opposoit, & il étoit soutenu par les partisans qu'il avoit dans le Sénat, qui craignoient que le spectacle de ces funérailles ne renouvellât l'affection du Peuple, & ne causât de nouveaux troubles. ANTOINE & *Pison*, par la même raison, insistoient fortement à ce qu'un souverain Pontife, ne fût pas privé des honneurs de la sépulture. „ Ceux qui „ se vantent d'avoir tué un Tyran, di- „ soit *Pison*, nous traitent en Tyrans „ eux-mêmes. Ils veulent bien qu'on „ rati-

Plur. in
Brut.

Testament
de César.

Plur. in
Brut.

„ ratifie tout ce que *César* a fait en
„ leur faveur, en même tems qu'ils
„ exigent impérieusement qu'on sup-
„ prime ses dernières dispositions. Le
„ Sénat, ajoûta *Pison*, ordonnera ce
„ qu'il jugera le plus à propos pour
„ honorer les funérailles de ce grand
„ homme; mais à l'égard de son Test-
„ tament qu'il avoit déposé entre mes ^{App. l. 2. c.}
„ mains, je ne trahirai point sa con-
„ fiance, & à moins qu'on ne me tuë,
„ j'en ferai la lecture devant le Peuple.
L'affaire fût agitée par les deux partis
avec beaucoup de chaleur. Enfin BRU-
TUS, qui peut-être ne prévoioit pas les
suites de cette démarche, obligea ceux
de son parti à se relâcher sur cet article.
Il fût arrêté que le Testament de *Cé-
sar* seroit exécuté, & qu'on seroit
ses funérailles aux dépens du Public.

Le Testament aiant été apporté, on ^{App. l. 2. c.}
en fit la lecture devant tout le Peuple. ^{42.}
On y trouva qu'il avoit adopté OCTA-
VIUS, fils de la fille de sa sœur, pour ^{Octavius}
son fils & pour son principal héritier; ^{successieur}
qu'il lui avoit substitué en cas de mort ^{de César.}
sans enfans, *Decimus BRUTUS*, un des
principaux Conjurez; qu'il avoit nom-
mé quelques autres des complices de
BRUTUS, pour présider à l'éducation
d'Oc-

d'OCTAVIUS, qui n'avoit pas encore dix-huit ans. Il donnoit par le même Testament ses jardins au Peuple Romain, & à chaque Citoïen en particulier soixante & quinze drachmes Attiques, ou trois-cens sesterces. Le Peuple fût sensiblement touché en apprenant que ce grand homme, dont il avoit reçu tant de bienfaits pendant sa vie, les avoit étendus jusques au-delà du trépas par de nouvelles libéralitez. Des sentimens de douleur & de reconnoissance exciterent les larmes de toute l'Assemblée, & cette affection commune se tourna en indignation contre les Conjurez, & surtout à l'égard de Decimus BRUTUS, qui avoit enfoncé son poignard dans le sein de celui, qui venoit, par une distinction si honorable, de l'appeller à sa succession.

Oraison
funèbre
de César.

ANTOINE voïant cette disposition dans les esprits de la multitude, fit apporter le corps dans la place, pour augmenter encore le ressentiment du Peuple par un spectacle si touchant. Il fit lui-même son Oraison funèbre. Il la commença par le recit de ses victoires & de ses conquêtes. Il exagéra ensuite l'extrême modération que le Dictateur avoit fait paroître dans les guerres civiles contre

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 313
tre ses ennemis particuliers. De là il passa aux honneurs extraordinaires que le Sénat lui avoit décerné, comme le témoignage & la récompense de ses vertus. Il récita tout haut le Décret, par lequel il étoit déclaré Pere de la Patrie, & sa personne sacrée & inviolable. En prononçant ces derniers mots, il s'arrêta, & se tournant vers le corps étendu sur son bucher, & le montrant au Peuple: *Voilà*, dit-il, *l'exécution de nos sermens, & les preuves de notre reconnoissance. Des parjures & des ingrats*, continua-t-il, *viennent d'assassiner le plus grand des hommes, & celui, qui, après leur avoir donné généreusement la vie dans les plaines de Pharsale, les avoit encore depuis élevés aux premières Dignitez de la République.* Et comme si César se fût plaint lui-même de leur ingratitude: *Pourquoi faut-il*, lui faisoit-il dire, *que j'aie conservé la vie à mes assassins? Et parmi ce grand nombre de personnes que j'ai comblez de mes bienfaits, ne trouverai-je point un ami fidèle qui me venge de la perfidie de ces traîtres?* Pour lors ANTOINE élevant sa voix, & étendant les mains vers le Capitole: *O Jupiter!* s'écria-t-il, *me voilà prêt de le venger: j'en fais des sermens*

Depuis le
tems de Syl-
la, on brû-
loit à Rome
les corps
des morts.
au lieu de
les enterrer.

314 *Histoire des Révolutions*
mens solennels. Et vous, Dieux protec-
teurs de cet Empire, je vous conjure de
m'être favorables dans un si juste devoir.
Pour exciter encore davantage la dou-
leur & le ressentiment du Peuple, il
prend la robe de *César*, qu'il fait voir
encore toute sanglante. En même tems
il présente son image qu'il avoit fait
faire exprès en cire, & dans laquelle
l'ouvrier, par son ordre, avoit marqué
expressément les vingt-trois coups de
poignard que le Dictateur avoit reçus,
tant au visage, que dans les autres par-
ties de son corps.

César re-
gretté.

A ce triste spectacle, tout le Peu-
ple fondoit en larmes, chacun célébroit
ses vertus. Les uns loüoient sa rare
valeur; d'autres sa douceur & sa clé-
mence; tous détestoient également la
cruauté de ses assassins: & la fureur
succédant à la compassion, une troupe
de Plébéïens coururent aux maisons des
Conjurez pour y mettre le feu. Mais
ils avoient pris la précaution de s'y for-
tifier par le secours de leurs amis & de
leurs domestiques. On repoussa sans
peine une multitude qui n'avoit pour
armes que sa douleur & sa colere. Le
Peuple n'étant pas le plus fort, se retira,
en faisant contre eux des impréca-
tions

de la Républiq. Romaine. Liv. XIV. 315
tions horribles, mêlées de menaces.
Les plus violens jurèrent hautement
qu'ils reviendroient le lendemain avec
le fer & le feu, pour les immoler aux
Manes de *César*.

Les Conjurez, & même le Sénat, se App. l. 56.
c. 2. trouverent également offensés du dis-
cours artificieux d'ANTOINE. Les Con-
jurez se plaignoient de ce que le Consul, Crainte &
modération
des Conju-
rez. au préjudice du Décret du Sénat & de
sa propre parole, par laquelle on étoit
convenu d'ensevelir le passé dans l'ou-
bli, ne s'étoit étendu d'une manière si
pathétique sur les loüanges de *César*,
que pour exciter la colere du Peuple,
& les faire périr. On vit bien qu'il n'y
avoit point de fond à faire sur ses ser-
mens. Les Conjurez, qui ne pouvoient
plus douter qu'il ne profitât de l'aver-
sion que le Peuple témoignoit contre
eux, pour les faire périr, sortirent de
Rome, où ils ne pouvoient plus deme-
urer avec sûreté. La plupart, sous dif-
férens prétextes, se retirèrent dans leurs
Gouvernemens. Ils s'assürèrent sécre-
tement des Légions, & des forces qu'ils
trouverent dans les Provinces. Plus-
ieurs s'emparèrent des deniers publics.
Les Rois & les villes d'Orient alliés
du Peuple Romain, leur promirent de
puif

puiffans secours. Leur parti devint redoutable. BRUTUS, CASSIUS, & les autres Conjurez, n'en abuserent point. Ils déclarerent, au contraire, qu'ils contentoient de passer le reste de leurs jours hors de leur Patrie & dans l'exil, pourvû que les partisans de *César* n'attaquassent point la Liberté publique.

Le Sénat, sans se déclarer ouvertement, ne laissoit pas de favoriser secretement leurs entreprises, persuadé que la conservation du gouvernement Républicain dépendoit des avantages de ce parti. ANTOINE n'ignoroit pas cette disposition des esprits. Il sçavoit combien il s'étoit rendu odieux à la plûpart des Sénateurs, en excitant la colere du Peuple contre les Conjurez, sous prétexte de donner des louanges à *César*. Il vit bien qu'il s'étoit découvert trop tôt. Comme le Sénat pouvoit traverser ses desseins, il résolut pour le regagner, ou du moins pour l'ébloiir pendant quelque tems, d'adoucir dans d'autres discours ce qu'il y avoit eu de trop violent dans l'Oraison funèbre de *César*. Il représenta dans le Sénat, que la mort de ce grand homme devoit être plutôt attribuée à quelqu'un des Dieux ennemis, & jaloux de la félicité de la

Ré-

Adroite
Politique
d'Antoine.

de la Républiq. Romaine. Liv. XIV. 317
République, qu'à aucun des Citoïens. Qu'il ne falloit plus songer désormais qu'à réunir les esprits divisez par cet accident funeste, & à prévenir les malheurs d'une guerre civile. Il proposa en même tems, comme le sceau de la paix, de rappeler *Sextus Pompéius*, fils du grand *Pompée*, qui étoit resté en Espagne depuis la mort de son pere; & de le dédommager, aux dépens du public, des biens qu'on lui avoit confisquez, & dont *César* avoit disposé en faveur de ses créatures. Il ajoûta qu'il étoit d'avis, qu'on lui donnât, comme on avoit fait à *Pompée*, le commandement général sur toutes les Flottes de la République.

Jamais Républicain le plus déterminé n'eût osé dans la conjoncture présente hasarder un pareille proposition. App. l. 3. c. 1. Le Sénat en fût également surpris & charmé. Les uns attribuoient ce changement d'ANTOINE à la crainte qu'il avoit de la puissance des Conjurez; d'autres soupçonnoient qu'en se déclarant le vengeur de la mort de *César*, il ne vouloit pas se charger de la haine du Sénat, pendant que le jeune OCTAVIUS, héritier du Dictateur, se dispoisoit à en recueillir tout le fruit. Mais tous les

O 3

Sé-

Sénateurs ne laisserent pas de lui donner des loüanges, qui étoient d'autant plus sinceres, qu'ils trouvoient dans le rappel du jeune *Pompée* comme la condamnation de la mémoire de *César*.

ANTOINE, pour achever de les persuader de la sincérité de ses intentions, & de la disposition où il étoit d'entretenir la paix, fit tuer publiquement dans Rome un certain *Amatius*, qui se disoit fils de l'ancien *Marius*; & qui à la faveur de ce grand nom, & comme allié de *César*, demandoit hautement la vengeance de sa mort. Il s'étoit mis à la tête d'une troupe considérable des plus séditieux Plébéïens. Ces mutins avoient élevé un Autel à la mémoire de *César*, dans le lieu même où son corps avoit été brûlé, & ils exigeoient des Magistrats & des premiers de Rome d'y faire des sacrifices. ANTOINE, sans observer aucune forme de Justice, fit poignarder leur Chef. Plusieurs de ses complices périrent dans ce tumulte, & on pendit sur le champ par ordre d'ANTOINE, un grand nombre d'esclaves qui s'étoient jettez dans le même parti. Quoique le Sénat n'approuvât pas ces voies de fait qui étoient contraires aux Loix, il crut les de-

App. 1. 3.
c. 1.

de la Républq. Romaine. LIV. XIV. 319
devoir dissimuler dans une conjoncture, où une démarche pareille de la part du Consul & de l'ami de *César*, sembloit tourner à la sûreté des Conjurez. Le Peuple, au contraire, en parût extrêmement irrité. Il reprocha hautement à ANTOINE son ingratitude pour la mémoire de son bienfaiteur, & son inconstance dans ce changement de parti. ANTOINE ne manqua pas de se faire un mérite auprès du Sénat de cette haine du Peuple. Il affecta même de faire paroître beaucoup de peur que les partisans d'*Amatius* n'attentassent à sa vie: & comme s'il n'eût pas été en sûreté, il demanda des gardes au Sénat pour s'en faire un secours contre le ressentiment du Peuple. Le Sénat lui permit de se faire accompagner par quelques Soldats vétérans. Mais ANTOINE aiant amené le Sénat à son but, ne choisit pour gardes que d'anciens Officiers pleins de valeur, qui avoient servi sous ses ordres dans les Armées de *César*, & qui tous souhaitoient avec passion de venger la mort de leur Général. ANTOINE, sous différens prétextes, en réunit insensiblement jusqu'à six-mille auprès de sa personne. Il donna aux uns le titre de

Antoine
prend des
gardes.

App. ibid.

Centurions, & aux autres la qualité de Tribuns. Ils avoient ordre de s'assurer secrètement des Soldats vétérans, en cas qu'il fût question de rendre leurs Cohortes completes. Par ce moïen il se vit en état de pouvoir mettre sur pied en peu de tems un puissant corps de troupes, si ses intérêts l'obligeoient de prendre les armes.

Le Sénat fût effraïé de voir le Consul ne marcher plus dans Rome qu'environné de ce grand nombre d'Officiers qui étoient toujours armez. Ses amis même lui représenterent, combien une garde aussi extraordinaire étoit suspecte & odieuse dans une République. ANTOINE leur répondit, qu'il ne l'avoit demandée que pour tenir les mutins dans le respect, & qu'il la casseroit si-tôt que le calme seroit rétabli dans la Ville. Et pour éloigner le soupçon qu'on auroit pû prendre qu'il vouloit succéder à la Dictature de *César*, il proposa depuis, d'abolir pour toujours cette Dignité si odieuse par l'étendue de son pouvoir: & son avis passa en Loi par les suffrages du Peuple. Cette démarche, & la promesse qu'il fit de casser incessamment sa garde, rassurèrent en apparence le Sénat, qui peut-être

Antoine
abolit la
Dictature.

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 321
être ne se trouvoit pas assez puissant pour éclaircir ses soupçons, & pour y remédier.

En effet ANTOINE, malgré ces protestations, s'acheminoit insensiblement à la souveraine puissance. Toute l'autorité du gouvernement étoit entre ses mains. Il étoit actuellement Consul. De deux freres qu'il avoit, *Lucius Antonius* étoit Tribun du Peuple, & *C. Antonius* étoit Préteur; & il lui fit donner depuis, en qualité de son Lieutenant, le commandement d'une Armée qui étoit dans la Macédoine, composée de six Légions, tous vieux Soldats, & qui avoient suivi *César* dans toutes ses Guerres. Tant de Dignitez réunies dans une seule famille, rendoient ANTOINE maître de la République: en sorte que, sans avoir pris la qualité de Roi ou de Dictateur, on peut dire qu'il régnoit dans Rome avec un empire absolu, lorsqu'on y vit arriver le jeune OCTAVIUS, petit-neveu de *César*, qui se présenta pour recueillir sa succession. Il étoit fils d'un Sénateur, appelé *Caius Octavius*, qui avoit exercé la Préture, & d'*Accie*, fille de *Julie*, sœur de *César*, qui avoit été mariée à *Accius Balbus*. Comme

Plur. in
Antoa.

Origine
d'Auguste.

Vell. l. 2.
c. 59.

le jeune OCTAVIUS n'avoit pas encore dix-huit ans, César l'avoit envoyé à Apollonie, ville sur les côtes d'Épire, pour y achever ses études & ses exercices. Il n'y avoit pas six mois qu'il étoit dans cette ville, lorsqu'il y apprit que son grand-oncle avoit été assassiné par les Grands de Rome, & par ceux même qu'il avoit comblez de ses graces & de ses bienfaits.

Conseils
qu'on lui
donne.

Cette mort l'affligea sensiblement. Il ignora d'abord si tout le Sénat étoit entré dans ce dessein, ou si le Dictateur n'avoit péri que par la conspiration de quelques ennemis particuliers. Il n'étoit pas plus instruit de la part que le Peuple avoit dans un événement si tragique: & les Lettres qu'il reçût peu de jours après, de sa mere & de *Marcus Philippus*, son beau-pere, augmentèrent sa douleur & son inquiétude. *Accie* & *Philippe* qu'elle avoit épousé en secondes noces, lui mandoient, que César avoit été assassiné en plein Sénat par ses meilleurs amis; que plus de soixante Sénateurs étoient entrez dans cette conspiration; que ceux même qui n'y avoient point eu de part, ne laissoient pas de favoriser secrètement les Conjurez, qu'ils regardoient comme les Restaurateurs de la Liberté
pu-

de la Républiq. Romaine. Liv. XIV. 323
publique; que ce parti étoit redoutable; qu'ANTOINE, *Lepidus*, & les autres amis de son oncle, sous prétexte de venger sa mort, ne cherchoient qu'à établir leur propre puissance; que la Ville étoit remplie de troubles & d'agitations par la concurrence & l'animosité des partis; que dans cette situation il devoit bien se garder de faire éclater ses prétentions & son ressentiment, & qu'il n'y avoit de sûreté pour lui que dans l'obscurité d'une vie privée. Il y eût même de ses amis qui, dans la crainte que les Conjurez ne l'envelopassent dans la perte de son oncle, lui conseillèrent de renoncer à son adoption. D'autres aussi timides, & qui craignoient de voir arriver à tous momens des Soldats pour le tuer, étoient d'avis qu'il cherchât un azile dans l'Armée de Macédoine, dont les Soldats étoient passionnez pour la mémoire de *César*.

OCTAVIUS sentit tout d'un coup ce qu'il y avoit de foible & même de lâche dans ces conseils, quoique masquez par des vûes de prudence: & il n'y répondit que par une généreuse indignation d'avoir été cru capable de les suivre. La mort de *César* l'avoit
O 6 affligé

affligé sans l'abattre ; il résolut de la venger , & de soutenir , au péril de sa vie , l'honneur de son adoption : & il fit voir dans une conjoncture si délicate , & dans un âge si peu avancé , un courage & une grandeur d'ame qui ne devoient rien à des inspirations étrangères. Tous les Historiens de son tems conviennent qu'il avoit l'esprit élevé , juste dans ses vûes , capable des plus grandes entreprises , & porté à les conduire avec beaucoup d'habileté & d'application.

Il arrive
à Rome.

Le premier parti qu'il prit , fût de passer incessamment en Italie , pour reconnoître par lui-même la disposition des esprits. Comme il avoit peu de monde à sa suite , il ne voulut point aborder à Brindes , le Port ordinaire pour ceux qui venoient d'Orient , de peur que la garnison gagnée par quelqu'un des Conjurez , n'eût des ordres secrets de l'arrêter. Il débarqua proche d'une petite ville , appelée Lupie , peu éloignée de Brindes , où il envoïa aussitôt quelques personnes adroïtes pour reconnoître s'il pouvoit entrer dans la place avec sûreté. Les Officiers & les Soldats de Brindes aiant appris que le neveu de leur ancien Général

Vell. Pa-
terc. l. 2.
c. 59.

App. l. 3.
c. 3.

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 325
néral n'osoit approcher par la crainte de quelqu'embûche , sortirent en foule au-devant de lui ; & après lui avoir donné leur foi , l'introduisirent dans la place , dont ils le rendirent maître. OCTAVIUS les remercia de leur fidélité & de leur attachement pour la mémoire de son oncle. Il sacrifia aux Dieux , & prit solemnellement le nom de CÉSAR , suivant le privilege de son adoption. C'est sous ce nom que nous parlerons dans la suite d'un homme qui ne le rendit pas moins célèbre que son prédécesseur , quoique par des vertus différentes.

Le jeune CÉSAR , après une démarche d'un aussi grand éclat , prit hardiment le chemin de Rome , sans autre escorte que de ses domestiques & de quelques-uns de ses amis ; mais il étoit soutenu du grand nom de CÉSAR , qui seul lui donna bientôt des Légions & des Armées entières à ses ordres. Au bruit de sa marche , les plus considérables des amis de son pere , ses parens , ses affranchis , & jusques à ses esclaves , se rendirent auprès de lui. Les Soldats vétérans , auxquels *César* , après la fin des Guerres civiles , avoit donné des terres dans l'Italie , accoururent offrir

frir leurs services à son fils adoptif. On lui apportoit de l'argent de tous côtez : & quand il approcha de Rome, la plupart des Magistrats, les Officiers de Guerre, & le Peuple en foule sortirent au-devant de lui. On remarqua, que de tous les amis & de toutes les créatures du Dictateur, ANTOINE seul avoit négligé de rendre ce devoir à son fils, & qu'il n'avoit pas même daigné envoie le moindre de ses domestiques pour s'en acquitter en son nom. Le jeune CÉSAR ne voulut point en paroître offensé, pour n'être pas obligé d'entrer sur une bagatelle en des éclaircissements qu'il réservoit pour des affaires plus importantes. Comme ses amis ne laissoient pas de blâmer hautement l'orgueil & l'ingratitude d'ANTOINE, CÉSAR avec une modération apparente, l'excusa sur son âge plus avancé que le sien, & sur les prérogatives de la Dignité de Consul. Il ajoûta que, comme le plus jeune, il feroit les premières démarches; qu'il iroit le lendemain le saluer. Mais qu'avant que de faire cette visite, il prioit tous ses amis de se rendre de bon matin sur la place avec le plus de monde qu'ils pourroient assembler, pour assister à

une

App. ibid

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 327
une cérémonie & un acte solennel, auquel la présence de ses parens & de ses amis lui étoit également nécessaire & honorable.

La cérémonie dont il étoit question, étoit l'enregistrement de l'adoption de *César*, qu'il étoit obligé, suivant un usage reçu parmi les Romains, de faire autoriser par le Préteur. Sans cette formalité, il ne pouvoit point prendre son nom, ni s'approprier sa succession. Une démarche aussi hardie épouvantoit également sa mere & son beau-pere. Ils lui représenterent qu'en se déclarant l'héritier de *César*, il se chargeoit de poursuivre la vengeance de sa mort: ce qui lui attireroit l'indignation du Sénat, qui avoit ordonné par un Décret, que tout ce qui s'étoit passé à ce sujet, seroit enseveli dans l'oubli; que les Conjurez, puissans par le grand nombre de leurs partisans, par les gouvernemens où ils commandoient, & par les Légions qui étoient à leurs ordres, tourneroient contre lui leurs armes, comme contre le fauteur de la tyrannie; qu'ANTOINE même, qui s'étoit rendu comme l'arbitre du gouvernement, ne le verroit pas sans peine à la tête d'un

parti

Il fait enregistrer son adoption.

parti dont il ne seroit pas le maître ; & que, quoique créature de *César*, il sembloit que la mort de ce grand homme l'eût acquité de toutes ses obligations, & que son fils le trouveroit peut-être aussi opposé à sa fortune, que ses assassins & ses plus cruels ennemis.

Courage &
fermece
d'Auguste.

CÉSAR leur répondit, que quand il avoit pris ce nom à Brindes, il en avoit prévu les suites & les engagements, & que tout ce qu'il voioit à Rome, bien loin de l'en faire repentir, ne seroit qu'à l'affermir dans le parti qu'il avoit pris ; que l'amnistie que les Conjurez avoient obtenuë du Sénat, n'avoit été accordée que parce que personne n'avoit eu le courage de s'y opposer ; mais qu'il ne désespéroit pas de la faire révoquer, quand le Sénat le verroit à la tête des parens, des amis & des anciens Officiers de *César*, appuié par l'autorité des Loix, & soutenu par l'affection du Peuple. Que les Dieux mêmes se déclareroient pour la justice de sa cause, & qu'*ANTOINE* seroit peut-être honteux à la fin de ne s'y pas intéresser. Qu'en tout cas il aimoit mieux mourir que de renoncer à une adoption qui lui étoit si glorieuse ; & qu'il ne lui seroit jamais reproché qu'il se fût cru lui

lui-même indigne d'un nom, dont il avoit parû digne à *César*. *Accie* lui voiant un si grand courage, & des sentimens si élevés, l'embrassa tendrement ; & mouillant son visage des larmes que la crainte & la joie faisoient répandre confusément : *Que les Dieux, mon fils, vous conduisent, lui dit-elle, où vos grandes destinées vous appellent ; & fasse le Ciel que je vous voie bientôt victorieux de vos ennemis.* *CÉSAR* se rendit ensuite sur la place. Il se présenta, suivi d'une foule de ses amis, devant *Caius Antonius*, Préteur cette année, & frere du Consul. Il lui déclara solennellement qu'il acceptoit l'adoption de *César* : & après avoir fait enregistrer sa déclaration, il se rendit aux jardins de *Pompée*, où *ANTOINE* demuroit, & qu'il s'étoit approprié depuis la mort de ce grand homme.

Idem App.
ibid.

ANTOINE aiant appris que le jeune *CÉSAR* étoit à sa porte, l'y fit attendre quelque tems, pour lui faire sentir par ce mépris affecté la supériorité de son poste, & l'autorité qu'il vouloit prendre sur lui : on l'introduisit ensuite dans son appartement. Leur abord fût froid, quoiqu'accompagné de la politesse & de la civilité ordinaire entre gens de cette

Il rend vi-
sire à An-
toine.

cette condition. CÉSAR prit le premier la parole : il commença par remercier ANTOINE de son attachement pour la mémoire de son pere, & de l'éloge qu'il en avoit fait le jour de ses funérailles. Il se plaignit ensuite amèrement de ce qu'étant Consul, il eût consenti à l'amnistie que le Sénat avoit accordée aux Conjurez : „ Est-il possible, lui dit-il avec beaucoup de chaleur & de vivacité, que l'ami de *César*, que celui qui tient actuellement de ce grand homme la dignité de Consul, ait non seulement laissé échaper ses assassins, mais qu'il ait consenti qu'on leur décernât des gouvernemens, & qu'il ait depuis conféré paisiblement avec ces perfides ? Est-ce ce que je devois attendre du Lieutenant de mon pere, de celui qui partageoit sa puissance & le commandement des armées, & qu'il avoit élevé aux premières dignitez de la République ? Trouvez bon que je vous conjure par sa mémoire de changer de conduite ; montrez-vous au Sénat, au Peuple & à Rome entière, le vengeur de la mort de mon pere ; joignez-vous à moi, joignez-vous aux parens de *César*, & à
 „ tant

App. l. 2.

Plaintes & propositions d'Auguste à Antoine.

de la Républiq. Romaine. Liv. XIV. 331
 „ tant d'Officiers & de Soldats qui demandent tous les jours la punition de ses assassins. Unissons notre ressentiment comme notre douleur ; & si nous ne nous trouyons pas assez forts, appellons le Peuple à notre secours. Vous sçavez qu'il n'a pas tenu à lui que nous ne fussions déjà vengez. Que si la crainte d'offenser le Sénat vous empêche de concourir à un si juste dessein, du moins ne vous y opposez pas. Quoique seul de mon parti, & que je n'aie encore ni troupes ni Légions, tout est possible à un fils qui entreprend de venger la mort de son pere : je vous demande seulement en qualité de son principal héritier, que vous me remettiez son argent que vous fites transporter chez vous. Je vous laisse volontiers toutes ses richesses immenses, soit en vaisselle d'or & d'argent, ou en pierreries, de quelque espece qu'elles soient ; mais j'ai besoin de l'argent monnoïé pour acquiter les legs qu'il a faits en faveur du Peuple, & pour commencer à païer trois-cens-mille hommes qui ont part à son testament. Et comme ce que vous pourriez me donner de son argent en espèces

„ pees ne suffira pas encore, je vous
 „ ferai bien obligé de me prêter quel-
 „ ques sommes de votre, ou de m'en
 „ faire donner à intérêt par les Qués-
 „ teurs & les Gardes du Trésor pu-
 „ blic, afin d'achever de paier ce qui
 „ restera dû au Peuple & aux Vétéran-
 „ en attendant que, pour acquiter de si
 „ justes devoirs, j'aie pû vendre tous
 „ les biens de la succession.

Crainte &
 réponse
 d'Antoine.

La hardiesse & la fermeté de ce dis-
 cours firent peur à ANTOINE. Il fût
 étonné de trouver de si grands desseins
 dans un homme si jeune & dans un
 simple particulier. Au lieu de répon-
 dre à ses plaintes & à ses demandes, il
 se retrancha d'abord dans l'autorité que
 lui donnoit le Consulat. Il s'envelopa,
 pour ainsi dire, dans sa dignité, & il
 s'en servit comme d'une barrière pour
 empêcher que CÉSAR ne lui présentât
 de trop près la justice & la vérité.

Mais comme il s'aperçut qu'il avoit
 à faire à un homme élevé dans le sein
 de César, & accoutumé à régarder
 la plupart des Consuls comme créatu-
 res de son oncle, il lui répondit enfin,
 qu'il se trompoit fort s'il s'étoit flatté
 que César, en lui laissant son nom
 & sa succession, lui eût laissé des droits
 à

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 333
 à l'Empire; que sa mort, qui avoit été
 comme la punition & la vengeance
 de l'autorité qu'il avoit usurpée, devoit
 avoir appris à son fils adoptif, que la
 constitution de la République ne souf-
 froit ni Souverains électifs, ni héré-
 ditaires; qu'ainsi un Consul Romain ne
 lui devoit point compte de sa condui-
 te. Qu'il le déchargeoit réciproque-
 ment des obligations qu'il prétendoit
 lui avoir; n'ayant jamais eu pour objet
 dans tout ce qui s'étoit passé, que le
 bien de l'Etat, & d'entretenir la paix
 entre les Concitoiens. „ C'est moi seul
 „ cependant, ajoûta-t-il, qui, en affû-
 „ rant la mémoire de César par des
 „ funérailles publiques, vous ai acquis
 „ son nom, le droit dans sa famille, sa
 „ succession & ses biens. Vous per-
 „ diez tout cela, si César, après sa mort,
 „ eût été traité comme un usurpateur:
 „ on n'auroit point confirmé ses dispo-
 „ sitions. Il n'y auroit eu ni testament,
 „ ni adoption, ni hérédité. On n'au-
 „ roit pas même osé apporter son corps
 „ dans la place: mais j'ai mieux aimé
 „ m'exposer à l'indignation du Sénat,
 „ & à la fureur des Conjurez, que de
 „ souffrir que ce grand homme fût pri-
 „ vé des honneurs de la sépulture. Que
 „ si

„ si j'ai accordé quelque chose aux
 „ Conjurez, j'ai cru le devoir faire par
 „ desconfidérations convenables à mon
 „ âge & à ma dignité: considérations
 „ qu'un jeune homme comme vous
 „ n'est pas capable de connoître. A
 „ l'égard des sommes d'argent que vous
 „ demandez, pouvez-vous ignorer que
 „ c'étoit l'argent même de la Répu-
 „ blique dont votre pere s'étoit empa-
 „ ré? On l'a partagé depuis sa mort
 „ entre les Magistrats, qui sont char-
 „ gez de l'emploier aux besoins de la
 „ République. Mais quand même on
 „ vous le remettrait, je ne vous con-
 „ seillerois jamais de le consommer
 „ dans des gratifications aussi impru-
 „ dentes qu'inutiles. Vous sçavez que
 „ le Peuple est un monstre qui prend
 „ à toutes mains, qu'on ne peut jamais
 „ assouvir, & qui n'a jamais païé les
 „ bienfaits de nos Citoyens que par les
 „ plus noires ingrattitudes. Et vous,
 „ jeune homme, ajoûta-t-il, qui avez
 „ lû l'Histoire des Républiques de la
 „ Grece, n'y avez-vous pas remarqué
 „ que tous les favoris du Peuple ne du-
 „ rent pas longtems, & que c'est bâtir
 „ sur de la bouë que d'appuier les fon-
 „ demens de sa fortune sur l'affection
 „ passagere d'une vile populace? Au

Au travers de ces conseils, le jeu-
 ne CE'SAR n'eût pas de peine à démêler
 qu'ANTOINE ne lui retenoit les trésors
 de son pere, que pour le mettre hors d'é-
 tat de pouvoir acheter l'affection du
 Peuple. L'Empire étoit, pour ainsi
 dire, à l'encan; & la populace, &
 même les Légions prostituoient leurs
 suffrages & leurs services à qui plus
 leur donnoit. Le jeune CE'SAR outré
 d'un refus dont il sentit bien toutes les
 conséquences, sortit de la maison d'AN-
 TOINE pénétré de douleur, en invoquant
 tout haut le nom de *César*, & comme
 l'appellant à son secours, contre l'in-
 justice & l'ingratitude du Consul. Mais
 comme il étoit question de s'empa-
 rer le premier de l'affection du Peuple,
 au défaut de l'argent qu'on lui refusoit,
 il mit en vente les maisons & les fonds
 de terre qui avoient appartenu au Dicta-
 teur, & il déclara publiquement, qu'il
 n'avoit accepté sa succession que pour
 empêcher le Consul de priver les fa-
 milles du Peuple des sommes qui leur
 avoient été léguées par le testament
 de son oncle & de son pere.

ANTOINE de son côté, pour tarir tou-
 tes les sources d'où le jeune CE'SAR
 eût pû tirer de l'argent, fit ordonner
 par

Indigna-
 tion d'Au-
 guste con-
 tre Antoi-
 ne.

Artifice
 d'Antoine
 contre Au-
 guste.

par un Décret du Sénat, qu'il seroit fait une recherche des revenus & des deniers publics. Cette Ordonnance regardoit l'administration du Dictateur, dont ANTOINE vouloit ruiner la succession, pour mettre son héritier hors d'état de gagner le Peuple par ses libéralitez: & il suscita en même tems des oppositions aux ventes qu'il prétendoit faire de ses principales terres. Des Citoyens particuliers les réclamèrent devant le Consul, comme des biens de leurs ancêtres, dont *César*, à ce qu'ils représentoient, s'étoit emparé à la faveur des Guerres civiles. Quelques Officiers du domaine intervinrent en même tems pour révéndiquer une partie de ces terres, comme biens confisquez à l'Etat sur des proscrits. Des procez aussi importans furent portez devant ANTOINE, ou devant des Magistrats subalternes, mais qui dépendoient de lui. En vain le jeune CÉSAR fit voir par les contractz même d'acquisition, que son pere avoit païé ces terres de ses propres deniers, & qu'en tout cas ce fameux Décret que le Sénat avoit rendu après sa mort, légitimoit tout ce qui s'étoit passé sous la Dictature de *César*, & qu'il falloit le révoquer

App. 1. 3.
c. 5.

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 337
voquer dans toutes ses parties, ou maintenir également tous les actes émanez par l'autorité de son pere, & pendant sa Dictature.

ANTOINE qui ne cherchoit qu'à embarrasser cette affaire dans un labyrinthe de procédures, soutenoit, au contraire, qu'on devoit donner le tems à des Citoyens dépouillez de leurs biens par une force majeure, de faire leurs preuves; & qu'à l'égard de l'Arrêt du Sénat, il paroïssoit qu'il n'avoit eu pour objet, que de maintenir dans leurs Charges les Magistrats qui en avoient été pourvûs par l'autorité du Dictateur, de peur que l'Etat ne tombât dans une espece d'anarchie. Mais qu'il ne sçavoit pas, si on devoit étendre cette Ordonnance jusques sur les biens que *César* s'étoit appropriez; qu'une affaire de cette conséquence méritoit bien que le Sénat expliquât lui-même ses intentions par un nouveau Décret: après tout, qu'il ne pouvoit se persuader qu'un Corps si rempli d'équité, eût prétendu autoriser des usurpations, que le malheur des tems pouvoit seul justifier, & qui ne serviroient dans la suite qu'à entretenir l'orgueil & le luxe d'un jeune homme.

App. *ibid.*

Largesses
d'Auguste.

CE'SAR qui n'ignoroit pas que ses ennemis ne cherchoient par ces détours qu'à éluder l'exécution du testament de son pere, mit en vente sur le champ son propre patrimoine, les terres de sa mere, & celles de *Philippe*, son beau-pere, qui voulurent bien s'en dépouiller pour contribuer à son élévation. Le jeune CE'SAR acquita des deniers qui provinrent de ces ventes, une partie des legs portez par le testament. Le Peuple charmé de sa libéralité, s'écria qu'il étoit digne de porter le nom de *César*; & comme il en espérait de nouveaux bienfaits, il se déclara entiere-ment pour lui, contre ANTOINE. Le Consul de son côté, pour se fortifier contre ce parti, se fit donner des avis que les Gètes avoient fait des incursions dans la Macédoine: sur ce prétexte il demanda au Sénat le gouvernement de cette Province, & le commandement de l'armée qui gardoit cette frontiere.

Le Sénat
favorisé
Antoine.

Quoique le Sénat fût bien instruit que ces barbares n'étoient point entrez sur les terres de la République, il ne laissa pas d'accorder le gouvernement de la Macédoine à ANTOINE, pour le mettre en état de balancer les forces &

& le crédit du jeune CE'SAR, qui devenoit suspect & redoutable par l'argent qu'il répandoit de tous côtez. Le Sénat, pour maintenir la Liberté, employoit tous ses soins à tenir la puissance des Grands en équilibre; & ce Corps autrefois si absolu, se voïoit alors réduit à remettre les forces de l'Etat & le commandement des armées entre les mains de gens, qui les tournoient souvent contre leur Patrie; de manière qu'on peut dire, que Rome, en ce tems-là, n'avoit presque plus à sa disposition que le choix de ses tyrans.

ANTOINE aiant obtenu ce gouvernement, y envoya *Caius Antonius*, un de ses freres, pour en tirer les troupes qu'il y trouveroit, & les faire passer en Italie. Son dessein étoit de s'emparer de la Gaule Cis-Alpine, comme avoit fait le Dictateur, pour étendre de là son autorité jusques dans Rome, & en chasser, s'il pouvoit, le jeune CE'SAR. Son animosité & sa jalousie contre ce fils du Dictateur éclaterent publiquement dans les jeux que *Crotinius* donna au Peuple pendant son Edilité. Le Sénat, comme nous l'avons dit, avoit ordonné par un Décret rendu

Démêlé
entre An-
toine &
Auguste.

du du vivant du Dictateur, que dans tous les spectacles publics on y mettroit une chaire & une couronne d'or, & que cet usage s'observeroit à perpétuité, pour immortaliser la mémoire de ce grand homme. Le jeune CÉSAR ne manqua pas d'envoier la chaire & la couronne. Mais *Crotonius*, apparemment gagné par ses ennemis, ne les voulut pas recevoir, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste qu'un autre eût les honneurs des jeux dont il faisoit toute la dépense. L'affaire fût portée devant le Consul. ANTOINE qui ne cherchoit qu'à mortifier le jeune CÉSAR, dit séchement, qu'il en feroit son rapport au Sénat. *Et moi, lui répartit fierement CÉSAR, je vais faire placer la chaire de mon pere. pendant que vous irez consulter les Peres conscripts.*

ANTOINE naturellement hautain, irrité de l'audace & de la fermeté de ce jeune homme, lui répartit, qu'il lui défendoit de la faire porter non seulement aux jeux de *Crotonius*, mais même à ceux qu'il devoit faire représenter à ses propres dépens: & la colere l'emportant, il le menaça de le faire mettre en prison, s'il continuoit à séduire le Peuple par ses libéralitez &

Plutar. in
Ant. App.
l. 3. c. 6.

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 341
& ses corruptions. CÉSAR plus habile & plus modéré que le Consul, dissimula sagement son ressentiment particulier. Mais il sçût tirer de grands avantages des menaces d'ANTOINE: & pour tourner contre lui le ressentiment du Peuple & des gens de guerre, il l'apostropha dans la place publique, comme s'il eût été présent. Après avoir rapporté tous les obstacles qu'il avoit formez pour éluder l'exécution de son Testament, & la manière injurieuse dont le Consul l'avoit traité. „ Pour-
„ quoi, s'écrioit-il, t'opposes-tu aux
„ honneurs qu'on veut rendre à un
„ grand homme dont tu tiens ta digni-
„ té & tes richesses? Souffre au moins, App. l. 3.
c. 6.
„ ô ANTOINE, que son fils s'acquitte des
„ legs qu'il a laissez à ses Concitoïens.
„ Je t'abandonne le reste: je serai trop
„ riche, si j'hérite de sa gloire, & de
„ l'affection que le Peuple lui a portée.
De pareils discours répétez avec art en différentes occasions, souleverent la multitude contre le Consul. Tout le monde détestoit son ingratitude: & ses propres gardes, qui avoient tous servi sous *César*, menacerent de l'abandonner, s'il continuoit à persécuter le fils de leur Général.

Quelqu'animé que fût ANTOINE contre le jeune CÉSAR, il vit bien qu'il étoit de son intérêt de diffimuler. Il répondit à ces Officiers, qu'il étoit incapable de manquer de reconnoissance pour la mémoire de son bienfaiteur; qu'il conservoit même une tendre affection pour son fils; mais que ce jeune homme, fier du grand nom de César, voulant traiter d'égal avec un Consul, il avoit cru être obligé de lui faire sentir la subordination qu'il devoit y avoir entre un simple Citoïen & le premier Magistrat de la République. Mais qu'il étoit prêt de lui redonner toute son amitié, pourvû que dans la suite il s'observât davantage, & qu'il se conduisît à son égard avec la déférence qu'il devoit à son âge & à sa dignité.

Cette explication fût suivie d'une entrevûe que les Officiers ménagèrent. ANTOINE & CÉSAR s'embrassèrent, & promirent de s'affister mutuellement du crédit de leurs créatures, & d'agir de concert dans la conduite de leurs desseins. ANTOINE qui avoit son but, lui demanda le secours de ses amis, pour pouvoir obtenir le gouvernement de la Gaule Cis-Alpine, en échange de celui de la Macédoine. Ce

Plut. In
Ant. App.
l. 3. c. 6.

Entrevûe
& réconciliation
d'Antoine
& d'Auguste.

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 343
gouvernement de la Gaule avoit été donné par le Dictateur à Decimus BRUTUS, un des principaux Conjurez: & le Sénat, depuis la mort de César, avoit confirmé cette disposition. ANTOINE qui connoissoit l'importance de ce gouvernement par rapport à toute l'Italie, représenta au jeune CÉSAR, que dans le généreux dessein où il étoit de venger la mort de son pere, il ne faloit pas souffrir qu'un de ses assassins jouît en quelque sorte du fruit de son crime aux portes même de Rome. CÉSAR entra dans ses vûes, & lui promit d'appuier sa demande de tout son crédit auprès du Peuple. ANTOINE porta d'abord l'affaire au Sénat: mais il y trouva beaucoup d'opposition de la part du plus grand nombre des Sénateurs, qui voïoient avec douleur qu'ANTOINE, en voulant chasser un des Conjurez de son gouvernement, donnoit atteinte au *Senatus-Consulte* & à l'acte d'amnistie, par lesquels on avoit assuré la vie & l'état de tous ceux qui avoient participé à la mort du Dictateur. Il y en eût même dans ce Corps, qui, remarquant qu'ANTOINE prenoit la même route que le Dictateur avoit suivie pour s'élever à la souveraine puissance,

Il veut ôter
la Gaule à
D. Brutus.

fance, propoferent de rendre plutôt la Liberté à cette Province, que d'en confier le gouvernement à un homme ambitieux, grand Capitaine, & qui ne s'en feroit que pour en faire comme une place d'armes, & le fiége de son empire. Plusieurs de ce Corps exhorterent *Decimus* de s'y fortifier de bonne heure, & lui firent passer secrettement du secours. Ainsi la proposition d'ANTOINE aiant été rejetée presque d'une voix, il s'adressa au Peuple, dont il avoit gagné les Tribuns. Il est aisé de voir par tout ce que nous venons de dire, que le Sénat ne vouloit point la perte des Conjurez, dont il ne distinguoit point le parti de celui de la Liberté. Mais le Peuple qui ne prévoit rien, & gagné par les libéralitez du jeune CE'SAR, entroit dans toutes ses vûes. Il accorda le gouvernement à ANTOINE, dans l'espérance de voir une promptte vengeance de la mort du Dictateur, sans considérer que la perte de ceux qui s'en étoient défaits, lui coûteroit sa propre Liberté. Ainsi il décerna le gouvernement de la Gaule Cis-Alpine à ANTOINE, qui en vertu d'un *Plébiscito*, & malgré le Sénat, y fit entrer un puissant corps de troupes pour en chasser *Decimus BRUTUS*.

Guerre déclarée à D. Brutus.

Les

Les ennemis du Sénat & des Conjurez triomphoient de la réünion d'ANTOINE & de CE'SAR. Mais il étoit bien difficile que la concorde se maintint longtems entre deux hommes qui avoient des intérêts opposez. ANTOINE se croiant maître de l'Italie, ménagea moins le jeune CE'SAR: & la mort d'un Tribun du Peuple, que CE'SAR voulut faire remplacer par *Faminius*, une de ses créatures, fit bientôt voir que toutes ces réünions apparentes n'étoient, pour ainsi dire, qu'une matière d'infidélitez nouvelles. ANTOINE craignant que si CE'SAR avoit un Tribun à sa dévotion, il ne s'en servît pour faire au Peuple des propositions à son avantage, emploia toute son autorité pour reculer cette élection, & pour empêcher qu'il ne se tint si-tôt aucune Assemblée. Il rendit en même tems un Arrêt en qualité de Consul, qui défendoit à CE'SAR, sous peine de punition, de faire aucune libéralité contraire aux Loix. C'étoit en quelque manière lui

Nouvelles broüilleries entre Antoine & Auguste.

App. I. 34.
c. 7.

déclarer la Guerre. L'animosité & l'aigreur se renouvelerent entre eux. ANTOINE ne parloit de CE'SAR que comme d'un jeune étourdi, qu'il vouloit, dit-il, faire rentrer dans son de-

P 5

voir;

voir ; pendant que CÉSAR, avec un silence profond, jettoit les fondemens de la perte de son ennemi. Il excita d'abord contre lui les ressentimens du Peuple, irrité du Décret qui condamnoit ses libéralitez ; & il envoïa en même tems des émissaires dans toutes les colonies que son pere avoit établies dans l'Italie, & jusques dans l'armée même d'ANTOINE, qui y semerent des Manifestes contre sa conduite, & qui s'affürerent secretement d'un grand nombre d'Officiers & de Soldats vétérans. Ceux qui étoient à Rome, & qui composoient la garde d'ANTOINE, lui représenterent qu'il se perdoit ; qu'il les perdrait eux-mêmes par ses divisions continuelles avec le jeune CÉSAR ; & que les assassins du Dictateur en scauroient bien profiter. „ Vous n'ignorez pas, lui dirent les Tribuns „ & les principaux Officiers, que les mêmes partis qui partageoient autrefois la République entre *Pompée* & *César*, subsistent encore aujourd'hui. „ Le premier se sert toujours du prétexte de défendre la Liberté publique, & l'autre cherche à venger la mort du Dictateur. Nous vous „ avons choisi pour nous commander „ com-

„ comme son meilleur ami, & dans „ l'espérance que son Lieutenant & le „ premier Capitaine de son parti, emploieroit son courage & le notre „ pour tirer vengeance des perfides „ qui l'ont assassiné. Voilà les motifs „ de notre confiance & de notre engagement. Votre salut & le notre „ sont attachez à la perte des Conjurez. Si leur parti prend le-dessus „ dans le gouvernement, on nous proscrira tous, comme les complices de „ *César*, & les ministres d'un usurpateur : & quoique sous son commandement nous aïons repandu notre „ sang, pour étendre les bornes de cet „ Empire, les soldats de *César* feront „ trop criminels, si ses ennemis sont „ victorieux. Il n'y a que votre union „ avec le jeune CÉSAR, qui puisse „ soutenir notre parti. Aidez-lui, aidez-nous à détruire celui qui nous „ est opposé ; qu'il ne soit pas dit que „ le meilleur ami de *César* traverse son „ fils dans le généreux dessein qu'il „ fait paroître de venger la mort de „ son pere.

ANTOINE ne souhaitoit pas moins que App. l. 37. c. 6. ces Officiers la perte des Conjurez ; mais il ne pouvoit consentir qu'on

la dût au jeune CÉSAR : & il craignoit que, sous prétexte de venger la mort de son pere, il ne s'emparât de la souveraine puissance par la ruine du parti Républicain : voilà le motif secret de leurs divisions. ANTOINE auroit volontiers prêté son crédit & ses forces au jeune CÉSAR, pour faire périr les meurtriers de son pere, s'il avoit voulu le reconnoître pour son successeur dans le gouvernement de la République. Cependant comme il avoit intérêt de retenir dans son parti cette foule d'Officiers, qui s'étoient attachez à sa fortune après la mort du Dictateur, il répondit à ceux qui lui avoient porté la parole de leur part, qu'il étoit bien aise de leur rendre compte de sa conduite, & de leur montrer son cœur à découvert. Il ajoûta qu'il se flattoit qu'après l'avoir entendu, ils trouveroient qu'il n'avoit manqué ni de courage pour défendre la mémoire de leur Général, ni de prudence ou d'habileté pour ménager les occasions de venger sa mort.

Apologie
d'Antoine.

„ Je ne vous représenterai point, leur
„ dit-il, le tumulte, l'agitation, & le
„ trouble où se trouva Rome après
„ qu'on eût assassiné le Dictateur au
„ milieu du Sénat. On crioit de tous
„ côtez

„ côtez que la République étoit réta-
„ blie, & le Sénat paroissoit même
„ disposé à décerner des récompenses
„ aux meurtriers, comme aux auteurs
„ de la Liberté. Si on eût suivi ce par-
„ ti, la mémoire de César auroit été
„ proscrire comme celle d'un tyran, &
„ nous aurions été tous enveloppez dans
„ sa condamnation. Je sentis bien tou-
„ tes les suites de ces funestes récom-
„ penses, & je m'y opposai seul contre
„ les Conjurez, contre leurs parens &
„ leurs amis ; & si j'ose le dire, con-
„ tre le Sénat entier. Mais comme
„ leurs partisans ne prévoioient pas
„ moins, que si on ne déclaroit pas
„ César un usurpateur, il faisoit faire
„ le procès aux Conjurez, & que cha-
„ que parti étoit attaché avec opiniâ-
„ treté à son sentiment ; on convint
„ enfin pour la sûreté des uns & des
„ autres, de substituer seulement une
„ amnistie aux récompenses. Par ce
„ moïen j'assurai la mémoire de César ;
„ je conservai toute la gloire de son
„ nom ; j'empêchai qu'on ne confis-
„ quât ses biens, & qu'on ne cassât
„ cette adoption qui rend aujourd'hui
„ le jeune CÉSAR si audacieux. Il
„ jouït du fruit de mes soins : & si,
„ pour

„ pour faire ratifier le testament de
 „ son pere, j'ai consenti à une amnistie
 „ en faveur des Conjurez, je n'ai ja-
 „ mais eu dessein de leur sauver la vie.
 „ Je différois seulement leur supplice :
 „ il ne tint pas à moi qu'ils ne périf-
 „ sent dès le jour même des funérailles
 „ de *César* : j'en prens à témoins ceux
 „ qui virent de quelle manière, sous
 „ prétexte de déplorer le sort de *Cé-
 „ sar*, j'excitai la fureur du Peuple
 „ contre ses assassins, ce qui les obli-
 „ gea de sortir de Rome. Je n'eus pas
 „ plutôt appris qu'ils mettoient des
 „ troupes sur pied, que pour n'être
 „ point surpris, je me fis décerner le
 „ gouvernement de la Macédoine : ce
 „ qui m'a rendu maître de six Légions
 „ qui étoient dans cette Province. Je
 „ prétens m'en servir pour votre sûre-
 „ té & la mienne : & c'est pour l'aug-
 „ menter que j'ai encore obtenu du
 „ Peuple, malgré le Sénat, le gouver-
 „ nement de la Gaule Cis-Alpine, d'où
 „ j'espère, par le secours de votre va-
 „ leur, chasser *Decimus Brutus*. Telle
 „ a été jusqu'ici ma conduite : & je
 „ veux bien ne rien cacher de mes des-
 „ seins les plus secrets à mes amis, &
 „ à des gens qui en doivent partager la
 „ gloi-

„ gloire & l'exécution. Je consens
 „ même que vous en fassiez part à
 „ tous ceux qui sont dans les mêmes
 „ intérêts. J'en excepte le seul *CE'SAR*,
 „ dont je n'ai que trop éprouvé l'or-
 „ gueil & l'ingratitude.

Ce discours d'ANTOINE dans lequel Antoine & Auguste
reconciliez.
 il sembloit s'être laissé voir à décou-
 vert, satisfit en quelque manière ses
 Officiers. Cependant ils exigèrent de
 lui qu'il se reconciliât avec le jeune
CE'SAR. Il fût obligé de consentir à une
 entrevûe, où après des plaintes, des
 explications, & des embrassemens ré-
 ciproques, ils se séparèrent sans être
 plus amis qu'auparavant.

CE'SAR vouloit bien qu'ANTOINE,
 comme Lieutenant & créature de son
 pere, lui aidât à tirer vengeance de sa
 mort ; mais il n'étoit pas résolu de le
 mettre à la tête d'un parti, qui, par
 la défaite des Conjurez, se trouveroit
 maître de la République : & ANTOINE
 assez indifférent dans le fond sur cette
 vengeance, ne s'en faisoit un mérite
 que pour s'attirer l'estime des gens de
 Guerre. La souveraine puissance étoit
 son unique objet : tout ce qui pouvoit
 traverser ce dessein secret, lui étoit
 également odieux : & il ne haïssoit pas
 moins

moins CE'SAR que BRUTUS & CASSIUS, quoiqu'il fût obligé de garder plus de mesures avec le premier, à cause de l'attachement qu'avoient pour lui le Peuple, les Officiers, & les Soldats, qui avoient servi dans les armées de son pere.

Fourberie
d'Antoine.

Ce fût pour lui faire perdre cette affection, en quoi consistoient ses principales forces, qu'il fit arrêter plusieurs de ses gardes, comme aiant été corrompus par le jeune CE'SAR pour l'assassiner. Une accusation de cette importance fit beaucoup d'impression sur les esprits, & l'inimitié déclarée qui étoit entre eux la rendoit plus croïable. Tout le monde regardoit comme un crime détestable d'attenter à la vie du Consul. D'ailleurs les partisans & les amis même du jeune CE'SAR, trouvoient que leur parti avoit besoin d'un Capitaine de la capacité d'ANTOINE, pour l'opposer à BRUTUS, à CASSIUS, & aux autres Chefs des Conjurez. CE'SAR outré des bruits qu'on répandoit contre son honneur & sa réputation, se jette dans la Ville, court par les ruës, assemble le Peuple, & lui représente, qu'on n'a inventé une calomnie aussi noire, que pour lui faire perdre son estime

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 353
time. Il prend les Dieux à témoins de son innocence, & demande hautement qu'on lui fasse son procès. Il va de-là jusqu'à la porte d'ANTOINE, pour l'obliger de produire les accusez, les auteurs & les témoins. Mais comme on lui en eût défendu l'entrée, il fit mille imprécations contre ANTOINE, qu'il traita de fourbe & d'imposteur. *Je ne veux point*, lui crioit-il, *d'autres juges que tes propres amis*, s'ils trouvent la moindre apparence dans l'indigne accusation dont tu prétens me noircir.

Le Peuple jugea à son ordinaire du fond de cette accusation, seulement par ce qu'il lui en parût au-déhors. Celui qui parloit avec plus de hardiesse & de véhémence, lui parût innocent. On disoit même tout haut, que cette accusation n'étoit qu'un nouvel artifice d'ANTOINE, pour avoir lieu d'augmenter sa garde. Quelques-uns soupçonnoient l'accusateur & l'accusé d'une intelligence secreete. On disoit qu'ils n'avoient fait cet éclat, qu'afin d'avoir un prétexte de prendre les armes, sans allarmer ceux qui auroient pû craindre qu'ils ne les tournassent de concert contre la Liberté publique.

Mais leur conduite fit voir dans la
sûite

Antoine &
Auguste
armant.

suite que l'un & l'autre ne cherchoient qu'à se détruire, & que chacun aspireroit à demeurer seul à la tête du parti opposé à celui des Conjurez. Ils armerent tous deux en même tems. ANTOINE fit approcher de Rome quatre Légions qu'il avoit tirées de la Macédoine, & dont il prétendoit se servir pour se rendre maître de la Gaule Cis-Alpine. Il se flattoit que *Lepidus*, qui étoit en Espagne à la tête de quatre Légions, que *Plancus*, qui en commandoit trois autres dans la Gaule Trans-Alpine, & qu'*Asinius Pollio*, qui en avoit deux à ses ordres, tous trois anciens Lieutenans du Dictateur, se déclareroient pour lui. Le jeune CÉSAR, craignant d'être surpris & opprimé par son ennemi, leva de son côté dix-mille hommes dans la Campanie, & il débaucha deux des Légions d'ANTOINE, celle de Mars, & la quatrième, qui prirent son parti. Mais comme il n'avoit ni titre militaire, ni Magistrature qui l'autorisât à commander une armée, surtout contre un Consul, il tâcha de mettre le Sénat dans ses intérêts. Il y réussit par le crédit de CICERON, toujours opposé aux prétentions & au parti d'ANTOINE. CICERON n'étoit son ennemi que

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 355
 que parce qu'il le croioit ennemi de la République: c'est ainsi qu'il s'en explique dans ce discours si véhément qu'il prononça contre lui en plein Sénat. Ce grand Orateur, intrépide défenseur de la Liberté de sa Patrie, voyant ANTOINE prêt d'envahir la Gaule Cis-Alpine, persuada au Sénat de lui opposer les troupes du jeune CÉSAR. Les plus habiles de ce Corps, & dont la plupart tenoient aux Conjurez par les liaisons du sang, approuverent un avis qui jettoit la division dans le parti contraire; & ils ne désespérèrent pas d'en voir périr les Chefs par leur animosité réciproque.

Le jeune CÉSAR n'ignoroit pas leurs vûes. Il étoit bien instruit des relations secretes que le Sénat entretenoit avec les Conjurez. Mais comme dans la conjoncture présente ANTOINE lui paroissoit l'ennemi le plus redoutable; il résolut de dissimuler avec le Sénat, de suspendre sa haine contre les assassins de son pere, & de tâcher de se défaire d'ANTOINE, avant que de tourner ses armes contre les Conjurez. Ce fût par ce motif, & pour éblouir le Sénat, dont il feignoit de vouloir toujours dépendre, qu'il refusa le titre de *Pro-Préteur*.

Seconde
 Philippi-
 que.

Auguste
 déclaré
 Pro-Pré-
 teur.

teur

teur que ses soldats voulurent lui déférer. Et sur ce que ses amis les plus intimes, & qui formoient son Conseil secret, lui représenterent que son armée auroit de la peine à recevoir les ordres d'un Citoïen sans dignité & sans Magistrature : „ Le Sénat, leur dit-il en partier „ culier, vient de se déclarer pour moi.
 „ Mais cette déclaration est moins un
 „ effet de l'amitié qu'il me porte, que de
 „ la crainte qu'il a d'ANTOINE. Il comp-
 „ te sur ma soumission, & il est de mon
 „ intérêt de l'entretenir dans cette con-
 „ fiance. Je ne refuse le titre de *Pro-*
 „ *Préteur* que l'armée m'offre, que pour
 „ engager le Sénat à me le donner.

En effet, le Sénat fût séduit par cette modération apparente. Il crut le devoir amuser à son tour, & il se flatta de l'ébloüir par des honneurs & des distinctions qui avoient plus d'éclat que de puissance. Il lui défera par un Décret public ce même titre qu'il venoit de refuser : & pour l'attacher plus étroitement à ses intérêts, il lui fit élever une Statue d'or dans la place. On lui permit par le même Décret d'entrer dans le Sénat, & de pouvoir demander le Consulat dix ans avant l'âge porté par les Loix. Mais au travers
 de

de ces graces si éclatantes, CÉSAR n'eût pas de peine à démêler, que le Sénat ne songeoit qu'à lui faire perdre le souvenir de la mort de son pere, ou à le mettre hors d'état d'en poursuivre la vengeance. ANTOINE de son côté, en vertu d'une Ordonnance du Peuple, mais malgré le Sénat, s'étoit fait d'écerner, comme nous l'avons dit, le gouvernement de la Gaule Cis-Alpine, quoique *Decimus BRUTUS*, un des Chefs de la conjuration, en eût été pourvû par le Dictateur, & que le Sénat, depuis sa mort, lui en eût confirmé la possession. ANTOINE après s'être emparé de la plûpart des villes de cette Province, tenoit actuellement *Decimus* assiégé dans Modene. Le Sénat irrité d'une entreprise faite contre ses ordres, lui envoïa signifier un Décret, par lequel il lui étoit ordonné de lever ce siège; de fortir incessamment de la Gaule Cis-Alpine; de faire repasser à son armée le *Rubicon*, qui séparoit cette Province du reste de l'Italie, & d'attendre sur les bords de cette riviere les ordres du Sénat: tout cela lui étoit prescrit sous peine d'être déclaré ennemi de la Patrie.

C'étoit CICERON, ennemi d'ANTOINE, qui

Antoine
fait la guerre à D. Brutus.

Décret du Sénat contre Antoine.

qui avoit dressé ce Décret. Il ne pouvoit pas faire parler le Sénat avec plus de hauteur & de dignité, si les forces de la République eussent été proportionnées à la majesté de son stile. Mais ANTOINE, qui se voïoit aux portes de Rome, à la tête d'un puissant corps de troupes, se moqua du Décret. Il répondit fierement, que puisqu'on le vouloit priver d'un gouvernement qu'il avoit reçu de la bienveillance du Peuple, il sçauroit bien rendre inutile l'amnistie, à laquelle il n'avoit souscrit que par complaisance pour le Sénat, & qu'il espérait dans peu immoler *Decimus BRUTUS* aux Manes du grand *César*.

Antoine déclaré rebelle. D. Brutus secouru.

An de Rome 710.

Sa réponse fût prise pour une déclaration de Guerre. Le Sénat irrité de sa rébellion, ordonna à HIRTIUS, & à PANSA, qui venoient de prendre possession du Consulat, & au jeune CÉSAR, de joindre leurs forces, & de marcher au secours de *Decimus*. PANSA étoit à la tête de quatre Légions, mais qui n'étoient composées que de nouvelles levées: & HIRTIUS, par un ordre secret du Sénat, qui vouloit affoiblir l'armée de CÉSAR, lui redemanda la Légion de Mars, & la quatrième, qui avoient quitté le parti d'ANTOINE.

CÉSAR

CÉSAR, pour marquer sa déférence pour le Consul, lui remit ces troupes sur le champ. Quoique ces deux Légions se fussent données à lui par attachement pour la mémoire de son pere, il feignit de ne pas s'apercevoir des vûes du Sénat: & comme il avoit besoin de son secours & de son autorité pour se défaire d'ANTOINE, il crut que c'étoit beaucoup gagner, que de sçavoir perdre à propos. Il joignit ensuite ce qui lui restoit de troupes à celles des Consuls: & on vit le fils du Dictateur marcher sous les enseignes de ses ennemis, au secours d'un des assassins de son pere.

ANTOINE de son côté s'avança à la tête de ses troupes. On en vint bientôt aux mains: le combat fût long & opiniâtre. La nuit qui survint le termina. La perte fût à-peu-près égale des deux côtez, si on en excepte celle du Consul PANSA, qui dans la chaleur de l'action fut blessé mortellement. ANTOINE fit rentrer son armée dans ses lignes. HIRTIUS & CÉSAR entreprirent quelques jours après de les forcer, & comme elles avoient beaucoup d'étendue, HIRTIUS trouva un endroit foible & moins défendu, qu'il emporta l'épée à la main. Il se jeta ensuite dans le camp.

Antoine défait, mort de Pansa & d'Hirtius.

AN-

ANTOINE lui opposa deux Légions, qui après une longue résistance, furent taillées en pieces, & le Consul auroit défait l'armée entiere, s'il n'eût pas été tué en combattant avec trop d'ardeur à la tête de ses Légions. Sa mort ralentit leur courage; & CÉSAR, qui par la mort d'un des Consuls, & par la blessure de l'autre, commandoit en chef toute l'armée, se contenta de conserver son avantage. Sa vûë étoit de couper les vivres à ANTOINE, ou de le forcer d'en venir à un nouveau combat. ANTOINE affoibli par les pertes qu'il venoit de faire, & redoutant l'évenement d'un troisieme combat, leva le siège. Comme il ne se trouvoit pas en état de tenir la campagne devant une armée victorieuse & plus forte que la sienne, il gagna les montagnes, d'où il prit le chemin de la Gaule Trans-Alpine, dans l'espérance de faire déclarer en sa faveur *Lepidus*, *Plancus*, & *Asinius Pollio*, qui étoient dans ces grandes Provinces, à la tête de différens corps de troupes.

Le Sénat charmé de la défaite d'ANTOINE, qu'il regardoit comme un homme perdu, envoïa ordre à ses Généraux de s'opposer à son passage; & ne garda plus de mesure avec le jeune CÉSAR,

App. l. 3.
c. 15.

Le Sénat
méprise
Auguste.

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 361
SAR, dont il croïoit n'avoir plus rien à craindre. Sans aucun égard pour sa dignité de *Pro-Préteur*, on donna à son préjudice le commandement de l'armée des Consuls à *Decimus Brutus*, avec ordre de poursuivre ANTOINE sans relâche, & de le traiter comme un ennemi public. Cette conduite fit connoître à CÉSAR ce qu'il devoit attendre de la plûpart des Sénateurs: & PANSA, avant que de mourir, acheva de lui découvrir le fond de leurs intentions.

Ce Consul étant prêt d'expirer, fit appeler le jeune CÉSAR, & lorsqu'il se fût approché de son lit: „ J'ai tou-
„ jours aimé votre pere, lui dit-il,
„ plus que moi-même. Quoique des
„ vûës de prudence, auxquelles vous
„ vous êtes soumis vous-même,
„ m'aient retenu dans le parti du Sé-
„ nat, je n'ai jamais perdu le désir &
„ l'espérance de pouvoir venger sa
„ mort. La mienne qui va arriver,
„ me prive de cette consolation; mais
„ avant que d'expirer, je veux au
„ moins m'acquiter envers le fils des
„ obligations que j'avois au pere. Sça-
„ chez que vous n'êtes pas moins sus-
„ pect & odieux au Sénat, qu'ANTOINE
„ votre ennemi. Il vous hait égale-
Tome III. Q „ ment

Avis de
Pansa à
Auguste.

„ ment tous deux : il a été ravi de vos
 „ divisions : il se flatte de pouvoir vous
 „ perdre l'un par l'autre. S'il s'est dé-
 „ claré pour vous, ce n'est que parce
 „ que votre parti lui a paru le plus foi-
 „ ble, & le plus aisé à ruiner. Mon des-
 „ sein, fort différent de celui du Sénat,
 „ étoit de réduire ANTOINE par la voie
 „ des armes à se réconcilier avec vous ;
 „ de joindre ensuite nos armées, & de
 „ poursuivre de concert la vengeance
 „ de notre bienfaiteur commun. C'est
 „ le seul parti que vous aïez à prendre.
 „ Unissez-vous avec ANTOINE ; vous le
 „ trouverez plus traitable depuis sa dé-
 „ faite. Je vous rends vos deux Lé-
 „ gions ; & je vous remettrai de mê-
 „ me avec plaisir le reste de l'armée ;
 „ mais je n'en suis pas le maître. Les
 „ Officiers sont autant d'espions du Sé-
 „ nat, qui ont des ordres secrets d'ob-
 „ server notre conduite. Le Consul
 „ expira peu après. CE'SAR se mit à la
 „ tête de ses troupes, auxquelles se joigni-
 „ rent la Martiale & la quatrième Légion.
 „ *Torquatus*, par ordre du Sénat, remit le
 „ reste de l'armée à *Decimus BRUTUS*, qui
 „ se mit aussitôt à poursuivre ANTOINE
 „ pour le combattre : & il espéroit le
 „ joindre avant qu'il eût gagné les Alpes.

Le

Le Sénat n'avoit fait ce choix de ^{Conduite}
Decimus, que pour avoir une armée qui ^{politique}
 ne dépendît que de ses ordres. CE- ^{d'Auguste.}
 SAR sentit vivement cette préférence.
 Il voïoit avec douleur que le Sénat, en
 mettant un des Conjurez à la tête des
 troupes de la République, sembloit jus-
 tifier son crime. Cette injure le portoit
 à se réconcilier avec ANTOINE, sui-
 vant le conseil de *Pansa* ; mais comme
 son intérêt étoit la seule règle de sa
 conduite, & qu'il n'aspiroit pas moins
 à se rendre l'héritier de la puissance du
 Dictateur, que de son nom & de ses
 biens, il craignoit, en se joignant avec
 ANTOINE, que ce Général ne prétendît
 être reconnu pour le Chef du parti ; &
 qu'il ne se servît de ces mêmes trou-
 pes qui venoient de le battre, pour se
 rendre maître du Gouvernement.

CE'SAR dans cette incertitude, ré-
 solut de ménager également ANTOINE
 & le Sénat, & d'attendre à se déter-
 miner qu'il fût sûr du parti qu'embras-
 seroient *Lepidus* & *Plancus*, pour dé-
 cider contre lequel de ses ennemis il
 se déclareroit le premier. Afin de pres-
 sentir la disposition de ces différens par-
 tis, les amis qu'il avoit à Rome de-
 manderent de sa part la dignité de Con-
 sul,

Q 2

ful, vacante par la mort de *Hirtius* & de *Pansa*; & en même tems il renvoïa à ANTOINE plusieurs des principaux Officiers de son armée qu'il avoit fait prisonniers dans la dernière bataille.

Auguste
recherche
Antoine.

Decius, le plus ancien de ces Officiers, & l'ami particulier d'ANTOINE, après l'avoir remercié de la liberté qu'il vouloit bien lui rendre, lui demanda dans quelle disposition il étoit à l'égard de son Général. CESAR ne crût pas devoir se déclarer d'abord ouvertement, & il lui répondit simplement qu'ANTOINE en pouvoit juger par sa conduite; c'étoit pour engager ce Général à s'expliquer le premier. Mais aiant appris que le Sénat, bien loin de lui déférer le Consulat, ne songeoit qu'à le réduire à la qualité de simple particulier, il vit bien que son intérêt demandoit qu'il s'unît incessamment avec ANTOINE. Il commença par s'ouvrir de ses dispositions à *Lepidus*, *Plancus*, & *Asinius Pollio*, anciens Officiers du Dictateur, & avec lesquels il avoit toujours entretenu des relations secrètes. Il leur marquoit par ses Lettres, que le Sénat, composé des partisans de *Pompée*, ne s'opposoit à son élévation, que parce qu'il étoit le fils de *César*; qu'ils

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 365
qu'ils ne devoient pas eux-mêmes en attendre un traitement plus favorable; qu'on ne cherchoit qu'à les diviser, pour pouvoir les accabler plus facilement les uns après les autres. Que cette conduite leur apprenoit celle qu'ils devoient tenir; & qu'il les exhortoit à s'unir étroitement avec lui, pour soutenir le parti de leur Général. Il ajoûtoit, comme en passant, des plaintes contre ANTOINE, mais d'une manière adroite, & qui sembloit insinuer qu'il n'étoit pas éloigné de se réunir avec lui. Il en donna une nouvelle preuve, en laissant échaper *Ventidius*, Lieutenant d'ANTOINE, qu'il eût pû défaire aisément. Cet Officier aiant levé trois Légions, cherchoit à joindre son Général. CESAR le surprit avec des forces supérieures. Sa perte étoit assurée, s'il eût voulu le charger; mais il se contenta de lui faire voir que son fort dépendoit de lui. Il lui donna le choix, ou de prendre son parti, ou de continuer sa marche, & *Ventidius* lui aiant témoigné qu'il étoit incapable de se séparer des intérêts d'ANTOINE, CESAR en lui permettant de se retirer, le chargea de lui dire de sa part, qu'il agissoit

App. 1. 3.
c. 18.

directement contre leurs intérêts communs.

Antoine
passé les
Alpes.

Cependant ANTOINE, pressé par *Decimus BRUTUS*, qui commandoit l'armée de la République, tâchoit de gagner les Alpes. Il trouva à son chemin *Culeo*, Lieutenant de *Lepidus*, qui en gardoit les passages : il auroit péri avec toute son armée dans ces montagnes, si *Culeo* eût été fidèle à son Général.

App. ibid.

Mais il se laissa gagner par ANTOINE, qui à prix d'argent s'ouvrit une route, & continua son chemin. *Decimus* l'ayant poussé hors de l'Italie, écrivit au Sénat, qu'il avoit dissipé son armée ; qu'il se tenoit lui-même caché dans les rochers des Alpes, & qu'il espéroit qu'il tomberoit bientôt entre ses mains. Le Sénat apprit ces nouvelles avec une joie extraordinaire. Les Sénateurs du parti de *Pompée* s'écrierent, que la République avoit enfin recouvré sa Liberté : & comme si ANTOINE eût été déjà arrêté, le Sénat nomma dix Commissaires pour lui faire son procès. On ne parloit pas moins que de casser tous les actes qui étoient émanés de son autorité depuis la mort de *César* ; & on vouloit même comprendre insensiblement

On fait le
procès à
Antoine.

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 367
ment dans cette proscription, toutes les Ordonnances du Dictateur, afin de rétablir la République sur ses anciens fondemens.

Cependant ANTOINE, après avoir traversé les Alpes, étoit entré dans les Gaules. Il écrivit aussitôt à *Lepidus* ; à *Plancus*, & à *Asinius Pollio*, pour les faire souvenir de leur ancienne amitié, & pour les prier de se joindre à lui contre les Conjurez, & les autres ennemis de la mémoire de leur Général. *Lepidus* qui s'étoit fait déférer le gouvernement de l'Espagne, étoit encore dans les Gaules. Il fût également surpris & embarrassé de l'arrivée d'ANTOINE. C'étoit un homme plus considéré par le mérite de ses ancêtres, que par sa valeur ; d'un esprit borné ; ambitieux sans courage ; entreprenant & timide en même tems. Il s'ouvrit du sujet de son inquiétude à *Juventius Laterensis*, son ami particulier, à qui il communiqua les Lettres d'ANTOINE. *Juventius*, qui étoit un Républicain zélé, n'oublia rien pour le dissuader de se joindre à ANTOINE : mais pour lui cacher le penchant qu'il avoit pour le parti du Sénat ; il le prit adroitement du côté de l'ambition : il lui représenta qu'ayant sept Légions

Antoine
recherche
Lepidus.

Lepidus
refuse An-
toine.

à ses ordres, il étoit considéré comme le plus puissant Général de la République, & qu'il lui donneroit toujours la Loi de quelque côté qu'il lui plût se déterminer. Mais que s'il se joignoit à ANTOINE, il ne pourroit éviter de se soumettre à l'autorité d'un Consulair hautain & violent, qui à peine lui laisseroit dans l'armée le rang d'un de ses Lieutenans. La jalousie du commandement détermina *Lepidus* à rejeter les propositions d'ANTOINE, quoiqu'ils fussent amis & créatures du Dictateur. Il lui fit dire, que le Sénat l'ayant déclaré ennemi de la Patrie, il ne pouvoit pas, sans s'attirer un pareil Décret, se joindre à ses troupes; mais il le fit assurer en même tems, que quelques ordres qui lui vinssent de Rome, il sçauroit bien éviter les occasions de le combattre. *Asinius Pollio*, au contraire, plus ferme & toujours fidèle au parti du Dictateur, fit dire à ANTOINE qu'il le trouveroit toujours disposé à se joindre à lui, pour venger la mort de leur Général. *Plancus*, d'une foi douteuse & incertaine, entretenoit en même tems des intelligences secretes avec les deux partis. Il flattoit tour à tour ANTOINE & *Decimus BRUTUS* de se joindre à eux; mais il

il attendoit toujours du succès des affaires, à se déclarer plus ouvertement.

ANTOINE de son côté, voïoit sa perte inévitable, si l'autorité du Sénat prévaloit sur des esprits aussi irrésolus, & s'ils se déterminoient à la fin à agir contre lui de concert avec *Decimus BRUTUS*. Dans cette inquiétude, qui lui montrait tout le péril sans qu'il entrevît de route pour en échaper, il prit un parti digne de son courage, mais qui étoit peut-être aussi l'effet de l'extrémité à laquelle il se voïoit réduit. Il marcha droit à l'armée de *Lepidus*; il fit marquer son camp proche du sien, mais sans le fortifier, & comme s'ils eussent été dans le même parti & dans les mêmes intérêts. Il lui envoïa représenter aussitôt, que le Sénat ne cherchoit qu'à faire périr les Capitaines de *César* tour à tour, en les obligeant de tourner leurs armes les uns contre les autres. Il le fit ensuite souvenir de leur ancienne amitié, & il le conjura par la mémoire de *César*, de vouloir contribuer à la vengeance de la mort de ce grand homme.

Vell. 1. 2.
c. 63.

L'affaire fût mise en négociation: *Lepidus* trahi par ses soldats, mais pendant que des Officiers por-
toient

toient des paroles de part & d'autre, les foldats de *Lepidus*, qui le méprisoient autant qu'ils estimoient ANTOINE, & gagnez secretement par ceux de ce Général, le reçurent la nuit dans leur camp, & le reconnurent pour leur Général. Quelques-uns même lui proposerent de tuer *Lepidus* s'il l'ordonnoit. *Juventius Laterensis* qui avoit si

App. 1. 3.

fortement dissuadé son ami de s'unir avec ANTOINE, le voiant abandonné & trahi par ses foldats, se passa son épée au travers du corps. Quelques Historiens prétendent que *Lepidus* se jetta aux pieds d'ANTOINE pour lui demander la vie. ANTOINE n'abusa

Les affaires d'Antoine rétablies.

point de sa bonne fortune; il traita humainement le malheureux *Lepidus*: il lui laissa même le nom & les marques extérieures de Général, quoiqu'il en fit seul toutes les fonctions. *Asinius Pollio* lui vint offrir en même tems deux Légions; *Munatius Plancus*, toujours esclave des événemens, se déclara alors ouvertement contre le Sénat & contre *Decimus BRUTUS*: & *Ventidius*, que le jeune CE'SAR avoit bien voulu laisser passer dans les Gaules, y vint joindre ANTOINE avec trois autres

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 371
 tres Légions: enforte que ce Général, qui peu de tems auparavant avoit été chassé de l'Italie par le jeune CE'SAR & par BRUTUS, se trouvoit en état d'y rentrer à la tête de dix-sept Légions.

Plur. in Ant.

Un changement si surprenant dans la fortune d'ANTOINE, fit passer le Sénat d'un excès de confiance, dans le dernier abattement. Sur la nouvelle que lui avoit donnée *Decimus*, qu'il avoit poussé ANTOINE jusques dans les Alpes, où il avoit mandé par ses Lettres qu'il ne pouvoit manquer de périr, ou par la faim, ou par les troupes de *Lepidus*, la plûpart des Sénateurs avoit cru jusques alors ce parti absolument ruiné, & ils prétendoient obliger le jeune CE'SAR, qui ne leur étoit pas moins suspect, de licencier ses Légions, sous prétexte que la République n'en avoit plus besoin, & que la Guerre paroiffoit finie. CE'SAR, pour parer ce coup, qui l'auroit dépoüillé de ses forces, résolut de demander le Consulat, dans la vûe que s'il obtenoit cette dignité, il seroit en droit de conserver ses troupes, & de commander celles de la République, & que si le Sénat

App. 1. 3. c. 18.

D. H. l. 46.

Auguste demande le Consulat.

rejettoit sa proposition, un pareil refus lui fourniroit un prétexte de demeurer armé, pour se venger de ceux qui se feroient déclarez contre lui. On prétend que dès ce tems-là même il prenoit des mesures pour se réconcilier avec ANTOINE; mais qu'afin de ne pas plier sous son autorité, il recherchoit le Consulat, pour se trouver par cette dignité le premier du parti qu'il embrasseroit. Comme CICERON avoit alors beaucoup de pouvoir dans le Sénat, il le fit prier par des amis communs, de vouloir bien emploïer son crédit pour faire enforte qu'ils fussent élus tous deux Consuls en même-tems. Pour l'y déterminer, il lui fit représenter qu'il ne demandoit que le titre de cette dignité, dont il lui laisseroit toute la puissance, & qu'il ne souhaitoit d'être son Colleague, que pour être son disciple, & apprendre sous un si grand maître l'art du gouvernement.

Cicéron
parle pour
Auguste.

CICERON séduit par ces louanges, dont il étoit si avide, & flatté de gouverner CE'SAR, se déclara en sa faveur. Il représenta dans le Sénat avec son éloquence ordinaire, qu'il ne trouvoit point de moïen plus sûr d'empêcher le jeu-
ne

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 373
ne CE'SAR de se réconcilier avec ANTOINE, que de le déclarer Consul: qu'il seroit obligé en cette qualité de maintenir les Décrets du Sénat contre ANTOINE; mais que comme il étoit encore très-jeune, il exhortoit les Peres de lui donner pour Colleague quelque personne âgée & prudente, qui eût attention sur ses démarches, & qui lui servît comme de Gouverneur dans la conduite des affaires. Plusieurs Sénateurs, amis ou parens des Conjurez, & qui craignoient, que le jeune CE'SAR étant parvenu au Consulat, ne se servît de son autorité pour venger la mort du Dictateur, rejetterent hautement la proposition de CICERON. Quelques-uns ^{App. ibid.} se moquerent même ouvertement de sa ^{c. 18.} vanité, & de la manière indirecte dont il s'étoit désigné lui-même pour Colleague du jeune CE'SAR. Cette affaire fût agitée avec beaucoup de chaleur dans le Sénat. CE'SAR, pour soutenir sa faction, fit avancer son armée proche de Rome. Le bruit de sa marche fit plus d'effet que toute l'éloquence de l'Orateur Romain. Les Sénateurs effraïez de son approche, non seulement lui donnerent leurs suffrages
pour

Auguste
Consul.

pour le Consulat ; mais comme il croïoit n'avoir plus besoin du crédit de CICERON, il fit encore élire, à son préjudice, pour second Consul, QUINTUS PEDIUS, un de ses parens, & héritier en partie du Dictateur.

Il juge les
Conjurez.

La première démarche qu'il fit après avoir pris possession du Consulat, fût de faire confirmer son adoption dans une Assemblée générale du Peuple Romain. Cette formalité étant terminée, il fit accuser par ses amis ceux qui avoient eu part à la mort du Dictateur. Il présidoit lui-même au Jugement : & il fit condamner par défaut tous les Conjurez à perdre la vie. Mais comme BRUTUS & CASSIUS, leurs Chefs, étoient à la tête de plus de vingt Légions, il jugea bien qu'il ne lui seroit pas aisé de détruire un si puissant parti, tant qu'il auroit encore ANTOINE pour ennemi. Ainsi il résolut de se réconcilier avec lui, sous le prétexte honnête de joindre leurs forces pour venger la mort de son pere. Pour lui faire connoître ses dispositions, il fit insinuer au Sénat par QUINTUS PEDIUS, son Collegue & sa créature, qu'il croïoit qu'il étoit de l'intérêt de la République de rappeler

ANTOF-

ANTOINE, & de ne point pousser à bout un grand Capitaine, qui n'étoit pas moins redoutable que l'avoient été *Sylla & Marius*. Le voisinage de son armée, qui campoit aux portes de Rome, fit recevoir ses avis comme des Loix : & quoique la plûpart des Sénateurs vissent bien, qu'il ne cherchoit qu'à se fortifier du secours d'ANTOINE

Il fait ab-
soudre An-
toine.

contre les défenseurs de la Liberté publique, ils n'étoient plus en état d'agir conformément à leurs inclinations. Il falut plier sous une puissance, qui ne prenoit pour règle de sa conduite que ses propres intérêts. Le Sénat révoqua solennellement tous les Arrêts qu'il avoit décernés contre ANTOINE & ses partisans ; & C'ESAR lui offrit de joindre leurs troupes, & de marcher ensemble contre CASSIUS & BRUTUS.

App. l. 3.
c. 11.

ANTOINE repassa les Alpes à la tête de dix-sept Légions. *Decimus* ne se trouvant pas en état de lui résister, fit dessein de se retirer en Macédoine auprès de *Brutus*. La plus grande partie de son armée l'abandonna : quatre Légions se rendirent à ANTOINE, & d'autres passerent dans l'armée de C'ESAR. *Decimus* dans une désertion si générale, tâcha

Les conjurez abandonnez se retirent en Macédoine.

Decimus
Brutus tue.

tâcha de se sauver dans des montagnes voisines d'Aquilée : mais il fût arrêté dans les défilez de ces montagnes, & on lui coupa la tête par ordre d'ANTOINE. C'est ainsi que périt *Decimus BRUTUS*, le confident & l'ami de *Jules César*. Il avoit commandé la Cavalerie sous ses ordres. Le Dictateur l'avoit depuis désigné pour Consul de l'année suivante, & pourvû en même tems du gouvernement de la Gaule Cis-Alpine. La Guerre civile éclata, comme nous le venons de dire, au sujet de ce gouvernement qu'ANTOINE lui disputoit, sous prétexte qu'il ne devoit pas retenir un emploi qu'il n'avoit reçu que d'un homme qu'il avoit poignardé lui-même comme un tyran, & comme l'usurpateur de l'autorité légitime.

App. 1. 3.
c. 22.Vell. 1. 2.
c. 64.Alliance
d'Auguste,
d'Antoine
& de Lepidus.

CE'SAR qui ne cherchoit qu'à se réconcilier avec ANTOINE, le fit remercier de la mort de *Decimus*, comme d'une victime qu'il avoit immolée aux Manes de son pere. Ce fût le motif ou le prétexte de leur réunion. Ils y étoient également disposez l'un & l'autre. ANTOINE venoit d'éprouver devant Modene, ce que pouvoit encore le nom de la République : & comme il désespéroit alors

de la Républiq. Romaine. Liv. XIV. 377
alors de s'emparer seul de la souveraine puissance, il se résolut à la partager avec le jeune CE'SAR. CE'SAR de son côté, craignoit que s'il différoit plus longtems à se raccommoier avec ANTOINE, ce Chef de parti ne se joignît à la fin aux Conjurez, comme il l'en avoit fait menacer, & que leurs forces réunies ne rétablissent l'autorité de la République. Ainsi la paix fût aisée à faire entre deux ennemis qui trouvoient un intérêt égal à se rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevûe : la conférence se tint dans une petite Isle déserte, que forme, proche de Modene, la riviere du Panare. Les deux armées camperent sur ses bords, chacune de son côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutissoient, & sur lesquels on avoit mis des corps de garde. *Lepidus* se trouva à cette entrevûe ; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de Général, & les apparences du commandement, ANTOINE & CE'SAR qui étoient toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchez qu'un tiers, qui ne leur pouvoit être suspect, intervînt dans les différens qui pourroient naître entre eux. Ainsi *Lepidus* entra le premier dans

App. de
Bell. civ. 1.
4. c. 1.

An de Ro-
me 710.

dans l'Isle pour reconnoître s'ils y pouvoient passer en sûreté. Telle étoit la malheureuse condition de ces hommes ambitieux, qui dans leur réinjonction même conservoient encore une défiance réciproque. *Lepidus* leur aiant fait le signal dont on étoit convenu, les deux Généraux passèrent dans l'Isle, chacun de son côté. Il s'embrassèrent d'abord, & sans entrer dans aucune explication sur le passé, ils s'avancèrent, pour conférer, vers l'endroit le plus élevé de l'Isle, & d'où ils pouvoient être également vus par leurs gardes, & même par les deux armées. Ils s'affirmerent eux trois seuls. *CE'SAR*, en qualité de Consul, prit la place la plus honorable, & se mit au milieu des deux autres. Ils examinèrent ensuite, quelle forme de gouvernement ils donneroient à la République, & sous quel titre ils pourroient partager l'autorité souveraine, & retenir leurs armées, pour maintenir leur autorité. La conférence dura trois jours, on ne sçait point le détail de ce qui s'y passa: il parût seulement par la suite, qu'ils étoient convenus que *CE'SAR* abdiqueroit le Consulat, & le remettrait pour le reste de l'année à *Ventidius*, un des Lieutenans
d'AN-

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 379
d'ANTOINE: mais que *LEPIDUS*, *CE'SAR* & *ANTOINE*, sous le titre de *Triumvirs*,^{Triumvirat.} s'empareroient de l'autorité souveraine pour cinq ans. Ils bornèrent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas se déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur Patrie.

Ces *Triumvirs* partagèrent ensuite entre eux les Provinces, les Légions, & l'argent même de la République.^{Plut. in Ant.} Et ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'Empire, comme si c'eût été une succession, ou leur patrimoine.

ANTOINE retint pour lui les Gaules, à l'exception de la Province qui confine aux Pyrénées, & qui fût cédée à *LEPIDUS*, avec les Espagnes. *CE'SAR* eût pour sa part, l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne & les autres Isles. L'Asie, occupée par les Conjurez, n'entra point dans ce partage. Mais les *Triumvirs* convinrent, que *CE'SAR* & *ANTOINE* joindroient incessamment leurs forces pour les en chasser; qu'ils se mettroient chacun à la tête de vingt Légions, & que *LEPIDUS*, avec trois autres, resteroit en Italie & dans Rome, pour y maintenir leur autorité. Ses deux Collegues ne lui donnerent point de part dans la Guerre qu'ils alloient
entre-

entreprendre, parce qu'on n'avoit pas bonne opinion de sa valeur & de sa capacité. Il paroît que CE'SAR & ANTOINE ne l'avoient associé au *Triumvirat*, que pour lui laisser, en leur absence, comme en dépôt, l'autorité souveraine, parce qu'ils étoient bien persuadés qu'ils se déferoient plus aisément de lui, que d'un autre Général, s'il leur devenoit infidèle ou inutile.

Proscrip-
tion des
Triumvirs.

L'ambition des *Triumvirs* étoit satisfaite par ce partage. Mais comme ils avoient besoin de sommes immenses pour soutenir la Guerre, & que d'ailleurs ils laissoient à Rome & dans le Sénat des ennemis cachez, & des Républicains toujours zéléz pour la Liberté, ils résolurent, avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur sûreté, & de proscrire les plus riches & les plus puissans Citoïens. Ils en dressèrent un rôle. Chaque *Triumvir* y comprit ses ennemis particuliers, & même les ennemis de ses créatures. Ils poussèrent l'inhumanité jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens, & même les plus proches. LEPIDUS sacrifia son frere, *Paulus*, à ses deux Collegues, ANTOINE de son côté, abandonna au jeune CE'SAR le propre frere de sa me-

Lucius Cæ-
sar.

Vell. Pa-
terc. l. 2. c.
66. & 67.

de la Républiq. Romaine. LIV. XIV. 381
re: & celui-ci consentit qu'ANTOINE fît mourir CICERON, quoique ce grand homme l'eût soutenu de son crédit contre ANTOINE même. Enfin on vit dans ce rôle funeste *Thoranius*, tuteur du jeune CE'SAR, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de soin. PLOTIUS, désigné Consul, frere de *Plancus*, un des Lieutenans d'ANTOINE, & QUINTUS, son Collegue au Consulat, eurent le même sort; quoique ce dernier fût beau-pere d'*Asinius Pollio*, Partisan zélé du *Triumvirat*. Les droits les plus sacrez de la nature furent violez; trois-cens Sénateurs, & plus de deux-mille Chevaliers furent enveloppez dans cette horrible proscription. Par cette vengeance utile, le *Triumvirat* s'enrichit, & diminua le nombre & la puissance des Républicains. Rome n'étoit plus, ou du moins la Liberté en fût bannie, & la République ne subsistoit plus que dans le camp des Conjurez. CE'SAR & ANTOINE, suivant leur projet, passerent dans la Macédoine pour aller les attaquer. Les forces étoient à-peu-près égales dans chaque parti, & si les Légions de CE'SAR & d'ANTOINE étoient plus completes, *Brutus* & *Cassius* de leur côté étoient plus forts en Cavalerie.

App. l. 4.
c. 1.

D. H. l. 47.

Les Trium-
virs atta-
quent Bru-
tus & Cas-
sius.

rie. On comptoit dans leur armée vingt-mille Chevaux, & à peine y en avoit-il treize-mille dans celle des *Triumvirs*.

Bataille de
Philippe.

Ces deux armées étoient campées proche de la ville de *Philippe*, située sur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Il y eût d'abord différentes escarmouches & de petits combats, dans lesquels les troupes des *Conjurez* eurent toujours l'avantage. Enfin le jour parût qui devoit décider de la fortune & de la destinée de la République. Ces grands corps s'ébranlerent & marchèrent l'un contre l'autre avec une égale fureur.

An de Ro-
me 711.

Je n'entrerai pas dans le détail d'une action qui a été décrite par divers Historiens, & qui n'est point de mon sujet. Cette bataille décida du sort de la République. La Liberté fût enfévelie dans les plaines de *Philippe* avec *Brutus* & *Cassius*, les Chefs des *Conjurez*, & les derniers Romains. *Brutus* défit à la vérité les troupes de *César*; mais *Antoine* triompha du corps que commandoit *Cassius*. Ce Général croiant son Colleague aussi malheureux que lui, obligea un de ses affranchis de le tuer, & *Brutus* aiant voulu tenter une se-
conde

conde fois le sort des armes, perdit la bataille, & se tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ses ennemis. Les *Triumvirs*, par cette victoire, établirent leur Empire sur les ruines de la République. De si grands succès furent moins dûs à la valeur de *César*, qu'à son habileté & à l'adresse avec laquelle il sçût se servir de l'épée d'*Antoine*; pendant qu'il ne contribuoit à la cause commune que de projets, dont encore il cacha toujours à ses deux Collegates les motifs les plus secrets. Il n'eût point de honte la veille du combat, sous prétexte de je ne sçais quelle infirmité, d'abandonner le corps qu'il commandoit: & déserteur de sa propre armée, il alla se cacher dans le bagage, pendant qu'on en étoit aux mains. Peut-être qu'il se flattoit que les périls ordinaires dans les batailles, & le courage d'*Antoine* le déferoient d'un Colleague ambitieux, & que, sans s'exposer, il recueilliroit seul le fruit de la victoire. Mais n'est-ce point faire trop d'honneur à son esprit, aux dépens des purs mouvemens de la nature? Ce qui pourroit faire croire qu'il n'agit en cette occasion que par une vive impression que lui causoit la peur, c'est qu'on sçait tou-

Plut. in
Ant.

Vuës d'Au-
guste.

Lacheté
d'Auguste.

toutes les railleries qu'il eût depuis à effluier de la part d'ANTOINE, qui lui reprocha, que dans un combat naval contre le jeune *Pompée*, il n'avoit jamais eu le courage de voir les flottes en bataille, mais que couché dans son vaisseau, & les yeux tournez vers le ciel comme un homme éperdu, il ne s'étoit montré à ses soldats, qu'après qu'on lui eût annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Quel contraste de qualitez si opposées dans la même personne, & dans un homme surtout qui aspirait à se rendre maître du monde entier! On voit un génie élevé, hardi, audacieux, capable de former les plus grands projets, incapable pourtant de soutenir de sang froid la vue du moindre péril, & qui ne montre du courage que dans les conseils, & par-tout où il ne falloit point paier de sa personne.

Il sentit de bonne heure que cette qualité, la première dans un Général, lui manquoit: & ce sentiment intérieur qu'il ne se pouvoit cacher à lui-même, ne diminua rien de ses projets ambitieux. Il se contenta d'appeller à son secours une valeur étrangère. Il emprunta, pour ainsi dire, le courage d'*Agrip-*

d'*Agrippa*; il le mit à la tête de ses troupes. Mais toujours attentif à l'objet principal de son entreprise, il ne fit choix pour un emploi si important & si délicat, que d'un Soldat de fortune, & par conséquent incapable de lui donner de l'ombrage, & de se faire Chef de parti. Il ne restoit des débris de la République, que le jeune *Pompée*, qui s'étoit emparé de l'Isle de Sicile, d'où il infestoit les côtes d'Italie. Il étoit question de lui enlever une retraite, qui en servoit encore à plusieurs proscrits qui pouvoient reléver le parti de la Liberté; mais AUGUSTE se trouvoit sans vaisseaux. *Mécenas*, son ministre, son favori, & le plus habile négociateur de son tems, eût l'adresse d'en tirer d'ANTOINE, quoique ce *Triumvir* eût tant d'intérêt de maintenir le jeune *Pompée*, dans une Isle qui lui servoit comme de barrière contre l'ambition toujours si redoutable d'AUGUSTE. *Agrippa* d'un autre côté, fait construire une flotte; l'armée va chercher l'ennemi; bat les Lieutenans de *Pompée*, le défait lui-même en plusieurs occasions, & le chasse enfin de cette Isle. Mais aussi modeste, ou pour mieux dire, aussi habile courtisan que grand Capitaine,

Guerre entre
Auguste & le jeune
Pompée.

ne, il refuse les honneurs du Triomphe que l'usage parmi les Romains décernoit aux Généraux victorieux: persuadé, disoit-il, au rapport de Dion, qu'un bon Général ne devoit rien oublier pour faire réussir les desseins de son Prince; mais que quand le succès en étoit favorable, il devoit lui en déférer toute la gloire, comme à son Chef, & au principal auteur de l'entreprise. AUGUSTE alors victorieux de tous les Républi- cains, crut qu'il étoit tems de rompre avec ses Collegues. Il vouloit régner seul; & il résolut de se défaire des deux *Triumvirs*, & de ces deux Cohéritiers que la fortune l'avoit obligé d'associer dans cette espece de succession à la puissance de son oncle.

Lepidus
depouillé.

Il les attaqua l'un après l'autre: la perte de LEPIDUS ne lui coûta que quelques intrigues. Ce *Triumvir*, peu estimé de ses soldats, s'en vit abandonné au milieu de son camp. AUGUSTE s'en rendit maître par son adresse, & par des négociations secretes, en quoi personne ne lui étoit comparable: sous différens prétextes, il dépouilla son Collegue de l'autorité souveraine. On vit depuis ce *Triumvir* réduit à mener une vie privée, & si malheureuse, qu'il de-

devint un objet de pitié pour ses plus grands ennemis. ANTOINE, adoré de ses soldats, maître de la meilleure partie de l'Asie & de l'Egypte entiere, & qui avoit de puissans Rois dans son parti & dans son alliance, donna plus de peine à AUGUSTE. Mais sa perte vint de ce qui devoit faire sa principale ressource. Ce grand Capitaine enyvré d'une passion violente pour *Cléopatre*, Reine d'Egypte, & maître de ses Etats, crut qu'il y trouveroit autant de forces qu'il rencontroit de charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette Princesse. Cet excès de confiance lui fit négliger le soin de Rome & de l'Italie, le centre de l'Empire. AUGUSTE s'en prévalut & y établit son autorité. La jalousie du gouvernement, si naturelle entre des puissances égales en dignité, les broüilla souvent; tantôt *Octavie*, femme d'ANTOINE & sœur de CE'SAR, & quelquefois des amis communs, les réconcilierent. Mais à la fin ils prirent les armes l'un contre l'autre; on en vint aux mains; & la bataille navale qui se donna près d'*Actium*, décida de l'Empire du monde entre ces deux célèbres rivaux. CE'SAR victorieux poursuivit ANTOINE jusques dans l'Egypte,

Auguste
veut se dé-
faire d'An-
toine.

An de Ro-
me 725.

te, & le réduisit à se tuer lui même. Par sa mort & l'abdication forcée de *Le-pidus*, qui avoit précédé de six ans la bataille d'*Actium*, ce Prince se vit enfin au comble de ses désirs, seul maître, & seul souverain.

Auguste
pense à se
faire Roi.

On ne douta pas qu'il n'établît une nouvelle Monarchie sur les ruines de l'ancienne République. Mais un si grand changement lui donnoit de vives inquiétudes. L'amour des Romains pour la Liberté, & le souvenir des Ides de Mars, se présentoient incessamment à son esprit. *Jules-César*, son oncle, assassiné au milieu du Sénat, par ceux même qu'il croïoit les plus attachez à sa personne, lui faisoit appréhender qu'il ne se trouvât un autre *Brutus*, & quelque Républicain déterminé qui, pour rendre la Liberté à sa Patrie, lui portât la mort jusques sur le Trône. La peur qui lui étoit si naturelle, balançoit dans son cœur les charmes d'une ambition satisfaite; & dans ces agitations qui ne lui laissoient point de repos, il délibéroit s'il se déclareroit le Roi de ceux même, dont dès le commencement du *Triumvirat* il s'étoit rendu le tyran. Enfin il tint un conseil secret avec *Agrippa* & *Mécenas*, ses deux ministres, &

les

de la Républiq. Romaine Liv. XIV. 389
les principaux instrumens de sa puissance; & il examina avec eux, s'il rétablirait la République sur ses anciens fondemens, où s'il retiendroit l'autorité souveraine.

Dion de Nicée, dans le 52. Livre de son Histoire, nous a conservé les avis différens de ces deux grands hommes. *Agrippa* uniquement sensible à cette espèce de gloire qui ne s'acquiert que par de grandes actions, se déclara hautement pour une généreuse abdication. Il fit même envisager à *AUGUSTE* tous les périls d'une domination insupportable à des hommes libres, & élevée dans le sein d'une République. Les exemples différens de *Sylla* & de *César* ne furent pas oubliés; & il exhorta ce Prince à faire voir à l'Univers, en rendant la Liberté à sa Patrie, qu'il n'avoit pris les armes que pour venger la mort de son pere.

Mais *Mécenas*, sans s'arrêter à faire voir à *AUGUSTE* la couronne par ses endroits les plus brillans, le prit par son foible, & lui représenta qu'il en avoit trop fait pour reculer; qu'après tant de sang répandu, il n'y avoit de sûreté pour lui que sur le Trône, & qu'il ne se feroit pas plutôt dépouillé

R 3

du

du pouvoir souverain, qu'il se verroit attaqué & poursuivi par les enfans & les amis de tant d'illustres proscrits, que le malheur des tems l'avoit obligé d'immoler à sa sûreté.

Auguste
Empereur.

AUGUSTE, sans embrasser entièrement, & aussi sans rejeter tout-à-fait l'un ou l'autre conseil; prit un troisième parti qu'il crut le plus sûr. Il résolut, suivant l'avis de *Mécenas*, de retenir toujours la souveraine puissance; mais sans prendre le titre de Roi, si odieux dans une République. Il rejetta par la même raison celui qui avoit coûté la vie à son grand-oncle, & il se contenta de la qualité ordinaire d'*Empereur*, que les soldats, pendant le tems de la République, donnoient aux Généraux victorieux, & qu'il ne prit que pour accoutumer les Romains sous un nom connu, à une autorité nouvelle & jusqu'alors inconnue. Il conserva en même tems toutes les charges & les dignitez de l'Etat. On vit toujours à Rome sous son règne des Consuls, des Préteurs, des Ediles, & les autres Magistrats de la République: image de l'ancien gouvernement. Ces Magistrats en faisoient même toutes les fonctions, quoique dans le fond ces différentes

de la Républiq. Romaine. Liv. XIV. 391
rentes dignitez dépendissent d'une puissance supérieure, qui les faisoit agir suivant ses vûes & ses intérêts. AUGUSTE pour accoutumer insensiblement les Romains à sa domination, déclara publiquement qu'il ne prétendoit retenir la souveraine puissance que pendant dix ans, & qu'il s'en dépoüilleroit avec plaisir, si-tôt qu'il verroit le calme rétabli dans la République. Sous différens prétextes on le vit renouveller tous les dix ans la même protestation, comme un délai & une sauvegarde, que la peur lui faisoit prendre pour sa conservation. Pour donner néanmoins comme un gage de ces promesses, & un avant-goût de la Liberté, il partagea avec le Sénat le gouvernement des Provinces. Mais dans ce partage, il ne lui abandonna que celles qui étoient dans le centre de l'Empire, & qu'on pouvoit gouverner sans troupes & sans garnisons. Et pour avoir un prétexte d'y retenir toujours sous ses ordres les Légions & les armées, il se chargea du soin des Provinces frontieres qui étoient exposées aux incursions des barbares. Le Peuple, par son attention, vit renaître l'abondance. CESAR l'amusoit même de tems en tems par des jeux &

392 *Histoire des Révolutions, &c.*
des spectacles, qui adouciſſoient inſenſi-
blement ce qu'il y avoit de trop fier
dans l'humeur des Romains. Ce Prin-
ce, par une conduite ſi habile, accou-
tuma inſenſiblement des hommes libres
à la ſervitude, & rendit une Monar-
chie nouvelle, ſupportable à d'anciens
Républicains.

FIN DU QUATORZIEME ET
DERNIER LIVRE.



DIFFI-

DIFFICULTEZ
TOUCHANT
LA CONSTITUTION

DU

SE'NAT ROMAIN,

Propoſées par

Mylord STANHOPE,

*Secrétaire d'Etat de la Grande-
Bretagne,*

Et réſolues par

Monſr. l'Abbé DE VERTOT,

*de l'Académie Royale des Inſcriptions &
des Belles-Lettres.*



DIFFICULTEZ
TOUCHANT
LA CONSTITUTION
DU
SE'NAT ROMAIN.

MÉMOIRE
ENVOYE' D'ANGLETERRE
Par Mylord ST ANHOPE,
SECRETAIRE D'ETAT.

MONSIEUR l'Abbé de
Vertot est prié de com-
muniquez à des Per-
sonnes, que son Histo-
re des Révolutions de Rome à
R 6 ren-

rendu curieuses sur tout ce qui a rapport à l'ancien Gouvernement de cette République, ses pensées sur une chose, qui ne paroît point être assez développée par les Modernes qui ont traité de la Constitution de Rome.

Il s'agit de sçavoir, quelle étoit la voie commune & régulière dans les quatre ou cinq premiers Siècles de la République, qui donnoit entrée au Sénat.

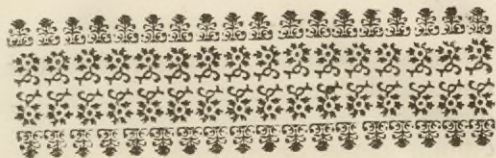
Il paroît bien, que dès l'Antiquité la plus reculée de cet Etat, la Dignité de Consul, & peut-être même que dans la suite celle de Préteur ou autres, donnoient à ceux qui en avoient été revêtus, le Droit d'assister au Sénat pendant leur vie.

On sçait que pendant les premiers Siècles il n'y avoit que des Patriciens dans le Sénat; mais, on voudroit sçavoir précisément par quelle règle, ou par quelle autorité, de certains Patriciens étoient Sénateurs,

teurs, pendant qu'un grand nombre d'autres Patriciens ne participoient point à cet honneur. Y avoit-il quelque droit de succession, ou de primogéniture? Ou bien les Censeurs, & avant l'établissement de cette Magistrature, les Consuls avoient-ils le droit d'aggréger au Sénat tels Patriciens que bon leur sembloit, pour remplir les places qui devenoient vacantes au Sénat?

On sçait, qu'après la seconde Guerre Punique, un Dictateur fût créé pour remplir le Sénat, qui se trouvoit épuisé: mais ce fait, au lieu de résoudre les doutes que l'on a sur cette matière, ne fait que les augmenter; puisque de là on pourroit inférer, qu'il n'y avoit point à Rome de voie régulière & commune, pour remplacer les pertes des sujets que faisoit le Corps du Sénat, puisque l'on a eu recours à cette Puissance extraordinaire du Dictateur.

Si quelqu'un est capable aujourd'hui, non seulement de résoudre ces doutes, mais encore de donner au Public des idées justes sur tout ce qui regarde la Constitution des Droits & Prérogatives du Sénat & de l'Ordre des Patriciens, ce doit être l'Auteur sçavant & poli des Révolutions de Rome.



RÉPONSE
DE MR. L'ABBE'
DE VERTOT
A U
MÉMOIRE
PRÉCÉDENT:

Le 1. Decembre 1719.

MON m'engage à dire mon sentiment sur différentes questions qui concernent la Constitution du Sénat de Rome; & on s'adresse à un François, pour résoudre ces difficultez, lesquelles se soient élevées parmi une Nation, où l'on trouve encore quelques traces de l'ancien Gouvernement des pré-

premiers Romains, & par conséquent qui en doit être mieux instruite. Mais, d'ailleurs, qui connoît mieux la Discipline civile & militaire de ces fameux Républicains, que le sçavant & l'habile Ministre, & tout ensemble le grand Capitaine, qui m'a fait l'honneur de me proposer ces questions; lui, qui en auroit décidé souverainement du tems même de Varron & de Ciceron?

Dans le Mémoire, qui ma été adressé, il s'agit:

I. Premièrement, de sçavoir quelle étoit, dit-on, la voie commune & régulière dans les quatre ou cinq premiers siècles de la République, qui donnoit entrée au Sénat?

II. Secondement, pourquoi, le Sénat n'étant composé alors que de Patriciens, il se trouve des Patriciens Sénateurs, & d'autres Patriciens simples particuliers, & qui ne participoient point à cette dignité? On demande, si cette distinction venoit par succession, & de primogéniture; ou si le choix entre les Candidats dépendoit absolument des Consuls, & depuis des Censeurs?

III. Enfin, on veut sçavoir, par quel-

quelle raison, après la seconde Guerre Punique, on créa exprès un Dictateur, pour remplir les places vacantes dans le Sénat? D'où on pourroit inférer, dit-on, qu'il n'y avoit point à Rome de voie régulière & commune pour remplacer les pertes que faisoit le Corps du Sénat, puisqu'on a eu recours à cette puissance extraordinaire d'un Dictateur.

Quoique l'Auteur du Mémoire pose ses difficultez dans les quatre ou cinq premiers siècles de la République, nous ne croïons pas qu'elles s'étendent si loin; mais aussi, il nous a paru qu'on ne peut guères les éclaircir, sans remonter jusqu'à la fondation de Rome & à l'établissement du Sénat.

Rome, comme la plupart des autres Etats, a changé plus d'une fois la forme de son Gouvernement. Des Rois, comme on sçait, y régnerent d'abord. Les Consuls succéderent à ces Princes, quoiqu'avec une autorité limitée. On vit ensuite, en l'an 311. de Rome, créer la Censure, comme un démembrement du Consulat. Et c'est à ces trois époques, que nous allons rapporter tout ce qui concerne la création des premiers Sénateurs, & la

la nomination de ceux qui les remplacèrent successivement.

I. Si on en croit la plupart des Historiens, ce furent d'abord les Rois, & ensuite les Consuls & les Censeurs, qui disposerent des places vacantes dans le Sénat. Selon d'autres Auteurs, il falloit que les suffrages du Peuple intervinsent dans cette promotion; &, ce qui augmente la difficulté, c'est que cette diversité de sentimens ne se trouve pas seulement dans différens Historiens, mais que souvent le même Ecrivain semble se contredire en différens endroits de son Ouvrage. Tout cela forme une espece de Pyrrhonisme, dont il n'est pas aisé de se débarrasser, à moins que de s'attacher avec exactitude à l'ordre des tems. Ce n'est qu'en parcourant les différentes époques du Gouvernement, qu'on pourra se former une idée juste des différentes manières, dont en différens tems un Citoyen Romain, soit Patricien, soit Chevalier, ou Plébéien, parvenoit à la Dignité de Sénateur.

Romulus, dit Tite-Live, aiant reconnu que son Etat ne manquoit pas de forces, résolut d'établir un Conseil, qui en sçût diriger les opérations, &

& qui fût comme la baze de l'Etat, & le pole sur lequel tout le Gouvernement devoit rouler. Dans cette vûë, il créa cent Sénateurs. *Quum jam viribus parat, centum creat Senatores.* Libr. I. Dec. I. C'est donc, selon cet Historien, le premier Roi de Rome, qui créa le Sénat. Plutarque, dans la vie de ce Prince, lui attribue pareillement l'établissement de cette Compagnie. Denis d'Halicarnasse ne s'éloigne pas d'abord du sentiment de ces deux Historiens. Romulus, dit-il dans son second Livre, résolut de former le Conseil de cent Sénateurs, qui partageassent avec lui les soins du Gouvernement: mais, il ajoûte ensuite, que ce Prince se contenta de nommer le premier Sénateur, qui, en son absence, devoit présider dans le Sénat, & commander dans la Ville; qu'il ordonna aux trois Tribus, dont l'Etat étoit alors composé, d'élire chacune trois Sénateurs; & qu'en vertu d'un second ordre du même Prince, les trente Curies, qui formoient ces-trois Tribus, en nommerent chacune trois autres ce qui, avec le Sénateur nommé par le Roi, composa le nombre de cent Sé-

Sénateurs. C'est le Roi qui forme seul le projet de créer un Sénat: c'est lui qui de son autorité nomme le Président, ou le Prince de cette Compagnie; &, quoique les Tribus & les Curies élisent les quatre-vingt-dix-neuf autres Sénateurs, ce n'est cependant que sur les ordres & par le commandement exprès de Romulus.

On retrouve la même opinion en un autre endroit du même Livre; & si, selon cet Historien, Romulus, & Tatius le Sabin, augmentèrent le Sénat de cent nouveaux Patriciens, le choix de ces Sénateurs ne se fit que par les Curies, & à la pluralité des voix. Il est vrai que cet Ecrivain ajoûte, qu'après l'élection, ce fût les deux Princes, le Romain & le Sabin, qui admirèrent dans le Sénat ces nouveaux Magistrats: ce qui fait voir, malgré le préjugé de Denis d'Halicarnasse, que quelque élection qu'il y eût, c'étoit toujours l'autorité des Souverains qui la pouvoit rendre valide; à-peu-près comme on en use en Angleterre, où les Bills proposez par la Chambre basse, approuvez par la haute, cependant n'acquierent force de Loi que par le consentement du Prince.

Prince. Mais aussi il faut observer, que quand quelque Historien de cette Nation attribue à quelqu'un de ses Rois l'établissement d'une Loi, on doit toujours supposer que le consentement du Parlement a précédé la promulgation de la Loi.

Mais, pour rentrer dans notre sujet, on peut observer que Tite-Live, en parlant du Règne des Rois de Rome, paroît tout Roialiste, si on peut s'exprimer ainsi. Denis d'Halicarnasse, au contraire, Républicain jusques sous la Roiauté, ne fait des Rois de Rome, en plusieurs endroits de son Ouvrage, que de simples Chefs du Sénat. Si on consulte l'Historien Latin sur la manière dont les principaux de la ville d'Albe, après sa destruction, furent admis dans le Sénat, c'est le Roi Tullus Hostilius, selon cet Ecrivain, qui leur en ouvrit les portes. *Principes Albanorum*, dit-il, *in Patres, ut ea quoque pars Reipublicæ cresceret, legit: &* il destina un Temple pour servir de Palais & de lieu d'Assemblée à cette Compagnie qu'il venoit d'augmenter; *Templumque ordini ab se aucto curiam fecit.*

Si, au contraire, on jette les yeux
sur

sur l'Historien Grec, on voit que le Roi assemble le Sénat, qu'il en a recüeilli les voix, & qu'il y a été résolu de raser la ville d'Albe, de transporter les habitans à Rome, & d'en admettre sept des principales familles dans le Sénat. Tout cela a été arrêté par une délibération publique, & où il paroît que le Prince n'a eu que sa voix comme un autre. *Il a semblé bon aux Romains*, dit ce Prince, en parlant aux Albains, & en leur annonçant ce qui avoit été arrêté touchant la destruction de leur ville.

Tite-Live ne se dément point dans la suite de son Histoire pendant la domination des Rois. Ce sont toujours ces Princes qui disposent seuls absolument de tout ce qui concerne le Sénat. Si Tarquin l'Ancien y fait entrer, contre l'usage, cent Plébéïens, l'Historien Latin nous dit formellement, que cette nouveauté fût l'ouvrage du Prince, & que ces cent Plébéïens ne furent admis dans le Sénat que par sa grace: *centum in Patres legit, qui deinde minorum gentium sunt appellati*; & il ajoûte, *factio haud dubia Regis, cujus beneficio in curiam venerant*.

Le

Le même Historien, après avoir rapporté les mauvais desseins de Tarquin le Superbe, petit-fils du Prince dont nous venons de parler, & tous les ressorts qu'il fit joüer pour usurper la couronne, qui étoit alors sur la tête de Servius Tullius, dit expressément qu'il tâcha de gagner ces nouveaux Sénateurs que Tarquin l'Ancien, son aïeul, avoit admis dans le Sénat: & que, pour les mettre dans ses intérêts, il les faisoit souvenir qu'ils ne tenoient leurs dignitez que de sa maison; & que c'étoit dans cette occasion qu'ils devoient lui en marquer leur reconnoissance. *Admonere paterni beneficii, & pro eo gratiam repetere*: reconnoissance, qu'il auroit eu tort d'exiger, si leur admission dans le Sénat avoit dépendu des suffrages de la multitude, & que l'Ancien Tarquin n'eût eu dans cette élection que sa voix comme les autres Sénateurs.

Ce Prince, ou pour mieux dire ce Tyran, après s'être emparé du Trône de la manière que tout le monde sçait, fit mourir ou exila ceux des Sénateurs qui lui étoient suspects, ou par leur crédit, ou par leurs richesses; & il ne voulut point remplir leurs places,
dit

dit Tite-Live, pour laisser tomber ce Corps dans le mépris par son petit nombre. *Numero imminuto*, dit-il, *statuit nullos in Patres legere, quo contemptior paucitate ipse Ordo esset.* C'étoit donc de ce Prince que dépendoit la nomination des Sénateurs. Denis d'Halicarnasse, à la vérité, paroît opposé en cet endroit à Tite-Live; car, après avoir rapporté le même fait, & la mort ou l'exil d'un grand nombre de Sénateurs, il dit expressément, que Tarquin fit remplir leurs places par ses créatures, & qu'il en forma comme un nouveau Sénat. Mais, malgré l'opposition qui paroît dans les faits, il n'en résulte rien contre le droit & l'autorité des Rois: & soit que Tarquin n'ait pas voulu substituer d'autres Sénateurs en la place des morts & des exilés, comme le rapporte Tite-Live; soit que ce Prince leur ait donné ses partisans pour successeurs, comme le dit Denis d'Halicarnasse; dans l'un & l'autre Historien, il n'est fait mention que de l'autorité du Prince: & c'est de quoi il est uniquement question par rapport à la nomination des Sénateurs.

Enfin, Tite-Live confirme son senti-

timent dans le discours qu'il fait tenir à un certain Canuleïus, Tribun du Peuple, qui vouloit faire révoquer une des Loix des XII. Tables, qui interdisoit toute alliance entre les Patriciens & les Plébéïens. Ce Tribun reproche aux premiers, qu'étant la plupart issus d'Albains, ou de Sabins: „ Vo-
„ tre noblesse ne vient pas, dit-il,
„ de votre origine; mais, parce que
„ vos Ancêtres ont été admis dans
„ le Sénat, soit par le choix des
„ Rois, ou par la volonté & le com-
„ mandement du Peuple, depuis que
„ les Rois ont été chassés: *aut ab*
„ *Regibus lecti, aut post Reges exactos,*
„ *jussu Populi.* „

Ce Tribun, ou l'Historien qui le fait parler, distingue deux tems & deux manières différentes. Il prétend, que pendant la domination des Rois, c'étoient ces Princes qui dispoïent des places du Sénat; *aut ab Regibus lecti*: & en même tems, il soutient qu'après l'expulsion des Rois, ce droit fut dévolu au Peuple. Mais, cette dernière proposition n'est pas sans de grandes difficultez, comme nous l'allons voir.

Nous voici arrivez à l'établissement de

410 R E P O N S E D E
de la République, que l'Auteur du
Mémoire marque pour l'époque & le
commencement de ses difficultez. Il
est question, dit-il, de sçavoir quelle
fût alors la voie commune & régu-
liere qui donnoit entrée au Sénat? Si
on en croit Tite-Live, dans l'endroit
que nous venons de citer, c'étoient
les suffrages du Peuple qui en déci-
doient; *jussu Populi*. Cicéron, si sça-
vant dans les loix & les usages de sa
Nation, se déclare pour le même sen-
timent. C'étoit, dit-il, tout le Peu-
ple, qui faisoit le choix de ceux qui
devoient entrer dans ce souverain
Conseil: *deligerentur in id Consilium ab*
univerſo Populo. Voilà, à la vérité,
ce droit d'élection attribué seulement
au Peuple par le témoignage des
deux plus célèbres Ecrivains de la
République; mais, malheureusement,
les faits & les exemples y sont for-
mellement opposez: & ce qui est de
plus singulier, c'est que Tite-Live lui-
même nous fournit la meilleure partie
de ces preuves, sans même réclamer
contre les faits qu'il rapporte, & sans
faire aucune mention des droits du
Peuple.

On voit dans cet Historien, qu'a-
près

Orat. pro
Sextio.

MR. DE VERTOT. 411
près l'expulsion des Rois, & l'abdi-
cation que fit Collatin du Consulat,
Brutus, alors seul Consul, ayant trou-
vé le Sénat considérablement diminué
par les cruautéz de Tarquin, il le
remplit de nouveaux sujets, & porta
le nombre des Peres jusqu'à trois-cens,
qu'il tira, dit-il, de l'Ordre des Che-
valiers. Ce n'est donc point le Peu-
ple, qui, dans le premier siècle de la
République nommoit les Sénateurs.
Voilà le premier Consul qu'aient ja-
mais eu les Romains, & qui étoit al-
ors sans Collegue, qui exerce ce
droit sans opposition & sans contre-
dit. *Cædibus*, dit Tite-Live, *diminutum*
Patrum numerum ad trecentorum
summam explevit. Reste à concilier Ti-
te-Live, & ce passage du premier
Livre, avec le discours du Tribun
Canuleius qu'on trouve dans le qua-
trieme de la première Décade.

Dénis d'Halicarnasse, qui rapporte
presque toujours les mêmes faits,
quoiqu'avec des circonstances diffé-
rentes, prétend que dans cette pro-
motion Valerius étoit déjà Collegue
de Brutus; & il ajoûte, que ces deux
Consuls tirèrent les nouveaux Séna-
teurs du corps du Peuple: *præcipuos*

ex Plebe allegerunt. Plutarque rapporte le même fait d'une troisième manière : il soutient que Valerius étoit alors seul Consul ; & que craignant que le Colleague, qu'on lui donneroit, ne le troublât dans le plan & la disposition qu'il avoit fait, il se hâta de nommer les Sénateurs qui devoient remplir les places vacantes dans le Sénat. Mais, quoique ces trois Historiens soient opposés dans les faits, on n'y trouve encore rien qui favorise les droits du Peuple. C'est toujours un Consul qui fait la nomination ; & pour le fond de la question, il est assez indifférent que ce Consul se soit appelé Brutus, ou Valerius.

Il est très-vraisemblable, que les Consuls, qui avoient succédé aux Rois dans le souverain commandement, *regio imperio duo sunt* ; qui en avoient toutes les marques, les Licteurs, la Robe brochée de pourpre, la Chaise curule, & le Sceptre, ou le Bâton d'ivoire ; que ces grands Magistrats, dis-je, les Chefs du Sénat & les Généraux nez des Armées, & qui n'étoient enfin distingués des Rois, que parce que leur autorité étoit partagée &

& seulement annuelle, succéderent au droit qu'avoient eu ces Princes de remplir les places vacantes dans le Sénat.

Mais, ces Consuls étant depuis trop occupés par les Guerres étrangères, qui les tenoient souvent hors de Rome, le droit de nommer les Sénateurs passa des Consuls aux Censeurs, nouvelle Magistrature établie l'an de Rome 311., & soixante-six ans seulement après l'établissement de la République.

On prétend que ces nouveaux Magistrats ne furent établis d'abord, que pour faire le dénombrement du Peuple Romain ; ce qu'on appelloit le Cens, institué par le Roi Servius Tullius. Mais comme l'autorité, de sa nature, ne cherche qu'à s'étendre, les Censeurs se mirent insensiblement en possession de réformer les trois Ordres de la République, & ils s'attribuerent ensuite le droit de nommer les Sénateurs, & même de chasser du Sénat ceux qu'ils en trouvoient indignes ; d'ôter le cheval & l'anneau d'or aux Chevaliers, qui ne s'étoient pas bien acquittés de leur emploi, & de réléguer dans des Tribus subalternes

S 3 ceux

ceux du Peuple dont les mœurs étoient déréglées. L'Histoire est remplie de mille exemples différens de cette autorité des Censeurs, qui, par le secours d'une crainte salutaire, retenoient les différens Ordres de l'Etat dans les bornes de leur devoir. Nous n'entrerons point plus avant dans les différentes fonctions de cette grande Magistrature, qui étoit regardée parmi les Romains comme le comble des honneurs où pouvoit parvenir un Citoyen. Je me renferme uniquement dans la question proposée; & il m'a paru, par tout ce que rapportent les Historiens de cette Nation, que les Censeurs avoient succédé aux Consuls dans la nomination des Sénateurs, comme les Consuls avoient succédé aux Rois dans le même droit. Mais de sçavoir, si ces Princes & ces différens Magistrats faisoient cette nomination sans le concours du Peuple, ou si c'étoit le Peuple même qui éliroit les Sénateurs comme il faisoit tous ses autres Magistrats, c'est dont on pourra mieux juger par ce que nous allons dire dans la suite, pour tâcher de concilier deux opinions qui paroissent si opposées.

Paul

Paul Manuce prétend que les Rois, les Consuls, & les Censeurs, avoient à la vérité le droit de proposer à l'Assemblée du Peuple ceux qu'ils trouvoient dignes de remplir les places vacantes dans le Sénat; mais, que le choix entre ces Candidats appartenoit au Peuple, dont cependant les suffrages devoient être renfermez parmi ceux que ces Magistrats leur avoient proposés: conjecture d'autant plus foible, qu'elle n'est soutenue d'aucune preuve; si on ne prend pour preuve, l'usage où étoit la République de n'admettre aucun Magistrat que par la voie de l'élection. Ce n'est pas qu'on peut dire que le Peuple étoit censé en quelque manière ouvrir les portes du Sénat à ceux, qui par ses suffrages étoient élevés aux Magistratures curules: parce que ces grandes Dignitez, non seulement donnoient entrée au Sénat pendant leur année d'exercice, mais ils conservoient encore ce droit quand même ils n'étoient plus en charge, & les Censeurs, quand ils remplissoient les places vacantes dans le Sénat, ne pouvoient se dispenser alors de les inscrire les premiers, & chacun à leur

S 4 rang,

rang, dans le rôle & la matricule des Sénateurs. Et c'est peut-être de cette espece particuliere du droit du Peuple, qu'on doit entendre ce que Canuleius & Ciceron ont rapporté, en termes trop généraux, du pouvoir du Peuple dans la nomination des Sénateurs.

C'est ainsi qu'en usa le Dictateur M. Fabius Buteo, pendant la seconde Guerre Punique, & dans une conjoncture extraordinaire où il fût obligé de faire la fonction de Censeur. Après avoir appelé les anciens Sénateurs, chacun par leur nom, il nomma, pour remplacer les morts, premièrement ceux, comme dit Tite-Live, qui depuis la Censure de L. Emilius & de C. Flaminius, avoient exercé quelque Charge curule, & qui n'avoient point encore été inférez dans le rôle des Sénateurs, quoique par leurs Charges ils eussent entrée dans le Sénat. *Recitato vetere Senatu, inde primum, in mortuorum locum legit, qui post L. Æmilium & C. Flaminium, Censores, Curulem magistratum cœpissent, nec dum in Senatum lecti essent, &c.....*

Mais c'est de cet exemple même, dit

dit l'Auteur du Mémoire, & de la Censure d'un Dictateur, qu'on doit inférer qu'il n'y avoit point à Rome de voie commune & réguliere pour remplir les pertes que faisoit le Corps du Sénat, puisqu'on a eu recours à cette puissance extraordinaire du Dictateur.

On peut répondre *, que c'est au contraire, parce que cet exemple est extraordinaire & singulier, qu'on n'en peut rien conclure contre la possession où étoient les Censeurs de nommer seuls les Sénateurs. Pourroit-on dire avec le moindre fondement, que ce n'étoit point un usage commun & régulier dans la République, de ne tirer jamais les Tribuns du Peuple que du Corps des Plébéïens; parce qu'une seule fois, & sous le Consulat de L. Valerius & de M. Horatius, on vit dans le Tribunat Sp. Tarpeius & A. Haterius, tous deux Patriciens, anciens Sénateurs, & même Consulaires, que le Sénat avoit eu l'adresse de faire élire, pour traverser les mauvais desseins des autres Tribuns? *Duos etiam*

* Ceci est la Réponse à la III Difficulté. Voyez ci-dessus.

Tit. Liv. *etiam Patricios*, dit Tite-Live, *Con-*
 Dec. I. *sularesque*, *Sp. Tarpeium & Aulum Hate-*
 Lib. III. *rium*, *cooptavere*.
 Cap. LXV.

Certainement, il n'y a point d'Etat si attaché à la forme de son Gouvernement, qui, dans de certaines conjonctures, ne soit obligé de souffrir divers changemens. Telle étoit alors la situation de la République Romaine. Quatre grandes batailles perdus contre les Carthaginois en avoient épuisé le plus pur sang. On regrettoit particulièrement, dit Tite-Live, quatre-vingt Citoïens, partie Sénateurs, partie qui avoient rempli des Magistratures, à la sortie desquelles, & dans le premier *Cens* qui se feroit fait, ils devoient être inscrits au nombre des Sénateurs. Les Soldats manquoient dans l'Etat, on avoit été réduit à enrôler des esclaves, & Annibal étoit aux portes de Rome. Le peu de Sénateurs qui restoient, accablés du poids des affaires, demandèrent des collègues, & qu'on remplaçât les Sénateurs qu'on avoit perdus dans cette cruelle Guerre. Apparemment que les deux derniers, Censeurs, L. Emilius & C. Flaminius, ou avoient péri dans ces sanglantes batailles, ou étoient hors de charge.

charge. Il ne restoit de ressource, pour suppléer au défaut des Censeurs, que dans la personne de M. Junius Pera, alors Dictateur, & dont il semble que la Dignité renfermât éminemment les autres emplois de la République. Mais comme ce grand Magistrat étoit alors éloigné de Rome, & qu'il commandoit l'Armée qui étoit opposée à Annibal, on ordonna à L. Terentius Varro, premier Consul, de se rendre à Rome, & de nommer un second Dictateur, qui pût faire en cette occasion la fonction des Censeurs; & on convint, pour conserver autant qu'on pourroit l'ancienne forme du gouvernement, que ce Consul ne nommeroit que celui de tous les Censeurs vétérans, qui se trouveroit alors le plus ancien: en sorte que, lorsque Varron nomma pour Dictateur M. Fabius Buteo, ce fût moins un Dictateur qu'il donna à la République, que le premier & le plus ancien des Censeurs. Et pour faire connoître à ce nouveau Magistrat qu'il n'avoit de Dictateur que le nom, on lui interdit expressément la nomination d'un Général de la Cavalerie, droit inséparable de la Dictature, dont cet Officier étoit

toit regardé comme le Lieutenant.

Tite-Live rapporte que ce Dictateur, après sa nomination, étant monté à la tribune aux harangues, déclara hautement à l'Assemblée, qu'il ne pouvoit approuver, ni qu'il y eût en même tems deux Dictateurs, ce qu'on n'avoit jamais vû dans la République, ni qu'on l'eût fait Dictateur, sans lui laisser la liberté de nommer le Général de la Cavalerie; qu'il n'étoit pas moins extraordinaire, qu'on n'eût nommé qu'un seul Citoïen pour faire la fonction de deux Censeurs, ni que cette Dignité, contre l'usage, fût conférée deux fois à la même personne; que cependant, malgré ces irrégularitez, il tâcheroit d'apporter dans l'administration de sa Charge un juste tempérament, & autant que le pourroit permettre le malheur des tems, la fortune présente, & la nécessité des affaires.

Dec. III.
Libr. III.
Cap. LXII.

Ce Dictateur nomma ensuite cent-foixante & dix-sept Citoïens pour Sénateurs, en commençant, comme nous le venons de dire, par ceux qui avoient rempli des Dignitez curules; & il fit un choix, dit Tite-Live, qui fût également approuvé de tous
les

les Ordres de la République. *Centum septuaginta septem cum ingenti approbatione omnium in Senatum lectis.* Preuve que ce choix étoit son pur ouvrage. Car si la nomination des Sénateurs avoit dépendu des suffrages de la multitude, ç'auroit été bien en vain qu'on auroit donné des loüanges au Dictateur sur un choix qu'il n'auroit point fait. Et pour preuve que le blâme tomboit, comme la loüange, sur ce choix des Censeurs, on sçait qu'Appius Claudius, & C. Plautius, son collègue dans la Censure, aiant rempli les places vacantes dans le Sénat de fils d'Affranchis, C. Junius Bubulcus & Q. Emilius Barbula, Consuls de l'année suivante, indignez de ce que ces Censeurs avoient déshonoré par leur choix une Compagnie si respectable, casserent cette élection des Censeurs; & sans avoir égard à la dernière nomination, firent appeler tout de nouveau les Sénateurs selon l'ancien rôle, & dans le même ordre qu'ils se trouvoient inscrits avant la Censure d'Appius & de Plautius. Ni Fabius Buteo ne méritoit les loüanges qu'on lui donna, ni Appius Claudius & Plautius la honte où

ils se virent exposez, si la nomination des nouveaux Sénateurs avoit dépendu des suffrages de la multitude.

On vient donc de voir que l'exemple singulier de M. Fabius Buteo, nommé pour remplir les places vacantes dans le Sénat, ne tire point à conséquence contre le droit où étoient les Censeurs de faire cette nomination. Et si on excepte ce seul fait, & tout ce qui se passa dans les tems tumultueux des Gracques, & pendant les Guerres Civiles, on ne trouvera point, que depuis la fondation de Rome, d'autres que les Rois, ou les Consuls, & les Censeurs qui leur avoient succédé dans cette partie du Gouvernement, aient jamais nommé ceux des Citoïens de la République, qui devoient remplir les places vacantes dans le Sénat.

J'ai excepté de ma proposition générale le Tribunat des Gracques, dont Caius, le cadet, fit, dit-on, entrer un grand nombre de Chevaliers dans le Sénat. D'autres attribuent cette nomination extraordinaire à Livius Drusus, autre Tribun. Il y en a même qui prétendent qu'il n'étoit alors question que de Magistrats particuliers, qui

qui devoient rendre la justice au Peuple. Je n'entrerai point dans cette question, qui mériteroit une Dissertation particuliere.

Je me contenterai d'observer, que Sylla & Marius, Chefs de la première Guerre Civile, remplirent le Sénat de leurs créatures: que Jules-César porta encore plus loin son usurpation; & qu'il y fit entrer, non seulement les enfans des Affranchis, mais encore des Barbares, & même des Charlatans, & des Devins: que les Triumvirs ensuite, après avoir épuisé ce Corps si respectable par leurs cruelles proscriptions, le remplirent à leur tour de leurs satellites; en sorte qu'après qu'Auguste se fût défait de ses deux Collegues dans le Triumvirat, le Sénat se trouvoit alors rempli de plus de mille Sénateurs, la plupart indignes de cette grande place, & que l'argent & le crime y avoient fait recevoir. Ce Prince, se voiant maître absolu de l'Empire, résolut de purger cette illustre Compagnie de tant d'indignes sujets. *Senatorum numerum, dit Suétone, deformi & incondita turba, erant enim supra mille, & quidam indignissimi, & post necem Cæsaris per gra-*

gratiam & præmium allecti, quos Orcinos, d'autres disent, Abortivos, vulgus vocabat, ad modum pristinum & splendorem redegit. Auguste, après avoir chassé du Sénat ces hommes indignes, permit à ceux des Sénateurs qui restoit, d'en nommer chacun un autre. Mais, comme il ne fût pas content de cette élection, où l'amitié, les liaisons du sang, & peut-être l'intérêt, eurent plus de part que le mérite, il fit un second choix, dans lequel il ne consulta qu'Agrippa.

Suet. Cap.
xxxv.

Duabus lectionibus, primâ, ipsorum arbitrato, qua vir virum legit; secundâ, suo, & Agrippæ. Preuve que ce Prince avoit rappelé à lui l'autorité qu'exerçoient auparavant les Censeurs, les Consuls, & les Rois de Rome.

Ses successeurs à l'Empire régardèrent l'autorité des Censeurs, comme faisant partie de la Dignité Impériale; & Decius nommant Valerien pour Censeur, & lui expliquant tous les privilèges & les Droits d'un emploi si éminent, Valerien, en habile courtisan, lui répondit, que ces droits n'appartenoient qu'à l'Empereur. *Hæc sunt propter quæ augustum nomen tenetis, apud vos censura desedit.*

Trebellius
Pollio.

II.

II. Passons à la seconde question qu'on nous a faite. On demande, pourquoi le Sénat n'étant composé que de Patriciens alors, (c'est-à-dire, au moins à ce que prétend l'Auteur du Mémoire, dans les quatre ou cinq premiers siècles de la République,) il se trouvoit des Patriciens Sénateurs, & d'autres Patriciens simples particuliers, & qui ne participoient point à cette Dignité? On veut sçavoir, si cette distinction venoit par succession & de primogéniture, ou si le choix des Sénateurs dépendoit absolument des Consuls, & depuis des Censeurs?

Pour répondre à cette question, il faut se souvenir de ce que nous avons rapporté après Tite-Live, de l'institution des premiers Sénateurs. Romulus, selon cet Historien, n'en créa que cent, soit que ce nombre, dit-il, lui parût suffisant, soit qu'il n'en eût trouvé que cent qui eussent les qualités requises pour entrer dans le Sénat. *Sive, quia is numerus satis erat; sive, quia soli centum erant qui creari Patres possint.* Tite-Live ajoûte, qu'on appella ces cent Sénateurs *Peres*, comme un Titre respectable, & leurs en-

enfans & leurs descendants, *Patriciens* : *Patricique progenies eorum appellati* : origine de la première & de la plus pure noblesse parmi les Romains. Quelques Auteurs prétendent que ces premiers Patriciens portoient sur leurs fouliers des croissans, d'autres disent la lettre C, pour marquer qu'ils descendoient des cent premiers Sénateurs. Ces enfans & ces descendants des cent premiers Sénateurs se multiplierent bientôt, & produisirent différentes branches de Patriciens. C'est de ce Corps seul qu'on tira d'abord les Sénateurs, les Prêtres, & tous ceux qui avoient la principale intendance dans les affaires de la Religion. Mais ces emplois, & surtout la Dignité de Sénateur, ne venoit point à titre de succession. Il faisoit, à la vérité, être Patricien, pour être Sénateur ; mais, comme le nombre des Patriciens excéda bientôt celui qui étoit fixé pour composer le Sénat, tous les Patriciens ne pouvoient pas être Sénateurs : comme nous voions que tous les Nobles Vénitiens ne sont pas Sénateurs, quoique pour pouvoir être élu Sénateur, il faille être reconnu pour Noble Vé-

nitien. Ainsi, il ne suffisoit pas à Rome d'être Patricien, pour avoir entrée dans le Sénat. La naissance donnoit la première de ces qualitez ; mais il n'y avoit que le mérite qui procurât la seconde. Il falloit, pour être reçu dans cette auguste Compagnie, avoir donné des preuves éclatantes de sa valeur à la guerre, & dans des tems de paix, de sa capacité dans la conduite des affaires. Le choix que faisoient les Rois des Sénateurs, prouve que cette Dignité ne dépendoit point d'une succession linéale & agnatique. Bientôt même, & sous les Rois de Rome, on ne s'attacha plus si scrupuleusement au sang de ces premières familles Patriciennes ; & s'il se trouvoit à Rome quelque étranger, ou quelques Plébéiens distingués par leur mérite, on faisoit l'étranger d'abord Citoyen : & pour donner ensuite aux uns & aux autres entrée dans le Sénat, on les déclaroit Patriciens. C'est ainsi qu'Ancus Marcius, quatrième Roi de Rome, prévenu en faveur du mérite & de la valeur d'un Toscan, appelé Lucumorf, le combla d'honneurs. On la vît d'abord Général de la Cavalerie, ensuite

428 R E P O N S E D E
Patricien, & depuis Sénateur. C'étoit pour ne pas violer ouvertement l'usage, où l'on étoit, de n'admettre dans le Sénat que les descendants des cent premiers Sénateurs, qu'on donnoit à des étrangers, ou à des Plébéïens, le nom de Patriciens. Le même Lucumon, sous le nom de Tarquin l'Ancien, étant depuis parvenu à la Couronne par la faveur du Peuple, pour se conserver son affection, tira tout à la fois de cet Ordre cent Sénateurs, dont il augmenta le Corps du Sénat; &, à l'exemple d'Ancus Marcius, il se contenta, pour adoucir ce qu'une pareille nouveauté pouvoit avoir d'odieux aux yeux des Patriciens, d'en donner le nom à ces Plébéïens, comme des lettres de noblesse. *Patricios fecit*, dit Tite-Live, & *in Senatorum numerum cooptavit*. Ce Prince pouvoit bien, si l'on veut, associer ces Plébéïens aux privilèges des Patriciens, & les faire entrer dans le Sénat; mais il me semble, qu'il ne pouvoit jamais faire Patriciens, c'est-à-dire, déclarer descendants des cent premiers Sénateurs, ceux qui n'en étoient point issus, & qui n'avoient qu'une origine basse & obscure: & quel-

MR. DE VERTOT. 429
quelque étenduë qu'on donne à l'autorité des Souverains, on persuadera difficilement qu'ils pussent tout-à-coup arrêter un sang roturier dans les veines d'un Plébéïen, & y en substituer un plus noble & tout nouveau. Aussi, comme ces Plébéïens n'étoient Patriciens que de nom, & par une espèce de fiction de loi, on les appelloit *Peres ajoutés*, ou *Patriciens de moindre condition*; *Patres conscripti, minorum gentium*: au lieu que les familles qui descendoient des cent premiers Sénateurs, & les véritables Patriciens, prenoient la qualité de *majorum gentium*, c'est-à-dire, de Grands, & d'illustre maison. Ce qui revient à ce que nous appellons en France la haute Noblesse, *Optimates*; quoiqu'il ne soit pas aisé de définir aujourd'hui, si ce titre, dont tant de gens se parent, consiste dans une noblesse si ancienne, que l'origine en soit inconnue, ou dans des Dignitez actuelles, qui supposent, mais qui ne prouvent pas toujours, une véritable noblesse.

Ces distinctions cessèrent parmi les Romains peu après l'expulsion des Rois. Denis d'Halicarnasse prétend que les Plébéïens, se prévalant de l'exil

de Coriolan, & vers l'an 260. de Rome, s'introduisirent dans le Sénat, & partagerent avec les Patriciens les Dignitez, qui auparavant étoient attachées au premier Ordre de la République. D'autres Auteurs reculent l'entrée des Plébéïens dans le Sénat, au tems de la création des Decemvirs; c'est-à-dire, vers l'an 301. de Rome, & cinquante-six ans seulement après l'établissement de la République. Depuis ce tems-là, on ne tira plus son rang & sa noblesse, que du droit des images, c'est-à-dire, des Charges curules, qui avoient entré dans chaque famille; & un Citoïen, quoique Plébéïen d'origine, ne laissoit pas de passer pour très-noble, si ses ancêtres avoient été revêtus des principales Charges de l'Etat.

Rome, qui d'abord n'avoit connu que deux sortes de Citoïens, se trouva alors divisée en trois Ordres différens, qu'Aufone a compris dans ce Vers:

*Martia Roma triplex, Equitatu,
Plebe, Senatu.*

Les Chevaliers originairement faisoient

foient partie du Peuple: mais c'en étoit la partie la plus considérable; comme les Sénateurs étoient tirez du Corps des Patriciens, & par leur Dignité se trouvoient les premiers de cet Ordre. Mais après que toutes les Dignitez de la République furent devenues communes entre tous les Citoïens, le bien seul en fit insensiblement toute la différence: on déterminâ quel bien devoit avoir un Citoïen pour être compris dans le rôle des Chevaliers; ou, étant Chevalier, pour pouvoir être élu Sénateur. *Senatorum gradum*, dit Sénèque, *Census ascendere facit*. Les Patriciens furent compris dans ce règlement comme les autres Citoïens; & quelque mérite qu'ils eussent d'ailleurs, c'étoit les biens de la fortune qui décidoient de leur rang. Les jeunes Patriciens, qui se trouvoient riches, étoient d'abord compris dans l'Ordre des Chevaliers, d'où les Censeurs tiroient ensuite les plus dignes, pour les élever à la Dignité de Sénateurs; & les pauvres Patriciens, qui n'avoient pas assez de bien pour être compris dans l'Ordre des Chevaliers, ou pour être admis dans le Sénat, demeuroient confon-

dus

432 RE'PONSE DE MR. DE VERTOT.

pus parmi le petit Peuple, pendant qu'ils voioient de riches Plébéiens avec l'anneau d'or en qualité de Chevaliers, ou revêtus du Laticlave, remplir les places vacantes dans le Sénat. *Senator non es*, dit Onuphrius Panvinius, *ergo Eques, aut de populo: neque Senator, neque Eques, quamvis Patricius; ergo de populo, ordo enim præterea nullus superest.*

La Réponse à la III. difficulté se trouve ci-dessus.



T A-



T A B L E DES MATIÈRES

Contenues dans les trois Volumes de
l'Histoire des Révolutions arrivées
dans la République Romaine.

Les lettres a, b, c, marquent les Volumes.

A

- A** Cilius (Marcus) concussionnaire, *b* 369
 Acron, Roi des Céniniens, tué, *a* 18
 Actium, (bataille d') *c* 399
 Adherbal, Roi de Numidie, persécuté par Jugurtha, *b* 408. vient à Rome implorer le Sénat, 409. se sauve à Cirthe, 413. écrit au Sénat, 414. pris dans Cirthe, tué, 417
 Afranius (Titus) Général dans la Guerre sociale, *c* 31
 Agraires (Loix) proposées pour la première fois, *a* 238. leurs inconvéniens, 2 1. 242. rejetées par le Sénat, 242. rejetées par les Tribuns, 243. approuvées par le Sénat, 248. éludées, 249. proposées par C. Sicinius, 297. favorisées par deux Consuls, 298, encore proposées, soutenues par le Consul Emilius, raisons contre ces Loix, 304. réproposées par le Tribun L. Icilius, suites
 T de

Table des Matières.

de cette affaire, 386. 392. oubliées pour
quelque tems, *b* 4. renouvelées par Man-
lius, 277. par Licinius Stolon, 258. re-
gûes, 276. ne sont pas observées, 299.
réproposées par les Gracques, 385. abolies,
405
Agrippa (Furius) Consul, jette une enseigne
au milieu des Ennemis pour ranimer le cou-
rage de ses Soldats, *b* 109
Agrippa, Général d'Auguste, *c* 385. chasse le
jeune Pompée de Sicile, 386. refuse le Triom-
phe, *ibid.* conseille à Auguste l'abdication,
389
Albains, comment vaincus par les Romains,
a 27 & *suiv.*
Albe, capitale du Latium, *a* 27
Albinus Consul, arme contre Jugurtha,
b 425
Albutius (Posthumus) Consul, *b* 130
Albinovanus, Lieutenant de Carbon, aban-
donné de ses soldats, *c* 114. massacre dans
un repas les Lieutenans de Norbanus,
114
Allia, les Romains y sont battus, *b* 218. sui-
tes de cette perte, 222
Allobroges, leurs Ambassadeurs entrent dans
la Conjuracion de Catilina, *c* 227. la décou-
vrent à Ciceron, 228
Amatius tué par ordre de M. Antoine, *c*
326
Ambassade à Athènes pour recueillir les Loix
de Solon, proposée par Romilius, *b* 5. en-
voïée, 7. revient, *ibidem.*
Ambigat, Roi de la Gaule Celtique, *b* 213
Ancus Marcius, son règne, *a* 31. caractère
de ce Prince, *ibid.* il établit des cérémonies
qui doivent précéder les déclarations de
Guerre, *ibid.* il combat les Latins, les dé-
fait,

Table des Matières.

fait, ruine leurs villes, en transporte les
habitans à Rome, & joint leur territoire à
cette capitale, 32
Annibal, son caractère, *b* 312. son passage en
Italie, ses suites, 313. & *suiv.* contraint de
retourner en Afrique, où il est défait par
Scipion, 320
Antilius (Quintus) Licteur du Consul Opi-
mius, tué par la populace, *b* 391
Antiochus le Grand, vaincu, *b* 322
Anti-Sénat, satellites de Marius & de Sulpi-
cius, *c* 39
Antistius, Tribun du Peuple, propose son fils
pour être Quêteur, *b* 164
Antistius (Publius) tué par ordre du jeune
Marius, *c* 112
Antium, Capitale des Volsques, prise par Co-
riolan, *a* 188. prise par T. Quintius; 305.
Colonie Romaine, 308. liguée avec les Vols-
ques contre Rome, 320
Antoine (Marc) le Sénateur, égorgé par or-
dre de Marius, *c* 76
Antoine (Marc) Tribun du Peuple, ami de
César, *c* 287. Consul, 300. se déclare con-
tre les assassins de César, 306. fait l'Oraison
funèbre de César, 312. sa politique adroi-
te, 324. & *suiv.* fait tuer Amatius, 326.
prend une garde d'Officiers vétérans, 328.
abolit la Dictature, 329. devient puissant,
ibid. il traite Auguste avec hauteur, 339-
344. ses artifices, 345. appuié par le Sénat,
348. il menace Auguste, 350. se réconcilie
avec lui, 352. arme avec lui contre Dec.
Brutus, 353. se brouille encore avec lui,
354. son apologie, 358. & *suiv.* se réconcilie
avec Auguste, 361. il accuse Auguste,
362. il arme contre lui, leur Guerre, 363-
383. déclaré Ennemi, 367. absous à la prie-
re

Table des Matières.

- re d'Auguste, 385: forme le Triumvirat, 387. son amour pour Cléopatre, 387. sa mort, 388
- Antonius (Lucius) Tribun du Peuple, c 330
- Antonius (Titus) Decemvir, b 20
- Antonius (Caïus) Consul avec Ciceron, c 189. favorise Rullus, 195. l'abandonne, *ibidem.* marche contre Catilina, est soupçonné de le favoriser, 235
- Appel au peuple autorisé, a 52. 68
- Appius Claudius, opposé à Valer. Publ. & aux Plébéiens, a 64.-67. son origine, Chef d'une Tribu, 64. Consul, 71. opposé au Peuple, 72. harangue contre le Peuple, 81. contre Manius Valer. & contre la rémission des dettes, 95.-99. sa harangue aux Consuls, 103. s'oppose à la création des Tribuns du Peuple, 120. harangue contre la Loi Valeria & contre les Tribuns pour Coriolan, 163. son avis sur la Loi Agraire de Calfius, 248
- Appius Claudius II. fils, exclu du Consulat par le Peuple, a 255. son avis touchant les oppositions des Tribuns, 261. élu Consul & opposé par le Sénat à Volero, 280. son caractère, 281. il irrite le Peuple contre le Sénat, 284. les Tribuns veulent le mettre en prison, 287. il fait la guerre aux Volques, il est battu par la révolte de ses soldats, 293. il fait décimer son armée, 296. irrite le Peuple, 297. opposé aux Consuls & à la Loi Agraire, son discours, 300. cité devant le Peuple, 302. sa fermeté, se fait mourir, 303. son fils fait son éloge malgré les Tribuns, 303
- Appius Claudius III. *voïez* C. Claudius.
- Appius Claudius IV. Consul désigné, b 9. favorable

Table des Matières.

- vorable aux Tribuns pour la nomination des Decemvirs, 10. élu Decemvir, 14. populaire, 18. continué Decemvir en se nommant lui-même, 19. fait élire trois Plébéiens, 20. propose de se faire Decemvir perpétuel, 21. ses vûes ambitieuses, 21.-25. fait taire un Sénateur, 30. maître dans Rome, 47. travaille à faire périr Siccus Dentatus, 50. *& suiv.* devient amoureux de Virginie, 55. ses intrigues pour la débaucher, 56.-58. accusé par le Tribun Virginius, 86. défendu par son oncle, 89. meurt en prison, 90
- Appius Claudius V. fils du Decemvir, Tribun militaire, b 151. conseil qu'il donne pour rendre vaine la proposition des Loix Agraires, 167
- Appius Claudius Craffus VI. fils d'Appius V. Tribun militaire, fait la guerre aux Véiens, b 191. harangue contre les Tribuns séditieux, 193. 270. Dictateur contre les Herniques qu'il vainquit, 289
- Appius Claudius Caudex VII. Consul, le premier Magistrat Romain qui passe en Sicile, b 302. d'où lui vint le surnom de *Caudex*, *ibid.* Triumvir pour le partage des terres, 341. tué en défendant Rome contre Téléfinus, c 118
- Apronius (Caïus) Tribun du Peuple, b 83
- Aquilius, Consul, défait les Herniques, a 235
- Arioviste, Caton veut qu'on lui livre César, c 272
- Armes offensives & défensives parmi les Romains, quelles elles étoient, a 38
- Aruspices, ce que c'étoit, a 6. devoient présider aux Elections, 7
- Assemblée du Peuple Romain, ce que c'étoit, T 3 a 24

Table des Matières.

- * 24. différences des Assemblées par Curios ou par Centuries, l'une & l'autre par qui convoquée, & pour quelles affaires, a 33. 40. 41. 276. par Tribus, ce que c'est, 276
Attilius Cimber conjure contre César, c 301
Attilius (Lucius) Tribun militaire, b 125
Augures, ce que c'étoit, a 6. les seuls Patriciens peuvent l'être, 277. superstition des Romains à l'égard des Augures, b 266
Auguste, voyez Octavius César.
Aulus, Lieutenant d'Albinus, défait par Jugurtha, b 427
Aurelius (Quintus) pourquoi pros crit, c 126
Autorité des peres sur leurs enfans, a 8
Autronius (Publius) désigné Consul, puis déposé, c 178

B.

- B**ellovese Général Gaulois, b 213. entre en Italie, *ibid.*
Bestia (Luc. Calpurnius) Consul, marche contre Jugurtha, b 418. 419. le laisse corrompre, 420. traite avec lui, 420
Bocchus, allié de Jugurtha, b 455. demande la paix, *ibid.* livre Jugurtha à Sylla, 456.
Bohème conquise par Sigovefe, b 211
Bonnet au bout d'un javelot, signal de la Liberté, a 345. c 305
Brennus, Roi des Gaulois, assiège Clusium, b 215. sa réponse aux Amb. Rom. 215. demande qu'on lui livre les Fabiens, 217. défait les Romains, 218.-220. entre dans Rome, 221. abat les Temples & rase les murailles, 223. assiège le Capitole, 223.-230. son accommodement avec les assiégés, 229. défait par Camille, 230.-232. voyez Gaulois.
 Bru-

Table des Matières.

- Brutus** (Luc. Jun.) a 47. pourquoi surnomé Brutus; *ibid.* venge la mort de Lucrece, 47. premier Consul, 49. fait mourir ses enfans, 50. il est tué sur le champ de bataille, 51
Brutus, un autre Lucius-Junius, prend ce surnom & se fait Chef du Peuple sur le Mont sacré, a 106. & *suiv.* sa réponse aux Députés du Sénat, 109. il demande des Tribuns du Peuple & les obtient, 118. il est créé Tribun, 122. il continue d'entretenir la méintelligence entre le Sénat & le Peuple, 129. anime son Collegue à la perte de Coriolan, 153
Brutus Préteur, ministre de la cruauté du jeune Marius, c 112
Brutus, partisan de Lepidus, se jette dans Modene, capitule, est poignardé, c 142.
Brutus, Préteur, conjure avec Cassius contre César, c. 299. son caractère, *ibid.* Gouverneur de l'île de Crete, 309. se retire en Macédoine, 375. fait la guerre contre Auguste & Antoine, 381. sa mort, 383
Brutus (Decimus) conjure contre César, c 300. Gouverneur de la Gaule Cis-Alpine, 310. on tâche de l'en chasser, 357. le Sénat lui ordonne de poursuivre Antoine, 358. il le chasse hors de l'Italie, 360. sa mort, 376
Calpurnius Bestia, Consul, marche contre Jugurtha, b 418. 419. se laisse corrompre, 420. traite avec lui, 421
Calpurnius Bibulus, Consul avec César, a 251. chassé de la place par le peuple, 256
 T 4
 Camil-

Table des Matières.

Camillus (M. Furius) Tribun militaire, fait la Guerre aux Véïens, *b* 191. Dictateur, 204. défait les Falisques & les Capénates, 205. conduit une sape souterraine dans Véïes, *ibid.* prend Véïes, 206. rentre dans Rome en Triomphe, *ibid.* Camille s'oppose à ce qu'on aille habiter Véïes, 207. condamné à l'amende, s'exile lui-même, pourquoi, 211-213. vient au secours du Capitole, 224. Dictateur II. 224. surprend Brennus, 229. le bat, 230. empêche les Romains d'aller à Véïes, 233. Dictateur III. sauve l'Armée Romaine, 238. appelé le Restaurateur de Rome, 239. Dictateur IV. sa piété, 265. 266. 267. Dictateur V, défait les Gaulois, 272. insulté par les Tribuns, 273. fait céder le Consulat aux Plébéïens, 274. & obtient la Préture & l'Edilité curule pour les Patriciens, *ibid.*

Camillus (Lucius Furius) Consul, défait les Gaulois, *b* 286. défait les Samnites, 298.

Cannes (bataille de) *b* 314

Canuleïus (Caius) Tribun du Peuple, excite des troubles pour l'abolition de la Loi des mariages. *b* 110-124

Canuleïus (Caius) Tribun, favorise Metellus contre son Collegue Furius, *c* 18

Capitole, par qui & quand bâti, *a* 44. surpris par Herdonius, & repris par les Romains, 344-349. les Romains s'y réfugient après la bataille d'Allia, *b* 222. assiégé par Brennus, 223. défendu par Manlius, 227. sauvé par les oies de Junon, *ibid.* ce siège dure 7. mois, 229

Capoue décrite & ses habitans, *b* 292-295. implore le secours de Rome contre les Samnites, 293. se donne aux Romains, 295

Carbon

Table des Matières.

Carbon (Caius) frere du Consul, tué par ordre du jeune Marius, *c* 112

Carbon (Papyrius) Lieutenant de Cinna, *c* 68. Consul contre Sylla, 109. va au secours de Préneste, est battu, 113. se retire en Afrique, 115. tué par Pompée, *ibid.*

Capénates arment en faveur des Véïens, *b* 205

Carthage, son origine, sa puissance, *b* 301. détruite, 321

Carthaginois s'établissent en Sicile & assistent les Tarentins, *b* 300. Parallele de ces Peuples avec les Romains, 301. ont la guerre contre les Romains, 303. *Et suiv.* défont Régulus, 309. vaincus par Luctatius, 311. font la paix à de dures conditions, *ibid.* recommencent la guerre avec succès, 312. entièrement détruits par Scipion, 322

Caeca donne le premier coup à César, *c* 302

Cassius conjure contre César, *c* 299. Gouverneur de l'Afrique, 310. sa mort, 382

Cassius Viscellinus (Spurius) Général de la Cavalerie, *a* 70. Consul, 91. son adresse à attirer les Sénateurs dans son sentiment, 102. son caractère, 234. veut se faire Roi, *ibid.* sa conduite contre les Herniques, 235. dans son 1. & 2. Consulat, 237. propose le premier le partage des terres, 238. propose la Loi Agraire au Peuple, 242. hâï du Sénat, 242. des Tribuns, 243. comparé à Coriolan, 245. fait venir à Rome un secours de Latins & de Herniques, *ibid.* accusé & mis à mort par son pere, 250. par les Quésteurs, 250. se défend, *ibid.* condamné à la mort, 251. regretté, 252

Catilina (Lucius) fait mourir son frere, tué M. Marius, son impiété, *c* 125. sa naissance, ses dignitez, ses crimes, son caractère,

Table des Matières.

174. Chef d'une conjuration, histoire de cette conjuration, sa mort, 174. 237
 Caton opine à la mort des partisans de Catilina, c 231. arrêté par César, 256. il propose un expédient pour conserver la Liberté, 277. fait des reproches à Pompée, 291
 Cato (Vetius) Général dans la guerre sociale, c 30
 Catulus, Consul, défait les Cimbres, c 6. fait Sylla son Lieutenant, 22. pros crit par Marius, se fait étouffer, 76
 Catulus (Quintus) Consul, c 138. opposé à Lepidus, le défait, 140. 141. se déclare contre Pompée, 165. Eloge que le Peuple lui donne, *ibid.*
 Cavalerie Romaine païée pour la première fois des deniers publics, b 195
 Cecilius (Titus) Tribun militaire, c 125
 Cens, quand, par qui établi, a 35
 Cens imposé sur toutes les terres, b 400. n'est pas païé, 401
 Censeurs érigez, & pourquoi, b 127. leurs fonctions, 128. 129. créez pour 5. ans, 138. réduits à un an & demi, *ibid.* Loix touchant la Censure, 138. 139.
 Centuries (le Peuple Romain divisé en 193) par Serv. Tullius, & à quelle fin, a 36-42. différence entre les Comices par Centuries & par Tribus, c 45-47
 Centurion, Chef de Curie & de Centurie, a 9
 César (Jules) neveu de Caius Marius, c 131 son caractère, 243. 245. résiste aux ordres de Sylla, 131. opine à user de clémence envers les Partisans de Catilina, 230. son caractère & son origine, 243, 244. relève la statue de Marius, 245. accusé d'ambition par Catulus Luctatius, 246. se rend populaire, *ibid.* grand Pontife, 247. Préteur, Gou-

Table des Matières.

Gouverneur des Espagnes, 248. réconcilie Pompée & Crassus, 251. Consul, fait revivre les Loix Agraires, 253. Loi mémorable qu'il fait recevoir & exécuter, 254. fait arrêter Caton & chasser son Collegue, 256. persécute Ciceron, 257. 263. obtient le gouvernement des Gaules, 255. ses victoires & ses fautes, 270-274. les sommes immenses qu'il distribuait, 274. rompt avec Pompée, 275. vient en Italie, 286. s'empare du trésor public, les grandes sommes qu'il en tire, 293. défait Pompée, 294. déclaré Dictateur perpétuel, 295. assassiné, 298-302. le Sénat ratifie ses ordonnances, 308. son testament & ses legs, 310-312. trois-cens-mille hommes ont part à son testament, 311
 César (Sex. Julius) Consul dans la guerre sociale, c 125
 Céson (Quintius) dissipe l'Assemblée avec violence, a 325. son caractère, 326. cité par le Tribun Virginius, sa foiblesse, 326. ses parens intercedent pour lui, 327. accusé fausement par Volscius, 330. exilé, 332. suites de son exil, 334. rappelé, 368
 Cethegus (Caius) Sénateur, entre dans la conjuration de Catilina, c 180. son caractère, 182. est mis à mort, 231
 Chapeau au bout d'un javelot, signal de la Liberté, a 345. c 305
 Chevaliers (l'Ordre des) comment établi, *ibid.* leurs fonctions, *ibid.*
 Chevaliers Romains, établissement de cet Ordre, a 12. leur nombre, leurs fonctions, *ibid.* leur nombre augmenté par le Dict. M. Valerius, 85. offrent de se monter à leurs dépens, b 195. faits assesseurs du Sénat & Juges dans toutes les affaires, 369-370. Sylla leur ôte la connoissance des crimes, c 132.

Table des Matières.

Pompée la leur rend, 162
 Choix (faire le) ce que cela signifioit chez
 les Romains, a 320
 Ciceron plaide pour la Loi Manilia en faveur
 de Pompée, c 169 averti par Fulvia de la
 conjuration de Catilina, 186. Consul, 188.
 dissipe la conjuration de Catilina, 188-237.
 s'oppose à la Loi de P. Serv. Rullus, 197.
 & *suiv.* fait punir de mort les partisans de
 Catilina, 231. applaudissement qu'il en reçût,
 232. attaqué en justice par Clodius, con-
 damné à l'exil, 263-267. rappelé, 268. en-
 nemi d'Antoine & ami d'Auguste, 354. se
 déclare en faveur d'Auguste, 372. proscriit,
 381. assassiné par ordre d'Antoine, 381
 Cimbres entrent dans les Gaules, battent trois
 Armées Romaines, c 4. défaits par Marius, 6
 Cinna (Cornelius) élu Consul, son caractère,
 ennemi de Sylla, c 50. veut faire casser les
 Loix de Sylla, 52. chassé de Rome & dé-
 posé, 55. sa Harangue à son parti, 57. il
 fait venir Marius dans son Camp, 66. assie-
 ge Rome avec Marius, Sertorius & Carbon,
 68-74. rentre dans Rome, 74. sa proscrip-
 tion, 75. tué par ses Soldats, 99
 Circée, Colonie prise par Coriolan, a 207
 Classes, le Peuple Romain divisé en six clas-
 ses, a 37
 Claudia (famille) remarques sur cette famil-
 le, b 191
 Claudius (Caius) frere d'Appius II. Consul,
 a 333. répond au Tribun Virginius, 340.
 détrompe le Peuple trompé par les Tribuns,
 342. il élude la Loi pour former un corps
 de Loix, 346. s'oppose aux propositions des
 Tribuns, 350. exclu du Decemvirat, b 20.
 ses rémontrances au Decemvir, son neveu,
 25. 35. son avis au sujet des Decemvirs,

Table des Matières.

33-37. abandonne Rome, 37. prend la dé-
 fense de son neveu Appius contre les Tri-
 buns, 88. son discours contre les Consuls
 Valerius & Horatius, 97. contraire au Tri-
 bun Canuleius, 113. 114. déclame contre
 les prétentions du Peuple au Consulat, 114-
 115.
 Claudius (Marcus) créature d'Appius, le sert
 dans son intrigue contre Virginie, b 57,
 & *suiv.* accusé par Virginius & condamné à
 mort, 91
 Clélius (Quint.) Consul, a 61. il nomme le
 premier Dictateur. 69
 Cléopatre, Reine d'Egypte, amante d'Antoi-
 ne, c 387
 Cliens, leurs devoirs, a 14.
 Clodius (Publius) son caractère, c 261. ses
 amours avec la femme de César, 268. & *suiv.*
 passe de l'ordre des Patriciens à celui des
 Plébéiens, & devient Tribun du Peuple, 262.
 accuse Ciceron, le fait condamner à l'exil.
 264-267. attaque Pompée en justice, 267.
 Cluiliennes (les fosses) a 209
 Clusiens implorent les Romains contre les Gau-
 lois, b 214
 Collatinus Consul. a 48. est déposé, 49
 Colonie établie par Romulus, a 18. envoyée
 à Antium, 308
 Combat particulier des Horaces & des Curia-
 ces, a 27. d'un Gaulois contre Manlius, b
 285. contre Valerius, 286
 Combat contre les Céniniens, a 18 contre les
 Sabins aux portes de Rome, 19. contre Her-
 donius, 349. proche du Fl. Allia, b 218.
 entre Auguste & Antoine & les assassins de
 César dans la plaine de Philippe, c 382.
 d'Actium entre Auguste & Antoine, 387
 Cominius (Posthumus) Consul, a 91

Table des Matières.

Confidius (Quintus) Tribun du Peuple, accuse le Consul Menenius, a 262
 Conjuraton, ce que ce mot signifioit parmi les Romains, a 348
 Conspiration en faveur des Tarquins, a 49.
 de Catilina, c 174-237. contre César, 298-303.
 Consuls, quand créez, & pourquoi ainsi nommez, a 48. supprimez, b 13. rétablis, 83.
 les Plébéiens prétendent être nommez au Consulat, 110. premier Consul Plébéien, 274. comment les Consuls partageoient le gouvernement, c 195
 Confus, Dieu des conseils, a 6. son Temple, 6
 Corbion prise, a 207
 Coriolan (Caius Marcius) son extraction a 139.
 son caractère, 140. son avis contre le Peuple, 141. accusé par les Tribuns, leur résiste, 144-156. sa fermeté, 151. condamné par Sicinius, 152. demande de quoi on l'accuse, 177. obtient un répi, 178. ses défenses devant l'Assemblée du Peuple, 183-185. défendu par ses Soldats & Cliens, 184. comment il avoit pris Antium, 188. exilé, 190. se retire chez les Volsques, 196-199. harangue dans le Sénat des Volsques, 202. Général des Volsques, 207. prend plusieurs villes, 207. 208. assiege Rome, 209. feçoit cinq Députés du Sénat, 211. reçoit une seconde Députation de Prêtres, &c. 214. sa réponse à sa mere, 224. 228. leve le siège, 229. est condamné à mort, 230
 Corioles prise, a 207
 Cornelius Scipion (Publius) Général de la Cavalerie sous Camille, b 204. premier Edile majeur, 275. Consul, battu près du Tessin, 313. tué en Espagne, 318
 Cornelius (Marcus) Decemvir, b 20. soutient

Table des Matières.

tient le parti d'Appius, 37. fait la guerre aux Eques, 48. est battu, 49
 Cornelius (Lucius) frere d'un Decemvir, favorise les Tyrans, b 38
 Cornelius (Publius) Dictateur contre les Volsques qu'il défait, b 180. Tribun militaire, 182
 Cornelius (Cneius) Tribun militaire, b 182
 Cornelius (Servius) Consul, a 250
 Cornelius Malugin: (Lucius) Consul, a 350
 Cornelius Malugin: (Sergius) Général de la Cavalerie, b 285
 Cornélie, mere des Gracques, b 325
 Cornelius Cossus (A.) Tribun militaire, b 179. s'oppose à l'élection d'un Dictateur, *ibidem*. Dictateur contre Manlius Capitolinus, 242. fait citer Manlius, 243. discours qu'il lui adresse, 243. Général contre les Samnites, 297
 Corone, ce que c'étoit, b 171
 Cotta (Cornelius) concussionnaire, b 369
 Crassus (Publius) substitué à Tiberius Gracchus, b 356
 Crassus (Lucinius) *voiez* Licinius.
 Cremere (le Fort de) pris sur les Romains, a 262
 Culte étranger introduit à Rome, b 147
 Curiaces, leur combat, a 27
 Curies, ce que c'est, a 9. leur droit, 32
 Curions, Prêtres, a 9
 Curion, ami de César, demande que César & Pompée abdiquent leurs emplois, c 281. *Et suiv.* congédie le Sénat, 283. s'en va vers César, 288
 Curius (Quintus) complice de la conspiration de Catilina qu'il révele à Fulvia, c 190
 Curtius (Publius) Consul, b 120

De-

Table des Matières.

D.

Decemvirs, pourquoi érigés, *b* 8. dispute pour leur élection, 10.-12. élus, 13. leur occupation, 15. proposent les X. tables, *ibid.* élus de nouveau, 17. trois Plébéiens élus, 20. leur union, 21. prennent CXX. Licteurs, 23. leur gouvernement tyrannique, 23, 24. publient deux nouvelles tables, 26. se continuent dans leur charge, 26. sont forcés d'assembler le Sénat, 28. l'emportent dans le Sénat malgré les meilleures têtes, 29.-46. font périr Siccius Dentatus, 50.-54. abandonnez de leurs soldats, 75, 76. forcez d'abdiquer leur charge, 82. citez par les Tribuns, bannis & leurs biens confisquez, 86.-92

Decius, Tribun du Peuple, harangue le Sénat sur la Loi Valeria, *a* 157.-162. contre Coriolan, 186

Dépouilles *opimes*, *a* 19

Dictature, quand érigée, *a* 68. son pouvoir, 68. 69. *b* 134. *c* 128. le Sénat implore les Tribuns pour créer un Dictateur, *b* 145. 179

Dictateur insulté par les Tribuns, *b* 272. 283. premier Dictateur Plébéien, 290. n'est pas obligé de rendre compte de sa conduite, *c* 277. la Dictature abolie, 320

Ditellie prise, *a* 207

Domitius (Lucius) tué par ordre du jeune Marius, *c* 114

Dragme, ce que c'étoit, *b* 266 *note*

Drusus (Livius) Tribun, favorable au Sénat contre C. Gracchus, *b* 374. 385. cause de la guerre sociale, *c* 24.-30. assassiné, 29

Duillius remporte la première victoire sur mer, hon-

Table des Matières.

honneurs qu'on lui rend, *b* 303

Duillius (Gracchus) Général des Eques, vaincu par Quintius Cincinnatus, *a* 264

Duillius (Caïus) Plébéien, Decemvir, *b* 20

Duillius (Marcus) Tribun du Peuple, *b* 83. sa modération dans l'affaire des Decemvirs, 91. rétablit la paix dans l'Etat, 99. empêche les Consuls & les Tribuns de se continuer, 100

Duumvirs, ce que c'étoit, *a* 9. condamnent Horace, qui en appelle de leur sentence au Peuple, 29. ordonnent le Lectisternè, *b* 202. chargez de consulter les Livres des Sybilles, *ibid.*

E.

Ebutius (Lucius) Consul, meurt de la peste, *a* 309

Édiles Plébéiens créez, *a* 127. leurs fonctions, 127. Édiles majeurs créez, *b* 275. leurs fonctions, 275. tirez du Peuple, 291

Egerie, Nymphé, *a* 25

Egnatius (Marcus) Général dans la guerre sociale, *c* 39

Emilius (Lucius) Consul, *a* 253

Emilius Mamercus, Consul, *a* 269. contraire à la Loi Agraire, 298

Emilius (Tib.) Consul, favorable à la Loi Agraire, 298. pourquoi, *ibid.* encore Consul, il continué à favoriser la Loi Agraire, 305. & *suiv.* haï des Grands, 307

Emilius (C. Mamercus) Dictateur, *b* 138. limite la Censure à un an & demi, *ibid.* dégradé par les Censeurs, 140. Dictateur III. contre les Vèiens, dont il triomphe, 148

Entre-Roi créé, *a* 257. *b* 83. 126. 164. sa Dignité

Table des Matières.

gnité ne duroit que cinq jours, <i>b</i> 164. plusieurs élus de suite, <i>ibid.</i> 262	
Envoïé, fonction sacrée & inviolable, <i>b</i> 51	
Eques, liguez contre Rome, <i>a</i> 61. ravagent jusqu'aux portes de Rome, <i>b</i> 27. vaincus par Valerius, 96. viennent fourager jusqu'à la porte Esquiline, 105	
Esquilus Firmanus (Lucius) Esclave, Tribun du Peuple, <i>c</i> 15	
Eternius (Aulus) Consul, <i>a</i> 403	
Exempts, qui ils étoient, <i>a</i> 39	

F.

F abiens (trois freres) envoïez vers les Gaulois devant Clusium, <i>b</i> 215. violent le droit des Gens, 216	
Fabius Ambustus (Caius) Quêsteur, <i>b</i> 177. Tribun militaire, 182. intercede pour ses fils, 217. Histoire de ses deux filles, 255. 256. Tribun militaire, 263	
Fabius Ambustus (Quintus) Ambassadeur vers les Gaulois, viole le droit des gens, <i>b</i> 216. accusé par les Tribuns, se tué, 236	
Fabius (Céson) Quêsteur, <i>a</i> 250. accuse Calfius Viscellinus, <i>ibid.</i> Consul, 253. élu de la Loi Agraire, <i>ibid.</i> encore Consul, 260	
Fabius (Marcus) Consul, <i>a</i> 253. fait porter son tribunal hors de Rome, 254. fait faire le dégât autour de Rome, 254. fait la Guerre aux Volsques, <i>ibid.</i>	
Fabius (Marcus) Consul, <i>b</i> 130	
Fabius Maximus (Quintus,) opposé à Annibal, surnommé le Temporiseur, <i>b</i> 317	
Fabius (Quintus) Consul, <i>a</i> 249	
Fabius (Quintus) Consul, <i>a</i> 305. propose d'envoïer une Colonie à Antium, 308	
Fabius	

Table des Matières.

Fabius Vibulanus (Caius) Consul, <i>b</i> 151. Consul II. 162. Tribun militaire, 181	
Fabius Vibulanus (Quintus) Consul, <i>a</i> 258. s'oppose à l'exécution de la Loi Agraire, & fait la guerre aux Eques & aux Véïens, <i>ibid.</i> Gouverneur de Rome, 317. s'oppose à la Loi Terentilla, <i>ibid.</i> Consul II. son Consulat se passe en disputes avec les Tribuns, 359. 360. Gouverneur de Rome, 361. Decemvir, <i>b</i> 20. fait la guerre aux Sabins, 48. est battu, 49.	
Faisceaux avec la hache portez par les Licteurs, <i>a</i> 5. 52. 362	
Falifques arment en faveur des Véïens, <i>b</i> 196	
Famine sous Proc. Geganius & L. Menenius, <i>b</i> 131. sous le Dictateur T. Quintius, 147	
Fécialiens, leurs fonctions, <i>a</i> 31	
Fils ainez, remarques sur leurs prénoms, <i>a</i> 191	
Fimbria, Lieutenant du Conf. Valer. Flaccus, <i>c</i> 87. tué le Consul, 88. avantage qu'il remporte sur Mithridate, 89. il se tué, 99	
Flaccus (Valerius) Consul, prend le parti de Cinna, <i>c</i> 86. son caractère, 87. envoïé contre Mithridate, <i>ibid.</i> tué par Fimbria, 88	
Flaccus (Fulvius) Triumvir avec Caius Gracchus, son caractère, <i>b</i> 378. s'empare du M. Aventin, 394. envoie son fils au Consul pour négocier un accommodement, 395. il est tué, 397.	
Flaminius battu à Trasimène, <i>b</i> 314	
Fregelle détruite par Opimius, <i>b</i> 362	
Fulvia, la part qu'elle a dans la guerre de Catilina, <i>c</i> 186. découvre la conjuration	

Table des Matières.

à Ciceron,	187
Furius, Tribun du Peuple, est attaqué par son Collegue Canuleius, & massacré par le Peu- ple pour s'être opposé au rappel de Metellus,	c 17. & 18
Furius (Caïus) Censeur, dégrade Emilius,	b 140
Furius (Lucius) Tribun militaire,	b 181
Furius (Lucius) Consul, accusé devant le Peu- ple à cause des Loix Agraires,	a 270
Furius Medullinus (Spurius) Tribun militaire, b 164. Consul, 174. punit les meurtriers du Conf. Posthumius,	174
Furius (Publius) Consul, a 276. Triumvir pour régler la Colonie d'Antium,	308
Furius (Sextus) Consul,	a 209
Furius (Spurius) Consul populaire,	a 260

G.

G Aulois, quand ils entrèrent en Italie, b 213. s'emparent de la Bohème, 214. Villes qu'ils ont bâties en Italie, 214 assie- gent Clusium, <i>ibid.</i> battent les Romains à Allia, 218. prennent & saccagent Rome, 221.-224. assiegent le Capitole, 222. en sont chassés, 227. écoutent à une capitulation, 229. sont défaits par Camille, 230. revien- nent en Italie, 271. sont défaits par Ca- mille, 272. reviennent à Rome, 285. se re- tirent, 285. reviennent encore, <i>ibid.</i> sont défaits, 287	
Geganius (Lucius) envoyé en Sicile pour ache- ter des grains,	a 130
Geganius (Marcus) Consul, b 104. Censeur dégrade Emilius,	140
Geganius (Proculus) Consul,	b 131
Gega-	362.

Table des Matières.

Geganius (Titus) Consul, a 129. disputé avec l'Edile Junius, 132. imprudente réponse,	133
Gelon, Roi de Sicile, fait présent de Bled au Peuple Romain.	a 138
Général de la Cavalerie (le premier) a 69. son Au- torité, <i>ibid.</i> le premier Plébéien qui le fût,	b 268
Genutius Consul, le premier Plébéien qui commande les Armées, battu par les Her- niques,	b 288
Genutius (Cneus) Tribun du Peuple, demande l'exécution de la Loi Agraire, a 269. ac- cuse les Consuls A. Manlius & L. Furius, 270. trouvé mort dans son lit,	272
Genutius (Lucius) Consul,	b 212
Genutius (Marcus) Consul,	b 110
Genutius (Titus) Tribun du Peuple, accuse le Conf. Menenius,	a 262
Genutius (Titus) Consul désigné, b 9. élu Decemvir, 14. opine pour l'abolition de la Loi des mariages, & la création des Tribuns Militaires.	117
Glaucia, créature de Marius, Préteur, persé- cute Metellus, c 8. 14. pros crit, assommé,	17
Gracchus (Tiber. Sempron.) son origine, son caractère, ses alliances, son projet de Loix Agraires, les événemens de cette affaire; sa mort,	b 324-352
Gracchus (Caïus Sempron.) son origine, son caractère, ses alliances, b 324 357. 359. Triumvir pour le partage des terres, 341. se retire après la mort de son frere, 357. défend Vestius, 358. Questeur en Sar- daigne, son caractère, 359. 364. honoré par Micipsa, 360. son désintéressement,	362.

Table des Matières.

362. élu Tribun, 363. sa conduite pour continuer le projet de son frere, événement de cette affaire, sa mort 365.-399. son équité, 371. commis pour repeupler Carthage, 384. sa tête mise à prix, 396. tué, 398. sa tête payée 17. liv. & demi d'or, 399
 Gréniers publics, *b* 372
 Guerre civile excitée pour la première fois par les Gracques, *b* 355. 393. la sociale, *c* 24.-35. entre Marius & Sylla, 40.-130. entre César & Pompée, 286.-295. entre Auguste & Antoine, 353

H.

- H**aterius (Aulus) Sénateur, Tribun du Peuple, *b* 102
 Herdonius (Appius) Sabin, son caractère, son dessein contre Rome, *a* 343. son entreprise sur le Capitole, 344. les Tribuns le favorisent, 346. est vaincu, se tue, 349
 Herniques, liguez contre Rome, *a* 61. qui ils étoient, 235. liguez avec les Volsques, *ibid.* défaits par Aquilius, *ibid.* vaincus par Cassius Viscellinus, *ibid.* obtiennent la paix, 236. arment contre les Romains & les défont, *b* 288
 Herminius (Spurius) Consul, *b* 100
 Hermodore traduit les loix Grecques, *b* 16
 Hiempsal, Roi de Numidie, tué par Jugurtha, *b* 408
 Horatius (Caius) Consul, *a* 369. sa Harangue au Peuple rébelle & contre les Tribuns, 371
 Horatius (Publius) Consul, une furieuse peste

Table des Matières.

- te pendant son Consulat, *b* 7
 Horace, sa victoire sur les Curiaces, *a* 28. il tue sa sœur, *ibid.*
 Horatius Barbatus (Marcus) Sénateur, sa Harangue contre les Decemvirs, *b* 31. se fortifie contre la haine des Decemvirs, 46. s'oppose à Appius à la mort de Virginie, 72. Médiateur entre le Sénat & le Peuple retiré sur les Monts Aventin & Sacré, 80.-83. Consul, 83. défait les Sabins, le Sénat lui refuse le Triomphe, le Peuple le lui accorde, 96.-98
 Hortensius (Lucius) Tribun du Peuple, accuse le Consulaire Sempronius, *b* 160

I.

- I**ciliens, famille ennemie de la noblesse, font donner la Quêsture à des Plébéiens, *b* 176. aspirent au Tribunat Militaire, en sont exclus par Décret du Sénat, 177
 Icilius (Lucius) Tribun du Peuple, propose de donner le M. Aventin aux Plébéiens, *a* 376.-379. fait arrêter un Licteur des Consuls, 378. usurpe l'autorité d'assembler le Sénat, 379. continué dans le Tribunat 380. veut traduire les Consuls devant le Peuple, 380. 382. demande le partage des Terres, 386. Amant de Virginie, *b* 56. sa réponse à Appius, 62. fait désertter l'Armée du Decemvir Fabius Vibul. 78. élu Tribun du Peuple, 83
 Icilius Ruga (Spurius) Tribun du Peuple, *a* 122. dispute aux Consuls la parole dans l'Assemblée du Peuple, 131. *Et suiv.* s'oppose aux levées de Soldats, 260
 Jeux donnez par Romulus, *a* 17
 Joug, passer sous le Joug, ce que c'étoit, *a* 356.

Table des Matières.

365. 366. les Romains passent sous le Joug, *b* 428
 Jugurtha, adopté par Micipsa, *b* 403. son caractère, 405.-408. conseillé par Scipion Emilien, 406. fait tuer Hiempsal, son cousin, 408. déclare la guerre à Adherbal, *ibid.* corrompt les Romains, 409. corrompt Opimius, 410. fait périr Adherbal, 411.-417. corrompt Scarus & Bestia, 416. 418. vient à Rome, 422. interrogé par Memmius, protégé par Bebius, 423. ce qu'il dit en quittant Rome, 424. défait le Lieutenant Aulus, 426. & 428. vaincu par Metellus, 433. livré par Bocchus, 449. suit le char de Marius, meurt de faim en prison, 451
 Julius (Caius) Consul, *a* 194. Député du Sénat vers les Soldats sur le M. Aventin, *b* 77
 Consul, 104
 Julius Julius (Caius) Consul populaire, *a* 258.
 Trib. milit. *b* 179. s'oppose à l'élection d'un Dictateur, *ibid.*
 Julius (Vopiscus) Consul, *a* 269. élude l'exécution de la Loi Agraire, 270
 Julius Mento (Caius) Consul, *b* 144. battu près d'Algide, *ibid.* menacé par les Tribuns, 145
 Justice, manière de l'administrer des anciens Romains, *a* 314

L.

- L** Argius (Spurius) Consul, *a* 193. Entre-Roi, réconcilie le Peuple & le Sénat, 257
 Largius (Titus) Consul, troubles pour les dettes, *a* 60. 61. premier Dictateur, 69. opine pour l'abolition des dettes, 80. Député au Peuple sur le Mont sacré, 104. il répond aux

Table des Matières.

- aux plaintes de Lucius Junius, 113
 Latins liguez contre Rome, *a* 61. reçoivent le droit de suffrage, *b* 376. 386. droits de ces Peuples, *c* 24.-28. entrent dans la guerre sociale, 30. deviennent Citoyens Romains, mais sans autorité, 32. *& suiv.*
 Lavinium prise, *a* 209
 Lecca (Marcus) sa maison sert à l'Assemblée des partisans de Catilina, *c* 212
 Lectisterne ordonné par les Duumvirs, *b* 202. ce que c'étoit, *ibid.*
 Lectorius, Tribun du Peuple, répond à un discours fier d'Appius Claudius, *a* 286. ordonne de conduire le Consul en prison, 287. excite un tumulte, *ibid.* blessé, s'empare du Capitole, 288
 Légat, fonction sacrée & inviolable, *b* 51
 Lentulus, Sénateur, Ennemi de César, *c* 287
 Lentulus Sura, (Publius) entre dans la conspiration de Catilina, *c* 180. veut gagner les Allobroges, 223. confere avec eux, 227. dépouillé de la Préture, 229. est mis à mort, 231
 Lepidus (M. Emilius) Consul, veut s'emparer de la souveraine autorité, son caractère, *c* 137.-142. propose d'abolir les loix de Sylla, 140. Gouverneur de la Gaule Cis-Alpine, 140. prend les armes, 141. défait par Catulus, 142. meurt en Sardaigne, *ibid.*
 Lepidus (M. Emilius) Consul, *c* 178. se déclare contre les assassins de César, 306. recherché par Antoine, le refuse, 367. *& suiv.* abandonné par ses Soldats, 369. il a recours à la bonté d'Antoine, 370. se trouve à la conférence entre Auguste & Antoine, 377. Triumvir, 379. soumis à Auguste, dépouillé du Gouvernement, 386

V

Li-

Table des Matières.

Liberté, son signal, a 345, c 313. ensevelie dans les plaines de Philippe, 382
 Licinius Crassus, Lieutenant pendant la guerre sociale, c 31. joint Sylla, 102. Lieutenant de Sylla, 119. bat les Samnites, 121. le plus riche des Romains, 130. 160. possédoit plus de 7000. talens, 161. Général contre Spartacus, 155. le défait entièrement, 156. élu Consul avec Pompée, 158. cause de sa haine pour Pompée, 157. 160. se réconcilie avec lui, fait de grandes largesses, 160. soupçonné de favoriser la Conjuración de Catilina, 180. reçoit un paquet de lettres touchant cette conspiration, 219. Concurrent de Pompée & de César, 250. & suiv. sa mort, 275
 Licteurs, par qui, & quand instituez, a 5
 Licinius Stolon (Caius) Plébéien, sa femme l'anime à rendre le Consulat commun aux Plébéiens, b 255. Tribun du Peuple, 257. propose trois loix, pour les dettes, les terres, le Consulat, *ibid.* & suiv. s'oppose à l'élection des Tribuns militaires, 262. continué plusieurs années, excite des troubles, 262. 268. sa loi reçûe, 274. & suiv. condamné par sa loi, 277. Consul, 285
 Licinius (Caius) premier Plébéien Général de la Cavalerie, b 268
 Loix de Romulus, a 8. contre les Tyrans, 52. Valeria, 52. 68. 156. 158. expliquée, 158. de L. J. Brutus, 136. de Volero proposée, 277. reçûe, 292. de Terentillus, 313. pour dresser un corps de loix, 323. b 4. des dix tables proposées, 15. 17. reçûes, *ibid.* deux tables ajoutées, 26. de Volero confirmée, b 84. Loi des XII. Tables défend les mariages entre Plébéien & Patricien, b 26, 110. on de-

man-

Table des Matières.

mande l'abolition de cette loi, 110. & suiv.
 C. Claudius y consent, 114. elle est abolie, 123. 124. Licinia, concernant les terres publiques, proposée, 257. & suiv. quelle elle étoit, 276. 341. reçûe, 276. 280. n'est pas observée, 299. réproposée par Tib. Gracchus, 328. renouvelée, 341. Loi qui abolit celle des Gracques, 400
 Longule prise, a 207
 Lucius Junius Brutus, Collegue de Sicinius sur le Mont sacré, a 106. harangue le Peuple, 107. demande des Tribuns au nom du Peuple, 118. premier Tribun du Peuple, 122. Edile, 129. harangue contre les Consuls, 132. d'accord avec le Tribun Icilius pour obtenir le droit de convoquer le Peuple, 134. contre Coriolan & la Noblesse, 153
 Lucretius, pere de Lucrece, jure de venger sa mort, a 47. est fait Consul, 53
 Lucretius Ofella, Lieutenant de Sylla, assiege Marius dans Préneste, c 111. tué par ordre de Sylla, 133. 134
 Lucretius Tricip. (Lucius) Consul, a 309. défait les Volsques & les Eques, 310. opposé aux Decemvirs, b 38
 Lucrece, a 46
 Lucullus, Lieutenant de Sylla, ne veut pas aider Fimbria à vaincre Mithridate, c 89. fait la Guerre contre Mithridate, 169. reproche qu'il fait à Pompée, & ses victoires, 171. & suiv. triomphe, 173. maltraité par César, 257
 Lupercales, Fêtes de Pan, a 6
 Lucetius (Quintus) défait les Carthaginois & les contraint à la Paix, b 311

Table des Matières.

M.

- M**Amilius (Lucius) Magistrat de Tuscu-
le, envoie du secours aux Romains
contre Herdonius, a 348
Mandrestal, Roi de Numidie, reçoit le jeune
Marius chez lui, c 64
Manilius, Tribun du Peuple, propose de donner
à Pompée le soin de la Guerre contre Mi-
thridate, c 169
Manlius (Aulus) Consul, fait la paix avec les
Carthaginois, a 312
Manlius (Aulus) Consul, accusé à cause de
l'inexécution de la Loi Agraire, a 270. en-
voïé en Grece pour les Loix, b 7
Manlius Capitolinus (Marcus) défend le Ca-
pitole, b 228. en reçoit la récompense des
Soldats, 229. de la République, 235. tâche
de s'élever à la Souveraineté, 240.-252.
cité devant le Dictateur, 243. répond au
Dictateur, 244. conduit en prison, 245. re-
mis en liberté, propose le partage des Ter-
res, 247. & suiv. accusé par les Tribuns
du Peuple, 249. condamné à être précipi-
té, 252. sa maison rasée &c. *ibid.* regretté
du Peuple, *ibidem.*
Manlius (Lucius) Consul, passe en Afrique,
b 303. défait les Carthaginois, 304.
Manlius (Marcus) Tribun Militaire, b 164
Manlius (Publius) Dictateur, nommé un Plé-
béien Général de la Cavalerie, b 268. accusé
par les Tribuns de maltraiter son fils, 283
Manlius commande l'Armée de Catilina, c 212.
213. 214. 216. 220. 222.
Manlius Torquatus (Titus) maltraité par son
pere, b 283. oblige le Tribun de se désister
de

Table des Matières.

- de son action contre son pere, 283. 284.
tué un Gaulois, 285
Marcellus Consul, partisan de Pompée, c 278.
283. & suiv. Parole & action hardie de ce
Consul, 281. opine contre un Traité avec
César, 286
Marcus Coriolan (Caius) son extraction, a 139.
son caractère, *ibid.* son avis contre le Peu-
ple, 141. accusé par les Tribuns, leur ré-
siste, 143.-149. sa fermeté, 151. condam-
né par Sicinius, 152. demande de quoi on
l'accuse, 176. obtient un répi, 178. ses dé-
fenses devant l'Assemblée du Peuple, 183.-
185. défendu par ses Soldats & Cliens, 184.
comment il avoit pris Antium, 188. exilé,
190. se retire chez les Volsques, 196.-199.
harangue dans le Sénat des Volsques, 202.
Général des Volsques, 207. prend plusieurs
villes, 207. 208. assiege Rome, 209. re-
çoit cinq Députés du Sénat, 211. reçoit une
seconde Députation de Prêtres, &c. 214. sa
réponse à sa mere, 224. 228. leve le siege,
229. est condamné à mort, 230
Marius (Caius) sa naissance, son caractère, b
429. ses démêlez avec Metellus, 431. 432.
436.-440. c 8. & suiv. élu Consul, 440. sa
Harangue contre les Nobles, *ibid.* & suiv.
défait Jugurtha, en triomphe, 448.-451.
défait les Cimbres & les Teutons, c 6. en
triomphe, 7. Consul pour la sixieme fois, 7.
va en Asie vers Mithridate, 19.-21. décré-
dité, 21. jaloux de Sylla, 22.-24. Lieute-
nant dans la guerre sociale, 31. déclaré Gé-
néral contre Mithridate, 40. en guerre con-
tre Sylla, 40. & suiv. mis en fuite par le
parti de Sylla, 44. sa tête mise à prix, 48.
se sauve, *ibid.* évite la mort par sa fierté,
V 3 61.

Table des Matières.

61. sa réponse au Licteur de Sextilius, 63.
 se réfugie en Afrique chez Mandrestal, 64.
 joint Cinna, 66. 69. assiege Rome avec
 Cinna & Sertorius, 69. rentre dans Ro-
 me, 74. sa cruauté, 74.-78. Consul pour
 la septieme fois, 78. meurt de débauche,
 80. 81.
 Marius le fils, proscriit, se sauve chez Man-
 drestal, Roi de Numidie, c 64. succede à son
 Pere, 85. Consul, 109. sa valeur, vaincu
 par Sylla se jette dans Préneſte, 109. 110.
 sa cruauté, 112, se tuë, 122
 Martius (Lucius) Chevalier, défait Afrubal
 en Espagne, b 318
 Martius Rutilus (Caius) premier Dictateur
 Plébéien, élu contre les Toscans, b 290. les
 défait & triomphe, *ibid.* Censeur, 291
 Massinissa, ami de Scipion, b 403
 Mécenas favori & conseiller d'Auguste, c
 285. conseille à Auguste de se faire Roi,
 389
 Melius (Spurius) Chevalier Romain, son ca-
 ractère, b 132. aspire à la Souveraineté,
 son complot découvert, 132 & *suiv.* tué,
 135
 Memmius Tribun, accusé les fauteurs de Ju-
 gurtha, & lui reproche sa cruauté, b 421.
 423
 Memmius tué par les partisans de Marius,
 c 15
 Menenius Agrippa, son avis en faveur du
 Peuple, a 92. député vers le Peuple sur le
 Mont sacré, 104. sa Harangue au Peuple,
 115.-117. son apologue, 116
 Menenius, fils d'Agrippa, Consul, accusé par
 les Tribuns, a 262. condamné à l'amende,
ibid. se laisse mourir de faim, 263
 Mene-

Table des Matières.

- Menenius Agrippa (Lucius) Consul, b 137
 censuré de ne s'être pas opposé aux desseins
 de Sp. Melius, 133
 Menenius (Titus) Consul, les Ambassadeurs
 reviennent de la Grece, b 7. differe la no-
 mination des Decemvirs, 8
 Menius (Caius) Tribun du Peuple, s'oppose
 aux Consuls Fabius & Valerius, a 253
 Merula (Lucius) Prêtre de Jupiter, est fait
 Consul à la place de Cinna, c 56. il se démet
 du Consulat, 73. sa mort, 75
 Metilius, Tribun du Peuple, renouvelle les
 Loix Agraires, b 166
 Metellus Pius, c 18. joint Sylla, 101
 Metellus (Cecilius) pourquoi nommé le *Pieux*,
 c 18. opposé par le Sénat à Cinna & à Ma-
 rius, 69. sa modestie mal placée, 70. se
 joint à Pompée en Espagne, 144. & *suiv.*
 loué par Sertorius, 147
 Metellus envoyé contre Jugurtha, le défait,
 b 429. 433. les démêlez avec Marius, 431.
 & *suiv.* triomphe & obtient le surnom de
 Numidique, 444. les honneurs de sa fa-
 mille, *ibid.* persécuté par la faction de Ma-
 rius, exilé, c 7.-15. rappelé, 18
 Metellus Celer aide Antoine à défaire l'Armée
 de Catilina, c 235
 Minucius (Marcus) Consul, a 138. Haran-
 gue contre les Tribuns & pour Corio-
 lan, 147.-150. harangue le Peuple, 181.
 182
 Minucius (Publius) Consul, a 129
 Minucius (Quintus) Consul, a 370
 Minucius (Lucius) Consul, a 360. enfermé
 dans son Camp par les Eques, 361. délivré
 par le Dictateur L. Quintius Cincinnatus,
 363. subit une reprimande, 366. Decemvir,
 b 20.
 Minu-

Table des Matières.

- Minucius (Caius) chargé de fournir Rome de bled, *b* 131
 Micipsa, ses Descendants, *b* 403. adopte Jugurtha, 407
 Mithridate suspect aux Romains, *c* 20. son caractère, sa puissance, 35. & *suiv.* assiégé dans Pitane, 89. ses pertes contre Sylla, 90. ses propositions faites à Sylla, 91. 95. son entrevûe avec Sylla & sa paix, 95. fait des propositions d'alliance à Sertorius, 151. Pirates qu'il emploie, 163
 Monnoie frappée sous Servius Tullius, appelée Bœufs & Moutons, *a* 404
 Mont Sacré, le Peuple s'y retire, *a* 89

N.

- N**autius (Caius) Consul, défait les Sabins, *a* 360
 Nautius (Spurius) Consul, *a* 209
 Noblesse Romaine, son origine, *a* 11. comment les Romains decidoient de la Noblesse, *b* 291
 Noms Romains, (belle observation sur les) *a* 191
 Norbanus (C. Junius) Consul, *c* 100. commande l'Armée contre Sylla, 104. vaincu, 107. 113. se sauve à Rhodes, se tuë, 115
 Numitorius défend sa niece Virginie, *b* 58. fait désertter l'Armée du Decemvir Fabius Vibul. 78. élu Tribun du peuple, 83
 Numa Pompilius, son élection, *a* 25. son caractère, *ibid.* il établit la Religion, 20. 25

Octavius

Table des Matières.

O.

- O**ctavius César, adopté par Jules César, *c* 311. son origine, 321. revient en Italie, prend le nom de César, 324. & *suiv.* fait enregistrer son adoption, 327. se démêle avec Antoine, 329. 376. il se réconcilie avec lui, 342. nouveaux démêlez entr'eux, 345. autre entrevûe, 351. accusé par Antoine, 352. favorisé par le Sénat, 355. & *suiv.* Consul, 373. fait confirmer son adoption, 374. fait la guerre aux assassins de César & contre Antoine, 375. & *suiv.* forme le Triumvirat avec Antoine & Lepidus, 376. sa puillanimité, 384 son caractère, *ibid.* se défait de Lepidus, 386. défait Antoine à Actium, 387. craint la mort, 388. veut quitter la Souveraineté, *ibid.* & *suiv.* prend le titre d'Empeur, & réunit toutes les Dignitez en lui, 390
 Octavius, Consul, partisan de Sylla, chasse les Latins de Rome, *c* 55. tué dans son Tribunal, 57
 Octavius (Marcus) Tribun du Peuple, s'oppose aux desseins de Tiber. Gracchus, *b* 333. 340. dépouillé de sa Charge par son Colleague, 340
 Oies de Junon nouries dans le Capitole. *b* 228.
 Oresta, Consul, en Sardaigne, *b* 359
 Opimius, Préteur, détruit Fregelle, *b* 362. veut rendre Caius Gracchus suspect, *ibid.* Consul, ennemi des Gracques, persécute Caius Gracchus, 389. 399. le fait périr, 398. sa cruauté, 399. fait bâtir un Temple à la Concorde, *ibid.* se laisse corrompre par Jugur-

V

gur-

Table des Matières.

gurtha , 410. banni de Rome ,	422
Oppius (Caius) Trib. du Peuple ,	b 83
Oppius (Spurius) Plébéien ; Decemvir ,	b 20
meurt en prison ,	90

P.

P ales, adorée des premiers Romains ,	a 6
Papirius Mugillanus (Lucius) Consul ,	b 126.
Censeur , 128. Entre-Roi ,	164
Pansa Consul , c 358. blessé , 359. avis qu'il	
donne à Octavius César ,	361
Patriciens , a 11. quelles Dignitez leur aparte-	
noient , <i>ibid.</i> s'emparent des Terres con-	
quises , 58. 239.-242. b 328. 401. Tribuns	
du Peuple , b 102. prêtent à usure , a 241	
Papirius Carbo, Triumvir avec C. Gracchus ,	
son caractère , b 378. il attaque Scipion ,	382
Patrons , ce que c'étoit , leurs devoirs , a 14	
Pédaires (Sénateurs)	a 162
Pédus (Quintus) Consul avec Auguste , c	374
Perpenna, partisan de Marius & de Lepidus ,	
c 141. passe en Espagne , 143. se joint à	
Sertorius , <i>ibid.</i> le fait assassiner , 152. dé-	
fait & puni de mort par Pompée , <i>ibid.</i>	
Peste qui suspend toutes les animositez , a 279.	
autre peste furieuse ,	306
Petilius (Quintus) Plébéien , Decemvir , b	20
Pétréus, Lieutenant du Consul C. Antonius ,	
défait Catilina ,	c 236
Peuple Romain, son autorité dans le Gouver-	
nement , a 33. 52. quatre-cens du Peuple	
créés Chevaliers , 85. se retire sur le Mont	
sacré , 89.-122. obtient des Magistrats par-	
ticu-	

Table des Matières.

ticuliers sous le nom de Tribuns , 121. af-	
semblé pour condamner Coriolan , 134. mis	
au-dessus du Sénat , 180. irrité contre Cé-	
son par la harangue de Volscius , 330. veut	
qu'on prenne les Législateurs de son corps ,	
b 4. 5. refuse d'aller à la guerre contre les	
Véiens ,	182
Philippe (bataille de)	c 382
Philocrates, esclave de Caius Gracchus , se fait	
tuer sur son maître ,	b 398
Philon, Plébéien, élu Préteur ,	b 291
Pinarius Rufus (Publius) Consul ,	a 194
Pirates, leur origine & puissance , c 163. dé-	
faits par Pompée ,	164.
Plautius (Caius) Plébéien, Général de la Cava-	
lerie ,	b 290
Plébéiens, ce que c'étoit , a 12. leur autori-	
té , 13. leur pouvoir dans les Assemblées ,	
33. cause de leurs démêlez avec les Pa-	
triciens , 55. ils se révoltent , 61. 74. 89.	
refusent de prendre les armes , 61.-63.	
maltraitez pour dettes , 59. 73. élus Decem-	
virs , b 20. élus Questeurs , 176. élus Tri-	
bun Milit. 202. élus Consuls , 274. comman-	
dent les Armées , 288. élus Dictateurs ,	
290. Édiles curules, Préteurs & Censeurs ,	291
Plébiscite comment autorisé ,	a 33. 52
Plotius proscrit ,	c 381
Pompeius (Quintus) Lieutenant pendant la	
guerre sociale , c 32. Consul avec Sylla ,	
opposé à la faction de Cinna ,	41. 59
Pompéius (Quintus) tué dans un tumulte ,	
	c 39
Pompeius (Cneus) le Grand , vient au se-	
cours de Sylla , c 103. défait Brutus & les	
Gaulois , <i>ibid.</i> déclaré <i>Imperator</i> par Sylla ,	
V 6	104.

Table des Matières.

104. répudie Antistie, épouse Emilie, 130.
 prend Modene & manque de parole à Brutus, 143. envoyé contre les rebelles en Espagne, 145. est battu par Sertorius, 147. & suiv. défait Perpenna, 152. ses démêlez avec Crassus, 157. & suiv. Consul avec Crassus, 158. rétablit les Tribuns du Peuple, 162. chargé de la guerre contre les Pirates, 162. & suiv. son autorité, 165. & suiv. chargé de la guerre contre Mithridate, 169. & suiv. ses démêlez avec Lucullus, 171.-173. toutes ses victoires, 241. sa grandeur, son ambition, son caractère, 242. appuie César dans l'affaire des Loix Agraires, 253. & suiv. attaqué par Clodius, Tribun, 267. ennemi de César, 274. Consul seul, 277. sa guerre avec César, 288.-294. est battu à Pharsale, périt en Egypte, 294
Pompée le jeune, s'empare de la Sicile, c 385. en est chassé, *ibid.*
Pomponius (Marcus) Tribun du Peuple, b 83
Pompilius, Tribun du Peuple, propose son fre-re pour la Quêsture, b 164. fait condamner Em. Sempronius à l'amende, 165
Pontius Cominius entre dans le Capitole assié-gé, b 226
Pontius Telestinus, Général Samnite, se déclare contre Sylla, c 116. évite Sylla & Pompée, assié-gé Rome, 116. 117. donne une bataille sanglante, & bat Sylla, 119. battu par Crassus & tué, 121
Posthumius Regilensis (Marcus) Tribun Mi-litaire, reprend Voles sur les Eques, b 170. sa fierté, 172. tué par des Soldats, 174
Posthumius (Spurius) Ambassadeur en Grece
 pour

Table des Matières.

pour les Loix, b 7
 Postulie prise, a 207
 Préneste assiégée par Sylla, c 111. prise, 122
 Prêtres, leur emploi, a 7
 Prez-Quintiens, a 333
 Préture, son érection, ses devoirs, ses marques, b 274. accordée aux Plébéiens, 291
 Proscription de Marius, c 75. & suiv. de Syl-la, 124. & suiv. des Triumvirs, 380
 Protecteur, tous les Peuples alliez en avoient un dans le Sénat, c 226
 Protélaïres, qui ils étoient, a 39
 Prince du Sénat, ce que c'étoit, b 415
 Publicola (Marcus Valerius) *vid.* Valerius.
 Punique, I. guerre) son origine, ses événe-mens, b 303.-312. II. guerre, son origine, ses évènements, 312.-321. III. guerre Puni-que, 321
 Pyrrhus passe en Italie, b 297. en est chassé, 298

Q.

Quêteurs, quand établis, leurs fonctions, a 5. 53. b 162. leur nombre augmenté par les Consuls T. Quintius & Fabius Vibulanus, b 162. élus entre les Plébéiens, 291. Quêteurs militaires, 162. élus parmi les Patriciens, 162. remarques sur les Quê-teurs, 445. Emploi honorable, *ibid.*
Quintius Capitolinus (Titus) Consul avec Appius Claudius, a 280. son caractère, *ibid.* opposé à son Collegue, 281. tâche d'appaiser le tumulte excité par la hauteur
 V 7 de

Table des Matières.

- de son Colleague, 288. *Et suiv.* fait la guerre aux Eques, 293. Consul, fait la guerre aux Volſques, prend Antiũm, 305. Triumvir pour régler la Colonie d'Antium, 308. Iouie Quintius Céſon, 328. s'oppose aux Decemvirs, *b* 38. Consul, 105. son beau discours sur les diſſenſions civiles, 106. défait les Eques & les Volſques, 109. Consul, 162
- Quintius Capitolinus, Général de la Cavalerie sous A. Corn. Coſſus, *b* 242. premier Edile majeur, 275
- Quintius Cincinnatus (Lucius) intercede pour Céſon, son fils, *a* 328. est élu Consul, 351. reçoit les Députés du Sénat derrière sa charrue, 352. reprimande le Sénat & le Peuple, 353. *Et suiv.* sa réponse aux Tribuns, 355. ses menaces, passe son Consulat à rendre la justice, 356. *Et suiv.* ne veut pas être continué dans le Consulat, 358. Dictateur, 362. honneurs qu'il reçoit, *ibid.* délivre le Consul, & fait passer les Eques sous le joug, 363-368. reçoit des Soldats une couronne d'or, 366. refuse des Terres, 367. rentre triomphant dans Rome, 368. fait rappeler son fils de l'exil, abdique la Dictature au bout de 16. jours & retourne à la campagne, *ibid.* exhorte la Noblesse à prendre les armes au défaut des Plébéiens, 369. & 370. approuve la création de cinq nouveaux Tribuns, 375. s'oppose aux Decemvirs, *b* 38. Dictateur, fait fommer Sp. Melius, 134. *Et suiv.* Tribun Militaire, 164
- Quintius Barbatus (Titus) Entre-Roi substitué des Consuls aux Tribuns Militaires, *b* 126
- Quin-

Table des Matières.

- Quintius (Titus) fils de Lucius, Consul, *b* 144. battu près d'Alcide, *ibid.* menacé par les Tribuns, 145. nomme son beau-pere Dictateur, 146
- Quintius Pennus (Titus) Dictateur contre les Gaulois, *b* 285
- Quintilius (Servius) Consul, une peste cesse pendant son Consulat, *b* 7
- Quintus, Consul, Colleague d'Antoine, profcrit, *c* 381

R.

- Rabuleius (Marcus) Decemvir, *b* 20
- Rabuleius (Caïus) Tribun du Peuple, profite des projets de Cassius, 246. favorise la Loi Agraire, 247
- Regulus (M. Attilius) Consul, passe en Afrique, *b* 304. demande son rappel, & pourquoi, 306. défait les Carthaginois, 307. investit Carthage, 307. vaincu, 309. envoyé à Rome, dissuade la paix, 310. mis à mort à Carthage, 311
- Réligion des premiers Romains, *a* 6
- Répudiation, ses motifs chez les Romains, *a* 8
- République Romaine établie, *a* 48. *Et suiv.*
- Romains. qui au commencement, *a* 3. leur Réligion, 6. dénombrez par Romulus, 9. combien de Terre chacun reçoit, 10. ils chassent les Rois & établissent des Consuls, 48. leurs arts, 57. tyrannisez par les Decemvirs, *b* 23. 26. portent les armes hors de l'Italie la première fois, 302. combien de tems ils devoient porter les armes, 301. leurs conquêtes, 322. 323. leur luxe, 323. Privileges des Citoïens Romains, *c* 24. leur pauvre-

Table des Matières.

- pauvreté originaire, 176. quand commença leur luxe, 176. *É suiv.*
- Rome bâtie, a 4. son terroir, comment divisée, 10. attaquée par les Sabins, 18. par Tarquin & les Latins, 51. assiégée par Coriolan, 209. prise & saccagée par Brennus, b 223. rebâtie, 236 huit mois sans Magistrats, c 276. change de Gouvernement, a 48. 112. b 13. 83. 15. perd sa Liberté, c 382
- Romilius (Titus) Consul, sa sévérité, a 380. charge, avec les Patriciens, le Peuple & ses Tribuns, 381. Harangue dans le Sénat contre les Tribuns, 382. marche contre les Eques, ses démêlez avec Siccus, 396. *É suiv.* défait les Eques, & ne peut obtenir le Triomphe, 400-404. accusé devant le Peuple & condamné à l'amende, 403. est d'avis d'envoier des Députez à Athènes, b 5. on lui remet son amende, mais il rejette cette grace, 6. élu Decemvir, 14
- Romulus, quel il étoit, a 3. premier Roi de Rome, 4. grand Pontife, souverain Magistrat, 4. Augure, 7. ses loix civiles, 8. fait demander des femmes aux Sabins, est refusé, 16. tué le Roi des Céniniens, 18. triomphe des Antemnates, Crustuméniens, Sabins, 19. il partage la Roiauté avec Tatius, 20. il est massacré par qui & pourquoi, 22
- Roiauté abolie, a 48
- Rubrius (Quintus) propose de rebâter Carthage, b 384
- Rullus (Publ. Ser.) ses projets ambitieux pour renouveler les Loix Agraires, ses démêlez avec Cicéron, c 190-210
- Rutilius Lupus (Publius) Consul pendant la guerre sociale, c 32
- Sabins,

Table des Matières.

S.

- Sabins, qui ils étoient, a 16. réponse qu'ils font aux Envoiez de Romulus, *ibid.* leurs filles enlevées, 18. vaincus & incorporez dans Rome, 19. se liguent contre Rome, 61. ravagent les terres des Romains, b 27
- Sagunte attaquée par Annibal, b 312
- Samnites liguez avec les Latins & les Toscanes contre Rome, b 291. les Romains leur font la guerre, 296-302. liguez avec le parti de Marius, viennent assiéger Rome, en sont chassés par Sylla, c 116-122
- Saturninus, Tribun, créature de Marius, persécute Metellus, c 8-15. fait tuer Nonius, 9. & Memmius, 15. est massacré, 17
- Satricum prise, a 207
- Scaurus (Emilius) envoié vers Jugurtha, se laisse corrompre, b 420. Lieutenant de Calp. Bestia, 418
- Scevola (Mutius) grand Pontife, tué par ordre du jeune Marius, c 112
- Scipion l'Africain (Publius) sauve son Pere, b 313. sauve la République, 315. Pro-Consul, chasse les Carthaginois d'Espagne, passe en Afrique, 319. défait Annibal, 320
- Scipion (Cneus) tué en Espagne, b 318
- Scipion Emilien ruine Carthage, b 322. Ennemi des Gracques, pourquoi, 379. opposé à Caius Gracchus, 380. son avis sur la mort de Tiberius Gracchus, 382. sa mort, *ibid.*
- Scipion

Table des Matières.

Scipion Nafica, se déclare contre Tib. Gracchus, *b* 350. le tuë, 351. haï du Peuple, exilé, 356
 Scipion (Lucius) Consul, *c* 105. commande l'Armée contre Sylla, *ibid.* traite avec Sylla qui le surprend, 106
 Sempronia, sœur des Gracques, *b* 383
 Sempronia, Romaine du parti de Catilina, sa beauté, son caractère, *c* 183. 184
 Sempronius (Aulus) Consul, *a* 138
 Sempronius Atratinus (Aulus) Entre-Roi, *a* 257. Tribun Militaire, *b* 126. Tribun Militaire II. 164
 Sempronius Atratinus (Lucius) Consul, *b* 126. Censeur, 128
 Sempronius (Aiberius) battu par Annibal, *a* Trebia, *b* 314
 Sempronius Atratinus (Caïus) Consul, *b* 151. livre un grand combat aux Volsques, 152. 156. cité par le Tribun Cneus Julius, défendu par Tempanius, 160. - 162. condamné à une amende de 15000. sols, 165
 Sénat, quand, & comment établi, *a* 11. ses fonctions, 11. augmenté jusqu'à 200. Sénateurs, 20. se défait de Romulus, 21. garde l'autorité Royale, 22. augmenté par Tarquin I. 32. Son orgueil immodéré, 55. achete du bled pour le Peuple, 130. perd de son autorité, 192. renvoie les Ambassadeurs Volsques, 206. députe vers Coriolan, 211. députe des Prêtres, Augures, &c. 214. fait assassiner le Tribun Genutius, 272. s'oppose au projet de Volero pour l'élection des Tribuns du Peuple, 278. rachete les biens des jeunes Sénateurs qui s'étoient opposés à la Loi Agraire, 392. *É suiv.* accepte la Loi Terentilla, *b* 4-6. envoie des Ambassa-

Table des Matières.

basfateurs en Grece pour recueillir les Loix, 7. implore les Tribuns contre un Consul, 145. établit une solde fixe pour les Troupes, 184. obtient pour les seuls Patriciens la Préture & l'Édilité majeure, 274. donne lieu à la Guerre sociale en refusant le Droit de Bourgeoisie aux Latins, *c* 25. augmenté de 300. Chevaliers par Sylla, 131. partagé entre les amis & les assassins de César, 315. *É suiv.*
 Sénateurs, qui ils étoient, *a* 10. 11. pourquoi appelez Peres, *ibid.* augmentez du double après la défaite des Sabins, 20. augmentez de 100. par Tarquin l'Ancien, 32. s'emparent des terres de conquête, 240. leur pouvoir dans les Assemblées par Centuries, 252. jeunes Sénateurs cachent les Urnes, empêchent la Loi Agraire, & sont condamnés à l'amende, 392. *É suiv.* se dévouent à la mort, *b* 222. massacrez par les Gaulois, 223. 224. se font reconnoître légitimes possesseurs des terres de conquête, 401. se laissent corrompre par l'argent de Jugurtha, 409
 Sénatus-Consulte, pour régler l'affaire des terres selon l'avis d'Appius, *a* 249. son exécution différée, 252. qui défend de solliciter un emploi deux ans de suite, 358. conservez dans le Temple de Ceres, *b* 85
 Sergius (Marcus) Tribun Militaire, battu devant Véies, *b* 196. ses démêlez avec son Colleague, 197-200. condamné à abdiquer le Tribunat, 199. à l'amende, 201
 Sertorius (Quintus) partisan de Cinna, *c* 56. 66. assiège Rome avec Cinna, 68. se retire en Lusitanie à la tête du reste du parti de Marius, 143. joint par Perpenna, 145. brûle Lauron, ses avantages sur Pompée, 145. *É*

Table des Matières.

- Et suiv.* il refuse Mithridate qui récherche son alliance, 149. *Et suiv.* assassiné par les siens, 152
 Servius Tullius, son caractère, son règne, a 34-44. il établit le Cens, pourquoi, 35. divise le Peuple en Classes, 36. *Et suiv.* veut abdiquer la Couronne, 42. jette les fondemens du Capitole, 43. tué par son beau-fils, *ibid.*
 Servilius, Consul avec Appius Claudius, a 72. partisan du Peuple, 72. 75. 78. marche contre les Volsques, 77. accusé devant le Peuple, sa fermeté, 263. sa Harangue, 264. *Et suiv.* absous, 269
 Servilius (Publius) Consul, meurt de la peste, a 309
 Servilius (Quintus) Consul, élu par le Sénat & par ses Cliens, a 305
 Servilius (Marcus) Decemvir, b 20
 Servilius Ahala, Général de la Cavalerie, tué Sp. Melius, b 135. 136. Tribun Militaire, 179. s'oppose à ses Collegues, & nomme un Dictateur, qui le fait Général de la Cavalerie, 179. Tribun Militaire III. prend le parti du Sénat contre ses Collegues, 199. réprime l'audace des Tribuns du Peuple, *ibid.*
 Consul, 285
 Septimuleius est païé pour la tête de Caius Gracchus, b 398
 Sestius Capitolinus (Publius) Consul, pendant son Consulat les Ambassadeurs reviennent de la Grece, b 7
 Sextius (Lucius) Tribun du Peuple, propose d'envoier une Colonie à Voles, b 171. 172. uni avec Licinius, propose la Loi pour rendre le Consulat commun, 257. *Et suiv.* harangue contre l'orgueil des Patriciens, 264
 fomen-

Table des Matières.

- fomente l'animosité des Patriciens, 268. premier Consul Plébéien, 274
 Sextus (Publius) Questeur, insulté par ses Soldats, b 173
 Sicinius Bellutus, Chef du Peuple sur le Mont sacré, a 89. son caractère, 105. sa conduite, 105. - 118. premier Tribun du Peuple, 122. contre Coriolan, 149. condamne Coriolan à mort, 152. contre le Sénat, 156. *Et suiv.*
 Sicinius (Caius) Tribun du Peuple, b 80
 Sicinius Dentatus (Titus) propose d'aller habiter Véies, b 207
 Siccus Dentatus, Plébéien, harangue pour le partage des terres, a 388. engage les Vétérans à marcher au secours de Tusculum, 394. ses démêlez avec le Consul Romilius, 395. - 401. contribué à la défaite des Eques, *ibid.* empêche qu'on n'accorde le Triomphe aux Consuls, 401. élu Tribun, 403. envoié au Sénat pour soutenir la Loi Terentilla, b 5. relève les fautes des Decemvirs, 50. envoié à l'Armée par Appius, 51. massacré par ordre des Decemvirs, après avoir tué quinze hommes. 52
 Sigovese, Général Gaulois, s'empare de la Boheme, b 214
 Sylva (Publius) désigné Consul, puis déposé, c 178
 Sylla, (Cornelius) Questeur de Marius en Afrique, b 445. son caractère, 456. odieux à Marius, ses premières belles actions, c 22. Lieutenant de Catulus, *ibid.* Lieutenant pendant la Guerre sociale, 31. Consul, 35. désigné Gouverneur de l'Asie mineure & pour faire la guerre à Mithridate, *ibid.* poursuivi par la faction de Marius, 41. avan-
 ce

Table des Matières.

ce vers Rome contre Marius, 41. Guerre entre lui & Marius, 42.-51. chasse Marius de Rome, 44. fait la guerre à Mithridate, 51. 69. proferit par Marius, 77. écrit au Sénat, 79. ses conquêtes sur Mithridate, 90. sa négociation avec Archelaus, Officier de Mithridate, 91.-65. son entrevûe avec Mithridate, 95. débauche l'Armée de Fimbria, 97. il repasse en Italie, 99. Sa réponse à Crassus, 102. est joint par Pompée, 103. qui le nomme *Imperator*, 104. forces de son Armée, *ibid.* négocie avec le Consul L. Scipion, 105.-107. il défait Norbanus, 107. défait le jeune Marius, 110. rentre dans Rome, 111. délivre Rome assiégée par Tellefinus, & gagne une fameuse bataille, 119.-122. sa cruauté, 122. 123. sa proscription, 124. & *suiv.* son orgueil, 127. Dictateur perpétuel, 130. établit plusieurs loix, 132. il donne la liberté à dix-mille esclaves, 132. son ingratitude, 133. 134. abdique la Dictature, 135. sa mort, son Epitaphe, 137

Sociale (Guerre) son origine, ses suites, c 24.-35.

Soldats Romains, se laissent battre par haine pour Appius, a 293. décimez, 296. alloient à la guerre à leurs dépens, b 184. reçoivent une solde fixe, 184. 196. hivernent en campagne, 192

Spartacus, Gladiateur, excite une Guerre civile, c 153. défait deux Préteurs & deux Consuls, 153. 154. défait par Crassus & tué, 155. 156

Sulpicius Camerinus (Publius) envoyé en Grece pour les Loix, b 7. député du Sénat vers les Soldats sur le Mont Aventin, 77

Sulpicius (Publius) Tribun, ennemi de Syl-

la,

Table des Matières.

la, c 37. propose une Loi en faveur des Alliez, 37. se déclare pour Marius contre Sylla, 38. son Anti-Sénat, 39. est tué, & sa tête attachée aux Rostres, 49

Sulpicius (Quintus) Consul, a 193

Sulpicius; Tribun militaire, traite avec Brennus, b 230

Superstition des Romains, b 147. 202. 208. 235. 266. 322.

Sura (Lentulus) pourquoi il portoit ce nom, c 181. son caractère, 180. 181.

T.

Tables (les dix) proposées par les Decemvirs, b 15. approuvées, 16

Tarente détruite, b 298

Tarpeius (Spurius) Consul, a 403. député du Sénat aux Soldats sur le Mont Aventin, b 77. Tribun du Peuple, 102

Tarquin I. son règne, a 31. il crée cent nouveaux Sénateurs, 32. sous son règne les Gaulois entrent en Italie, b 213

Tarquin le Superbe, assassine Servius Tullius a 42. s'empare du Trône, *ibid.* son caractère, 43. 44. bâtit le Capitole, *ibid.* sa tyrannie, 45. banni de Rome, 48. il soulève tous les Latins, Volsques &c. contre Rome, 61

Tarquitius (Lucius) Général de la Cavalerie sous Quintius Cincinnatus, a 363

Tatius, Roi des Sabins & de Rome, a 19 20

Tellefinus, Chef des Samnites, secourt Marius, c 116. il défait Sylla, 119. défait par Crassus, tué, 121

Tellefinus le jeune, renfermé dans Préneste avec le jeune Marius, ils s'entretuent, c 122.

Tem-

Table des Matières.

Tempanius (Sextus) fait mettre pied à terre à la Cavalerie & secourt le Consul Sempronius, *b* 153. - 156. prend la défense du Consul contre les Tribuns, 159. élu Tribun du Peuple, 160

Terentillus Arsa (Caius) Tribun du Peuple, propose d'établir des Loix pour rendre la justice, *a* 313. ses rémontrances, 315. veut diminuer l'autorité des Consuls, *ibid.* sa Loi proposée de nouveau, *b* 4

Terres, ce que les Romains faisoient des Terres de conquête, *a* 57. 239

Territoire de Rome divisé par Romulus, *a* 10

Tessin, les Romains y sont battus, *b* 313

Teutons, qui ils étoient, *c* 4. défaits par Marius, 6

Thoranius, tuteur d'Auguste, proscriit, *c* 381

Titinius (Marcus) Tribun du Peuple, *b* 83

Torquatus (Lucius) Consul, *c* 178

Toscans, leur gouvernement, *b* 189. forment une ligue contre Rome, 237

Trafimene, Annibal y défait les Romains, *b* 314

Trébie, (Rivière de) les Romains y sont défaits, *b* 314

Trebonius (Lucius) Tribun du Peuple, surnommé *Asper*, sa Loi, *b* 103

Tribuns militaires (dix) nommez sur le Mont Aventin, *b* 78. C. Claudius propose de les créer avec l'autorité Consulaire, & pour quoi, 114. créez avec l'autorité Consulaire, 122. & *suiv.* substituez aux Consuls, 141. & *suiv.*

Tribuns du Peuple demandez, *a* 118. créez, 121. leur personne sacrée, 122. leur pouvoir, & ses bornes, 126. obtiennent la création des Ediles, 127. contraires au Sénat,

Table des Matières.

nat, 129-137. obtiennent le pouvoir de convoquer les Assemblées du Peuple, 135. & *suiv.* accusent Coriolan, 144. s'ingèrent de présider à l'élection des Consuls, 256. opposez l'un à l'autre, 261. demandent des Commissaires pour l'exécution de la Loi Agraire, 269. demandent d'être élus par les Tribus & sans Sénatus-Consulte &c. 276. & *suiv.* obtiennent cette Loi, 292. convoquent l'Assemblée du Peuple sans Sénatus-Consulte, 325. veulent faire périr tout le Sénat, 334. font courir de faux bruits contre les Patriciens, 335. & *suiv.* empêchent de lever des troupes contre Herdonius, 345. veulent rendre leur dignité perpétuelle, 358. leur nombre augmenté jusqu'à dix, 376. demandent au Sénat le Mont Aventin pour le Peuple, 376. leur union dans cette affaire, 379. usurpent le droit de convoquer le Sénat, 379. osent vouloir arrêter les Consuls, 381. 382. *b* 145. sont mis en fuite par les Patriciens, *a* 381. supprimez, *b* 13. rétablis sur le Mont Aventin, 83. veulent inutilement rendre le Tribunat perpétuel, 99. contraignent les Consuls à nommer un Dictateur, 145. tentent de rendre le Consulat commun aux Plébéiens & l'obtiennent, 257-274. irritez de la mort de Sp. Melius, 337. prennent le parti d'Emilius dégradé contre les Censeurs, *b* 140. irritez contre le Peuple qui favorisoit les Nobles dans les Elections, 141. & *suiv.* ressource contre leur tyrannie, 167. deux Sénatus-Consultes contre eux, 177. chagrins que le Sénat assigne la solde aux troupes, 185. haranguent contre le Sénat & contre le siège de Véies, 192. & *suiv.*

Tome III. X

Table des Matières.

suiv. menacent le Dictateur Camille de le condamner à l'amende, 266. de le mettre en prison, 273. se plaignent des trois nouvelles Magistratures Patriciennes, 282. & *suiv.* demandent que toutes les Charges, jusqu'au Sacerdoce, soient communes, *ibid.* suspendent tous les Magistrats, 335. le Tribunat violé dans la mort de Tiberius Gracchus, 350. & *suiv.* dans celle de Genutius & de Furius, a 272. c 18. de Livius Drusus, c 30. Loi de Sylla contr'eux, 45. & *suiv.* rétablis par Pompée, 162. ont droit de congédier l'Assemblée du Sénat, 283

Tribus, Romulus divise Rome en trois Tribus, a 9. Servius Tullius divise Rome en quatre Tribus, & la Campagne en 26. a 35. & *suiv.* ensuite en six Classes & en 193. Centuries, 36. & *suiv.* Décret en faveur des Ordonnances des Comices par Tribus, b 84. augmentées de huit Tribus en faveur des Alliez, c 35. Ces huit Tribus supprimées, 39. rétablies, 48

Triomphe, son origine, a 18. dépendoit du Sénat, b 96. refusé par le Sénat aux Consuls Valerius & Horatius, b 96. 97. accordé par le Peuple, 98

Triumvirat de César, Pompée & Crassus, c 251. ils partagent l'Empire, 255

Triumvirs, leurs résolutions, c 379. 380 font une proscription, pourquoi, 380. font la guerre aux Conjurez, 381

Tubertus, Dictateur, défait les Eques & les Volsques, b 146

Tuditanus, Consul, commis pour l'examen des bornes des Terres, b 380

Tullus (Lucius Volcatius) Consul, c 178

Tullus Hostilius, son caractère, a 26. ruine Albe,

Table des Matières.

Albe, & transfere les habitans à Rome, 30. sa mort, *ibid.*

Tullus Attius, Général des Volsques, a 198. reçoit bien Coriolan, 199. arme contre les Romains, 200. irrité contre Coriolan, 210

Tumulte pour les dettes, 62-75. apaisé, 121. excité par les Tribuns à cause de la disette de bled, 129. pour le bled de Gélon, 135. excité par P. Volero, 273. excité par Appius & par Lectorius, 286-291. à l'occasion de la Loi pour l'établissement d'un corps de Loix, 324. 370. à l'occasion des levées de Soldats par les Consul Romilius, 380. à l'occasion des Decemvirs, b 73-82. apaisé par Valerius & Horatius, 83. excité par le Tribun Sulpicius, en faveur des Alliez, c 38

Tumulte, ce que c'étoit que lever une Armée par tumulte, a 348

Turpilius Silanus, Gouverneur de Vacca, périt innocemment, b 435. & *suiv.*

Tusculum insulté par les Eques, a 393. secouru par les Romains, *ibid.*

V.

Valerie, son discours à la mere de Coriolan, a 216

Valerius Publicola (Publius) Consul, a 51. il fait abattre sa maison, 52. établit l'appel au Peuple, 52. son frere Marcus veut qu'on remette les dettes aux Plébéciens, 63

Valerius (Publius) fils de Publicola, envoyé en Sicile pour acheter des grains, a 130

Valerius (Manius) Dictateur contre les Volsques, Eques, &c. a 83. sa Harangue, X 2 agréable

Table des Matières.

- agréable au Peuple, 84. en fait 400. Chevaliers, 85. défait les Ennemis, 84. opine pour abolir les dettes, 85. harangue pour le Peuple contre le Sénat, 86. harangue devant le Peuple, 87. abdique la Dictature, *ibidem*. opine en faveur du Peuple, 93. député vers le Peuple sur le Mont sacré, 104. son avis populaire dans l'affaire de Coriolan, 169.-
175
Valerius (Publius) défait par Spartacus, *c*
153
Valerius Potitus (Lucius) opposé aux Decemvirs, Appius le fait taire, sa réponse, *b* 29. & *suiv.* sa harangue contre les Decemvirs, 30. se fortifie contre la haine des Decemvirs, 46. s'oppose à Appius à la mort de Virginie, 72. & *suiv.* médiateur entre le Sénat & le Peuple retiré sur les Monts Aventin & sacré, 80. & *suiv.* Consul, 84. défait les Eques, 96. le Sénat lui refuse le Triomphe & le Peuple l'accorde,
96-98
Valerius (Marcus) Consul, fait bastonner l'Appariteur des Tribuns, *a* 378
Valerius (Marcus) se bat contre un Gaulois, *b* 286. d'où lui vint le surnom de Corvinus, 287. Général contre les Samnites,
297
Valerius (Publius) Consul pour la seconde fois, *a* 334. promet de nommer des Commissaires pour établir des Loix, 347. attaque Herdonius, 348. est tué,
349
Valerius (Caius) Tribun militaire, *b* 181
Valerius (Lucius) petit-fils de Publicola Questeur, *a* 250. accuse Cassius Viscellinus,

Table des Matières.

- nus, *ibid.* Consul, 252. élude la Loi Agraire, 254. fait porter son Tribunal hors de Rome, fait la guerre aux Volsques, *ibid.* son avis sur la Loi de Volero, 291. & *suiv.* Consul, 297. favorable à la Loi Agraire,
298
Varinius Glaber, défait par Spartacus, *c*
153
Varius (Marcus) pros crit par Sylla, va au secours de Mithridate, *c* 151
Véiens, liguez contre Rome, *a* 61. font la guerre, 259. enlèvent du butin en tems de paix, *b* 182. chassent les Ambassadeurs Romains, *ibid.* se donnent un Roi, 189. assiégés par les Romains, 190. & *suiv.* le siege dure dix ans, 191. les Chevaliers offrent de se monter à leurs dépens contre les Véiens, 195. le Peuple jure de ne pas décamper que la Ville ne soit prise, *ibid.* la Cavalerie païée des deniers publics pour la première fois, *ibidem.* Véies prise par Camille, 205. & *suiv.* on en veut faire une autre Rome,
207
Ventidius, Lieutenant d'Antoine, Auguste le laisse échaper, *c* 365. Consul,
378
Veto, son usage, *a* 126. bel usage qu'en fit le Tribun Duillius, *b* 91. & 92
Veturie, mere de Coriolan, *a* 217. sa réponse à Valerie, 218. va trouver son fils, 222. son entrevue avec Coriolan, 223.-
228
Veturius Geminus (Titus) Consul, défait les Volsques & les Eques, *a* 309. & *suiv.*
Veturius (Caius) Consul, *a* 380. ce qui se passe sous son Consulat, 380.-397. défait les Eques, 394. accusé devant le Peuple,
X 3
con

Table des Matières.

- condamné à l'amende, 403. 404
 Velitriens assiègent Tusculum, font défaits, b 262
 Ventidius (Publius) Général dans la Guerre sociale, c 30
 Vetustus (Titus) Consul, a 80
 Villius (Publius) Tribun du Peuple, b 83
 Virginie exposée aux fureurs du Decemvir Appius, b 55.-71. tuée par son pere, 71
 Virginius, pere de Virginie, b 56. plaide pour sa fille devant Appius, 66.-70. tué sa fille, 71. retourne au camp & excite une sédition, 73. sa modestie, 78. élu Tribun du Peuple, 84. accuse Appius, 84
 Virginius, créature de Cinna, accuse Sylla, c 51
 Virginius (Aulus) Consul, a 80. insulté par le Peuple, *ibid.*
 Virginius (Aulus) fils, Consul, a 304 fait la guerre aux Eques, *ibid.* Triumvir pour régler la Colonie d'Antium, 308
 Virginius, Tribun du Peuple, renouvelle la Loi Terentilla, a 321. cite Césion, 326. le poursuit, 329. reçoit une lettre supposée, 335. harangue le Sénat sur une fausse conspiration, 337. se fait continuer dans le Tribunat, 358. demande la création de cinq Tribuns, 374.-376. s'oppose aux levées, 393
 Virginius, Consul avec Cassius Viscellinus, a 244. déclame contre la Loi Agraire & contre la conduite de son Collegue, chasse de Rome les Latins, 244.-246
 Virginius (Spurius) Consul, s'oppose au partage

Table des Matières.

- tage du mont Aventin, a 377
 Virginius (Titus) Consul, b 100
 Virginius (Decius) Tribun militaire, laisse battre son Collegue devant Véies, b 197. condamné à abdiquer le Tribunat, 199.-201. condamné à l'amende, 201
 Viscellinus (Spurius Cassius) Général de la Cavalerie, a 70. Consul, 91. son adresse à attirer les Sénateurs dans son sentiment, 102. son caractère, 234. veut se faire Roi, *ibid.* sa conduite contre les Hermiques, 235. dans son I. & II. Consulat, 237. propose le premier le partage des terres, 238. propose la Loi Agraire au Peuple, 242. hâti du Sénat, 242. des Tribuns, 243. comparé à Coriolan, 245. fait venir à Rome un secours de Latins & de Hermiques, *ibid.* accusé & mis à mort par son pere, 249. par les Questeurs, 250. se défend, *ibid.* condamné à la mort, 251. regretté, 252
 Voies prise & saccagée par Coriolan, a 208
 Voies, le Tribun L. Sextius propose d'y envoyer une Colonie, b 171. 172
 Volero (Publius) Centurion, se révolte contre le Consul, excite un tumulte, a 273. est élu Tribun du Peuple, 275. veut changer la manière d'élire les Tribuns du Peuple, pourquoi, 275.-279. il est continué dans le Tribunat, 280. ses nouvelles propositions touchant l'Electio des Ediles & toutes les affaires dépendantes du Peuple, 282. *É juiv.*
 Volscius (Titus) Tribun du Peuple, sa harangue contre Césion, a 330. se fait continuer

Table des Matières.

- tinuer le Tribunal, 358. convaincu de faux dans l'affaire de Céfon, 359. 368. condamné à l'exil, 368
- Volsques, quel Peuple c'étoit, a 197. liguez contre Rome, 61. déclarent la guerre, 77. reçoivent Coriolan, 198. *Et suiv.* chassés de Rome, 200. 201. déclarent la guerre aux Romains, 206. assiègent Rome, 203. *Et suiv.*
- Volumnie, femme de Coriolan, a 216. va trouver son mari, 221
- Volumnius (Publius) prend la place du Consul mort dans un combat, a 349

Fin de la Table.



CATA.

CATALOGUE DE LIVRES

IMPRIMEZ A LA HAYE,

Chez ANTOINE VAN DOLE.

A Mours de Sainfroid & d'Eulalie. 12.
la Haye 1729.

- B**ellegarde Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le Commerce du Monde. 12. 2 vol. *la Haye 1734.*
- Réflexions sur le Ridicule, & sur les moyens de l'éviter. 12. *ibid. 1734.*
- Réflexions sur la Politesse des Mœurs. 12. *ibid. 1734.*
- Modèles de Conversation pour les Personnes polies. 12. *ibid. 1734.*
- Réflexions sur l'Elégance & la Politesse du stile. 12. *ibid. 1735.*
- Lettres curieuses de Littérature & de Morale. 12. *ibid. 1734.*
- Règles de la Vie Civile. 12. *ibid. 1731.*
- Education parfaite. 12. *ibid. 1734.*
- Caractères d'Epictète, avec l'explication du Tableau de Cebes. 12. *ibid. 1734.*
- L'Art de connoître les hommes. 12. *ibid. 1734.*
- Le Chrétien Honnête-Homme, ou l'Alliance des devoirs de la Vie Chrétienne avec les devoirs de la Vie Civile. 12. *ibid. 1736.*

Bel-

CATALOGUE DE LIVRES.

Belleg. Maximes avec des Exemples tirez de l'Histoire Sainte & Profane, Ancienne & Moderne. 12. 2 vol. *Bruxel.* 1726.

Campagnes de Charles XII. Roi de Suede, par Grimarêt. 12. 4. vol. *Haye* 1731.

Faveurs & Disgraces de l'Amour, avec fig. 12. 3 vol. *Haye* 1734.

Fontenelle, Nouveaux Dialogues des Morts 12. *ibid.* 1736.

— Entretiens sur la Pluralité des Mondes. 12. *ibid.* 1733.

— Histoire des Oracles. 12. *ibid.* 1728.

— Lettres Galantes de Monsieur le Chevalier d'Her***. 12. *ibid.* 1727.

— Les Poësies Pastorales, avec un Traité sur la nature de l'Eclogue, & une Digression sur les Anciens & les Modernes. 12. *ibid.* 1728.

— Eloges des Académiciens de l'Académie Roïale des Sciences. 2 vol. 12. *ibid.* 1731.

Grotius de *Veritate Religionis Christianæ, cum notis Clerici.* 8. Hagæ 1734.

Heros Chrétien, par Steele. 12. *la Haye* 1734.

Heures dédiées au Roi. 24. *ibid.* 1734.

Histoire des Juifs par Fl. Joseph, traduite par d'Andilly, avec fig. fol. *Amst.* 1700.

— Idem fol. grand papier *ibid.*

Histoire des Révolutions Romaines, de Sue-

CATALOGUE DE LIVRES.

Suede & de Portugal, par l'Abbé de Vertot. 4. *Haye* 1734.

— idem papier Roïal.

— des Révolutions Romaines, par l'Abbé de Vertot. 12. 3. vol. *ibid.* 1737. Cinquieme Edition, augmentée de la Vie de l'Auteur.

— de Suede, par le même. 12. 2 vol. *ibid.* 1734.

— de Portugal, par le même. 12. *ibid.* 1734.

Instructions pour un Jeune Seigneur, ou l'idée d'un Galant-homme, par M. de la Chetardie. 12. *Haye* 1734.

Lebergii *Fasciculus Poëmatum.* 8 1718. Lettres d'Amour d'une Religieuse Portugaise. 12. *Haye* 1716.

Medecin de soi-même. 12. *la Haye* 1702.

Méthode pour apprendre facilement l'Histoire Romaine, avec une Chronologie du Regne des Empereurs, & un Abrégé des Coûtumes des Romains; en François & en Hollandois. 8. *la Haye* 1734.

Nouveau Recueil des meilleures Pièces du Théâtre François & Italien. 8. 3 vol. *la Haye* 1733. Les tom. 4 & 5. *sous presse.*

Oeu-

CATALOGUE DE LIVRES.

Ouvres de Dancourt. 12. 8 vol. fig.
Haye 1706. Nouv. Ed. *sous presse*.

— diverses de Mr. de Fontenelle, avec
les Eloges des Académiciens de l'Académie
Roiâle, par le même. 12. 5 vol.
Haye 1736.

— diverses de Mr. l'Abbé de Bellegarde,
12 vol. *Haye* 1734-1736.

Poësies Françaises de Mr. l'Abbé Re-
gnier Desmarais. 2 vol. 12. *Haye*
1734.

Stances Chrétiennes, par l'Abbé Tes-
tu. 8. *Haye* 1713.

Triomphe de l'Intérêt, Comédie, par
des Fontaines. *la Haye* 1731.

Voet *Commentarius ad Pandectas. fol.*
2 vol. *la Haye*. 1734.

Vie d'Olivier Cromwel, par Leti, avec
fig. 12. 2 vol. *Amst.* 1713.

— du Véritable Pere Joleph. 12. *Haye*
1705.

Voïages de le Brun par la Moscovie,
Perse & aux Indes Orientales, avec fig.
fol. 2 vol. *Amst.* 1718.

*On trouve chez le même Libraire tous les Livres
Nouveaux à un prix très-raisonnable, tant
ceux de ce Pays-ci, que ceux des Pays Etrangers.*

KSIĘGARNIA

ANTYKWARIAT

DOM
KSIĄZKI
DOM

1.000-

309400 F

